



HAL
open science

La tentative de construction d'une contre-réalité des violences sexuelles en France : l'échec discursif du mouvement #MeToo ?

Noémie Trovato

► To cite this version:

Noémie Trovato. La tentative de construction d'une contre-réalité des violences sexuelles en France : l'échec discursif du mouvement #MeToo ?. Linguistique. 2022. dumas-03714015

HAL Id: dumas-03714015

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-03714015v1>

Submitted on 5 Jul 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - ShareAlike 4.0 International License

UNIVERSITÉ SORBONNE NOUVELLE
Master 2
Sociolinguistique et approches sociales du langage

**La tentative de construction d'une contre-réalité des
violences sexuelles en France :
l'échec discursif du mouvement #MeToo ?**

Mémoire de recherche présenté par
Noémie Trovato

sous la direction de Noémie Marignier

soutenu le 30 juin 2022

Membres du jury :

Noémie Marignier, MCF en Sciences du Langage, Université Sorbonne Nouvelle

Patricia von Münchow, PR en Sciences du Langage, Université Paris Cité

Sandrine Reboul-Touré, MCF en Sciences du Langage, Université Sorbonne Nouvelle

Résumé

Le mouvement #MeToo est présenté depuis cinq ans comme agissant : les discours de #MeToo, notamment les témoignages de violences sexuelles sur Twitter, auraient engendré une « libération de la parole » des femmes et des changements systémiques sur le traitement socio-politico-culturel des violences sexuelles en France, notamment par la construction d'une contre-réalité des violences sexuelles, en contraste avec la culture du viol. En analysant ces discours numériques (témoignages, critiques féministes et discours de presse), par le biais de l'analyse du discours et des *Gender & Language Studies*, cette recherche propose de remettre ce constat en perspective. La performativité escomptée de ces discours n'est que partielle et réside entre autres dans la qualification des violences sexuelles par les témoins elles-mêmes, et la mise en œuvre d'un conflit de définition visant à redéfinir le viol, la victime et le violeur. Mais le discours soi-disant agissant qu'est #MeToo semble entravé par une fragmentation et une spécification de celui-ci, incarnées par le lancement de plus de vingt hashtags différents, mais aussi par l'utilisation de #MeToo comme marque, synonyme de « libération de la parole ». En outre, la construction d'une contre-réalité des violences sexuelles en France, visée performative première de #MeToo, apparaît comme un échec discursif, c'est-à-dire un discours présenté par tous comme agissant mais qui n'agit pas.

Mots-clefs :

Analyse du discours numérique, MeToo, performativité, échec discursif, violences sexuelles

Abstract

For five years, the #MeToo movement has been presented as effective : #MeToo discourses, sexual violence testimonies posted on Twitter in particular, are said to have engendered « liberation of speech » for women and systemic socio-political and cultural changes about sexual violence in France, notably by constructing a sexual violence counter-reality, contrasting rape culture. By analyzing those discourses (testimonial discourses, feminist critical threads and press), via discourse analysis and *Gender & Language Studies* methodologies, this present research wishes to challenge this perspective. Those discourses' anticipated performativity is only partial and resides mostly in the sexual violence qualification process by victims themselves, and by the implementation of a definition conflict aiming to redefine rape, victims and rapists. But this so-called performative discourse seems hobbled by its fragmentation as well as its specification, embedded by the launch of twenty other hashtags in France, and by the use of #MeToo as a brand, synonym of « liberation of speech ». All in all, the construction of counter-realities of sexual violence in France, the main performative aim of #MeToo, appears as a discursive failure, that is a discourse presented by all as active but which isn't effective.

Keywords :

Digital discourse analysis, MeToo, performativity, discursive failure, sexual violence

Remerciements

Je remercie toutes les personnes dont je n'ai parfois qu'un pseudonyme, pour leurs relectures de paragraphes décontextualisés, nos nombreuses discussions et leur soutien sur Twitter.

Merci à Sélène pour son aide précieuse et son amitié.

Bravo les lesbiennes et bravo les linguistes.

Merci à James Costa de m'avoir fait découvrir la sociolinguistique et la part socio-politique du langage il y a cinq ans.

Merci à Patricia von Münchow de m'avoir permis d'assister à son séminaire d'analyse du discours à l'Université de Paris.

Un grand merci à elle et à Sandrine Reboul-Touré d'avoir accepté de faire partie de mon jury de soutenance.

Enfin et surtout, je tiens à remercier ma directrice de mémoire, Noémie Marignier, pour sa bienveillance, ses nombreux conseils, sa mise en perspective de mon sujet, ainsi que son écoute et ses relectures attentives. Je n'aurais pas été capable d'écrire ce mémoire sans vous.

À toutes les femmes violées; celles qui ont parlé et celles qui se taisent encore.

« Ils veulent t'enfermer dans une histoire qui n'est pas la tienne, ils veulent te faire porter une histoire que tu n'as pas voulue, ce n'est pas ton histoire, et c'est ça qu'il te disent depuis tout à l'heure, c'est ça, c'est ce qu'ils te répètent : porter plainte, ils veulent que tu la portes, que tu portes la plainte sur ton dos et tant pis si je marche courbé pendant des mois, tant pis si je me brise le squelette, tant pis si l'histoire est trop lourde et qu'elle m'écrase les côtes, qu'elle me fissure la peau, qu'elle me rompt les articulations, qu'elle me compresse les organes. »

Édouard Louis, *Histoire de la violence*, 2016

« J'ai eu de la chance. J'ai eu le bon viol. Alors parfois, j'ai pu dire. Une fois, même, j'ai pu porter plainte. Et aujourd'hui je suppose qu'il m'est plus facile d'écrire : le bon viol, vous pourrez peut-être le lire. »

Giulia Foïs, *Je suis une sur deux*, 2020

« Les interrogatoires sont des dialogues dont certaines répliques ont été effacées, donnant alors au discours de l'interrogé une allure pas nette de gueule cassée. Je chipote. Je sais. Mais l'affaire est criminelle. Les mots sont importants. Le procès est verbal. »

Mathilde Forget, *De mon plein gré*, 2021

Table des matières

Remerciements	4
----------------------------	----------

Table des matières	6
---------------------------------	----------

Introduction	8
---------------------------	----------

La part langagière du viol : penser un lien entre viol et discours	9
--------------------------------------------------------------------------	---

#MeToo : entre évènement du féminisme 2.0 et performance autorisée	13
--------------------------------------------------------------------------	----

#MeToo : un discours agissant ?	18
---------------------------------------	----

Chapitre 1. Témoigner des violences sexuelles subies pour agir sur le réel : récit testimonial, dialogisme, nomination et puissance d’agir	22
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

1.1. #MeToo : récit testimonial de violences sexuelles	22
--------------------------------------------------------------	----

1.1.1. Le récit testimonial : un genre de discours	22
----------------------------------------------------------	----

1.1.2. Le témoignage de violences sexuelles : le coming-out de la victime ?	24
-----------------------------------------------------------------------------------	----

1.2. L’hétérogénéité du discours : les témoignages et la culture du viol	26
--------------------------------------------------------------------------------	----

1.2.1. Hétérogénéité constitutive et hétérogénéité montrée	26
------------------------------------------------------------------	----

1.2.2. Dialogisme et discours rapporté.....	28
---------------------------------------------	----

1.2.3. La culture discursive : quoi (ne pas) dire (du viol) et comment (ne pas) le dire	31
-----------------------------------------------------------------------------------------------	----

1.3. (Dé)nomination, praxème et définition.....	33
-------------------------------------------------	----

1.3.1. Nomination, dénomination, praxème.....	34
-----------------------------------------------	----

1.3.2. Le conflit de définition.....	35
--------------------------------------	----

1.3.3. Le praxonyme au prisme de la sémantique discursive.....	39
----------------------------------------------------------------	----

1.4. Le discours agissant.....	41
--------------------------------	----

1.4.1. Performativité : changer le monde par les discours	41
-----------------------------------------------------------------	----

1.4.2. La puissance d’agir	45
----------------------------------	----

Chapitre 2. Le mouvement #MeToo sur les RSN, entre témoignages et critiques féministes	48
-----------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------

2.1. L’analyse du discours numérique.....	48
-------------------------------------------	----

2.1.1. Les spécificités d’un corpus natif de Twitter	50
------------------------------------------------------------	----

2.1.2. Le hashtag, un technomorphème majeur sur Twitter	51
---------------------------------------------------------------	----

2.2. Corpus : entre témoignages de violences sexuelles, critiques féministes et tweets de presse.....	54
-------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

2.2.1. Présentation du corpus	54
-------------------------------------	----

2.2.2. Analyse qualitative du corpus	57
--------------------------------------------	----

2.3. Éthique d’une recherche féministe et intersectionnelle	58
-------------------------------------------------------------------	----

Chapitre 3. La tentative de construction d’une contre-réalité des violences sexuelles par les témoignages sur les réseaux sociaux numériques.....	61
3.1. Dire et faire dire les violences sexuelles.....	61
3.1.1 L’évitement du dire	62
3.1.2. La qualification des violences sexuelles : entre négociation et hiérarchisation.....	67
3.1.3. La place de l’autre dans le témoignage : faire dire les violences.....	72
3.2. Dialoguer avec la culture du viol : (re)définir le viol, l’agresseur et la victime.....	77
3.2.1. La culture du viol : une culture discursive.....	78
3.2.2. #MeToo : un mouvement porteur d’un conflit de définition.....	84
3.2.3. La performativité insurrectionnelle de #MeToo	93
Chapitre 4. Les échecs de #MeToo : fragmentation, évènementialisation et difficultés d’émergence.....	99
4.1. La spécification des témoignages : sédimenter #MeToo	99
4.1.1. La sédimentation du mouvement	100
4.1.2. La spécification des violences subies.....	109
4.2. #MeToo : du nom propre d’évènement à la marque® française.....	117
4.2.1. #MeToo comme praxonyme : un nom propre d’évènement	118
4.2.2. #MeToo comme marque	121
4.2.3. La polyvalence de #MeToo.....	126
4.3. Les conditions d’émergence des hashtags : évolutions et échecs	130
Chapitre 5. L’échec discursif	138
5.1. Les échecs de la performativité escomptée du mouvement #MeToo	138
5.2. Théoriser l’échec discursif de #MeToo.....	143
Conclusion	146
Bibliographie.....	148
Annexes.....	156
Tweets lanceurs	156
Témoignages	162
Threads critiques.....	182
Tweets de presse.....	188

Introduction

« Ce qu'on veut, c'est qu'on ne viole plus. »¹

Audrey Pulvar

Cette recherche prend pour point de départ le mouvement #MeToo, né de Tarana Burke en 2006 aux États-Unis puis repris par l'actrice Alyssa Milano en 2017 à la suite de l'affaire Weinstein. En France, ce mouvement a été porté par la journaliste Sandra Muller qui a lancé, seulement quelques jours avant #MeToo, le hashtag #BalanceTonPorc. Si l'une tentait de dénoncer les violences sexuelles (ci-après VS) faites aux femmes outre-Atlantique, l'autre tentait une prise de parole dénonciatrice sur le harcèlement sexuel dans le monde du travail. Malgré des centaines de milliers de témoignages en France (et des millions dans le monde), le mouvement ne s'est pas arrêté là, heureux d'avoir porté sur la place publique un problème majeur de la société. En effet, dès 2018, d'autres hashtags ont commencé à se succéder, palliant l'impasse vers laquelle l'appellation « libération de la parole » portait #MeToo. De #BalanceTonYoutubeur à #MeTooPolitique en passant par #Iwas, une vingtaine de hashtags différents sont apparus sur les réseaux sociaux numériques (désormais RSN) français en cinq ans. Tous avaient le même but, le même espoir : permettre aux femmes de témoigner des VS subies et tenter de faire changer la conception qu'a la société vis-à-vis du viol et des VS.

Cette recherche tente, par le biais de l'analyse du discours, d'analyser la façon dont ces hashtags, ainsi que les témoignages et les critiques qui en découlent, pris comme des discours aux présumées propriétés agissantes, ont tenté de construire une contre-réalité des VS en France. J'inclus dans cette réalité non seulement une redéfinition des termes du viol (viol, violeur, victime), mais également les idées reçues de la culture du viol ainsi que l'ampleur et l'étendue des VS en France. Les discours de #MeToo ne tentent donc pas seulement de proposer une nouvelle définition absolue du viol (qui pourrait ne pas convenir à certaines victimes²) mais plutôt de construire discursivement la réalité qui est réellement vécue par les femmes et les victimes, une réalité alternative à celle qui est vécue et

¹ FranceInter. (2021, 15 février). Audrey Pulvar : "Ce que veulent les victimes, c'est pas d'être protégées, c'est qu'on ne viole plus" [Vidéo]. Youtube. www.youtube.com/watch?v=bSc8BemOx8M

² On peut penser aux débats sur le consentement dans le couple ou chez les jeunes. Voir à ce sujet : Amsellem-Mainguy, Y., Cheynel, C., & Fouet, A. (2015). Entrée dans la sexualité des adolescent·e·s: la question du consentement. *Enquête auprès des jeunes et des intervenant·e·s en éducation à la sexualité*.

construite par le pouvoir légiférant qui définit ce qu'est le viol d'un point de vue juridique, et par glissement, l'ampleur montrée du phénomène³.

La part langagière du viol : penser un lien entre viol et discours

« Le viol ne trouble aucune tranquillité, c'est déjà contenu dans la ville. »

Virginie Despentes, *King Kong Théorie*, 2006

Lier le viol au discours n'est au premier abord pas évident. Lorsqu'on pense aux VS, on pense, à juste titre, d'une part à la violence, et de l'autre, au caractère sexuel de celle-ci. On ne pense pas à la dimension discursive de cette violence. Pourtant, sans nier ces autres aspects fondamentaux, il est important de prendre en compte ces dimensions langagières pour penser les VS, notamment depuis #MeToo.

Le viol⁴ est tout d'abord à prendre en compte comme un phénomène passé sous silence (Le Goaziou 2013), une violence ordinaire (Trachman 2019) dans un patriarcat hétérosexiste⁵. Ce type de violence, qui existe dans la majorité des sociétés (Sanday 1981), et dans une société donnée, à l'intérieur de tous les milieux sociaux (Le Goaziou 2013) et dont les chiffres sont édifiants (252 000 viols ou tentatives de viol recensés par an selon l'enquête IPSOS 2015), est pourtant soumis à « l'omerta, constituée du silence de ceux et celles qui savent et du refus de ceux et celles qui pourraient entendre » (Paveau 2019a).

Pour la juriste MacKinnon, « the only difference between assault and what is socially defined as a noninjury is the meaning of the encounter to the woman » (1989 : 180). Elle soutient l'idée que, étant donné que le viol se place dans le cadre de la sexualité et que les femmes sont perçues comme *rapable* (MacKinnon 1989 : 178), pour les hommes, « it is sex » (1989 : 180). Ainsi, la violence est vécue comme acte ordinaire par les hommes, et de ce fait, par la société :

³ Puisqu'avant #MeToo, la loi encadrait la majorité des prises de parole des femmes et leur possibilité de se dire ou non victime. Je prends pour exemple ici le viol conjugal, reconnu par la loi seulement depuis 1990 en France.

⁴ Le viol est défini par l'article de loi 222-23 du code pénal, en vigueur le 28 octobre 2021, comme « [t]out acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. » Et « [l]e viol est puni de quinze ans de réclusion criminelle. »

⁵ Bien que j'applique dans ce mémoire une définition issue du féminisme matérialiste du viol qui le replace dans la sexualité imposée dans le patriarcat hétéro-sexiste occidental, je souligne et rappelle que le viol est aussi une arme de guerre utilisée dans la majorité des conflits armés à travers le monde. Je rédige ce mémoire pendant la guerre en Ukraine et déplore que cette arme y soit encore une fois utilisée.

Once the rapes are, for the most part, gender-specific and on a smaller scale, the misogynist, who embodies the normal mentality in a culture that accepts rape as normal for women, cannot see the rapes at all; he is visually impaired—there is nothing big enough for him to see; he is hearing-impaired—there are not enough screams; he cannot hear. (Dworkin 1987 : 224-225)

Le viol est inscrit dans un continuum de la violence sexuelle (Kelly [2019] 1987) sur lequel la violence, à caractère protéiforme, s'exerce. Le concept de continuum cherche à attirer

l'attention sur cette gamme plus large de formes d'abus et d'agressions que vivent les femmes, permettant de mieux mettre en évidence le lien entre le comportement masculin ordinaire et quotidien et [...] les « extrêmes ». (Kelly 2019 : 24-25)

Kelly réfute donc une vision binaire du viol mais l'inscrit dans une conception plus large des rapports hétérosexuels et de la sexualité, qui passent « du choix aux pressions, puis à la contrainte et à l'usage de la force » (2019 : 29). Le continuum s'étend donc du harcèlement sexuel aux féminicides, et est de ce fait composé de nombreux discours.

L'une des autres dimensions discursives du viol réside dans ce qu'on appelle aujourd'hui la culture du viol, notion théorisée dans les années 1970 aux États-Unis, et re-popularisée aujourd'hui en France, notamment par l'essayiste Rey-Robert, qui la définit comme :

la manière dont une société se représente le viol, les victimes de viol et les violeurs à une époque donnée. Elle se définit par un ensemble de croyances, de mythes, d'idées reçues autour de ces trois items. On parle de « culture » car ces idées reçues imprègnent la société, se transmettent de génération en génération et évoluent au fil du temps. (Rey-Robert 2020 : 41)

Cette culture « repose notamment sur un langage qui banalise, dénature et reproche aux femmes les violences commises par des hommes » (Zaccour & Lessard 2021 : 176), et provoque « la naturalisation du viol » (Rey-Robert 2020 : 43), c'est à dire l'essentialisation des rapports entre les hommes et les femmes dans la violence et l'appréciation d'un caractère naturel du viol, « la déculpabilisation des coupables » (2020 : 43) et « une méconnaissance des lois et de ce qui constitue un viol ou une agression sexuelle » (2020 : 44). Cette culture du viol, si elle n'est pas spécifique à la France, reste extrêmement prégnante dans la société française, qui peut être qualifiée de *rape prone society* (Sanday 1981), c'est-à-dire une société « in which sexual assault by men of women is either culturally allowable or, largely overlooked. » (Sanday 1981 : 15)

Par les discours, elle véhicule notamment deux concepts particulièrement prégnants en France : le *rape script* (Loney-Howes 2018; Khan, Mathie & Torgler 1994 ; Gunnarsson 2018 ; Andersson & al. 2019), et la figure de la « vraie victime » (Rennes 2019 ; Mathieu 1991). Le *rape script* ou scénario

préférentiel du viol, aussi appelé *blitz rape*, est un discours qui définit un vrai viol comme « a situation in which a woman is attacked, usually outdoors, by a stranger who is likely to have a weapon, threaten physical violence, and inflict pain while forcing intercourse » (Khan, Mathie & Torgler 1994 : 54). Les viols n'étant pas ancrés dans ce *master narrative* (Andersson & al. 2019), comme les viols conjugaux ou les viols incestueux, se voient ainsi déqualifiés par la police-justice (Pérona 2018) et parfois par les victimes (Gavey 1999), et non pris en compte comme tels.

Dans ce script s'inscrit également l'idée de ce que serait une victime exemplaire, idée en partie répandue par l'État dans certaines campagnes de sensibilisation, où celui-ci propose « une réaffirmation des normes sociales de comportement féminin ("bien se tenir") à travers ce portrait de victime qui a une fonction d'illustration (même une femme "bien sous tous rapports" peut être victime [...]) » (Orellana & Kunert 2013). Les femmes doivent donc se conformer à ce que véhiculent ces discours et performer cette identité de femme violée, traumatisée, que ce soit dans la vie de tous les jours ou dans la procédure judiciaire, notamment en procès, où cette injonction à être une bonne victime « function[s] as a form of social control (Lees 1997), for example, by discouraging rape victims from disclosing and/or reporting rape or by failing to deter perpetrators of rape » (Ehrlich 2001 : 152). Dans le cas contraire, elles peuvent subir un *second assault*, être « shamed, judged and blamed when disclosing their experiences to friends, families or the authorities » (Mendes, Belisário & Ringrose 2019). On retrouve là encore des discours, ici de culpabilisation, par rapport à ce qu'elles auraient dû subir et à la façon dont elles auraient dû réagir. La culture du viol s'articule donc autour de différents discours, établis et acceptés dans la société française, visant à minimiser le viol tout en portant la responsabilité sur les victimes.

La part langagière du viol se situe également dans l'acte du viol lui-même, où le consentement est précisément de nature discursive⁶ : il faudrait dire oui — ou ne pas dire non — pour consentir, et dire non, pour ne pas consentir. Cependant, dans un système patriarcal où l'hétérosexualité est *compulsory* (Rich 1980), la limite entre consentir et ne pas consentir reste floue. Comme le rappelle Mathieu (1985), « céder n'est pas consentir », c'est-à-dire que l'occurrence d'un oui (ou l'absence

⁶ Le consentement est également produit par des signes mimico-posturo-gestuels et des actes comme l'application du préservatif. Lire à ce sujet Mozziconacci, V., & Thomé, C. (2021). Corps, utilisation du préservatif et conceptions du consentement. *Ce qu'incorporer veut dire*, 81, ou encore Boucherie, A. (2019). Du « vrai viol » aux « zones grises »: Juger du (non) consentement dans la sexualité contemporaine française. *Archives de philosophie du droit*, 61, 375-386. <https://doi.org/10.3917/apd.611.0386>, pour une discussion plus large sur le consentement.

d'un non) ne peut en réalité suffire à parler de consentement : il faudrait prendre en compte les limitations de conscience des femmes, dues à leur domination dans la société, aux contraintes (physiques et matérielles) dans l'organisation de celle-ci, à la violence physique en quelque sorte latente, etc. En bref, dans une lecture de domination d'une classe dominée et opprimée (les femmes) par une classe dominante (les hommes), l'idée d'un consentement clair et éclairé est mise à mal. Dworkin le résume ainsi : « [c]onsent in this world of fear is so passive that the woman consenting could be dead and sometimes is. » (1987 : 163) Rey-Robert regrette quant à elle la trop grande importance donnée à cet acte langagier du consentement dans la qualification du viol, qui « implique davantage l'idée de se questionner sur le comportement de la victime que sur celui du violeur » (Rey-Robert 2020 : 66), idée largement reprise par les acteurs de l'État en termes de prévention en matière de VS chez les adolescents (Amsellem-Mainguy & Vuattoux 2019).

L'occurrence du « non » lors d'une proposition de nature sexuelle est définie par Kulick comme « the linguistic token of rejection or refusal » (Kulick 2003 : 141), qui, paradoxalement « simply cannot be heard in patriarchal culture » (2003 : 141). Il associe ainsi ce point de vue à la notion de performativité (on y reviendra) qu'il emprunte à Butler en proposant la vision d'un sujet femme produit par la production langagière demandée et nécessaire du « non » en réponse à la demande sexuelle faite par un homme. Il propose également de penser la production d'un « oui » par un sujet femme comme une *dispreferred* réponse interactionnelle, engendrant une vision péjorative et modifiant sa qualification en tant que sujet femme pour la faire devenir autre chose, que Kulick nomme *pejorative* (pute, salope, etc.). Kulick voit donc dans le « non » prononcé par une femme, acte langagier qui peut et qui très souvent n'est pas pris en compte, une performance du genre féminin.

Comme on l'a vu, le viol est souvent perçu comme viol seulement par la victime (MacKinnon 1989), il existe donc une réelle nécessité de faire advenir le viol en discours : il n'y a viol que si la victime expérimente l'acte sexuel subi ou commis comme un viol et de surcroît le verbalise comme tel (il faut dire, qualifier, porter plainte). Ainsi, après avoir dû exprimer, le plus souvent verbalement, le consentement ou l'absence de consentement, la qualification de viol repose, en tant qu'acte discursif, sur la victime, sur ce qu'elle dira du viol, son témoignage, son récit, alors même que ce récit devra être prouvé et sera remis en question. Comme avec le « non », il faudra produire, et souvent reproduire plusieurs fois (sur les RSN, à la famille et au cercle proche, lors du dépôt de

plainte s'il a lieu et plusieurs fois au cours d'une instruction judiciaire le cas échéant) l'acte langagier du témoignage, en sachant qu'il ne sera probablement pas pris en compte ou auquel on répondra par un simple silence, tant d'un point de vue individuel (le silence et la minimisation de la famille ou des amis par exemple) que d'un point de vue juridique (le non-lieu, le classement sans suite, l'absence de nouvelles données par les policiers lors des enquêtes...).

Pour témoigner, deux stratégies sont mises en place par les victimes, dont « l'enjeu principal est donc de rendre l'expérience dicible et spécifique » (Sauzon 2012 : 10). La première est de rendre écoutable le témoignage, le modeler de telle sorte qu'il puisse être dit sans trop en dire, comme celui dont parle Despentès dans *King Kong Théorie*, témoignage qui contourne et censure le mot « viol », euphémisant l'acte subi, déniait les violences et les séquelles, tant pour la victime (cela permet de dire) que pour la société (cela permet d'écouter), dans un « silence croisé » (Despentès 2006 : 43). Cependant, elle regrette dans ce processus la perte de spécificité de l'agression, qui de ce fait, « peut se confondre avec d'autres agressions » (2006 : 41-42), qui elles, ne sont pas sexuelles.

À l'autre extrémité du continuum entre le dicible et l'indicible, la seconde stratégie consiste à dire dans les moindres détails pour choquer, créer des électrochocs, car « les discours sur la violence se caractérisent souvent par un fétichisme des faits qui fait porter l'attention sur les agressions verbales ou corporelles subies par les victimes » (Trachman 2018 : 133). Ce qu'on appelle aujourd'hui le *voyeuristic trauma porn* permet à la victime de jouer sur la violence subie, notamment lors d'un *blitz rape* (Kahn, Mathie, & Torgler 1994), et son traumatisme de bonne victime, pour pouvoir être écoutée en choquant son auditoire qui assouvit alors un certain fétichisme voyeuriste.

Dans le cadre de ces deux stratégies que peuvent choisir les victimes pour témoigner, l'important réside aujourd'hui dans la nécessité d'être entendue et écoutée, car « la parole ne se libérant pas ex nihilo, l'enjeu actuel est bien l'écoute qu'elle reçoit, l'imposer sur la place publique est primordial. » (Delage & Lieber 2019 : 50). C'est ce qu'ont tenté de faire les actrices du mouvement #MeToo en inondant les RSN de leurs témoignages de harcèlement sexuel, d'agressions sexuelles, et de viols.

#MeToo : entre évènement du féminisme 2.0 et performance autorisée

« Ce qui a changé aujourd'hui, [...] c'est qu'après la libération des mœurs, la parole des victimes, elle aussi, soit en train de se libérer. »

Vanessa Springora, *Le Consentement*, 2020

Le mouvement #MeToo est défini comme un mouvement féministe, c'est-à-dire une « mobilisation pour l'égalité entre les femmes et les hommes et une promotion des droits des femmes » (Blandin 2017 : 9), mais aussi comme du militantisme, soit « the practice of, or orientation toward, taking action, often implying the context of a social or political movement » (Smith 2020 : 5). Il est le point d'orgue d'une quatrième vague du féminisme portée par l'usage d'Internet, en particulier des RSN (Koechlin 2019 ; Bertrand 2018), qui

semble reprendre les meilleurs éléments de chacune des deux [premières] vagues [...], la question du travail devient manifestement centrale [...] [qui] reprend à la deuxième la forme de mobilisation de masse [...] [qui] hérite de la troisième vague son analyse de la catégorie « femmes » comme située au croisement de plusieurs rapports de domination, notamment de classe et de race, mais aussi le fait de penser de façon intrinsèque le féminisme avec les questions LGBTI+. (Koechlin 2019 : 70)

Cette quatrième vague opère en partie sur le web 2.0, un « web social apparu au début des années 2000 » (Paveau 2017 : 1), constitué de blogs, des forums, de RSN, où « peuvent se mettre en place discussions, débats et polémiques » (Paveau 2017 : 1). Paveau considère l'arrivée de ce qu'elle nomme « cyberféminisme »⁷ dans les années 2010, voyant apparaître « une explosion des productions de discours numériques féministes activistes » (Paveau 2017 : 3), qu'elle attribue à l'accessibilité accrue du web 2.0 pour des locutrices et activistes ordinaires et de ce fait, de l'émergence de causes, modalités militantes et cadres conceptuels divers comme l'intersectionnalité, la grossophobie, la défense des transidentités ou encore l'écoféminisme (Paveau 2017 : 3).

La quatrième vague du féminisme est également définie par un certain effacement des frontières (Blandin 2017) et un « caractère internationaliste » (Koechlin 2019) de la lutte féministe. Ainsi, le web 2.0 est situé « au cœur de l'espace public » (Blandin 2017 : 14) et permet une socialisation accrue qui est présente sous plusieurs formes (pétitions, campagnes de dénonciation, collectes de fonds, enquêtes, etc.) et se caractérise par un engagement important, « passant par un "like", l'usage d'un hashtag ou le partage d'un lien » (Blandin 2017 : 13).

⁷ Le cyberféminisme « trouve ses racines dans la réflexion menée à partir des années 1970 par Donna Haraway sur le rapport entre les femmes et le non-humain, principalement les animaux et les artefacts technologiques. Son célèbre *Cyborg Manifesto*, paru pour la première fois en 1985 (republié en 1991 et tardivement traduit en français en 2002 puis en 2007), décrit et théorise les contextes postdualistes de la fin du 20e siècle qui permettent aux femmes de sortir des dominations binaires, du carcan de l'identité et de l'essentialisme et des assignations de genre (Haraway 1991, 2007). Les technosciences offrent selon elle des possibilités émancipatoires pour les femmes car elles permettent la négociation des frontières entre les humains, les animaux et les machines. Le travail de Haraway est à l'origine d'un courant important de réflexion sur les rapports entre genre, féminisme et technologies nouvelles (ou anciennes d'ailleurs), dont le cyberféminisme constitue le pan numérique. » (Paveau 2017 : 4)

L'usage du hashtag fait partie du *platform vernacular* (Gibbs *et al.* 2015) des RSN, en particulier de Twitter, soit l'« own unique of styles grammars and logics » (Gibbs *et al.* 2015 : 5) du réseau social. Il est aujourd'hui associé au *hashtag feminism*, l'utilisation accrue de hashtags « pour libérer la parole des femmes victimes d'agressions, pour mobiliser les citoyen.ne.s et faire pression sur l'élite politique » (Hübner & Pilote 2020). Le succès de cette pratique peut être expliqué par l'essor de la culture participative donnant la possibilité aux individus de créer des connexions sociales fortes en ligne et permettant un engagement civique important, qui peut permettre de créer du collectif autour de sujets ou d'évènements particuliers (Smith 2020 : 5) et de s'engager.

Les RSN semblent alors un lieu préférentiel pour les femmes pour témoigner de leurs expériences de VS :

En effet, alors que les femmes ont été traditionnellement marginalisées dans l'espace public physique, l'architecture des espaces numériques qui se fonde sur les principes de l'horizontalité des échanges et de nivellement hiérarchique a favorisé leur prise de parole politique en ligne (Le Caroff, 2015). (Jouët, Niemeyer, Pavard 2017).

L'utilisation de Twitter en particulier est également expliquée par la possibilité pour les femmes plus jeunes, et notamment les mineures, de témoigner sur cette plateforme, car « age was also raised several times as a critical aspect of being denied a political voice in many social contexts and structures, with Twitter offering an alternative space for political participation. » (Mendes *et al.* 2018 : 241).

Selon l'anthropologue Nahoum-Grappe, le mouvement #MeToo a été porteur d'une quadruple extension (Nahoum-Grappe 2019). La première a été une extension en nombre, comme l'attestent les près de 100 000 tweets postés sous le hashtag #BalanceTonPorc en un an. À un niveau global :

On Twitter, the phrase MeToo (and variations: me too, #MeToo, etc.) was tweeted more than 500,000 times in the following 24 hours (Sayej, 2017). During the same 24 hours, the hashtag #MeToo was used by 4.7 million people in over 12 million posts on Facebook (Park, 2017). In the 45 days following October 15, #MeToo was posted over 85 million times, by users from 85 countries around the world (Sayej, 2017). (Bogen, Bleiweiss, Leach, & Orchowski 2019 : 5)

La deuxième extension relève du passage d'une sphère à une autre, prenant comme point de départ #BalanceTonPorc, en quelque sorte spécialisé dans le harcèlement sexuel perpétré dans la sphère professionnelle, et s'étendant à différentes sphères sociales, et différents types de violence.

La troisième extension est une extension géographique, qui rejoint le caractère internationaliste (Koechlin 2019) du mouvement. La quatrième extension est qualifiée quant à elle de sociologique. Pour Nahoum-Grappe :

ce sont dans des milieux de femmes ayant fait des études ou bénéficiant d'une reconnaissance symbolique dans des milieux culturellement emblématiques de la modernité, comme celui du cinéma, que naît ce mouvement, pour se diffuser jusque dans les couches plus populaires. (Nahoum-Grappe 2018 : 113)

Mais l'extension qu'elle décrit là semble limitée, et ne semble atteindre ni les milieux paysans, les femmes précaires ou vulnérables, ni les milieux aisés et privilégiés. L'extension se heurte également à des barrières que peut poser un féminisme blanc : témoigner n'est en effet pas une possibilité pour un bon nombre de femmes. Aux États-Unis par exemple, « white women were overrepresented in the early conversation [...] with regard to their population in the United States, their proportion as Twitter users, and national estimates of those who report experiencing sexual assault. » (Modrek & Chalakov 2019 : 11) Cette vision — celle d'une victime blanche — est également portée par les médias *mainstream* qui participent à la construction d'une image restreinte du mouvement. Cette couverture médiatique faussée

reinforced dominant, patriarchal constructions regarding who is affected by sexual violence (women, specifically powerful women), who perpetuates sexual violence (men, specifically powerful men and serial abusers), as well as excluded stories that acknowledge that many marginalized groups (people of color, Trans people, migrants, etc.) are disproportionately affected by sexual violence. (McBride 2019 : 127)

En France, l'une des causes de la difficulté à témoigner réside pour les femmes issues de minorités dans une politique portée vers le fémonationalisme qui profite en quelque sorte de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles pour mettre en place des politiques racistes. C'est ce que reflète par exemple l'attention portée sur le harcèlement de rue, généralement restreint aux banlieues et imputé aux hommes noirs ou arabes dans une perspective raciste. Cette vision met les femmes issues de minorités dans une posture complexe car parler revient à stigmatiser, encore plus qu'ils le sont, ces hommes, et par extension leurs communautés, donc elles-mêmes.

Le « dilemme » que subissent ces femmes est plus grand encore lorsqu'on s'intéresse à la justice, puisque ce sont les hommes racisés qui sont le plus poursuivis et condamnés pour des faits de viol et d'agression sexuelle (Le Goaziou 2013). Ainsi :

les féministes appartenant à des groupes racisés ou subalternes [...] refusent de séparer la lutte féministe de la lutte antiraciste, car le sexisme et le racisme constituent

ensemble et de façon indissociable leur oppression de femmes « de couleur » (ou « du tiers monde » ou « racisées ») ; elles refusent de renier les solidarités objectives et subjectives qui les lient aux hommes de leur groupe, racisés eux aussi ; [...] elles ne peuvent ignorer ce qu'elles ont en commun avec ces hommes, pas plus d'ailleurs qu'elles ne peuvent ignorer ce qu'elles ont en commun avec les femmes des groupes racialement dominants. (Delphy 2006)

La difficulté du témoignage ne s'arrête pas aux femmes racisées, mais se pose également pour toutes les femmes issues de minorité, les femmes trans, queer, lesbiennes, handicapées, qui ne sont pas perçues comme de vraies victimes, alors même qu'elles sont les plus visées et que leur parole est la plus vivement critiquée. Cela semble être dû au fait que leurs témoignages — et les agressions qu'elles subissent — remettent en question les normes de crédibilité et de respectabilité des femmes victimes et surtout, les scénarios traditionnels de viol (Mendes 2021).

Lorsque les femmes ont la possibilité de témoigner grâce au mouvement #MeToo, elles répondent dans leurs tweets aux questions « who, what, where, when, why and how » (Bogen *et al.* 2019 : 10), mais ne dénoncent quasiment jamais leurs agresseurs (Pavard *et al.* 2020), à l'exception évidente de Sandra Muller qui dénonçait nommément, en lançant #BalanceTonPorc, son harceleur. En répondant à toutes ces questions par le biais de tweets de témoignages, sortes de micro-récits de viols et d'expériences d'abus ou d'harcèlement sexuel, les femmes semblent vouloir mettre à l'épreuve la culture du viol. En effet, « différents types de violences sont évoqués : viols, incestes, attouchements, harcèlement au travail, agressions dans la rue... qui viennent redéfinir les frontières traditionnelles de ce que l'on entendait par "violence sexuelle" » (Pavard *et al.* 2020 : 457).

Le témoignage de viol sur les RSN est qualifié de performance de *consciousness-raising* (Gleeson & Turner 2019) qui tente d'opérer une prise de conscience de la société sur les questions de VS. Twitter est donc vu comme une scène en ligne où l'autrice d'un tweet propose une performance militante, à la fois consciente et scriptée, indexée comme telle par l'utilisation du hashtag, qui lui permet également d'élargir son public (Gleeson & Turner 2019 : 60). La performance est aussi celle d'une identité de féministe et de surcroît de femme :

by saying #MeToo, a person is doing an action. They are participating in political discourse, joining an ensemble of women and other victim/survivors, using an online (public) tool, and some are identifying as a feminist (however broadly they may interpret that identity), allies, a victim-survivor, (most likely) a woman, and an activist. (Gleeson & Turner 2019 : 60-61)

Enfin, #MeToo est qualifié d'« évènement discursif par autorisation » (Paveau 2019 :2), où l'on retrouve différents

appels à témoignages médiatiques publics qui produisent des effets d'autorisation de la parole, effets qui font boule de neige et viralisent le discours. On oublie trop souvent que, pour parler, il ne faut pas seulement des mots, des supports et des habiletés langagières, mais également une autorisation, qu'on se la donne soi-même ou qu'on la reçoive ; parler n'est pas un acte anodin, mais cela s'inscrit dans une dimension sociale et symbolique qui convoque la permission et la légitimité. (Paveau 2019 : 2)

Cette autorisation et légitimation de la parole des femmes victimes est appuyée par l'enquête journalistique, comme pour l'affaire Baupin (Buisson 2021), l'appel à témoignage (les tweets lanceurs d'Alyssa Milano et de Sandra Muller), mais également par le simple fait que d'autres femmes ont témoigné en amont :

à partir des tweets inaugurateurs et autorisateurs, les personnes agressées répondent sur Twitter, [...] [r]éponses qui en amènent d'autres, continûment, dans tous les milieux, dans une sorte de flux discursif continu qui semble permettre une parole jusque là retenue, ou impossible, ou interdite. (Paveau 2019 : 2)

Chaque nouveau témoignage devient ainsi plus légitime que le précédent et donne de ce fait, non seulement la possibilité mais surtout l'autorisation au prochain d'être posté, sous le même hashtag :

a person is not the first to share their story: they are both comforted and protected by the words of others. Every time a person uses the #MeToo hashtag, they in turn make it easier for others to share their stories and feel less alone. This solidarity creates a sense of safety for women to share their stories, and it is the knowledge that they are not alone that reassures and (potentially) empowers them. (Gleeson & Turner 2019 : 64)

#MeToo a donc été un véritable discours choral où « when one person shares their experience and then tags it with #MeToo: in turn, this call and response technique transforms one person's story into a wider non-individualized testimony » (Gleeson & Turner 2019 : 58).

#MeToo : un discours agissant ?

« Et, en définitive, la démonstration édifiante que, ce qui compte, ce n'est pas ce qui arrive, c'est ce qu'on fait de ce qui arrive. »

Annie Ernaux, *Mémoire de fille*, 2016

Avec #MeToo et la horde de témoignages postés depuis cinq ans, il devient donc plus simple de penser le viol sous le prisme du langage. La réalité du viol est désormais montrée et mise en discours sur les RSN, grâce à la vingtaine de « vagues » de témoignages sur Twitter et Instagram, mais aussi

grâce à d'autres dispositifs médiatiques. On peut par exemple citer des podcasts documentaires (*Ou peut-être une nuit* de Charlotte Pudlowski sur la plateforme Louie Media, *Violé.es, une histoire de dominations* de Clémence Allezard sur France Culture), des interviews de personnalités publiques (celles d'Adèle Haenel, de la députée Clémentine Autain ou de la chanteuse Pomme), des dossiers de presse (pour le #MeTooPolitique ou le #MeTooMédias), ou encore des témoignages littéraires comme ceux de l'actrice Adélaïde Bon en 2018 (*La petite fille sur la banquise*), de la journaliste Giulia Foïs (*Je suis une sur deux*), de la mannequin et écrivaine Loulou Robert (*Zone Grise*), de l'éditrice Vanessa Springora (*Le consentement*) en 2020 ou de la professeure de droit et ancienne avocate Camille Kouchner (*La Familia Grande*) en 2021.

Ces nombreux discours, notamment ceux portés sur Twitter, sont présentés par toutes comme agissant :

Ces espaces libres d'énonciations sont donc également à comprendre comme des espaces d'opération, c'est-à-dire comme étant des « actions transformatrices du réel⁸», en ce qu'ils agissent sur l'organisation politique et sociale. En ce sens, la prise de parole collective et militante sur les réseaux sociaux constitue une action à part entière, et plus précisément une action politique. (Khemilat 2019 : 4)

Pourtant de nombreuses tentatives de prise de parole, au dessein similaire, ont déjà eu lieu par le passé : le hashtag #jenaipasportéplainte lancé sur Twitter en 2012, le livre *King Kong Théorie* de Virginie Despentes publié en 2006 ou celui de Flavie Flament, *La consolation* en 2016, le *Project Unbreakable* sur Tumblr en 2013... Mais aucune de ces tentatives n'a eu, à l'époque, le pouvoir escompté de lancer une véritable discussion sur la question des VS en France. Si #MeToo a été présenté comme une « libération de la parole », signe « d'un mouvement social féminin du 21^e siècle, qui sait user des outils technologiques de l'époque pour faire apparaître un point de vue non pris en compte à la mesure de sa réalité massive et tragique » (Nahoum-Grappe 2018 : 118), quelle a été sa véritable portée ? Pourquoi, malgré l'accumulation de hashtags ayant tous le même but, le mouvement n'a-t-il eu que peu d'effets ? Sans s'avancer sur les répercussions sociales avérées du mouvement, pourquoi les deux hashtags inauguraux, #MeToo et #BalanceTonPorc n'ont-ils pas suffi à engendrer des changements sociopolitiques ? Il est en effet légitime de se demander si la « réalité

⁸ Elle cite Bertini, M. J. (2000). La prise de parole, clef de voûte d'un monde en réseaux. *Études: revue de culture contemporaine*, 392, 483-490.

massive et tragique » (2018 : 118) du viol et des VS en France s'est enfin vue être prise en compte par la société, la classe politique et les acteurs du droit.

Pour les actrices⁹ de #MeToo, la visée du mouvement semble être, dès le début, de proposer à lire une nouvelle réalité, alternative à celle portée par la culture du viol, des VS, en France pour #BalanceTonPorc, aux États-Unis puis dans le monde pour #MeToo. C'est ce qu'exprime clairement Alyssa Milano dans son tweet : *If all the women who have been sexually harassed or assaulted wrote 'Me Too.' as a status, we might give people a sense of the magnitude of the problem.* Donner à voir *a sense of the magnitude of the problem*, c'est à la fois tenter d'engendrer un mouvement d'ampleur assez importante pour permettre une réelle estimation du nombre de victimes de VS, mais également tenter de redéfinir ces violences, tant par rapport à leur nature (elles sont ordinaires, quotidiennes, etc.), que par rapport à leurs acteurs (les agresseurs sont des hommes connus des victimes, les victimes sont à majorité des femmes et des enfants, etc.). C'est donc essayer de remodeler les représentations, de réécrire les discours qui forment la culture du viol, discours qui définissent la figure de bonne victime, celle d'agresseur et entre les deux, le concept de *rape script*, scénario stéréotypé du viol. C'est ce qu'on retrouve aussi dans le tweet qui lançait #JeLeConnaissais, avec lequel la créatrice cherchait à *casser le mythe selon lequel les violeurs sont tous des déséquilibrés mentaux qui sévissent la nuit dans les ruelles [et] éveiller les consciences.* On retrouve ici, comme chez Alyssa Milano, une vision agissante des discours, où #MeToo serait capable de produire un effet sur le monde. Par les témoignages sur les RSN, pris non plus comme de simples récits mais comme des actes de langage, les femmes seraient dotées d'une puissance d'agir telle qu'il leur serait possible de modifier le réel : faire advenir le viol en tant qu'évènement ayant eu lieu, positionner les individus (la témoins en tant que victime et l'autre en tant qu'agresseur (Wood & Rennie 1994)) et surtout, offrir une définition personnelle, nouvelle, individuelle et collective, du viol et des VS, liée avant tout à l'expérience vécue et dite (Loney Howes 2018).

Dans cette perspective, en prenant en compte ces questionnements, cette recherche tente de répondre à la problématique suivante : dans quelle mesure le mouvement #MeToo, en tant

⁹ Ce mémoire est rédigé au féminin générique. Le féminin est donc utilisé lorsque je me réfère aux actrices de #MeToo, à savoir les victimes témoins et les militantes féministes, ainsi qu'aux autrices citées. Le masculin est utilisé quant à lui pour référer spécifiquement aux auteurs masculins, à la société, et aux quelques acteurs de #MeToo qui se présentent comme étant des hommes (notamment les acteurs du #MeTooGay). Je reproduis cependant l'écriture inclusive (et exclusive) des autrices en citation, directe et indirecte, pour ne pas fausser le sens de leurs propos.

qu'évènement discursif présenté comme agissant, a-t-il permis la construction d'une contre-réalité des VS en France ?

Dans une première partie, je présenterai et définirai les principaux concepts et notions utiles à ma recherche et leur ancrage théorique. Ensuite, je définirai mon cadre méthodologique comme étant celui de l'analyse du discours numérique (ADN) en explicitant les particularités d'un corpus issus des RSN et je présenterai ce corpus. Dans une troisième partie, je mettrai au jour la façon dont les actrices de #MeToo tentent de construire une contre-réalité des VS par leurs témoignages sur Twitter. Enfin, je tenterai de donner à voir une certaine impossibilité, tout du moins une grande difficulté, à construire discursivement une contre-réalité contrastant avec la culture du viol, menant à la notion d'échec discursif que j'essaierai, en dernier lieu, de théoriser.

Chapitre 1. Témoigner des violences sexuelles subies pour agir sur le réel : récit testimonial, dialogisme, nomination et puissance d'agir

1.1. #MeToo : récit testimonial de violences sexuelles

1.1.1. Le récit testimonial : un genre de discours

Si #MeToo a été qualifié d'évènement discursif, il est légitime de dire qu'il appartient également au genre du discours testimonial, bien que revisité par les affordances du dispositif socio-numérique, Twitter, sur lequel il s'est déployé. Pour von Münchow, « [l]e genre discursif est une catégorie (prototypique) de pratiques discursives déterminées par les critères suivants : qui doit, peut et/ou ne peut pas dire quoi et comment » (2021a : 31). Beacco, en reprenant les travaux de Maingueneau, parle lui d'« entités discursives à géométrie variable » (2004 : 115), avec différents degrés de contraintes qui régissent les réalisations discursives des individus. Dans le cadre du genre de discours qu'est le témoignage, les contraintes qui encadrent les discours sont assez libres et pourraient s'apparenter à des scripts (2004 : 115), mais il va sans dire que pour les témoignages de VS particulièrement, de nombreuses contraintes visent à déterminer qui peut parler et comment, et ce qui peut et doit ou ne peut pas et ne doit pas être dit.

Amossy définit le discours testimonial comme « un acte de langage par lequel le sujet s'engage à travers l'assertion biographique » (2004 : §3), acte qu'elle juge paradoxal puisque le témoignage est subjectif, « *il est entièrement fondé sur le sujet parlant* » (§2), tout en se voulant objectif, le plus « *exempt de subjectivité* » (§2) possible. Elle fixe trois paramètres constitutifs du témoignage : la légitimité du témoin, qui s'engage en tant que tel, la véracité de ce qu'il raconte, et son engagement à assumer ce qui est susceptible de découler de son témoignage (notamment dans le cadre de la justice). Elle recourt à la notion d'ethos pour souligner le lien entre ce qui est dit par le témoin et le témoin lui-même, qui doit être, ou en tout cas paraître, le plus fiable possible. Elle explique ainsi que le témoin « *doit traiter en toute objectivité sa propre subjectivité.* » (§7)

Doury propose une vision argumentative du témoignage, qu'elle définit, en se basant sur le droit français, comme « une production verbale [...] émise afin d'établir certains faits litigieux [...]

reposant sur la connaissance personnelle que le locuteur peut avoir de ces faits » (2015). Elle rejoint Amossy dans le lien qu'elle fait entre la crédibilité donnée au témoin et à son témoignage. Elle rappelle également le poids donné à « la multiplicité des témoignages et l'indépendance des témoins » (2015). Les deux linguistes émettent donc l'idée que le témoignage est un genre discursif qui repose en grande partie sur la façon dont la productrice du témoignage est perçue : « [elle] doit apparaître comme une personne de bonne foi [...], n'ayant "aucun intérêt matériel, affectif ou idéologique à affirmer ce qu'il dit" (Doury, 1999, p.169) » (Amossy 2004 : §1).

Moïse & Hugonnier s'intéressent davantage à la dimension narrative du discours testimonial, qui s'agence autour d'une histoire racontée et qui « se veut donc adressé[e] à un autre qui écoute ou qui lit » (2019 : §33). Dans leurs travaux sur les discours testimoniaux alternatifs aux discours homophobes, elles définissent le témoignage comme un acte politique qui passe de la parole individuelle au discours collectif : il remplit alors des « fonctions de conscientisation et de transmission sociales » (§13) en s'appuyant tant sur sa véracité que sur les émotions du témoin-locuteur, qui doivent cependant être contenues. Elles citent en ce sens Rastier, qui affirme que :

le témoignage adopte en général une esthétique « classique » et un réalisme empirique : il procède par choix scrupuleux, avec une volonté de mettre en relief l'essentiel, d'éviter le « tout dire », le déballage, la surenchère. D'humbles détails, qu'aucun faussaire ne pourrait imaginer, révèlent l'impensable : et cependant, la maîtrise surmonte la hantise. C'est d'ailleurs pour cela que certains témoignages sont devenus des classiques : adressés à l'humanité, ils prennent une valeur universelle. (2010 : 117)

Messaoudi, dont les travaux font en partie mention des témoignages de VS (inscrites plus largement dans le cadre des violences conjugales subies par les témoignantes) sur des forums en ligne, définit le témoignage comme « un discours alternatif exprimant une vérité concrète et des émotions objectivées, en respectant une distanciation du discours de haine » (2020 : 4), et rappelle également sa large dimension narrative. Selon elle, les discours testimoniaux narratifs sont produits selon un schéma plus ou moins modifiable basé sur cinq moments narratifs : « la situation initiale, le nœud, la réaction ou évaluation, le dénouement et la situation finale » (2020 : 5). Si les témoignages de #MeToo peuvent parfois posséder ces cinq aspects (notamment les *threads*, qui s'apparentent à de réels textes narratifs), la majorité des tweets, en raison de leur longueur, n'évoquent la plupart du temps que certaines parties du schéma (le nœud étant presque toujours présent puisqu'il correspond aux faits de VS dénoncés).

Le témoignage de VS sur les RSN semble être un sous-genre du discours testimonial. Il en diffère donc par sa forme, un discours écrit et très court, et en constitue un sous-genre par son fond. En effet, dans ce genre discursif précis, qu'on pourrait qualifier de micro-récit de viol, on retrouve deux paramètres nécessaires : la reconnaissance des faits (qu'on pourrait rapporter au nœud) en tant que répréhensibles et la qualification des acteurs de ces faits; l'autre, en tant qu'agresseur ou harceleur, et soi, en tant que victime. Le témoin est donc, dans le même temps, la victime du fait litigieux. Cela engendre une superposition des rôles, le « *ad hominem* [qui est] le mode de réfutation privilégié du témoignage » (Doury 2015) entraîne aussi la réfutation du statut de victime lorsqu'il y a perte de crédibilité du témoin et du témoignage.

1.1.2. Le témoignage de violences sexuelles : le *coming-out* de la victime ?

Le témoignage naît avant tout de la reconnaissance par la victime du viol qu'elle a subi, reconnaissance restreinte par les *rape scripts*, ces discours qui circonscrivent les paramètres d'un « vrai viol » (Gavey 1999). Ainsi, il est impératif de définir les limites de ce qu'est un viol pour en témoigner :

In terms of the SPJ(R) paradigm [a matrix of definitions of situation, personas, arbiters, rules, formulated by Harré (1974)], the process is recursive. If the situation is not rape, a friend cannot be a criminal, and a woman cannot be a victim. If there is no agent and no victim, there is no crime: if the man is an arbiter, if the woman approaches the man afterwards or does not go to the police, it is more difficult to justify a definition of the situation as rape. The rules for interpretation apply not only to the specific actions within the episode, but also to the definition (e.g. if 'no' may mean 'yes', i.e. consent, the situation is not rape). (Wood & Rennie 1994 : 143)

Gilmore définit le témoignage de viol comme « an account of sexual abuse offered by the victim in which harm is understood as a past wrong and an ongoing injustice that demands a reckoning » (2019 : 614). Selon elle, cet *account* regroupe quatre éléments. Tout d'abord la définition de l'identité de la victime comme survivante et celle de l'accusé comme auteur de VS, qui peut également être discutée en termes de positionnement :

Selves are located in conversations. Thus, positioning is a discursive practice. Within a conversation each of the participants always positions the other while simultaneously positioning him- or herself. Women who have been raped position themselves in relation to the men who have raped them. (Wood & Rennie 1994 : 140)

Mais, lorsque les faits ont été qualifiés de répréhensibles¹⁰, ce positionnement s'avère plus complexe quand il s'agit de définir l'autre comme l'auteur des VS. Une tension est alors créée :

When an experience is defined as rape, the man involved becomes a criminal. But it is difficult for most people to view someone they know as a criminal or villain, particularly if he is liked and trusted and the crime is violent. At the same time, he cannot be cast simply as a friend or a date who made a mistake, because this would require denying the experience or being unable to trust any man. How can his identity be negotiated to make sense of both why he raped, and why he defines his actions so differently? (Wood & Rennie 1994 : 140)

Le deuxième élément est la définition des faits via la perspective de la victime, donc comme ayant eu un impact traumatique sur la victime. Le troisième est le cadrage des faits passés et de cet impact comme ayant « lasting negative effects and [which] deserve and require a proportional response, so that temporality and justice intersect as a new framing of the survivor exposes statutes of limitations as unjust » (1994 : 140). Enfin, le dernier élément est la demande de justice, qui n'est évidemment pas réduite à une peine de prison. On retrouve l'idée des conséquences engendrées par l'acte de langage qu'est le témoignage. Par la formulation même de celui-ci, de nombreuses implications entrent en jeu :

The definition of the situation constrains the possibilities for the other elements. Thus, when the situation is defined as a rape, the persona of the woman is victim, that of the man, criminal, the arbiters are members of the medical and legal professions; the rules for action include going to the police, avoiding contact with the rapist, testifying against him in court and possibly obtaining therapy; the rules for interpretation frame any actions of resistance or the utterance of 'no' as the denial of consent. (Wood & Rennie 1994 : 135)

Gilmore note également que la réponse préférentielle et jugée comme rationnelle au témoignage d'une femme est celle du doute (1994 : 620), l'attaque *ad hominem* retirant toute crédibilité au témoignage étant courante pour les victimes de viol en général, et plus encore pour celles dont le viol ne correspond pas au narratif du *blitz rape*.

Pour Loney-Howes, le témoignage de VS, notamment sur les RSN, peut être vu comme un *coming-out* de victime, acte qui reste régi par l'ordre du discours :

¹⁰ La prépondérance des *rape scripts* dans la société entraîne de nombreuses femmes à ne pas se dire victime de viol et à juger leur expérience comme « just sex » (Kelly 2019). Ainsi, de nombreuses « women, who indicated they had not been raped, actually had an experience which would legally be defined as rape. That is, these women indicated they had experienced nonconsensual sexual intercourse because of force or threat of force, but responded “no” to the question, “Have you ever been raped?” Koss (1985) called these women “unacknowledged rape victims. » (Khan, Mathie & Torgler 1994 : 54)

in order to speak one must acquire “a subject position within a discourse,” yet in doing so, one “become[s] subjected to the power and regulation of the discourse.” Accordingly, one who seeks to claim her experience of rape is required to present her testimony within the parameters of permissible speech within the given discursive setting, if her experience is to be rendered authentic and comprehensible. (Loney-Howes 2018 : 26-27)

Given the “unspeakable” nature of rape and the associated trauma, coming out as a rape victim is an affront to the discourses that seek to silence or regulate the scripts uttered by victim-survivors. [...] Thus, following Sedgwick, coming out as a rape victim serves to disrupt or complicate the boundaries of the hegemonic rape script postulated by public discourse. (2018 : 37)

Le *coming-out* est ici pris en compte comme un acte performatif (voir partie 1.4.) où la témoignante fait advenir le viol et se positionne en tant que victime par le discours qu'elle produit. Les faits de VS, qui n'existaient alors que pour elle (et possiblement pour leur auteur) existent désormais aux yeux du monde. La dimension performative du témoignage va également résider dans la perturbation qu'il engendre dans l'ordre établi :

Thus, in coming out and claiming an experience that does not fit within the parameters of legal definitions of rape, victim-survivors also challenge the permissibility of labeling one's experience without calling on “expert” knowledge to validate their claims. (Loney-Howes 2018 : 38)

Par la puissance d'agir procurée par le témoignage, « coming out enables victim-survivors of rape to become theorists of their own experiences » (2018 : 41), leur permettant de proposer des discours alternatifs à la culture du viol et plus spécifiquement aux *rape narratives*. Cela est rendu possible par un fort dialogisme mis en place avec les discours de la culture du viol (partie 1.2.), et par la mise en place d'un conflit de définition visant à établir de nouveaux paramètres pour caractériser le viol (partie 1.3.).

1.2. L'hétérogénéité du discours : les témoignages et la culture du viol

1.2.1. Hétérogénéité constitutive et hétérogénéité montrée

Comme tout discours, le témoignage « s'avère constitutivement traversé par "les autres discours" et "le discours de l'Autre". L'autre n'est pas un objet (extérieur ; dont on parle) mais une condition (constitutive ; pour qu'on parle) du discours d'un sujet parlant qui n'est pas la source première de ce discours. » (Authier-Revuz 1982 : 141). En ce sens, le discours est éminemment hétérogène, et cette

hétérogénéité est double : Authier-Revuz distingue l'hétérogénéité constitutive du discours de l'hétérogénéité montrée. La première¹¹ relève du discours « dominé par l'interdiscours. Ainsi, le discours est non seulement un espace où vient s'introduire du discours autre, il est constitué à travers un débat avec l'altérité, indépendamment de toute trace visible de citation, allusion, etc. » (Maingueneau 1996 : 46). Elle puise là dans la théorie de la psychanalyse lacanienne pour mettre au jour le « décentrement du sujet », où « le sujet est irréductiblement clivé, divisé par l'inconscient, mais [où] il vit dans l'illusion nécessaire de l'autonomie de sa conscience et de son discours » (1996 : 46), illusion ou fantasme nécessaire, donc, de l'homogénéité de son propre discours émanant seulement de lui-même en tant que sujet plein.

La seconde, l'hétérogénéité montrée :

est-elle également « constitutive », en un autre sens : au-delà du « je » qui se pose en sujet de son discours, « par cet acte individuel d'appropriation qui introduit celui qui parle dans sa parole », les formes marquées de l'hétérogénéité montrée renforcent, confirment, assurent ce « je » par une spécification d'identité, en donnant corps au discours - par la forme, le contour, les bords, les limites qu'elles lui dessinent - et en donnant figure au sujet énonciateur - par la position et l'activité métalinguistique qu'elles mettent en scène. (Authier-Revuz 1984 : 107)

Par cette hétérogénéité montrée, la locutrice, désignée comme sujet parlant, négocie avec l'hétérogénéité constitutive : elle désigne spécifiquement l'Autre, le fait émerger, dans des fragments de son propre discours. Pour Authier-Revuz, il s'agit pour le sujet de faire apparaître le reste du discours, en tant qu'il est homogène le reste du temps, comme émanant de lui :

et [il] affirme, par la position métalinguistique dans laquelle il se place, sa maîtrise de sujet parlant, à même de séparer "l'un" de "l'autre" : son discours de celui des autres ; et, plus encore, lui et sa pensée, de la langue qu'il regarde, de l'extérieur, comme un objet. [...] les marques explicites d'hétérogénéité répondent à la menace que représente pour le désir de maîtrise du sujet parlant, le fait qu'il ne peut échapper à l'emprise d'une parole, qui, fondamentalement, est hétérogène. A travers elles, le sujet s'évertue, en désignant l'autre, localisé, à conforter le statut de l'un. C'est en ce sens que l'hétérogénéité montrée peut être considérée comme un mode de dénégation, dans le discours, de l'hétérogénéité constitutive qui, elle, relève de l'autre dans l'un. (1982 : 144)

Cette hétérogénéité peut être non marquée, il s'agit alors pour l'autre de la localiser grâce à son intuition, aux indices ou au contexte (utilisation d'une autre langue, d'un autre registre, allusion, ironie, etc.). L'hétérogénéité marquée correspond quant à elle au discours rapporté¹² (désormais DR),

¹¹ L'une des autres formes est théorisée en tant que formation discursive. À ce sujet, voir notamment : Maingueneau, D. (2011). Pertinence de la notion de formation discursive en analyse de discours. *Langage et société*, (1), 87-99.

¹² J'en discute dans la section suivante.

mais aussi à la non-coïncidence du dire. Le fragment spécifié comme *autre* est alors introduit de façon à ce qu'il soit montré comme tel, par la connotation autonymique :

le locuteur fait usage des mots inscrits dans le fil de son discours sans la rupture propre à l'autonymie), et, en même temps il les montre. Par là, sa figure normale d'utilisateur des mots est doublée, momentanément, d'une autre figure, d'observateur des mots utilisés ; et le fragment ainsi désigné - marqué par des guillemets, de l'italique, une intonation et/ou par quelque forme de commentaire - reçoit, relativement au reste du discours, un statut autre. (Authier-Revuz 1982 : 92)

L'utilisation du fragment est alors double : il est à la fois intégré à la chaîne parlée et à la fois placé en dehors d'elle en tant que fragment extérieur. Par ce statut, il est renvoyé à sa non-coïncidence, dont Authier-Revuz distingue quatre types : la non-coïncidence du discours à lui-même, entre l'énonciateur et le destinataire, entre les mots et les choses, et des mots à eux-mêmes¹³.

1.2.2. Dialogisme et discours rapporté

En partant de cette même idée d'un discours traversé par l'Autre, et en suivant les travaux du cercle de Bakhtine, a été pensée la notion de dialogisme. Comme son nom l'indique, il s'agit de penser le discours comme étant en perpétuel dialogue avec d'autres discours :

le locuteur n'est pas un Adam, et de ce fait l'objet de son discours devient, immanquablement, le point où se rencontrent les opinions d'interlocuteurs immédiats (dans une conversation ou une discussion portant sur n'importe quel événement de la vie courante) ou bien les visions du monde, les tendances, les théories, etc. (dans la sphère de l'échange culturel). (Maingueneau 1996 : 27)

Le dialogisme est cette dimension constitutive qui tient à ce que le discours ne peut pas ne pas se réaliser dans un dialogue implicite avec d'autres discours et ce doublement, *interdiscursivement* et *interlocutivement* [...]. Tout énoncé apparaît dans sa (joyeuse) incomplétude comme hétérogénéité énonciative, qui fait signe vers d'autres énoncés et invite à le replacer dans les dialogues internes (et, pour les genres dialogaux, externes) qui présidèrent à sa production, et peuvent seuls rendre compte de sa structure. (Bres 1999 : 1)

Contrairement à l'orientation dialogale du discours où le locuteur et l'allocutaire se répondent, le dialogue entre les discours (le discours lui-même, comme pour le cas de la non-coïncidence du dire, des discours antérieurs, ou futurs et hypothétiques) est ici interne : plusieurs voix se mêlent « à l'intérieur d'une unité discursive produite par un seul et même locuteur » (Bres 2017 : §4), résultant

¹³ Sitri en donne dans cet extrait des exemples : « Ainsi J. Authier est-elle conduite à inventorier quatre types de non-coïncidences : non-coïncidence entre l'énonciateur et le destinataire (*X, si vous voulez*), du discours à lui-même (*X comme on dit dans tel type de discours*), entre les mots et les choses (*X, non il n'y a pas de mot*), des mots à eux-mêmes (*X au sens figuré*). » (Sitri 2004)

en l'enchâssement de deux énoncés appartenant à deux énonciateurs distincts (§17). Pour Bres & Nowakowska, le dialogisme est la conséquence de l'interdiscours, défini comme

l'ensemble des formulations auquel l'énoncé se réfère implicitement ou non, qui le domine et à partir duquel il fait sens » (Détrie et al. 2001 : 155). [...] ce qui fait l'intérieur de tel discours, sa consistance, est d'être l'actualisation en reprise, le plus souvent à l'insu du sujet qui le tient, d'un ensemble de discours antérieurs / extérieurs qui lui permettent de faire sens. (2018)

Dans la lignée bakhtinienne, la distinction est faite entre les dialogismes interlocutif et interdiscursif. Dans le cas du premier, l'orientation du discours vers des discours autres est lié à « son "orientation vers le discours-réponse" prévu » (Bres & Nowakowska 2018), en tant qu'il n'a pas encore été tenu mais qu'il est présupposé. Bres & Nowakowska spécifient d'ailleurs ce type de dialogisme interlocutif anticipatif¹⁴, où le locuteur prête à l'allocutaire ou au lecteur des propos qui n'ont pas encore été tenus, tout en y réagissant (2011 : 168). Le dialogisme interdiscursif est lui défini comme la rencontre et l'interaction du discours avec « les discours antérieurs tenus par d'autres sur ce même objet » (Bres & Nowakowska 2018).

Comme on l'a vu avec l'hétérogénéité montrée, l'enchâssement de deux énoncés dans le discours peut parfois être marqué, ce qui permet de distinguer l'énoncé enchâssant de l'énoncé enchâssé (Bres & Vérine 2002 : 6), ou autre acte d'énonciation (Authier-Revuz 1982). C'est le cas avec le DR¹⁵, défini par von Münchow comme une

opération métadiscursive de représentation d'un acte d'énonciation par un autre acte d'énonciation en adoptant la conception large du champ que défend J. Authier-Revuz (2001, 2012, etc.), ce qui revient à y inclure, outre les types que sont le discours direct [désormais DD], le discours indirect [DI] et le discours bivocal (cf. von Münchow 2004 : 101-102), « où le discours autre est l'objet du dire » (Authier-Revuz 2012 : 158), la modalisation d'emprunt [ME] et la modalisation autonymique d'emprunt [MAE] (cf. von Münchow 2004 : 99-101) dans lesquels le discours autre est représenté « en tant que source » (Authier-Revuz 2012 : 158). (2018 : 108)

¹⁴ « À partir d'un module à trois éléments : (x), énoncé du locuteur ; (y), énoncé rapporté prêté à l'allocutaire par le locuteur, en réponse à (x) ; (z), énoncé du locuteur, en réponse à (y), nous avons distingué quatre figures en fonction du traitement qui est fait de l'élément (y), la réponse imaginée de l'allocutaire :

- la prolepse [(x) ® (y) ® (z)] dans laquelle ladite réponse anticipée est rapportée en DR ;
- l'amalgame [(x) ® (y/z)] dans laquelle elle est combinée avec la réponse que le locuteur lui fait ;
- l'ellipse [(x) ® (...) ® (z)], dans laquelle, aucunement rapportée, elle est présupposée par l'élément (z), avec lequel elle forme comme une paire adjacente, pour user d'une notion de l'analyse conversationnelle ;
- l'écho d'un non-dit, qui laisse entendre qu'un énoncé est la possible verbalisation d'un propos que l'allocutaire n'a pas dit mais qu'il a "pensé si fort que le locuteur l'a entendu". » (Bres & Nowakowska 2011 : 179)

¹⁵ J'utilise ici le terme *discours rapporté* au sens strict, comme proposé par Authier-Revuz (1992, 1993).

Dans le cas du témoignage, le DR est utilisé pour acter de la véracité des faits, c'est ce qu'expose Lewi dans ses travaux sur les témoignages des survivants de la Shoah :

D'un côté, la parole du témoin est celle d'une attestation et de l'autre la « fabrique de l'authentique » nécessite d'avoir recours à des outils de construction narrative dont le point de vue, le discours direct. Le point de vue choisi, nécessairement subjectif, les artifices littéraires et énonciatifs auquel il a recours pour « faire vrai » font, paradoxalement, qu'il n'est plus nécessairement responsable de l'ensemble de son énoncé. (Lewi 2018 : 95)

Comme dans les témoignages de VS, les paroles rapportées dans les témoignages des camps de concentration sont majoritairement celles des bourreaux, et le DR permet « une réduction de la distance spatiale et temporelle entre la réalité [...] et la parole qui la restitue » (Lewi 2018). Paveau, qui analyse le témoignage de viol sous forme de *dedipix*¹⁶, souligne également le caractère réparateur du témoignage, avec un DR des paroles (souvent des insultes) du violeur, sous la forme d'une pancarte :

Sur pratiquement toutes les pancartes que j'ai consultées sur le site figurent des guillemets, qui sont la marque typographique du discours direct. [...] ce sont les signes les plus importants, ceux qui disent qu'un autre a dit, et qui séparent absolument la parole violeuse de la parole violée. [...]

c'est le fait même d'y venir déposer la parole offensante et le souvenir du trauma qui [...] constitue [la guérison], de venir y occuper le « site discursif » du trauma passé, selon l'expression de Judith Butler. [...] la caractéristique de la parole violeuse est l'emploi des termes de haine autant que d'amour, dans le mélange pervers et/ou incestueux propre à la grande violence : bitch et sweetie sont, dans le viol, synonymes, comme désignatifs de l'objet du désir viole.a.nt. Et les *dedipix* montrent très bien cette parfaite compréhension par les femmes de la violence des « mots d'amour ». (Paveau 2014 : 6)

Le DR peut également être utilisé dans sa fonction argumentative (Doury 2004), notamment lorsqu'il est présent dans le discours principalement pour être disqualifié en même temps qu'il est

¹⁶ « Le *Project Unbreakable* est un projet natif du web, c'est-à-dire qu'il n'a pas d'existence IRL (*In real life*, hors du web) : il est nativement numérique. Il est constitué d'une série de photos rassemblées sur un tumblr et rediffusées sur une page Facebook, prises pour la plupart par la créatrice du site, Grace Brown, une jeune photographe, ou envoyées par des femmes violées (mais également certains hommes), sur le principe de la *dedipix*. La *dedipix* est une pancarte tenue devant un appareil photo, qui porte une inscription ou un texte écrit, le plus généralement manuscrit. La *dedipix* peut également avoir un support corporel, et c'est alors une partie du corps qui constitue le support d'écriture. On a d'abord parlé de *dedipix* dans le cas des inscriptions sentimentales ou sexuelles des adolescentes sur le web (Paveau 2012b). J'étends pour ma part le sens du mot à l'ensemble du dispositif photographique consistant à composer une photographie de soi comportant un message écrit sur papier ou sur le corps, faite pour l'instant de terme admis désignant cette pratique en ligne. Dans le *Project Unbreakable*, les sujets photographiés tiennent une pancarte qui rapporte les paroles des violeurs pendant l'agression » (Paveau 2014 : 3-4).

donné à voir. Dans les témoignages de VS et dans les tweets métadiscursifs sur #MeToo, il est par exemple utilisé pour rapporter les discours de la culture du viol tout en les jugeant obsolètes. Un dialogisme est alors mis en place avec ces discours, dialogisme qui sert avant tout à les *challenger*, les critiquer, et les remplacer par de nouveaux discours sur cet objet.

1.2.3. La culture discursive : quoi (ne pas) dire (du viol) et comment (ne pas) le dire

En reprenant l'idée lacanienne d'un sujet clivé, il est impossible de voir le discours autrement que comme hétérogène, et à l'intérieur duquel ressurgit des représentations autres, acquises, « même si elles entrent en contradiction avec d'autres représentations plus récentes et plus conscientes, autrement dit, avec ce que l'auteur *veut* dire. » (von Münchow 2021a : 88) von Münchow, qui puise davantage dans les travaux de Moirand, souligne bien le dialogisme et l'hétérogénéité dont tout énoncé est objet : « Les mots, ainsi que les énoncés, ont en effet une histoire, comme le souligne aussi Moirand¹⁷ : "l'objet dont on parle a été pensé avant par d'autres et les noms qu'on lui donne sont toujours "habités" des sens qu'ils ont déjà rencontrés". » (2021a : 22) En ce sens, elle puise dans l'idée de culture pour définir sa notion de culture discursive :

Une culture discursive réside dans l'intrication d'un ensemble hiérarchisé de représentations sociales et représentations discursives. Les représentations discursives prennent en compte, véhiculent, construisent et transforment aussi bien les contenus que les statuts des représentations sociales à travers des niveaux de marquage ou non-marquage spécifique à ces statuts. (2021a : 106)

La culture discursive se définit donc par ce qu'on peut/doit/ne peut pas/ne doit pas dire d'un objet social donné et comment, dans telles circonstances, dans un groupe donné. (2021b : 3)

Si cette notion est pensée pour l'analyse du discours contrastive, c'est-à-dire pour l'analyse de deux cultures discursives (ou plus) en contraste l'une avec l'autre pour mettre au jour les représentations discursives présentes sur un objet précis, j'estime qu'elle est intéressante ici pour penser la culture du viol. En premier lieu d'abord puisque les deux notions usent de celle de culture

¹⁷ Elle cite ici Moirand, S. (2007). Le modèle du Cercle de Bakhtine à l'épreuve des genres de la presse. *Linx. Revue des linguistes de l'université Paris X Nanterre*, (56), 91-108.

et qu'elles s'articulent autour de représentations¹⁸, croyances, discours et valeurs, mais aussi parce que, comme je l'ai mentionné en introduction, on parle aujourd'hui d'une culture du viol à *la française* (Rey-Robert 2020), ce qui atteste qu'une culture du viol serait propre à une société donnée, donc potentiellement comparable et comparée à la culture du viol active dans d'autres sociétés.

Selon von Münchow, la culture discursive évolue, est influencée par d'autres, et de ce fait, les représentations qui apparaissent dans le discours sont plus ou moins marquées, hiérarchisées, de telle sorte que certaines sont montrées et accentuées, d'autres sont lisibles mais cachées, et d'autres encore ne sont pas dites. Ce qui est dit et ce qui ne l'est pas relève du politiquement correct, du respect de la culture discursive à laquelle la locutrice appartient « c'est-à-dire de la production d'un discours conforme aux normes de la culture discursive dont il relève en ce qu'il affirme ce qui doit être affirmé et qu'il laisse dans le silence ou du moins dans un silence relatif ce qui ne doit pas être dit » (von Münchow 2021b : 5).

Dans ses travaux, elle propose un tableau des représentations sociales et du marquage en discours, où elle classe le statut des représentations sociales dans une communauté discursive distincte selon qu'elle est évidente, dominante, acceptable, sensible, malséante ou inacceptable. En partant de ces catégories, elle propose d'analyser le degré de marquage en discours (absence totale, marquage faible ou fort), la façon dont le marquage est réalisé et la façon dont l'analyste peut y accéder. Le *dit* correspond ainsi à ce qui est acceptable, dominant ou sensible, tandis que le *non-dit*¹⁹ correspond aux représentations évidentes, malséantes ou totalement inacceptables (von Münchow 2021b tableau 1)²⁰.

¹⁸ von Münchow définit les représentations comme « les savoirs, croyances, opinions, valeurs et attitudes que les membres d'un groupe connaissent et dont ils connaissent le statut à l'intérieur du groupe, sans nécessairement les produire ou les partager. Cela veut dire que les membres d'un groupe tiennent compte de ces représentations et de leur statut dans leurs décisions (conscientes ou non) au sujet de ce qu'ils peuvent/doivent (ou non) dire et que cela laisse des traces dans leur discours. » (2021b : 3) On voit bien ici la similitude de cette définition avec celle de culture du viol donnée en introduction.

¹⁹ « C'est l'approche socio-cognitive du discours [...] qui permet de comprendre le non-dit ou plutôt certains types de non-dits sont possibles en discours. Comme le dit van Dijk, [a]s a general rule, old or given knowledge in discours tends to be implicit, presupposed, reduced (as in pronouns) and unstressed (as in initial sentence topics). And even much of the new knowledge conveyed by discourse need not be expressed but may be inferred from generic model that defines the subjective interpretation of recipients.

Thus, indeed, the metaphor of the iceberg is quite apt to describe the rather limited role of 'visible' or 'hearable' grammatical expression of knowledge in discourse: most of the old and even the new knowledge involved in text remains invisible and implicit. (2009 : 4-6)

Cela explique comment il est possible et même normal de "ne pas tout dire" : le locuteur compte sur le destinataire pour compléter l'information explicite par de l'information contenue dans différents modèles mentaux plus ou moins partagés. » (von Münchow 2021a : 89-90)

²⁰ On peut retrouver le tableau en ligne : <https://journals.openedition.org/ilcea/11776>.

Ce qui n'est pas dit peut tout de même être évoqué dans le discours, de façon peu marquée, en utilisant par exemple du DR qui « en tant que procédé métadiscursif, permet d'éviter de dire en disant que ce sont d'autres qui disent » (2021b : 12), ou le *backgrounding*, « ("mise en arrière-plan") ou la suppression d'acteurs ou d'actions permet dans une série de cas d'évoquer un événement de manière euphémisante. » (2021b : 8).

Lorsque la culture discursive évolue, ce que tentent de mettre en place les actrices de #MeToo vis-à-vis des VS, le marquage en discours de ces représentations émergentes devient plus fort (2021b : 7). Il s'agit par exemple d'un conflit de définition où les qualifications des objets sont fortement marquées et s'accompagnent d'une injonction à ne plus dire, comme j'en discute dans la section suivante :

Ce qui est dit, en même temps que de faire circuler une représentation sans doute plus émergente [...] que dominante (mais dont la circulation est assurée par certains influenceurs, ce qui la rend présente dans l'espace public), pointe vers ce qui ne doit plus être dit parce que véhiculant une représentation fortement contestée, voire inacceptable [...] et témoigne ainsi d'une évolution discursive.

[...] l'interdiction de dire est doublée d'une prescription de ce qu'il faut dire. Autrement dit, le politiquement correct nécessite le remplacement d'une désignation devenue politiquement incorrecte par un nouveau terme [...] et montre une volonté de plus grande précision, de démythification ou encore de réévaluation de cet objet. Ajoutons qu'elle atteste aussi, dialogiquement, d'une évaluation erronée ou négative très répandue envers l'objet du monde en question. (2021b : 6)

Reste cependant dans les discours des traces, non ou peu marquées, des représentations acquises précédemment dans cette culture discursive. On retrouve par exemple des traces de la culture du viol dans certains témoignages qui prônent de nouvelles représentations du viol, par la hiérarchisation des VS ou le *backgrounding* des acteurs sociaux que sont les violeurs (par la mise à la voix passive du verbe *violer* sans complément d'agent, par exemple).

1.3. (Dé)nomination, praxème et définition

La sémantique, notamment son courant discursif, m'est ici utile pour penser deux aspects de mon corpus : d'une part l'utilisation de #MeToo pour référer au mouvement et nommer l'évènement, d'autre part le conflit de définition qui s'opère dans les témoignages, entre les actrices de #MeToo et les définitions acquises de la culture du viol, concernant en particulier la qualification des faits (qu'est-ce qu'un viol) et des acteurs (qu'est-ce qu'un violeur, qu'est-ce qu'une victime). Pour traiter

de ces deux aspects, il faut d'abord revenir sur les théories de la nomination, élément central de l'analyse du discours à la française.

1.3.1. Nomination, dénomination, praxème

Si les notions de désignation, nomination et dénominations sont synonymes dans le langage commun, les linguistes les distinguent. La désignation est définie comme « une référence discursive *individuelle* à des éléments de notre expérience représentés par des dénominations » (Frath 2015 : 44) : on désigne une chose par une dénomination, déjà connue, qui pourrait être définie comme « la désignation d'une chose ou d'une personne par un nom, [...] ». La dénomination est de la sorte du côté de la langue entendue comme une nomenclature d'étiquettes, celle dont les dictionnaires dressent l'inventaire et recensent les sens véhiculés par les discours. » (Detrie, Siblot & Vérine, 2001 : 76) Autrement dit, « [l]a *dénomination* est une entité lexicalisée *collective* donnée par la langue » (Frath 2015 : 43).

À ce couple, séparé entre action individuelle en discours et action collective préétablie à celui-ci, vient s'ajouter la nomination. Elle réfère selon Moirand (2011) au « résultat de l'acte de nommer », selon Detrie, Siblot & Vérine au « processus de nomination, acte d'un sujet qui tout à la fois nomme et catégorise dans l'actualisation discursive. » (2001 : 76) Qu'elle soit pensée d'un point de vue processuel ou en tant que résultat, la nomination reste définie par tous comme à la fois un acte de langage (2001 : 205) et un acte social et discursif (Nugara 2011 : 148) :

On dira que la nomination est l'acte par lequel un sujet nomme en discours, autrement dit catégorise un référent en l'insérant dans une classe d'objets identifiée dans le lexique, à moins qu'il ne veuille innover avec un néologisme. [...] La nomination est bien un acte de langage, l'acte premier de toute production de sens. Et nommer c'est déjà prédiquer sur ce qui est catégorisé en disant que cela existe. (Detrie, Siblot & Vérine, 2001 : 205)

Précisément parce qu'il *catégorise* et *prédique* « [l]'acte de nommer un phénomène n'est pas anodin, puisque le nom qu'on attribue fait exister et cristallise un certain ordre du monde et des relations sociales. » (Sapio 2019 : §19)

Si ces concepts puisant dans la théorie saussurienne lient le signe linguistique au signifié, Lafont puis Siblot proposent un cadre différent, basé sur la théorie des praxis, pour penser la production de sens dans le discours (Sarale 2021). Ils introduisent le concept de praxème (qui remplace donc le lexème), « envisagé comme moyen de catégoriser et de nommer le monde à partir des percepts et des

expériences qui en fondent la connaissance » (Siblot 2001 : 263). Dans cette perspective, « le sens est conçu dans sa dynamique » (Sarale 2021 : 286), ce qui rejoint le dialogisme de la nomination (Siblot 2001), la mémoire des mots (Moirand 2011), c'est-à-dire à l'idée que tout praxème (ou lexème) porte en lui le sens de ses usages précédents dans les discours passés.

Par ses choix praxémiques, un énonciateur peut s'aligner sur d'autres discours, s'opposer à des discours antagonistes (en 2020, « séparatisme » vs « discriminations » notamment) ou pratiquer l'évitement (entre 1954 et 1962, « événements d'Algérie » pour éviter « guerre d'indépendance »). (Sarale 2021 : 287)

Ainsi, comme j'ai pu le montrer en partie 1.1., désigner les faits subis comme *viol*, c'est porter un regard particulier sur le monde, la chose vécue, et s'identifier comme victime. Tout au contraire, refuser de qualifier les faits d'une certaine manière et privilégier un euphémisme, une paraphrase, un évitement du dire, c'est pour l'énonciatrice perpétuer sans le vouloir la culture du viol dans laquelle l'utilisation du praxème *viol* est en partie rejetée. Car « [t]oute assignation du sens engage celui qui l'énonce, en exigeant de lui qu'il prenne position en regard de la chose : "Dis-moi ce que c'est et je te dirai qui tu es". » (Siblot 1992 : 9)

1.3.2. Le conflit de définition

D'un point de vue du sens, le problème de la nomination est à prendre par l'autre bout : il ne réside plus dans l'utilisation de différents praxèmes chargés de sens pour désigner un référent précis, mais dans un mot, une qualification (viol, victime, violeur) qui se voit attribuer plusieurs définitions. L'emploi de ces termes se trouve alors au cœur d'un conflit de définition, lutte définitionnelle (Delage 2017) ou querelle de mots (Vadot 2016), où leur sens est débattu, remis en question, réactualisé en discours et pris dans une argumentation à priori polémique. Parce que les locutrices ne sont pas linguistes, on peut considérer cette activité définitoire comme *folk*²¹, populaire, ou la considérer comme de la sémantique artisanale (Greco 2016).

Dans le corpus de témoignages (et plus partiellement celui de *threads* critiques), le conflit de définition se manifeste entre autres par la production d'énoncés définitoires copulatifs (Riegel 1987), qui suivent la structure **Art-N0-(ce)-être-Art-N1-X** (Micheli 2010 : 148), où **N0** correspond à

²¹ Pour une présentation du concept de linguistique *folk*, voir notamment Paveau, M. A. (2008). Les non-linguistes font-ils de la linguistique?. Une approche anti-éliminativiste des théories folk. *Pratiques. Linguistique, littérature, didactique*, (139-140), 93-109.

l'unité lexicale (le *definiendum*, les mots *viol*, *victime* et *violeur*) et **N1-X** la définition (le *definiens*), généralement une proposition ou un syntagme nominal.

Micheli (2010, 2011) en prenant appui sur les travaux de Riegel (1987) propose une typologie des énoncés définitoires. Il distingue tout d'abord les énoncés définitoires ouvertement métalinguistiques des énoncés définitoires non ouvertement métalinguistiques. Si les premiers, possèdent des marques d'autonymie (le *definiendum* est marqué soit par un présentateur métalinguistique « le mot X », soit par des guillemets, etc.) et sont caractérisés par l'usage de verbes métalinguistiques (tels que *désigner* ou *signifier*), la seconde catégorie ne porte ni l'un ni l'autre. Dans la catégorie des énoncés ouvertement métalinguistiques, une distinction est aussi faite entre les énoncés interprétatifs et les énoncés désignatifs. Dans la première catégorie, l'énoncé vise à établir « une relation sémantique, qui lie le mot à un contenu de signification » (Micheli 2010 : 147), tandis que dans la seconde il s'agit d'établir « une relation référentielle, qui lie le mot à un type de référent qu'il est conventionnellement supposé désigner » (2010 : 147).

Enfin, il différencie les définitions descriptives, actes assertifs qui « spécifient l'usage référentiel des mots à l'intérieur d'une communauté linguistique » (Riegel 1987 : 34), des définitions stipulatoires (ou normatives) où le but est « d'assigner à un mot existant un sens qui rompt avec l'usage courant, mais aussi de "s'engager soi-même à suivre l'usage ainsi instauré et inviter le lecteur-interprète à en faire autant" (Riegel 1987 : 33) » (Micheli 2011 : 11). Dans mon corpus, les définitions sont assertives et stipulatoires, il s'agit à la fois de spécifier l'usage à l'intérieur de la communauté linguistique donnée, et de rompre avec l'usage proposé par la culture du viol en remplaçant l'énoncé porteur de sens ou du référent.

Doury & Micheli (2016) rappellent la visée performative de la définition, en particulier lorsqu'elle est juridique et en contexte polémique, et « l'importance des enjeux liés à l'activité définitoire » (Husson 2020 : 3). Ces enjeux sont linguistiques, mais aussi et surtout socio-politiques, comme dans leur recherche sur la définition du *mariage* dans le cadre des débats sur le mariage pour tous, ou dans celle d'Husson (2020) sur la polémique du genre. Partant de cela, Husson se détache du modèle dialogal porté par Riegel pour qui la définition tendait à répondre à une question : « [l']énonciation d'une définition est un acte empiriquement observable qui répond à la question, explicite ou implicite : "Qu'est-ce que X?" interprétée comme une demande d'information sur le sens de l'unité codée X. » (Riegel 1987 : 33) Elle privilégie une approche argumentative qui place la

définition comme réponse à un argument, et « permet au locuteur ou à la locutrice de se positionner au sein de la polémique, c'est-à-dire au sein de discours et d'arguments déjà disponibles » (Husson 2020 : 5). Elle propose trois caractéristiques principales à l'activité définitoire, discursivement le sens produit se veut dépendant du contexte, formellement, on retrouve la présence (à degrés variables) de marqueurs métalinguistiques, qui, et c'est la troisième caractéristique, est le plus souvent la copule *être* (2020 : 7-8). L'utilisation de ce verbe constitue « la forme de base de la prédication de l'identité, puisqu'il permet la mise en rapport entre les signes et les choses » (2020 : 8), et permet la production d'énoncés définitoires dit « ordinaires », qui « prennent la forme du discours sur les choses, au point de parfois ne plus paraître s'en distinguer » (Micheli 2010 : 149). Husson rappelle enfin la forte présence de dialogisme et de l'hétérogénéité dans l'activité définitoire, tant sur le plan énonciatif (par l'hétérogénéité montrée) que sur le plan discursif. On retrouve ici l'idée de mémoire discursive portée par Moirand, mais aussi la présence du DR qui vient, par exemple, servir dans la dénégation d'arguments.

Dans une perspective plus interactionniste, Greco (2016) parle d'une dimension théâtrale (au sens de performance) de l'activité définitoire orale, lui qui étudie la construction du genre et de la parenté en contexte LGBTQ+. Il note en effet l'orientation de la production de l'énoncé vers un auditoire, sa dimension polyphonique (l'usage du DR ou la mise en scène de protagonistes absents), et sa dimension interdiscursive, avec l'idée que l'énoncé définitoire est produit pour être repris, et qu'il circule dans différents discours (Greco 2016 : 140-141). Pour lui, la définition est construite en interaction et correspond soit à un objet de travail (2016 : 143), soit à une ressource politique :

[a]lors que, dans la première partie, les définitions émergent dans le cours de l'interaction et font référence aux projets de famille des participants, dans la deuxième partie, les définitions sont renvoyées à un cadre hors énonciation, à une doxa contre laquelle un positionnement politique est construit. (2016 : 143)

Il rappelle également que les conflits de définition, en particulier lorsqu'ils sont liés au genre et à la sexualité des individus, est une question ancienne. Il rejoint la perspective foucauldienne (1976) qui note une « police discursive » vis-à-vis des identités et pratiques jugées hors normes, « par et dans laquelle, la classification, la nomination et la définition de ce qui est présenté comme une pathologie de genre ou sexuelle va orienter le vécu des personnes » (Greco 2016 : 139).

Enfin, dans une perspective philosophique qui fait plus qu'écho au cas de #MeToo et à la culture du viol où le viol est basé sur un scénario prédéfini et préférentiel, Gérardin-Laverge explique :

Pour les féministes, la définition du viol est un enjeu de lutte fondamentale. D'abord parce que, sur le plan juridique, il faut se battre pour faire reconnaître des situations comme des « viols ». La qualification juridique des actes a des conséquences directes sur la manière dont ils vont être traités : elle autorise ou pénalise certaines violences. [...] Mais cette question a des conséquences plus larges : comme l'ont montré les féministes, la représentation du viol comme pénétration péno-vaginale par un inconnu dans une ruelle sombre nous conduit à utiliser le mot « viol » pour ces situations exclusivement, et à ne l'appliquer qu'avec réticence à des situations beaucoup plus courantes [...]. Refuser d'appeler « viol » ces situations fréquentes a des conséquences très graves sur la manière dont on traite socialement le viol, mais aussi sur la manière dont peut analyser certaines situations et s'en défendre : comme en témoignent de nombreuses femmes, qualifier de « viol » une situation a été un travail difficile, mais qui leur a permis de reconnaître la violence de cette situation, et leur propre légitimité à la refuser, à s'en défendre. Au contraire, ne pas disposer de ce mot pour qualifier des situations de sexe non consenti fait qu'il est plus difficile de s'en défendre et de les dénoncer. (Gérardin-Laverge 2018a : 598-599)

On voit bien là l'idée d'une performativité du langage, notamment prise dans l'activité définitoire *folk* et le conflit de définition dans les contextes les plus polémiques. Elle réitère ainsi l'idée que définir un terme, utiliser une qualification plutôt qu'une autre, n'est pas seulement une façon de produire une description du monde, mais bien d'y agir par le discours :

L'idée que le langage doit représenter le réel, et qu'il peut le représenter plus ou moins bien, est une idée importante : il est faux de considérer que telle pratique n'est pas du « viol », ou que cette activité n'est pas du « travail ». Ces termes viennent nommer de façon plus juste la réalité que si on la décrit comme « sexe » ou comme « tâche », par exemple. Cependant, cette idée ne me paraît pas reconduire une illusion descriptive. En effet, la revendication de termes plus justes, qui représentent mieux le réel, a lieu justement parce que l'on considère que le langage fait des choses (il contribue, au moins, à forger nos représentations). (2018a : 602)

Je retiens ici le point de vue argumentatif de Husson, la prise en compte de l'activité définitoire comme construction de la réalité, que ce soit du genre pour Greco, ou du viol pour ma recherche, et la notion de ressource politique qu'il emploie. Je rejoins aussi Gérardin-Laverge dans son analyse de la dimension performative du conflit de définition et de la linguistique *folk* lorsque celle-ci touche à un lexique politisé et remis en question par les militantes féministes. Le conflit de définition apparaît selon moi comme véritable enjeu de #MeToo : il ne s'agit pas seulement de témoigner pour dire les VS, mais également de redéfinir ce qu'elles sont, qui en sont les victimes et les auteurs.

1.3.3. Le praxonyme au prisme de la sémantique discursive

La sémantique discursive²² se veut être une approche qui

conçoit le sens non pas comme un donné, préalable et uniformément partagé, mais comme un fait dynamique. Ce postulat s'illustre de différentes manières selon les niveaux d'analyse, mais il est pertinent, en particulier, pour les unités lexicales, avec la polysémie et les glissements de sens ; pour le niveau du syntagme, par exemple avec les phénomènes de routinisation et de figement, ainsi que l'interprétation des unités figées [...]. (Lecolle, Veniard, Guérin 2018 : 39)

Cette approche théorique lie donc l'analyse du discours et la sémantique, s'intéressant aux unités lexicales et à leur sens, qui « se constitue à travers les différentes dimensions dans lesquelles le texte se construit, en relation avec le genre, l'interdiscours et les représentations sociales. » (Lecolle, Veniard, Guérin 2018 : 45)

J'utilise ce cadre pour penser l'utilisation référentielle de Npr d'évènement. Je défends en effet l'idée que #MeToo peut s'apparenter à un praxonyme²³ : il rejoint la formation de ces Npr d'évènement les plus connus qui sont basés sur des toponymes (événements culturels comme Cannes, guerres ou batailles comme Verdun, attentats comme le Bataclan, etc.) dont le référent géographique est recouvert d'un référent évènementiel (Paveau 2008; Cislaru 2015), puisque #MeToo, en tant que hashtag, donc lien hypertexte qui renvoie à une seule et même page Internet sur les RSN, peut-être comparé, selon moi, à un toponyme. Mais cette acception est vite balayée, en tout cas recouverte du référent évènementiel « moment #MeToo » qui le fait passer du côté des praxonymes.

Pour Krieg-Planque, un évènement est

une occurrence (c'est-à-dire ce qui advient dans le monde phénoménal) perçue comme signifiante dans un certain cadre. L'occurrence implique une inscription dans une

²² Pour une présentation complète du champ de la sémantique discursive, voir Veniard, M., & Lecolle, M. (2021). Sémantique discursive. In : *La sémantique au pluriel*, Presses universitaires de Rennes, pp.333-344.

²³ On pourrait également dire qu'il s'agit d'un Npr de mouvement social, ou que sa nature de Npr vient avant tout du fait qu'il s'agisse d'un hashtag, donc d'un phrasème figé qu'on lit avant tout comme référant à quelque chose (que ce soit un mouvement sur les RSN, un évènement particulier, un toponyme menant à une page web, etc.). Je privilégie pour ma part de l'analyser avant tout en tant que praxonyme, d'une part pour la poursuite de mes analyses, et surtout puisque je définis #MeToo, avec Paveau (2019a), comme un évènement discursif.

temporalité qui détermine un « avant » et un « après » cette occurrence²⁴. Le cadre, ou système d'attentes donné, détermine le fait que l'occurrence acquiert (ou non) ce que nous avons proposé d'appeler sa remarquabilité, aux deux sens de visibilité (l'occurrence est perçue) et d'exemplarité (l'occurrence est perçue comme signifiante) et, par conséquent, est promue (ou non) au rang d'évènement. (Krieg-Planque 2009b : 5)

Cette promotion au rang d'évènement est mise en place par un processus d'évènementialisation (Moirand & Reboul-Touré 2015 : 109), composé de plusieurs phases de stabilisation (2015 : 109), qui souvent résulte, d'un point de vue du lexique, en la création d'un néologisme, un Npr de l'évènement, expression figée porteuse d'une majuscule (Sini 2019 : 9) ou en la réutilisation d'un Npr déjà connu (toponyme, chrononyme, phénonyme) qui sert un nouveau référent par métonymie par exemple (2019 : 9).

En plus de leur inscription spatio-temporelle (Moirand 2014), les praxonymes deviennent des parangons (Lecolle 2007), des labels (Lecolle, Reboul-Touré, Paveau 2009), des prototypes qui « permettent de répondre à un besoin médiatique [qui permet de] hiérarchiser, de construire des occurrences comme étant prototypiques » (Krieg-Planque 2009b : 6), par des processus tel que l'antonomase (Siblot & Leroy 2018), l'analogie ou la comparaison.

Dans « une approche discursive du nom propre » (Lecolle, Paveau, Reboul-Touré 2009), les linguistes invitent à « saisir la nomination d'un événement au point de rencontre d'un discours en construction avec des discours antérieurs, mais aussi en tant qu'elle participe à la construction (ou à une représentation ?) de la réalité sociale (au sens de Searle 1995). » (Moirand & Reboul-Touré 2015 : 109) Partant, elles rappellent la dimension dialogique des Npr (Paveau 2008) tant dans leurs divers usages en discours que dans leur polyvalence (Lecolle 2007).

Cislaru (2015), tout comme Lecolle (2007), parle du Npr (dans leurs cas, les toponymes) comme ayant plusieurs facettes : « à un être unique, auquel est attribué, de manière stable, un Npr, se rattachent plusieurs facettes. L'unicité de cet être – le référent du Npr – lui vaut précisément le cumul de ces facettes, que ce soit dans son sémantisme originel ou de par son histoire. » (Lecolle 2007 : 104) Lecolle parle également de polysignification pour des Npr présentant « différentes valeurs sémantico-référentielles » (Lecolle 2007 : 103), de plurivocité ou de « polyvalence intrinsèque ». Cislaru privilégie, elle, une approche en termes de polyréférentialité. Malgré la

²⁴ « On adopte ainsi une perspective constructiviste, qui prend en compte l'inscription spatio-temporelle de l'évènement : il y a un avant (Après le référendum en Crimée que va faire Poutine ? – Arte) et un après de l'évènement (L'après Fukushima) » (Moirand 2014 : 9)

différence lexicale, l'idée est de « soulign[er] la capacité particulière du toponyme à désigner, concomitamment ou en alternance, plusieurs référents, en plus du référent géographique, par exemple l'état, la nation, le gouvernement, telle équipe de football ou telle entreprise. » (Paveau 2008 : 27). Pour Lecolle « [l]e type premier n'en est pas pour autant toujours annulé, et on se trouve alors dans des cas de polysémie et de polyvalence référentielle » (Lecolle 2007 : 105) qui permettent « d'envisager le Npr dans un cadre discursif historicisé » (2007 : 111).

Pour Paveau, il est préférable d'envisager « l'omnisignifiante du nom propre en tenant compte essentiellement de sa nature prédiscursive » (Paveau 2008), terme qu'elle délaisse pour y préférer la notion de « feuilleté mémoriel » (Paveau 2009). Elle garde cependant l'idée que la pluralité des sens ou référents portés par un même Npr participent à lui offrir « une épaisseur cognitive et mémorielle » (Paveau 2008 : 27).

J'utiliserai pour ma part les termes polyvalence et polyréférentialité pour parler du Npr #MeToo, parce qu'il ne réfère pas qu'à un événement, mais également à un hashtag (au point de vue matériel), un mouvement social et des micromouvements, ou encore à un phénomène.

1.4. Le discours agissant

#MeToo en tant qu'évènement discursif, composé des discours testimoniaux et des discours des militantes féministes²⁵, a été présenté comme agissant, comme j'en ai largement discuté en introduction. Cela signifie que ces discours agissent, et par eux, agissent également les victimes témoignantes. Cette conception d'un discours capable d'avoir des effets sur le monde s'appuie sur deux théories qui sont liées l'une à l'autre : la performativité, notion de pragmatique pensée par Austin d'une part, et la puissance d'agir (*agency* ou agentivité), notion plutôt sociologique, d'autre part.

1.4.1. Performativité : changer le monde par les discours

La performativité a été théorisée par le philosophe J.L. Austin (1962) : dans l'ouvrage issu de ses conférences, il instaure une distinction entre les énoncés constatifs (décrivant un état du monde) et

²⁵ Je laisse totalement de côté les contre-discours de #MeToo pour me concentrer sur la parole des victimes et des militantes féministes, même s'il est indéniable que ces discours, qu'ils soient masculinistes, d'extrême-droite ou *mainstream* font et ont fait partie de #MeToo en tant qu'évènement discursif et qu'ils sont, eux aussi, particulièrement agissants.

performatifs, dans lesquels le dire et le faire sont confondus. À la dynamique véri-conditionnelle (un énoncé descriptif est soit faux, soit vrai, selon qu'il décrit l'état des choses ou non), il substitue pour les énoncés performatifs, une dynamique de réussite-échec, c'est-à-dire une évaluation, selon des conditions de félicité, de l'énoncé comme heureux ou malheureux. Très vite dans sa théorisation, Austin abandonne la distinction constatif-performatif pour lui préférer une distinction tripartite :

il s'agit moins de penser que certains énoncés sont performatifs quand d'autres sont simplement constatifs que de concevoir que chaque énoncé a un contenu locutoire (ce qui est dit), un contenu illocutoire (ce qui est fait), et un contenu perlocutoire (les actes imprévisibles induits par l'énoncé). (Marignier 2021 : 263)

En suivant cette conception, « même s'il peut sembler qu'une assertion se contente d'énoncer un état du monde, il est possible qu'elle soit en train de réaliser ce qu'elle dit » (Gérardin-Laverge 2017 : 95). Ce faisant, tous les énoncés ont une certaine force permettant d'agir²⁶, mais seuls certains ont une force illocutoire, une réelle « *prétention* à modifier l'ordre juridique des choses » (Ambroise 2009 : 5), qui leur permet d'agir par leur seule prononciation ou écriture.

Austin souligne que les énoncés performatifs illocutoires, véritables actes de paroles, nécessitent une procédure et des conditions particulières, qui, si elles ne sont pas réunies, mènent à l'échec du performatif. La performativité des énoncés du mariage (*Je vous déclare...*), d'un ordre (*Je t'ordonne de...*) ou d'une promesse (*Je te promets que...*) résident dans l'énoncé à la première personne du singulier au présent de l'indicatif, mais aussi dans le statut de l'énonciateur ayant autorité à réaliser l'acte de parole (un prêtre ou un maire, une personne en situation d'ordonner ou de promettre quelque chose à quelqu'un) et dans certains cas de circonstances extralinguistiques particulières (il faut être à la mairie ou dans une église pour marier un couple, par exemple).

Dans sa critique de la théorie d'Austin, Bourdieu (1975) insiste particulièrement sur la nécessité de s'attarder sur l'énonciatrice de l'acte de parole, son statut, sa légitimité, à la fois intrinsèque à un certain statut, mais aussi reconnue par les interlocutrices :

selon lui, le pouvoir des énoncés vient bien moins du langage lui-même que du pouvoir de la personne qui les prononce, et les analyses du performatif manquent d'un regard sociologique sur les rapports de force établis entre les sujets parlants et sur les institutions qui les légitiment. En cela, Bourdieu déplace la question de ce qui peut être

²⁶ « Cette représentation du langage ordinaire permet de montrer le caractère performatif d'énoncés apparemment descriptifs, qui posent une norme alors qu'ils semblent décrire le réel. Elle constitue un outil extrêmement précieux pour un féminisme non-naturaliste et non-essentialiste, puisque contrer la représentation du langage comme simple reflet ou représentation du réel permet de critiquer l'illusion de la naturalité des rapports sociaux et de la domination. En retour, essayer de penser une puissance d'agir féministe dans le langage ordinaire permet de discuter et de repenser la performativité du langage. » (Gérardin-Laverge 2017 : 96)

fait par le langage vers des réflexions sur le pouvoir accordé à celui qui parle. (Marignier 2021 : 264)

les conventions et l'autorité qui déterminent la réussite performative sont socio-politiques, et la reconnaissance accordée par les interlocutrices n'est pas le fruit d'un choix volontaire, mais repose sur l'incorporation des structures sociales hiérarchisées qui confèrent de l'autorité à certaines personnes. Analyser la performativité du langage implique de prendre en compte les positions sociales différenciées des locutrices et de ne pas faire abstraction des inégalités, des rapports d'oppression et de pouvoir. (Gérardin-Laverge 2018b : 5)

Pour le philosophe Derrida (1972), la performativité d'un énoncé repose avant tout sur la possibilité de son échec (ce qui constitue pour Austin l'échec même du performatif) ainsi que sur sa citationnalité, sa réitérabilité, étant donné que tout énoncé est produit dans la convention qu'est la langue, donc que tout énoncé se veut réitérable à un moment ultérieur et dans un autre contexte (c'est d'ailleurs cette répétition parfois très procédurale d'un énoncé spécifique qui crée la performativité illocutoire : dire *Je vous déclare mari et femme* ne marie les individus que parce que l'énoncé a déjà été prononcé et instauré en tant qu'acte de parole permettant de marier deux personnes).

Comme a pu le faire Butler (2005), je réunis ici les conceptions très différentes qu'ont Bourdieu et Derrida du performatif. J'admets donc que la performativité d'un énoncé réside dans trois paramètres : produit par une locutrice habilitée ou légitime à le produire, cité et potentiellement citable, l'énoncé agit sur le monde de façon illocutoire, en faisant directement ce qu'il dit, ou perlocutoire, par les effets attendus ou imprévisibles qu'il engendre sur le monde.

Les discours de #MeToo, notamment les premiers énoncés comportant simplement le hashtag avec ou sans témoignages de violences sexuelles, ne remplissent pourtant que deux des paramètres : le hashtag est cité et réitérable (c'est d'ailleurs le principe même du hashtag), et les énoncés semblent agir sur le monde de façon perlocutoire, c'est-à-dire en ayant des effets plus ou moins attendus et parfois imprévus (reste à voir de quelle manière). Mais les locutrices sont-elles habilitées à produire ce discours agissant ? Est-il réellement performatif s'il n'a que des conséquences perlocutoires ?

Gérardin-Laverge propose de s'intéresser davantage à la tentative de performativité qu'à sa réussite (ou à son échec) :

Si on échoue à obtenir les effets que l'on recherche en invoquant les procédures socialement prévues (ce qui est une forme de réduction au silence), on peut essayer d'obtenir ces effets avec d'autres énoncés qui n'étaient pas prévus pour ça. On peut subvertir la procédure déterminant la performativité d'un énoncé, en échouant intentionnellement sur le plan illocutoire pour réussir sur le plan perlocutoire. (Gérardin-Laverge 2017 : 101)

quand on parle de pouvoir transformateur des discours, on renvoie aussi à des effets beaucoup plus vastes, concernant la capacité des discours à modifier leur contexte social et politique, qu'il faut décrire comme des effets perlocutoires (2018a : 551)

Dans le même mouvement, elle propose de penser le performatif comme possible pour les locutrices qui ne sont pas habilitées à produire des énoncés agissants, pour :

penser qu'on peut réaliser des actes de parole lorsqu'on ne dispose pas de l'autorité sociale nécessaire, et qu'on peut faire rupture par rapport à l'ordre inégalitaire du discours. (2018b : 5)

Pour penser le pouvoir transformateur des actes de discours, [elle] propose donc de ne pas [s]'en tenir à la reprise subversive d'énoncés oppressifs, mais d'analyser des actes de parole qu'[elle] appelle « insurrectionnels », à savoir des actes qu'on essaie de réaliser sans y être autorisé·es, sans respecter la procédure conventionnelle, sans que les conditions de réalisation de cet acte soient réunies. Ces discours sont des actes d'insurrection, dans la mesure où ils ne se contentent pas de résister à l'oppression, mais visent à la renverser, à transformer les conventions et/ou l'ordre social. (2018a : 550)

Elle définit ce type de performatif comme insurrectionnel, une performativité produite par des voix d'habitude silencieuses et aux effets perlocutoires²⁷ plutôt qu'illocutoires, une tentative « contestant l'ordre hiérarchique organisant qui parle et qui ne parle pas » (2017 : 103) et recourant « à une procédure conventionnelle qui ne prévoit pas que ces mêmes personnes s'en emparent. » (2017 : 103)

C'est dans ce type de performatif qu'il semble possible de « ranger » #MeToo :

[sa] force insurrectionnelle [...] repose sur la mise en évidence du conflit et des résistances déjà existantes à l'ordre social. Il ne s'agit pas seulement de prendre la parole, mais de combattre l'idéologie de genre dominante et d'autres formes d'oppression en les mettant en lumière, en analysant les fondements, en dénonçant leur illégitimité et en montrant que cette idéologie ne fait pas consensus. (2018b : 14-15)

Les actrices de #MeToo agissent, sans réelle légitimité pour le faire, et en attendant simplement de leur discours des effets qui ne sont pas inclus dans leur discours même, notamment un changement des mentalités vis-à-vis des violences sexuelles, une prise de conscience, une modification des lois ou encore, idéalement (et de façon plutôt irréaliste), l'arrêt total des violences sexuelles.

Dans le cas de #MeToo, on notera que les témoins et les militantes prêtent aux discours qui composent le mouvement une performativité, un pouvoir agissant sur le monde. Il s'agit donc

²⁷ Elle propose « de penser qu'il peut y avoir un succès féministe dans les effets perlocutoires même si, *et peut-être parce que*, l'acte a échoué sur le plan illocutoire. Par exemple, je peux utiliser une procédure en y étant autorisée mais dans des circonstances inadaptées (conditions A2), et sans avoir réellement l'intention de produire l'effet illocutoire prévu par la procédure (conditions Γ). » (Gérardin-Laverge 2017 : 100)

d'avantage ici d'analyser cette visée performative et la façon dont elle est retranscrite dans le corpus que d'analyser réellement la puissance performative de ces discours. Lorsque c'est cependant le cas, on privilégiera une utilisation de la performativité au sens de Gérardin-Laverge, c'est-à-dire une performativité perlocutoire ou insurrectionnelle, dans une perspective plus philosophique que purement linguistique ou pragmatique.

1.4.2. La puissance d'agir

Le concept d'*agency*, traduit en français par agentivité ou puissance d'agir²⁸, est défini comme :

la puissance d'agir que nous pouvons tirer de notre dépendance fondamentale à l'Autre, au langage ; c'est aussi la résistance que produit nécessairement le pouvoir. [...] Pour ce qui est du discours, cela signifie qu'il n'est pas possible d'utiliser des mots qui soient purifiés de tout pouvoir²⁹, qui ne soient pas « souillés » par la domination, mais que [...] cette situation ne nous interdit en aucune façon de développer une puissance d'agir : c'est depuis l'intérieur des mots du pouvoir que l'on peut critiquer la domination dont ils peuvent aussi être porteurs, comme le montrent les mouvements politiques qui revendiquent les termes mêmes qui les excluent [...] (Nordmann, lexique de Butler 2004, 275-276³⁰, cité dans Paveau 2014 : 18).

L'*agency* est largement utilisée en linguistique pour analyser le rôle sémantique d'agent dans les énoncés³¹ :

S'intéresser aux manières dont les agent.e.s déploient leur puissance d'agir, à la fois sous l'angle de l'encodage et de la performance, permet de comprendre l'organisation des relations de pouvoirs. L'intrication des rapports de domination et la possibilité de les établir ou de les déjouer peuvent être étudiées à partir des stratégies discursives collectives consistant à attribuer, ôter ou nuancer la capacité d'action. (Marignier 2015 : 54)

Mais, comme Marignier l'explique dans ses travaux ultérieurs, la puissance d'agir réside dans bien d'autres phénomènes linguistiques, comme :

²⁸ J'utilise pour ma part puissance d'agir.

²⁹ On retrouve ici l'idée d'un dialogisme de la nomination lié aux dominations sociales.

³⁰ Elle cite Judith, B. (2004). *Le pouvoir des mots. Politique du performatif. Paris: Éditions Amsterdam.*, ouvrage traduit par Charlotte Nordmann.

³¹ Marignier (2015) utilise ainsi les notions linguistiques d'agent et de patient : « I will define an Agent as a participant which the meaning of the verb describes as doing something, or causing something to happen, possibly intentionally [...] A Patient will be defined as a participant which the verb describes as having something happen to it, and as being affected by what happens to it. (Andrews, 1985 : 68) » (Marignier 2015 : 45)

la resignification du stigmaté, bien sûr ; les créations lexicales (Husson 2017³²) ; les déplacements de sens (je pense au préfixe *cis-*, venant de la chimie, qui est remotivé par rapport à son antonyme *trans-*). (Marignier 2020 : 11).

Dans ses travaux sur la performativité du langage dans les luttes féministes, Gérardin-Laverge suit l'approche d'Ahearn, en anthropologie linguistique, qui qualifie la puissance d'agir de « socio-culturally mediated capacity to act » (Ahearn 2001 : 112). Marignier, trouvant cette définition trop large, et donc trop faible pour être utilisée, notamment en linguistique, privilégie quant à elle l'approche de Butler, qui souligne le fait que l'« action discursive est ainsi délimitée à l'avance, mais ouverte à de nouvelles délimitations inattendues. » (Butler 2004 : 188 cité dans Marignier 2020 : 5) La puissance d'agir est donc définie avant tout comme une puissance régulée, soumise aux dominations sociales et structurée par elles. Paveau souligne largement cette dimension d'appui sur la norme régulatrice en prenant l'exemple de l'insulte dans les témoignages de viol sous forme de *dedipix* :

La puissance d'agir n'est donc pas seulement énergie, force ou volonté : elle naît véritablement de l'humiliation et de l'insulte, auxquelles elle donne une réponse. L'oppression est alors source d'énergie, d'invention et d'humour ; elles donne à ces femmes cette puissance si mal partagée entre les genres, qu'elles n'auraient, et le paradoxe n'est qu'apparent, pas pu élaborer à leur manière si elles n'avaient pas été subalternisées, selon le terme de Gayatri Spivak. (Paveau 2014 : 18-19)

Ahearn souligne que le concept n'est ni synonyme de *free-will* (Ahearn 2010 : 30), ni d'une simple résistance aux normes sociales (Ahearn 2001 : 116) et elle propose d'évacuer la question de l'intentionnalité et de la conscience du sujet. Ainsi la puissance d'agir ne réside pas dans le désir ou l'intention d'agir par le discours, mais bien dans la capacité que possèdent les individus à le faire. Les actrices de #MeToo n'ont pas toutes, par exemple, voulu modifier par leur seul témoignage les discours de la culture du viol ou la prise en compte des violences sexuelles par l'État, il s'agissait en effet pour certaines de simplement témoigner, parce qu'elles étaient en capacité de le faire.

Ahearn propose d'analyser les liens entre puissance d'agir et langage selon trois perspectives : la structure linguistique des langues (l'agentivité grammaticale), les processus linguistiques socio-historiques à grande échelle et enfin la puissance d'agir émergeant du discours, à la fois individuel et au niveau du discours détenteur de pouvoir issus de la théorie foucauldienne (2010 : 45-46).

³² Elle cite Husson, A. C. (2017). Les mots agonistiques des nouveaux discours féministes: l'exemple de grossophobie et cissexisme. *Argumentation et Analyse du discours*, (18).

Mais, si pour Ahearn, la puissance d’agir réside dans les individus et notamment dans les femmes (Ahearn 2001, 2010), Marignier propose de la relocaliser dans les pratiques, donc dans une perspective discursiviste, dans les discours :

De la même manière que je souscris à une approche qui laisse de côté la question de l’intention des sujets, il me semble que l’agency telle qu’elle peut être pensée ici au croisement des études de genre et de l’analyse du discours ne se localise pas dans les individus mais plutôt dans les pratiques sociales et collectives. (Marignier 2020 : 3)

l’agency nécessite toujours d’être dans une perspective métadiscursive, au sens large du terme. En effet, elle est toujours prise de position d’un discours sur un autre discours, ou discours qui incorpore un autre discours, ou déplacement d’un discours par rapport à un discours antérieur. (Marignier 2020 : 15)

On le voit bien avec les discours qui composent #MeToo, qui sont des témoignages qui dialoguent les uns avec les autres, mais qui sont également des commentaires métadiscursifs sur les discours de la culture du viol qui circulent. C’est dans cette perspective métadiscursive, notamment comme on le verra dans la mise en place d’un lien dialogique fort entre la culture discursive du viol³³ et les discours de #MeToo, que réside sa puissance d’agir :

à la fois les sujets sont contraints par leur position dans le monde social, par la structure de celui-ci, et notamment dans les possibilités de ce qu’ils peuvent dire ; à la fois ils disposent, dans des modalités particulières qu’il faut précisément définir au prisme du discours, d’une marge de manœuvre pour déplacer les lignes ou les frontières des contraintes qui s’exercent sur eux. (2020 : 5)

Ce sont les femmes, les victimes, les témoins, qui, par leurs témoignages, porteurs par exemple de tentatives de redéfinition ou de qualification des faits de VS hors système judiciaire, s’appuyant sur des discours hégémoniques déjà présents, permettent à ces discours d’agir, pas forcément dans l’immédiateté d’un discours performatif (Marignier 2020 : 15), mais en formant une sorte de brèche (Marignier 2020 : 10), un renouvellement discursif (Paveau 2014 : 18) lié à l’itération et la circulation de celui-ci.

Cette puissance d’agir créée par et pour #MeToo, cet événement discursif à la présupposée force insurrectionnelle, semble être au cœur du mouvement porté sur Twitter, mais aussi au cœur des critiques et des discours sur le mouvement lui-même.

³³ On aurait pu ici utiliser le concept de formation discursive utilisé par Marignier (2016, 2020) pour discuter de la culture du viol et des discours féministes, mais cela impliquerait de prendre en compte un cadre théorique beaucoup plus lourd que celui présenté par von Münchow (2021a) pour le concept de culture discursive. Voir cependant à ce sujet : Pêcheux, M. (1975). *Les Vérités de La Palice: linguistique sémantique, philosophie*. FeniXX. ou Guilhaumou, J. (2005). Où va l’analyse de discours: autour de la notion de formation discursive. *Marges linguistiques*, (9), 95-114.

Chapitre 2. Le mouvement #MeToo sur les RSN, entre témoignages et critiques féministes

Si j'ai pu montrer en introduction à quel point le viol pouvait être lié à la fois au langage et aux discours, l'apparition dans la sphère publique de l'évènement #MeToo a sans doute facilité cette liaison : via le biais de témoignages, de discours sur le viol et sur les témoignages eux-mêmes, ou de contre-discours divers, le viol, ou tout du moins le récit de viol, est entré dans la sphère langagière aux yeux du grand public. C'est donc naturellement que mon corpus s'est formé sur cette base, en prenant en compte davantage les discours testimoniaux de viol et les discours métalinguistiques féministes sur #MeToo que les contre-discours, que je juge peu pertinents dans ma recherche. En effet, je cherche avant tout à établir les enjeux d'un discours jugé comme agissant tel que l'a été #MeToo, mais également la façon dont cette performativité présumée a été mise en place dans le discours, et le cas échéant, la façon dont elle s'est vue échouer.

Dans cette partie méthodologique, je présenterai dans un premier temps le cadre de l'analyse du discours numérique (ADN), que je lie à celui des *Gender and Language Studies*³⁴, en me concentrant sur les spécificités portées par un corpus issu de Twitter et sur l'une des formes natives de ce RSN, le hashtag, qui régit le mouvement #MeToo. Je présenterai ensuite la façon dont j'ai construit mon corpus et de quelle manière je compte l'analyser. Puis j'entamerai une réflexion sur l'éthique d'une recherche féministe et intersectionnelle en rapport avec le corpus sensible qu'est le mien.

2.1. L'analyse du discours numérique

Je place ma recherche dans le cadre de l'analyse du discours numérique, développée par Paveau, qui y privilégie une approche écologique où :

les observables ne sont plus seulement des matières purement langagières, mais des matières composites, métissées d'autre chose que du langagier, c'est-à-dire du social, du culturel, de l'historique, du politique, mais aussi de l'objectal, du matériel, et donc du technologique. Il faut alors repenser le contexte dit "extralinguistique" comme un écosystème où s'élabore le discours et non comme un arrière-plan du discours, ce qui maintiendrait son extériorité. (Paveau 2013b : 3)

³⁴ Le champ des *Gender & Language studies* et, plus largement, les apports des études de genre à ma recherche ont déjà été balayés dans l'introduction.

L'ADN permet ainsi de « rendre compte des discours numériques natifs » (Paveau 2019b), c'est-à-dire des discours produits sur le web 2.0 et repose sur la « technologie discursive [...] dispositif au sein duquel la production discursive est intrinsèquement liée à des outils et gestes technologiques qui participent à la mise en forme des matières langagières constitutives du discours, dans des environnements connectés » (2019b)

L'ADN naît d'un cadre puissant dans les théories postdualistes, définies par Paveau comme « les approches qui remettent en cause les grands binarismes fondateurs de la pensée occidentale » (Paveau 2015a : 2).

Cette méthodologie prône donc une approche symétrique, mettant au même plan le langagier et le non-langagier, et écologique, qui « propose de décentrer le regard et de décroiser les objets de recherche en appréhendant tout aussi bien les objets de recherche classiques que l'environnement dans lesquels ils s'y trouvent » (Ghliiss 2019).

Je place également cette recherche dans le cadre des *Gender & Language studies*, parce qu'elles sont pertinentes pour penser et analyser ces discours sur la sexualité, en effectuant une « articulation entre recherche scientifique et positions politiques, en ce qui concerne tout particulièrement le féminisme et le militantisme LGBT. » (Paveau 2015b : 3)

Parce que la sexualité et le genre sont en partie des discours, il est essentiel de lier ces trois dimensions et d'analyser les productions langagières en lien avec ces questions. On peut alors « parler du sexe, c'est-à-dire [...] permettre, pour des raisons politiques, éthiques, sociales et culturelles, humanistes en un mot, que le sexe ne soit plus si tabou dans la société. » (Paveau 2015b : 2), pour pouvoir étudier les réalités construites par les discours sur les VS, comme n'importe quel autre discours.

C'est entre autres l'approche qu'ont pu avoir Marignier (2016), en effectuant une « articulation entre l'analyse du discours dite française, riche de concepts pour penser les idéologies et les sujets parlants, avec les études de genre, dont l'un des problèmes principaux est la construction et les représentations des rapports de pouvoirs genrés. » (Marignier 2016 : 45), ou MacKenzie, qui explique que « placing discourses at the heart of language, gender, and sexuality research can enhance explorations of what might be called cultural 'norms' or 'expectations' around gender, sexuality, and identity. » (MacKenzie 2021 : 410)

Étant donné que j'ai déjà largement discuté (en introduction) des dimensions liées aux études de genre liées à mon corpus, je discuterai ici de deux de ses aspects numériques, son appartenance à Twitter et l'importance du hashtag.

2.1.1. Les spécificités d'un corpus natif de Twitter

Twitter est un réseau social numérique de microblogging, créé en 2006, et qui « n'a de cesse d'évoluer notamment dans l'interface d'écriture et de lecture des messages ainsi que dans les formes d'écriture. » (Vidak 2016 : 219). Les utilisatrices du réseau peuvent être :

des individus ou des groupes de personnes, des institutions, des entreprises etc., qu'ils aient ou non une notoriété en dehors de ce réseau. Le nombre d'utilisateurs et de messages postés est en croissance permanente, ce qui fait de ce RSN une plateforme internationale segmentée en communautés linguistiques. (Vidak 2016 : 219)

Twitter a pour unité de discours le tweet, énoncé « plurisémiotique produit nativement sur la plateforme [qui] apparaît dans la TL du twitteur et dans celle de ses abonnés, la TL constituant son environnement technodiscursif natif. » (Paveau 2013b : 6). Lors de la création de Twitter, le format du tweet imposait une limite de 140 caractères (espaces inclus), mais cette limite est passée à 280 signes en novembre 2017. Le tweet est composé de nombreux éléments venant s'ajouter à l'énoncé et au nom (réel ou pseudonyme) de l'énonciateur, tel que son avatar, son @, la date et l'heure du tweet, la localisation de l'énonciateur, etc. Paveau propose une typologie technoscripturale du tweet, composé de trois éléments : le tweet, la réponse au tweet et le retweet. Depuis, a été également ajoutée la citation, forme qui lie le retweet et la réponse dans un procédé de citationnalité et de métadiscours.

D'autres possibilités existent, toutes « signalées par des mots-consignes, assortis de leurs icônes » (Paveau 2013b : 7) comme la possibilité de tweeter un média (photo ou audio), un gif (image animée), ou un sondage. Twitter offre également la possibilité d'écrire sous forme de *thread*, c'est-à-dire de poster une suite de tweets qui se suivent. Pour réagir à ce qu'a posté une autre utilisatrice, on retrouve également la possibilité de *liker* un tweet, de le partager (soit sur Twitter en message privé, soit sur d'autres applications, soit en copiant le lien) ou encore de l'ajouter aux signets.

Dans une perspective symétrique, écologique et postdualiste, il est important de prendre en compte le fait que les énoncés des locuteurs font partie d'un écosystème numérique : l'analyse de cette production discursive doit porter sur « l'ensemble du dispositif de production verbale et non sur un seul de ses éléments, comme l'énoncé ou le locuteur » (Paveau 2013b : 4). En effet, Twitter

fonctionne dans un système de *timeline* (TL), où les tweets défilent les uns à la suite des autres (il faut *swiper* verticalement l'écran pour faire défiler cette TL, ou faire défiler l'écran à l'aide du curseur sur ordinateur) : « les énoncés sont produits et reçus dans un environnement unique qui est le compte de chaque internaute, compte dont la physionomie dépend de l'ensemble de ses relations. » (Paveau 2013b : 5). Ainsi, la « contextualisation technorelationnelle » (2013b : 5) doit être prise en compte, à savoir l'idée que chaque énoncé est produit et lu non pas de manière isolée mais en contexte, avec d'autres communications (chaque tweet est encadré au-dessus et en-dessous par d'autres tweets publiés par d'autres utilisatrices).

Le tweet peut également être défini comme un « document numérisé [...] produit nativement en ligne » (Paveau 2015a : 8). Ces technodiscours, énoncés numérisés, présentent « des traits de délinéarisation du fil du discours, d'augmentation énonciative, de technogénéricité et de plurisémiotité. » (2015a : 8) La délinéarisation est définie comme « une élaboration du fil du discours dans laquelle les matières technologiques et langagières sont co-constitutives, et modifient la combinatoire phrastique en créant un discours composite à dimension relationnelle. » (Paveau 2015a : 3). Le discours est délinéarisé par des technomots comme les hashtags et le pseudonyme, des liens hypertextes, (ces trois formes apparaissent sous une couleur différente du reste de l'énoncé, le hashtag est précédé du signe #, le pseudonyme du signe @). Les émoticônes, émojis, gifs, vidéos et photos, permettent aussi cette délinéarisation. L'augmentation est quant à elle caractérisée par les « affordances de l'environnement » (Paveau 2015a : 9), notamment les actions qui composent la typologie scripturale. La technogénéricité est le fait que « les environnements technodiscursifs ont permis l'apparition de genres de discours qui leur sont dépendants. » (2015a : 9) Enfin, la plurisémiotité repose sur les différents types de productions discursives que peuvent contenir les tweets : images, vidéos, sons, etc.

2.1.2. Le hashtag, un technomorphème majeur sur Twitter

Le hashtag est un dispositif natif de Twitter, créé en 2007 (soit un an après l'ouverture de la plateforme) par les utilisatrices du RSN. « Il s'agit d'un ensemble constitué du symbole dièse (#) qui précède une suite de caractères alphanumériques » (Vidak 2016 : 220) pouvant occuper la totalité du champ du tweet (moins le signe #, soit 139 signes à sa création, et 279 aujourd'hui). L'ensemble est « typographiquement soudé car aucun blanc ne peut s'insérer à l'intérieur [et] à cela s'ajoute une couleur différente de la police des caractères indiquant que le bloc est cliquable en tant

qu'hyperlien. » (Vidak 2016 : 220) Étant donné la liberté totale de création de hashtags pour les utilisateurs, des formes co-occurentes et concurrentes coexistent pour référer à un même sujet, l'intérêt réside donc, pour les énonciateurs, « dans la reprise du même mot-dièse s'ils souhaitent voir leurs messages apparaître dans un seul et même fil et augmenter ainsi la visibilité de leurs messages. » (Vidak 2016 : 221) Pour Husson, « les hashtags permettent donc aux utilisateurs/trices de former des communautés d'intérêt plus ou moins lâches et en reconfiguration permanente. » (Husson 2016 : 118)

D'un point de vue formel, deux types de hashtags sont différenciés : le hashtag monolexical, qui « est un lexème simple ou un syntagme libre » (Vidak 2016 : 223) accolé à un signe dièse, et le hashtag polylexical « étant constitué du signe dièse et d'au moins deux lexèmes » (Vidak 2016 : 223). La majorité des hashtags sont des substantifs ou des groupes nominaux, mais toutes les catégories grammaticales sont pour autant attestées et fonctionnent également. Le hashtag « est créé à partir de phrasèmes existants en langue [et] permet la création d'un nouveau phrasème » (Vidak 2016 : 223). Le hashtag polylexical est alors traité comme une séquence figée, qui « peut subir des défigements » et « fonctionne comme un tout et est traitée comme telle par les usagers et par les moteurs du RSN. [Ainsi] tout éventuel changement de structure résulte par la rupture de ce lien cotextuel » (Vidak 2016 : 225).

Si la première fonction des hashtags est celle de métadonnée, leur intégration aux énoncés offre d'autres possibilités que celui d'un simple outil d'indexation, permettant « de constituer des ensembles thématiques de messages et d'effectuer des recherches d'occurrences à l'aide d'un moteur fourni par le site » (Cervulle & Pailler 2014).

Paveau considère le hashtag comme un technomorphème de nature composite (Paveau 2013b : 12), à la fois langagier et cliquable (un lien qui mène vers un fil où sont regroupés les tweets comportant le hashtag), qui peut se placer n'importe où dans l'énoncé, et dont le « mode d'intégration au tweet est varié » (2013b : 12) : externe il précède ou suit le texte, intégré dans la syntaxe il est interne, utilisé comme nom ou adjectif. Le hashtag peut aussi être analysé comme « opérateur d'intensification discursive » simplifiant « la mise en tension d'énoncés dans le cadre d'un réseau de relations », ou comme « pratique conversationnelle en soi » (Cervulle & Pailler 2014).

Le hashtag a d'abord été proposé à l'usage pour créer des groupes de discussion sur des sujets précis, puis il a servi à indexer thématiquement les tweets, simplifiant la recherche par mot-clés sur le RSN, et « rapidement, les MD [mots-dièse] se sont émancipés de leur fonction initiale d'indexation en développant diverses fonctions discursives. » (Vidak 2016 : 220)

Paveau (2013b) propose une liste des usages du hashtag³⁵ : *tagging* et redocumentation (avec le *live tweet* d'évènements par exemple) sont les usages qu'elle qualifie « de base », suivis des pratiques affiliatives (comme les rites hebdomadaires du #VendrediLecture, ou du #jeudiconfession), des hashtags liés aux émotions et modalisant des énoncés (onomatopées, substantifs d'émotions ou de sentiments, moralisateurs permettant l'interprétation d'un tweet ironique ou humoristique), et des hashtags « ludiques, idéologiques ou polémiques [...] créés au fur et à mesure de l'actualité, pour jouer, pour discuter, pour faire du lien : ce sont les fonctions de grooming et de gossip des RSN. » (Paveau 2013b : 16)

Comme nous avons pu le voir en introduction à propos du *hashtag activism*,

la dimension contextuelle du hashtag peut aller jusqu'à la performativité [...] insérer un hashtag revient à accomplir un acte technodiscursif : c'est créer une catégorie folksonomique (événement, état mental, évaluation, etc.) et par là même mettre en place la possibilité d'un fil redocumentable. Produire un hashtag, métadonnée performative au cœur du processus du searchable talk, est donc une action technodiscursive qui modifie l'environnement. (Paveau 2013b : 13)

Le hashtag et sa pratique peuvent également être considérés « en termes de performance identitaire » (Husson 2016 : 119), où l'agentivité des locutrices entre en jeu. Ainsi, « non seulement ils permettent, au sein du tweet, une (ré)orientation du contenu du lien, mais ils ont également un effet réflexif sur l'identité du compte et demandent alors à être analysés comme gestes interprétatifs et producteurs de positionnements énonciatifs. » (Husson 2016 : 124)

Le hashtag est un technomorphème natif de Twitter et propose donc « une affordance communicationnelle spécifique » (Paveau 2013b : 11) à ce RSN. Mais il a été intégré à de nombreuses autres plateformes comme Facebook ou Instagram, et sa forme (le signe dièse suivi d'un énoncé) a migré vers d'autres endroits en ligne (blogs, sites Internet, applications), ou hors ligne (collages féministes, manifestations), où il cesse d'être hypertextuel mais ne cesse pas pour autant d'être une citation, de renvoyer toujours à un hashtag premier. Le #MeToo (ou le #IWasCorsica,

³⁵ Paveau classe à part les hashtags constituant des insultes, propos sexistes, homophobes ou racistes, qui font partie aujourd'hui d'une pratique récurrente sur les RSN.

scandé lors d'une manifestation sans précédent en Corse à l'été 2020) par exemple a été brandi dans de nombreuses manifestations féministes, alors même qu'il n'est plus « cliquable » à l'oral ou inscrit sur une pancarte, il n'indexe pas moins pour autant le mouvement et les milliers de tweets et de témoignages Twitter. C'est en partie à cause de ce glissement vers d'autres RSN et vers le hors-ligne que je ne détaillerai pas plus les usages du hashtag sur Instagram ou sur Internet, malgré qu'ils soient nombreux, puisque j'estime qu'ils remplissent globalement les mêmes fonctions.

2.2. Corpus : entre témoignages de violences sexuelles, critiques féministes et tweets de presse

Ma recherche s'articule autour d'un corpus composé de différents genres de discours (critiques, témoignages, discours de presse) construisant le moment discursif (Moirand 2004) #MeToo, natif du RSN Twitter. Il y a pris naissance et s'y établit toujours, depuis maintenant cinq ans, et risque de continuer d'y évoluer dans les prochaines années. C'est pour cette raison que j'ai choisi de constituer un corpus issu (presque) totalement de Twitter, à l'exception de quelques posts Instagram ou de blog.

2.2.1. Présentation du corpus

Le corpus est divisé en 4 sous-corpus permettant d'investir #MeToo d'une façon globale.

Le premier sous-corpus contient les tweets que j'appelle les « tweets lanceurs », c'est-à-dire les tweets qui ont proposé pour la première fois les hashtags repris par la suite par les utilisatrices. Ce corpus permet d'avoir un aperçu du nombre de hashtags, leur chronologie, ainsi que d'analyser les stratégies mises en place par les lanceuses pour que leur hashtag soit repris par le maximum de personnes sur la plateforme. Ce sous-corpus est composé de 13 tweets et 3 stories Instagram, correspondant à 17 des 20 hashtags recensés, certains n'ayant pas pris naissance sur les RSN comme #Iwas (qui n'a pas été lancé sur les réseaux sociaux francophones, il m'a donc été impossible de retrouver sa première occurrence), #MeTooMédias ou #MeTooPolitique (lancés dans la presse après les affaires judiciaires incriminant PPDA et Nicolas Hulot, ils ont été utilisés par les médias avant d'être repris sur les RSN). Les tweets ont été postés entre octobre 2017 et octobre 2021.

Ces tweets sont pour la plupart les premières occurrences des hashtags sur Twitter, mais certains sont des posts qui précèdent la création du hashtag par d'autres utilisatrices comme les tweets du youtubeur Squeezie qui sont par exemple ce qui a permis au #BalanceTonYoutubeur d'apparaître

sans que celui-ci n'utilise le hashtag. D'autres en sont les premières occurrences mais ont été réutilisés plusieurs mois plus tard, c'est le cas des tweets de Matthieu Foucher et de son article sur le #MeTooGay pour le magazine en ligne Vice, ou l'article du blog d'Emily Gonneau pour le #MusicToo. Enfin, certains tweets ont été supprimés et sont accessibles seulement par le biais de captures d'écran utilisées en illustrations d'articles, comme le tweet lançant le hashtag #JeSuisVictime, ou ont été postés par des comptes aujourd'hui placés en privé (c'est-à-dire que seules les personnes déjà abonnées au compte peuvent voir les tweets), comme pour #JaiEtéViolée.

Le deuxième sous-corpus est composé d'articles et de titres de presse généraliste traitant du mouvement #MeToo dans son ensemble. La majorité de ces articles ont été récupérés sur Twitter lorsqu'ils ont été postés par les comptes des journaux ou magazines sur le RSN, entre 2018 et 2021. Je les ai vus apparaître dans ma TL grâce à des retweets d'utilisatrices que je follow, ou trouvés en cherchant le hashtag #MeToo dans la barre de recherche Twitter. Ce sous-corpus est divisé en quatre selon la façon dont #MeToo est qualifié dans le discours. 4 d'entre eux contiennent les syntagmes *post #MeToo* ou *pré-#MeToo*, 9 le syntagme *le #MeToo de*, 3 comportent *la vague #MeToo* et 4 *le phénomène #MeToo*. Enfin, 3 d'entre eux ont été récupérés parce qu'ils contiennent le syntagme *le Weinstein de*.

La troisième partie du corpus regroupe des tweets et des *threads* critiques variés. Il s'agit de tweets publiés par des utilisatrices Twitter pour la plupart militantes féministes et/ou *queer*, critiquant le mouvement #MeToo, sa réception et son traitement par la société et les médias, ainsi que son impact (largement discuté). Ce sous-corpus est lui-même séparé en deux parties. Une première partie comportant 23 tweets (le plus souvent des *threads*) postés entre 2019 et novembre 2021 et incluant le hashtag #MeToo. Une seconde partie composée de 5 *threads* postés entre mai 2018 et février 2021 a été récupérée en cherchant le syntagme « libération de la parole » dans la barre de recherche Twitter ; il se concentre donc sur une critique de cette appellation. Les 28 tweets de ce sous-corpus ont tous été postés par des utilisatrices que je follow, c'est-à-dire que malgré mes recherches pour les retrouver, ils sont à un moment donné apparus dans ma TL ces dernières années.

Enfin, la quatrième et dernière sous-partie regroupe des témoignages de victimes publiés sur Twitter entre octobre 2017 et décembre 2021, sous quatorze hashtags différents et représente plus d'une centaine de tweets et *threads*. Ils comportent les hashtags (dans leur ordre chronologique

d'apparition) : #BalanceTonPorc, #MeToo, #JeLeConnaissais, #JaiEteViolée, #JeSuisVictime, #JaiPasDitOui, #IWas, #IWasCorsica, #MeTooInceste, #MeTooGay, #DoublePeine, #MeTooThéâtre, #MeTooMédia, #MeTooPolitique. Certains tweets peuvent comporter plusieurs hashtags simultanément (ce qui s'explique par le chevauchement de certains hashtags dans le temps). À noter également qu'aucun tweet de témoignage n'a été retrouvé pour les hashtags #BalanceTonYoutubeur, #MusicToo, #BalanceTonRappeur, #UberCestOver et #SciencesPorc, pourtant largement débattus sur le RSN et dans les médias. Les quatre premiers ont été lancés pour rendre compte d'affaires spécifiques n'incluant que peu d'acteurs (une seule victime et un seul agresseur nommé pour #BalanceTonRappeur, par exemple), tandis que pour les deux derniers, l'appel à témoignage s'est fait sur Instagram, via le compte de la militante Anna Toumazoff (@memespourcoolkidsfeministes) et c'est elle qui, après avoir reçu les témoignages en messages privés les a publiés puis a fait circuler les hashtags sur d'autres RSN.

J'ai construit ce corpus en fonction de mes usages personnels et militants des plateformes et de mes pratiques sur celles-ci, étant donné que je suis une utilisatrice assidue de Twitter (et dans une moindre mesure d'Instagram). De ce fait, bien qu'il tente de refléter au mieux le mouvement #MeToo tel qu'il se construit depuis cinq ans sur les RSN, il n'est en rien exhaustif : il repose en effet sur des tweets et des hashtags qui m'ont été donnés à voir par les algorithmes de la plateforme, les retweets et tweets des utilisatrices que je follow, les polémiques et critiques auxquelles elles ont pris part (et auxquelles j'ai également pu prendre part). Il est probable que d'autres hashtags ont été lancés dans d'autres sphères du militantisme féministe en ligne, ou que certains, qui, n'ayant pas eu le succès escompté, n'ont pas été autant utilisés que ceux que j'analyse ici.

Malgré mon adhésion certaine à la méthodologie de l'ADN présentée auparavant, il semble contraignant et peu utile de reproduire les tweets du corpus à l'aide de captures d'écran, ne serait-ce que par souci de place et de mise en page, mais également parce qu'il est encore compliqué de rendre compte de l'ergonomie de Twitter de façon satisfaisante. En effet, reproduire l'effet du *thread*, les citations imbriquées les unes dans les autres, les liens hypertextes et les hashtags (entre autres) est impossible via une capture d'écran, qu'elle soit issue de l'application smartphone ou du site Internet Twitter. Aussi, j'ai préféré proposer des retranscriptions tapuscrites des tweets analysés. Chaque tweet unique, *thread* ou conversation est donc traité comme une entité et lorsque celle-ci est

composée de plusieurs tweets (d'une même autrice ou de plusieurs), les tweets sont numérotés dans l'ordre chronologique dans lequel ils ont été postés. Les hashtags et liens hypertextes sont maintenus, ils sont donc tous cliquables dans la mesure où ils n'ont pas été supprimés par leurs autrices.

Les segments cliquables que représentent les usernames des utilisatrices (les @) sont quant à eux non cliquables lorsqu'ils sont présents. J'ai cependant choisi de les indiquer pour les sous-corpus de tweets critiques, de tweets lanceurs et celui des tweets de presse, mais d'anonymiser les tweets de témoignage. En effet, il me semble que pour les trois premiers, l'anonymat n'est pas nécessaire : les tweets lanceurs ont largement circulé sur les RSN et dans la presse, les tweets critiques sont postés par des militantes féministes reconnues ayant parfois plusieurs dizaines de milliers d'abonnées, et les tweets du sous-corpus de presse sont bien entendu postés par les comptes de magazines et journaux qui sont publics; la visée publique de ces tweets n'est donc pas à prouver. J'ai cependant préféré anonymiser les tweets de témoignage³⁶ (ainsi que certaines critiques de militantes féministes peu suivies sur les RSN), et ce, en raison de la qualité sensible du corpus. Le corpus sera présenté comme suit, avec un espace blanc lorsque le nom d'utilisatrice n'est pas divulgué :

(1) C7T @Lucie_OttoBruc

[tweet 1] “Le #metoo de [choisir un corps de métier]” Jpp 🇫🇷

[tweet 2] Vous dites “Metoo” pour pas dire des termes trop “militants” (d'après la classe politique dominante)

[tweet 3] Des victimes qui se réunissent pour demander un changement ça date d'avant metoo, on peut choisir d'autres formulations mais aujourd'hui on utilise ce terme comme on utilise le nom d'une marque pour définir tout les produits similaires

2.2.2. Analyse qualitative du corpus

J'ai choisi d'écarter ici une analyse quantitative et outillée par ordinateur. En effet, les dimensions discursives qui m'intéressent ne peuvent être expliquées par des méthodes statistiques ou des outils lexicométriques (l'étude de la fréquence de lexèmes par exemple). Ainsi, après avoir procédé à une lecture flottante de l'entièreté de mon corpus, j'ai tenté de dégager des angles d'analyse cohérents en lien avec ma problématique, puis je l'ai analysé de façon qualitative, à l'aide des outils de l'analyse du discours (numérique), de la sémantique discursive, de la pragmatique et des *Gender & Language studies*.

³⁶ Bien que puisque je retranscris dans leur intégralité les tweets, ils restent recherchables sur Twitter : j'en appelle donc à l'éthique féministe des lectrices pour ne pas tenter de retrouver leurs autrices initiales.

J'ai cependant abandonné l'idée d'une analyse qualitative du récit de viol dans sa matérialité dans une perspective « typologique », ayant conscience des problèmes éthiques vis-à-vis d'une recherche qui s'attacherait à décrire finement les échecs précis de discours testimoniaux recherchables sur le web et discrets. Mon analyse qualitative, empirique et inductive, part plutôt de l'idée dichotomique d'un discours (présenté comme) performatif échouant pour chercher à montrer comment ce discours a tenté d'être performatif et comment dans le même temps, il a échoué à cette tâche.

2.3. Éthique d'une recherche féministe et intersectionnelle

Je convoque dans ma recherche des travaux de femmes, à la fois militantes, théoriciennes féministes et actrices du mouvement #MeToo. Certaines femmes sont ainsi présentes à la fois en tant que corpus analysé et en tant que source bibliographique théorique. C'est le cas par exemple de l'essayiste et militante féministe Valérie Rey-Robert, dont je convoque le travail sur la culture du viol en tant que source théorique, et les réflexions qu'elle produit sur Twitter (et sur son blog) en tant que corpus. Cependant, la compartimentation source théorique/corpus reste souple : les analyses féministes produites sur les RSN, si elles sont utilisées comme corpus (les *threads* critiques), n'en restent pas moins un point de départ pour ma recherche. C'est en effet grâce aux réflexions portées par ces féministes, notamment sur un potentiel échec du mouvement #MeToo, qu'est née ma recherche. L'ambiguïté et le statut de ces sources/de ce corpus est de ce fait à prendre en considération pour prétendre à une recherche scientifique se voulant la plus objective possible.

Pour cette raison, il me semble nécessaire de prendre en compte l'épistémologie féministe, mise en place aux États-Unis dans les années 1980, des *situated knowledge* (Haraway 1988) et de la *standpoint theory* (Harding 1986), à savoir l'épistémologie d'un positionnement clair et de savoirs situés comme « a way of gaining less false and distorted results of research » (Harding 1995 : 346). Dans cette optique, les personnes qui subissent les dominations mises au jour par la recherche (notamment lorsque ces dominations sont entremêlées) sont les plus à même de produire un savoir sur ces dominations, ou, en tout cas, offrent, de par leur expérience, un point de départ riche qu'il est utile de faire apparaître.

Dans le cas des femmes, au statut de dominées sous le patriarcat hétérosexiste, le savoir produit par les féministes

is not a "neutral" elaboration of women's experiences, or what women say about their lives, but a collective political and theoretical achievement. Women's experiences and what women say are important guides to the new questions we can ask about nature, sciences, and social relations. (Harding 1995 : 343)

La recherche, située par rapport au point de vue des dominées, construit alors une *strong objectivity* (Harding 1986), soit une objectivité forte et renforcée par la reconnaissance de la subjectivité des autrices citées ainsi que par celle de la propre subjectivité de la chercheuse vis-à-vis de son objet d'étude. Comme l'explique Marignier, « [t]ravailler sur et avec les discours de savoirs militants, surtout qualitativement, c'est adopter une posture vis-à-vis de ces discours et ces savoirs — qui ne sont bien sûr pas exempts de réexamen critique (Haraway 2007[1988]). » (2019 : 14-15)

Il s'agit donc pour moi de me situer en tant que femme blanche, actrice de #MeToo et chercheuse en sciences humaines et sociales, sans pour autant prendre comme stable et donnée cette identité, car comme le rappelle Marignier, les énonciations de privilèges

promeuvent l'idée d'un sujet réflexif et ayant pris conscience des conséquences de sa position dans la société, mais reconduisent finalement la fiction d'un sujet plein et maître de lui-même, sujet qui n'arrive pas adopter une perspective partielle et rejoue la décontextualisation qu'il dénonce. Si les énonciations de privilèges sont donc « une mauvaise stratégie de positionnement », se situer, exhiber une perspective partielle dans la production des savoirs féministes (et plus généralement minorisés) me semble indispensable. (Marignier 2017)

Dans cette même démarche, je souhaite également convoquer le cadre méthodologique qui est celui de l'intersectionnalité (Crenshaw 2005[1994]), développé par Kimberlé Crenshaw dans les années 1980. Elle base son analyse sur le vécu des femmes noires américaines, population à laquelle elle appartient et pour laquelle elle milite, et développe l'idée de l'influence réciproque du racisme et du patriarcat. Dans une perspective plus globale, sa théorie invite à repenser la domination comme une matrice comprenant plusieurs paramètres liés les uns aux autres, en particulier la triade de la classe, de la race et du genre. La politologue Françoise Vergès revendique la même pensée en parlant elle d'un « double handicap de la race et du sexe » (2019 : 93) pour les femmes noires et rappelle également que les militantes féministes du Sud global, d'Argentine, d'Inde ou de la Palestine « dénoncent le viol et le féminicide, et lient ce combat aux luttes contre les politiques de dépossession, contre la colonisation, l'extractivisme et la destruction systématique du vivant » (Vergès 2019 : 20). Elle exprime donc la longue difficulté des femmes noires à revendiquer un système d'oppression et des vécus qui leur sont propres, ainsi que les nouvelles formes de contestation des féminismes non blancs (et non occidentaux) qui remettent tout naturellement en cause les systèmes d'oppressions classistes et racistes. Dans cette perspective, il est donc important de repenser la « libération de la parole » comme à la fois encadrée par un système d'oppression

classiste et raciste (entre autres choses), mais aussi comme imbriquée dans des mouvements de libération plus larges, liés notamment aux causes écologistes ou décoloniales.

Les systèmes d'oppressions sociales sont donc liés les uns aux autres, s'entremêlent, se répondent, sont dynamiques, tant dans leurs processus (de hiérarchisation et de différenciation des individus), que dans leurs effets (matériels ou symboliques). Si la triade classe-genre-race est la plus privilégiée pour définir l'intersectionnalité, d'autres paramètres peuvent y être ajoutés, comme l'âge, la sexualité, le handicap, etc. Dans le cadre de #MeToo, il faut rappeler que « patriarchy is not only about institutions of gender, but also institutions of race, gender identity, sexuality, and class. » (McBride 2019 : 122) Ainsi, il me semble nécessaire de convoquer cette méthodologie prenant en compte toutes les nuances des dominations que tente de mettre au jour #MeToo pour mener à bien cette recherche.

Chapitre 3. La tentative de construction d'une contre-réalité des violences sexuelles par les témoignages sur les réseaux sociaux numériques

La contre-réalité que tente de construire le discours agissant qu'est #MeToo repose sur deux idées principales : d'une part le fait de dire ou de faire dire les VS pour qu'elles adviennent par le discours, qu'elles soient nommées, qualifiées, rendues visibles; d'autre part le conflit de définition mis en place par les victimes témoignantes quant aux concepts de viol, de violeur et de victime, trois termes ancrés dans la culture du viol qu'elles souhaitent remodeler et combattre.

Cette tentative de construction d'une contre-réalité des VS se montre comme un discours agissant, un discours ayant une visée performative particulière, insurrectionnelle, liée à la prise de parole collective de femmes sur un sujet tabou, jusqu'alors limité à « la chambre à coucher »³⁷ et aux discussions secrètes entre femmes, et aujourd'hui posé en tant qu'objet du discours et discuté sur les RSN, sorte de version 2.0 de la place publique.

3.1. Dire et faire dire les violences sexuelles

Parce que l'évènement discursif #MeToo est constitué de témoignages, sa caractéristique la plus importante réside dans la mise en discours des VS : témoigner consiste précisément à dire, à raconter le vécu, ici les faits subis par les victimes. Le néo-genre du témoignage micro-récit de VS sur les RSN incite les témoignantes à produire des énoncés courts, privilégiant, pour leur force, la masse de témoignages indexés sous les hashtags aux récits narratifs et précis qui pourraient être produits lors d'un dépôt de plainte ou dans une autobiographie.

Le premier élément signifiant relevé dans le corpus de témoignages est une prise en charge ambivalente de ceux-ci et de la qualification directe des faits : au-delà d'un évitement du dire certain où la parole est minime mais se libère tout de même, le fait de dire les VS, de les qualifier, passe évidemment par le discours de l'énonciatrice mais aussi par un DR venant faire parler, au sein même du témoignage, plusieurs autres acteurs et actrices.

³⁷ Je renvoie par exemple à cet article qui traite de la règle dite de « la chambre à coucher » : Ruffio, C. (2020). *#MeToo*. Publicationnaire. Dictionnaire Encyclopédique et Critique Des Publics. <http://publicationnaire.huma-num.fr/notice/metoo/>

3.1.1 L'évitement du dire

L'auto-cadrage du dire : « Bon, j'en dirais pas plus, voilà voilà... »

On retrouve dans le corpus un discours très oralisé, ponctué de marqueurs discursifs, « caractérisés par leurs formes courtes et invariables (Heine 2013 : 1209), leur rôle dans la connectivité structurelle entre les segments du discours (Hansen 1997 : 160-161), leur optionalité syntaxique, leur manque de contenu propositionnel, et leur multifonctionnalité (Crible 2017 : 44-47, 58). » (Peltier & Ranson 2020 : 7) L'utilisation de ces marqueurs visent à mettre en scène ce que j'appelle un auto-cadrage du dire, qui vient à la fois limiter le discours (dans la durée et dans ce qu'il y est dit) et attester de l'attitude des énonciatrices vis-à-vis de leur propres énoncés, des « tweets [which] were not flippant responses, but carefully produced testimonials that were scaffolded after sleepless nights. » (Mendes, Ringrose & Keller 2018 : 237)

Le premier type de marqueur discursif relève d'une négociation du dire en amont de l'énonciation :

(1) TM9

Et sinon, #MeToo

Merci à la prof qui m'a engueulée quand j'ai dit que "c'était pas si grave c'était pas un viol" (Funfact, en fait si)

(2) TV31

et puis merde,

#JeSuisVictime, Parce que je n'ai pas été assez forte et sûre de moi pour m'affirmer lorsqu'il me "bouder" si je refusais ou qu'il me faisait comprendre que "si je lui faisais confiance je devais dire oui", et que depuis que je m'en suis toujours pas remise

(3) TMI27

Bon, bon, bon... allez. J'avais entre 8 et 12 ans. Beau-frère, 15 à 19 ans. Seules deux personnes le savent, je dois encore le croiser (rarement, heureusement). Ne rien dire (situation ultra-conflictuelle entre les parents). Il a une fille. Je culpabilise. #metooinceste³⁸

(4) TMI29T

[tweet 1] #MetooInceste Je tergiverse depuis quelques heures et puis fuck. Un oncle par alliance, des étés dans une grande maison partagée et les siestes sont devenues crasses pendant 3-4 ans. 4 soeurs à y être passées, qui ne se parlent plus. Une famille abîmée. Et 7 années de...

Les marqueurs *et sinon* (1), *et puis merde* (2), *bon, bon, bon... allez* (3), *et puis fuck* (4), placés en début de tweets, ont ici une fonction attitudinale de résignation (Peltier & Ranson 2020 : 11). L'énonciatrice semble concéder son témoignage après une négociation interne, mise en discours dans le tweet (4) par l'énoncé *Je tergiverse depuis quelques heures*. La prise de parole est montrée comme

³⁸ J'ai pris la liberté de modifier la mise en page de certains tweets comme celui-ci, étant donné le nombre de retours à la ligne ou sauts de lignes, et ce pour des raisons de place. Les tweets originaux tapuscrits sont à retrouver en annexe.

n'étant pas anodine, elle requiert une décision en amont et est parfois difficile, à la fois sorte de libération mais aussi acte réalisé pour le bien commun.

On note aussi, en (1), l'utilisation de *funfact*, littéralement « fait amusant », qui est utilisé, ironiquement, en tant que commentaire métadiscursif évaluatif (Heisler et al. 2003) vis-à-vis de l'énoncé suivant (*en fait si*), qui lui-même se pose en commentaire métadiscursif quant à l'utilisation du praxème *viol* en DR, jugé inexact par la professeure (*c'était pas un viol*), et renégocié à la lueur de #Metoo.

Le deuxième type de marqueurs relève d'une « fonction conclusive, en marquant la fin d'un développement antérieur » (Oppermann-Marsaux 2019 : 102). Le discours est structuré de telle sorte qu'il ne dérange pas trop le *statu quo*, et les marqueurs discursifs laissent transparaître que les énonciatrices savent que témoigner de ces choses-là reste tabou, qu'il ne faut pas en parler trop longtemps sur la place publique :

(5) TJC9

C'était mon voisin voilà voilà #JeLeConnaissais

(6) TV10

#JeSuisVictime

Premier copain violeur, agression sexuelle par un prof il y a 2 ans. Voilà. Bonne journée.

(7) TV32T

[tweet 3] C'est hyper important parce que certaines personnes vont très bien le vivre, et d'autres vont en souffrir toute leur existence.

Et les hommes, petite piquûre de rappel parce que ça fait pas de mal : non c'est non.

Allez la bise.

En (5) et (6), on peut souligner le rôle structurant des marqueurs *voilà voilà* et *Voilà.*, mais la réplication en (5) « éveille aussi une certaine curiosité chez le lecteur et paraît chargé de sous-entendus [et] constitue de plus une trace de la subjectivité du locuteur. » (Oppermann-Marsaux 2019 : 103-104) Dans les extraits (6) et (7), *Bonne journée.* et *Allez la bise.* balisent le discours. Il s'agit à la fois de conclure le tweet en disant au revoir aux lectrices, tout en ironisant la situation : le témoignage de VS est contrasté par des marqueurs de politesse affectueux. L'utilisation d'une ponctuation forte, rare dans les tweets, renforce ce balisage ambivalent.

(8) TI49

#Iwas 8, 12, 17 🙌

On retrouve également ce type de marqueur discursif sous la forme d'emojis, comme en (8), avec l'emoji *peace*, qui se fait signe iconique d'un au-revoir stylisé.

L'auto-cadrage du dire est aussi pris en charge par les marques discursives d'un témoignage partiel. Pour certaines victimes, tweeter avec l'un des hashtags fonctionne déjà en soi comme un témoignage, mais la démarche testimoniale ne semble pouvoir aller plus loin :

(9) TV18

#JeSuisVictime ce hashtag parle de lui même. Rien de plus à dire...

(10) TMM4

J'en dirai pas plus mais j'ai quitté le journalisme #MeTooMedias

(11) TMI64

J'arriverai pas à poster et à témoigner sur ce #, vous êtes tou•te•s extrêmement fort•es et courageux•ses je vous admire, vous n'êtes pas seul•es, NOUS ne sommes pas seul•es #metooinceste³⁹

On note dans ces trois tweets ce qu'on pourrait qualifier d'autodescriptions défensives (Lacroix, en préparation), ici méta-discursives⁴⁰, qui décrivent les énoncés périphériques pour défendre l'absence de réel témoignage. Pour les extraits (9) *Rien de plus à dire...* et (10) *J'en dirai pas plus*, il est présupposé et montré que le hashtag suffit au témoignage (*ce hashtag parle de lui même*). En (11), la proposition *J'arriverai pas à poster et à témoigner sur ce #* fait office de témoignage, les faits n'étant pas dits mais inférés puisqu'il est explicité que l'énonciatrice a quelque chose dont elle souhaiterait témoigner, et qu'elle s'inclut dans la suite de son tweet avec le pronom personnel *nous* (*NOUS ne sommes pas seul•es*).

L'évitement du dire est parfois total, notamment lorsque les tweets ne contiennent qu'un hashtag, parfois accompagné de ponctuation (points de suspensions, point, emojis ou smileys) visant à suggérer un non-dit, comme en (12) et (13) :

(12) TJC31

... #JeLeConnaissais

(13) TMI23

#MeTooInceste

³⁹ Je note dans ce tweet l'un des rares usages de l'écriture inclusive.

⁴⁰ Le concept est à l'origine utilisé pour décrire les auto-descriptions défensives qui visent à sauver la face (Goffman) lorsqu'un individu fait quelque chose qui la lui ferait perdre : il s'agit alors de contrer sa perte de face (stratégie défensive) face à un ou des témoins en décrivant les actes qui sont réalisés pendant, juste avant ou juste après. Ici la « perte de face » serait le fait de tweeter sur les hashtags sans réellement proposer de témoignage concret de VS mais cette explication semble peu intéressante. Il s'agit là davantage pour les témoins de justifier (auprès des autres, mais surtout auprès d'elles-mêmes) leur difficulté à témoigner pleinement, en opérant un commentaire méta-discursif sur leur propres actions verbales, ici le fait de témoigner sur les RSN. Il s'agit également, par la qualité descriptive de ces propositions, de rendre implicite les faits de VS.

Nommer les violences sans les qualifier

Lorsque les victimes témoignent, l'évitement consiste à dire les violences sans les qualifier : « [o]ne 'solution' to the problem of naming one's experience is to avoid giving it a name. [...] And one can avoid calling one's experience *rape* by avoiding the word altogether. » (Wood & Rennie 1994 : 133) Ainsi, le praxème *viol* et les autres qualifications de VS (harcèlement sexuel, agression sexuelle, etc.) sont esquivés.

(14) TB6

Qd ton ex mari te contraint par la force à 1 acte sexuel non consenti et que tu ne portes pas plainte pr préserver tes enf #balancetonporc

(15) TM14

Mon 1er rapport sexuel a été forcé, par mon copain qui en avait "marre d'attendre" que je suis prête. J'avais 15 ans. #MeToo #balancetonporc

(16) TMG8T

[tweet 1] on s'en fout mais avec #MeTooGay et la discussion que j'ai eu avec un pote ce soir, je me rends compte et j'accepte enfin (après 4 ans de déni) que mon premier plan grindr était un prédateur sexuel de ouf et que je l'ai fais sous la contrainte

Plusieurs stratégies discursives sont utilisées pour ces circonlocutions, comme les paraphrases : *acte sexuel non consenti* **(14)**, *mon 1er rapport sexuel a été forcé* **(15)**, et *je l'ai fais sous la contrainte* **(16)**. En **(4)**, la stratégie consiste en l'usage d'un euphémisme : *les siestes sont devenues crasses*.

(17) TI55

« Grâce » au #Iwas je viens à peine de réaliser quelque chose que j'avais minimisé et nié malgré mon ressenti de l'époque: I was 14, 2 fois en l'espace de quelques mois.

(18) TV36

Le #JeSuisVictime il me fait ressasser beaucoup trop de choses enfouies... franchement grand respect à toutes celles (et ceux) qui trouvent la force et le courage d'en parler

On relève aussi l'utilisation de l'hyperonyme maximal *chose* : *quelque chose que...* en **(17)** et *beaucoup trop de choses enfouies...* en **(18)**, dont la gamme de référents est assez large pour que l'énonciatrice n'ait pas à préciser son propos.

(19) TV16

Deux fois à 15 ans. Relations à 17 ans avec un de mes enseignants. La dernière fois date de septembre 2019. J'ai voulu porter plainte, elle a été refusée. J'ai développé un cptsd. Ma vie est un enfer. #JeSuisVictime

En **(19)**, les faits dont la victime témoigne sont évoqués par les syntagmes déictiques temporels *deux fois* et *la dernière fois*. L'utilisation de déictiques est une stratégie particulièrement utilisée :

false deixis is a frequent strategy in discourse about various types of sexual abuse. [...] false deixis frequently involves the use of pronouns (it, this, that). According to Penelope, Dummy it is particularly common, and is often used in conjunction with

impersonal verbs [...] and agent less passives [...]. The absence of an agent and particularly the implication of accident ('happens') suggest that, although unnamed, the experience could not have been rape. (Wood & Rennie 1994 : 133-134)

(20) TJC35

#JeLeConnaissais

Première fois que je l'exprime publiquement, à demi mot mais c'est dur...

(21) TI31

je serais sûrement jamais prête à en parler, ça fait 4 fois j'efface mes tweets parce que j'ai peur mais #iwas 15 et 16

(22) TMI10

Ça s'est passé à plusieurs reprises entre mes 6 et 8 ans. C'était un autre enfant de la famille, qui lui était adolescent. J'ai compris que j'étais une victime à l'âge de 40 ans. #metooinceste

On retrouve cette stratégie en (20), (21) et (22), où les pronoms anaphoriques *en*, *ce* et *ça*, n'ont pas d'antécédent. L'unique indice contextuel de compréhension est donc le hashtag présent dans le tweet.

Enfin, la dernière stratégie, particulièrement utilisée dans les tweets indexés #IWas, consiste en un complément d'agent introduit par la préposition *par* sans qu'il n'y ait de verbe :

(23) TI23

I was 18, par un inconnu. I was 19, par l'ex de ma grande soeur. I was 20, par un ami. #Iwas

(24) TI48

#Iwas 16, par toi qui n'a pas su garder tes sales mains dans tes poches, crève.

C'est aux lectrices de comprendre que les compléments d'agent devraient être introduits par un verbe à la voix passive dans une construction du type *j'ai été violée*. En (23), l'anaphore permet d'insister sur la répétition des violences, tandis qu'en (24) la stratégie est couplée d'un euphémisme (*qui n'a pas su garder tes sales mains dans tes poches*). Là encore le hashtag est la clef de compréhension du tweet⁴¹, le témoignage n'est que partiel, les VS sont induites et présupposées, mais elles ne sont pas dites. L'indexation du tweet par les hashtags permettent la participation au mouvement #MeToo dans une perspective performative (Gleeson & Turner 2019), entre *hashtag feminism* et *consciousness-raising* : « [m]any women also chose to just use the hashtag instead of sharing an entire detailed description of their experience with sexual violence. » (Smith 2020 :8)

⁴¹ « The hashtag's semantic structure made taking this potentially painful or terrifying step somewhat easier. The phrase, "me, too," stands on its own as a complete statement that, when read within the context of the viral hashtag campaign, requires no further explanation. This meant that participants could stand in solidarity with other survivors without necessarily having to detail traumatic experiences. While some tweeted #MeToo and nothing else, others offered reflections on their experiences participating in the campaign that shed light on the power of its simplicity [...] To tweet #MeToo, regardless of the rest of the message, was to perform a public demand for recognition on behalf of the staggering number of sexual violence survivors worldwide. » (Clark-Parsons 2021 : 8)

3.1.2. La qualification des violences sexuelles : entre négociation et hiérarchisation

La qualification des violences sexuelles

Comme on vient de le voir, la qualification des faits de VS en tant que *viol* n'est pas systématique dans les témoignages. Lorsqu'elle apparaît, le praxème est mis en discours de façon plus ou moins marquée⁴². Dans certains cas, le marquage est très fort :

(25) TB22

#MoiAussi #balancetonporc Mon pt copain enlève son préservatif en cours de rapport, ça devient un rapport non-protégé, : c'est un viol !!!

(26) TI33

#Iwas 18. J'ai cédé. J'ai longtemps mis le mot viol de côté.

Mais je me suis rendue compte que dire « non » une bonne vingtaine de fois, puis céder par fatigue et contrainte, ce n'est pas consentir. C'était du viol.

En (25) et (26), le praxème est intégré dans une structure où une relation référentielle est établie avec la description de ce qu'il s'est passé. Ainsi les faits décrits *Mon pt copain enlève son préservatif en cours de rapport* sont qualifiés de rapport non protégé et *dire « non » une bonne vingtaine de fois, puis céder par fatigue et contrainte* réfère à un acte non consenti (*ce n'est pas consentir*). Dans les deux cas, les énoncés sont conclus par un énoncé définitoire copulatif (Riegel 1987) : les témoins utilisent un marquage fort pour parler de représentations sociales jugées encore peu acceptables ou sensibles qu'elles veulent rendre acceptables, puisque les faits décrits ne correspondent pas au *rape script*⁴³.

Dans d'autres cas, le marquage est plus faible, notamment lorsque le praxème n'est repérable que dans le hashtag :

(27) TJV7T

[tweet 1] soirée du 13-14 juin 2015, environ 6h du mat, j'étais totalement bourrée donc je m'allonge pour me reposer et un de me « « « meilleurs potes » » » a profité de mon état pour entrer dans mon intimité, j'étais presque inconsciente, impossible de bouger ou de parler #JaiÉtéViolée

Dans le tweet (27), l'énonciatrice témoigne des faits vécus en utilisant un euphémisme (*a profité de mon état pour entrer dans mon intimité*) et la qualification du viol n'est présente que via le technomorphème (*#JaiÉtéViolée*) qui la prend en charge.

(28) TB23

Sodomisée par surprise pendant un acte sexuel. 10 ans pour réaliser que cette demi-seconde était un viol. #BalanceTonPorc

(29) TM23T

⁴² Je me réfère ici au marquage du discours exposé dans les travaux de von Münchow (2021a, 2021b).

⁴³ Je discute plus en détails de cette mise en définition dans la partie 3.2.

[tweet 1] Fin de soirée, on dort tous dans le salon. Je me réveille avec le doigt de l'un de mes amis à l'intérieur de moi. Il m'a fallu 10 ans #metoo

[tweet 2] Pour comprendre que ça s'appelait un viol. J'avais 17 ans. #metoo #moiaussi

Dans les exemples (28) et (29), le viol est présupposé, c'est-à-dire que la réalité des faits comme étant qualifiés de viol est posée comme un fait connu :

à la différence du contenu posé, le contenu présupposé n'est pas présenté comme constituant l'objet du dire ("le but avoué de sa propre parole", Ducrot, 1984, p. 233), ni comme susceptible d'apporter au destinataire une information nouvelle. (Kerbrat-Orecchioni 2018 : 361)

Là encore les témoignantes décrivent les faits subis, puis produisent des énoncés métalinguistiques quant à leur qualification et à son processus dans une perspective temporelle (*10 ans, Il m'a fallu 10 ans*). La forme *réaliser que/comprendre que* utilise des verbes factifs (Hooper 1975) qui rendent le contenu de la proposition complétive présupposé (*cette demi-seconde était un viol, ça s'appelait un viol*), donc pose le viol comme évident et réel. En qualifiant les faits pour elles-mêmes et par elles-mêmes, les victimes rendent donc caduc le possible *second assault* qui viserait à assimiler le témoignage à un mensonge. Cette construction permet également de se concentrer sur le processus réflexif permis par #MeToo. En (29), comme en (26), le praxème est utilisé dans des modalisations autonymiques : *ça s'appelait un viol, J'ai longtemps mis le mot viol de côté*. Par l'utilisation du verbe *s'appeler* et de la marque métalinguistique *le mot X*, les énonciatrices font « émerger le mot en tant que mot » (Micheli 2011 : 2), et le praxème se réfère tant au signifiant (le terme *viol*) qu'au signifié (ce qui est qualifié de viol), ce qui semble atténuer sa force : il s'agit moins pour les énonciatrices de parler du viol que de parler du mot *viol*.

Les négociations dans le processus de qualification

Parfois, la qualification est prise dans un processus de négociation, porté par les témoignantes ou par des tiers. Comme pour les énoncés (28) et (29), la négociation est antérieure au moment de l'énonciation dans les exemples (30) et (31) :

(30) TB8T

[tweet 3] C'est ma mère qui m'a ouvert les yeux il y a peu en me disant "Laura, c'est ça du harcèlement sexuel." #balancetonporc

(31) TIC5

#Iwascorsica #Iwas around 30 et dans un enfer conjugal instruction tjrs en cours.

Quand ma fille de 3a m'a parlé de ce qu'il lui faisait j'ai porté plainte et quand j'ai parlé de ma vie privée l'enquêteur a tilté en me disant "mais madame, il vous violait cet homme..."

On retrouve la présupposition du viol en tant que *viol* (ou du harcèlement sexuel pour l'exemple (30)), cette fois-ci dans le DR d'un tiers nommé (*ma mère, l'enquêteur*), ce qui permet à la

témoignante de se décharger du processus de qualification. Dans les autres cas, la négociation est en cours pendant l'énonciation :

(32) TJC24T

[tweet 1] #JeLeConnaissais J'ai encore du mal à en parler... Et je ne suis même pas encore 100% sûre que c'était du viol. Mais quand je lui disais que j'étais pas chaud il me disait "tu boudes ?". Je ressentais une pression. La dernière fois que je l'ai vu il a interprété et j'en suis

(33) TV37

[tweet 1] TW : agression sexuelle / viol ?

Parce que la transphobie m'a conduit à choisir la rue ou lui. Parce que le chantage sur personne vulnérable. Parce que je croyais être redevable. Parce que l'acephobie et les "mais en couple, on couche ensemble". #JeSuisVictime

L'utilisation du praxème *viol* est encore soumise à un doute des victimes : en **(32)** cette négociation est prise en charge par la proposition *Et je ne suis même pas encore 100% sûre que c'était du viol*, tandis qu'en **(33)** elle l'est par l'usage du *trigger warning*, où les deux qualifications sont autonomes et mises en concurrence par le *slash* et le point d'interrogation (*TW : agression sexuelle / viol ?*).

Certaines utilisations du praxème sont soumises à négociation car les faits décrits ne correspondent pas au script du *blitz rape*. C'est le cas dans l'extrait **(33)** et dans les deux exemples suivants :

(34) TV44

Ce n'est pas parce que ce ne sont pas des viols au sens premier du terme que "ce n'est rien". L'insistance. Les mains. Les mots.

(35) TI39T

[tweet 1] J'arrive pas à faire le #Iwas parce que je me sens pas légitime, après tout ce temps et toute mon éducation féministe je pense encore que c'est pas des vrais viols et que c'est de ma faute, j'ose même pas en parler à ma psy parce que je supporterais pas qu'elle me soutienne pas

[tweet 3] Ce qui est presque sûr c'est : I was 9. I was 15 mais est-ce que ça compte ? J'étais consentante, enfin autant que peut l'être une fille de 15 ans avec un mec de 25. I was 19 ou 20 je sais pas si ça compte de se forcer pour son mec quand t'es en dépression

[tweet 7] Je suis jalouse des vraies victimes qui ont subi des vrais viols dont elles étaient totalement innocentes. Vous vous rendez compte la bassesse d'esprit ? envier des victimes pq elles sont moins sales que moi

En **(34)** on note une utilisation autonome du praxème (*des viols au sens premier du terme*) qui correspond à une non-coïncidence du mot à lui-même, la chose ne pouvant être qualifiée de *viol* dans un sens premier (il y aurait donc plusieurs sens du mot *viol*, dont un principal correspondant au *blitz rape*) :

la peur du non bien dit et la recherche constante du bien dire s'expriment également à travers des gloses de spécification du sens de type « X au sens de » qui marquent la non-coïncidence du mot par rapport à lui-même (Authier-Revuz 1995). Ces gloses orientent les destinataires sur le sens à donner au mot. Ainsi, en utilisant ce type de glose,

l'énonciateur revient sur son dire afin que ses propos soient correctement compris et orientés « la valeur sémantique qu'il souhaite donner au mot employé » (Périchon 2003 : 101- 102). (Lefort 2012 : 594)

Dans l'exemple (35), l'énonciatrice parle de *vrais viols* et de *vraies victimes*, les substantifs étant qualifiés par des adjectifs à valeur épistémique (Marignier 2016 : 163) qui permettent de distinguer ce qui relèverait d'un vrai viol, de ce qui relèverait d'un faux viol (et donc, ce qui relèverait d'une vraie ou d'une fausse victime). Ainsi, la négociation met en concurrence les récits et les vécus, l'énonciatrice disqualifiant son propre témoignage par la répétition d'un questionnement (*est-ce que ça compte ?, je sais pas si ça compte*), tout en étant très lucide sur le caractère problématique d'un tel discours (*Vous vous rendez compte la bassesse d'esprit ?*).

La négociation peut enfin être prise en charge par des tiers, dans l'interaction permise par les affordances du RSN (réponses aux tweets, tweets cités, etc.) :

(36) TV38T

[tweet 1] (Agression sexuelle) je n'ai pas été à proprement victime de viol mais mon ex a abusé de moi pendant 7 mois en me forçant à le sucer et à le laisser me toucher etc #JeSuisVictime

[tweet 2 - réponse à tweet 1] Le viol est une pénétration (anale, vaginale et orale) désolée de te le dire mais tu es bien une victime de viol...

[tweet 3 - réponse à tweet 2] Je sais bien que légalement s'en est mais pour beaucoup c'est beaucoup moins grave

[tweet 4 - réponse à tweet 1] Si ma belle c'était un viol, tu a était porter plainte ?

L'énonciatrice du tweet (36) remet en question son statut de victime de viol avec la locution adverbiale à *proprement*, et par la qualification d'*agression sexuelle* mise en exergue entre parenthèses (sorte de *trigger* ou *content warning*). Une autre utilisatrice du RSN intervient en réponse et remet en perspective les faits évoqués (*mais mon ex [...] me toucher etc*) avec sa propre définition du viol (*Le viol est une pénétration (anale, vaginale et orale)*), re-qualifiant à la fois les faits (*Si ma belle c'était un viol*) et l'énonciatrice en tant que victime (*désolée de te le dire mais tu es bien une victime de viol...*). L'opératrice de réflexivité (Trachman 2018) est donc en action dans l'interaction possible sur le RSN, via les affordances que sont les réponses et les citations.

La hiérarchisation des violences : performer la culture du viol ?

La qualification des faits de VS s'accompagne parfois d'une hiérarchisation de celle-ci : il y aurait des limites claires entre les différents types (agression sexuelle, abus, viol, etc.) et une gradation dans leur gravité, le viol étant la VS la plus grave, relayant tout ce qui n'est *pas viol* à une violence

moindre. Cette hiérarchisation s'effectuant lorsque la qualification des faits repose sur une exclusion et une opposition entre les violences :

(37) TV48T

[tweet 1] #JeSuisVictime J'avais 17 ans non il ne m'a pas violé mais il m'a touché, s'est frotter contre moi, m'a allongée sur son lit alors que sa petite fille que je gardai était dans la pièce à côté j'ai dit non à plusieurs reprises je l'ai repoussé. Par chance j'ai été sauvée par

La construction **pas X mais Y** qu'on note en (37) exclue de la définition du viol la proposition introduite par la conjonction *mais*. Une limite claire est donc posée entre le viol et ce qu'a subi la témoignante. La hiérarchisation s'opère aussi dans les constructions introduites par *ne ... que* :

(38) TI51

I was 17, totalement tétanisé même si ce n'était que des attouchements #Iwas

(39) TV27

#JeSuisVictime Je m'estime "chanceuse" de n'avoir subit qu'un ""simple attouchement"" quand j'avais 7-8ans, comparé aux souffrances que BEAUCOUP de femmes endurent encore aujourd'hui.. Vous êtes si fortes ❤️PS: visez la gorge, les couilles et les yeux

L'expression restrictive associée à la négation, synonyme de *seulement* (Gaatone 1999 : 100), renforce et limite le sens des mots qui suivent (*attouchements, simple attouchement*). En (38), la conjonction conditionnelle à valeur concessive *même si* (Piot 2004) relativise la tétanie de l'énonciatrice quant aux faits présentés ensuite dans la construction restrictive *que des attouchements*. Cependant, dans l'exemple (39), cette restriction visant à hiérarchiser les violences en relativisant son propre vécu est remise en question par des guillemets⁴⁴ de non-coïncidence entre le mot (ou l'expression) et la chose : ni l'expression *simple attouchement*⁴⁵, ni l'adjectif *chanceuse* ne conviennent réellement et pleinement à l'énonciatrice.

⁴⁴ « Les guillemets de modalisation autonymique fonctionnent de la manière suivante :

L'énonciation de ce signe, au lieu de s'accomplir « simplement », dans l'oubli qui accompagne les évidences inquestionnées, se redouble d'une représentation d'elle-même. (Authier-Revuz 1998 : 377)

C'est un pur geste de monstration du dire et du signe dans sa matérialité, accompagnant le fait de dire X — une simple suspension de la transparence, de la naturalité, de l'effacement du signe dans l'acte usuel de nommer — qui, évidemment ouvre sur l'espace interprétatif. Le guillemet inscrit dans le dire de X un "creux interprétatif", un appel à construire ce qui a retenu, « accroché » l'énonciateur dans le cours "huilé" de son dire [...]. (Authier-Revuz 1998 : 380) » (Marignier 2016 : 256)

⁴⁵ On note d'ailleurs pour cette expression l'usage de triples guillemets qui viennent renforcer encore plus le caractère non-coïncidant de l'expression pour la chose décrite. On voit là un véritable recul pris sur ces nominations, même si la comparaison reste en vigueur pour l'énonciatrice (*comparé aux souffrances que BEAUCOUP de femmes endurent encore aujourd'hui..*) : les énoncés qui mettent en discours la culture du viol comme hiérarchisant les VS et qualifiant les victimes de celles jugées les moins graves comme chanceuses sont mis à distance, jugés inadéquats.

(40) TMG2T

[tweet 1] Je ne m'exprime que rarement ici mais le #MeTooGay me donne du courage.

Mon expérience est finalement comme les vôtres. Du premier baisé forcé dans une soirée gay lambda, au rancard qui tourne au pire... Je me sent moins seul à vous lire. Solidaires tout.e.s ensemble

Enfin, certains exemples montrent la mise en discours d'un continuum des VS (Kelly 2019). Dans le tweet (40), la construction de X à Y pose X et Y comme faisant partie d'un même continuum, avec X (*premier baisé forcé*) comme extrême le plus bas et Y (*rancard qui tourne au pire*) comme extrême le plus haut, le caractère extrême d'Y étant renforcé par la paraphrase euphémisante qui laisse sous-entendre que le *pire* correspondrait à un viol.

En produisant des énoncés qui hiérarchisent les VS, cette partie de la culture du viol qui classe les faits subis (selon leur degré de gravité, et souvent en dévalorisant le propre statut de victime des énonciatrices⁴⁶) est alors réactualisée et laissée en circulation.

Dire les violences dans l'énoncé testimonial est un acte langagier qui se veut agissant, puisque cela permet de faire connaître l'ampleur des VS via #MeToo. Qualifier revient donc à intégrer son vécu à un vécu plus large, voir universel, polyphonique (Gérardin-Laverge 2018a) des violences sexuelles. Les témoins font littéralement monstration de ces VS, jusqu'alors tues, en tout cas dans la sphère publique. Dans le même temps, la façon de dire ces VS s'inscrit dans un ordre du discours déjà établi, qui, malgré la brèche que permet le mouvement, cadre le témoignage et les manières de témoigner, de qualifier. La négociation dans le processus de qualification met également en discours cette difficulté encore présente à *dire*, tandis que la hiérarchisation des violences encore parfois lisible dans les discours montre que la culture du viol est malgré tout prégnante dans les témoignages pourtant émancipateurs pour les victimes (j'en discute plus en détails en partie 3.2.1.).

3.1.3. La place de l'autre dans le témoignage : faire dire les violences

Aux trois façons de dire et de qualifier les violences que je viens d'évoquer (ne pas totalement dire, qualifier pleinement avec ou sans négociation préalable ou parallèle quant à l'utilisation du praxème *viol*, hiérarchiser les violences) vient s'ajouter une quatrième manière : faire dire les

⁴⁶ Cela peut aussi être discuté en terme de relativisation des violences subies par les victimes : hiérarchiser les violences en se plaçant au plus bas du continuum de celles-ci permet de relativiser les faits subis pour mieux supporter la violence et témoigner.

violences. Les témoignantes donnent alors une place importante à d'autres énonciations dans leur tweets.

La mise en scène du discours rapporté de l'agresseur

(41) TB1 @LettreAudio

Un red chef, grande radio, petit couloir, m'attrapant par la gorge : "un jour, je vais te baiser, que tu le veuilles ou non" #balancetonporc

Le tweet inaugurateur de Sandra Muller contient la première occurrence de DR, un discours énoncé par son harceleur sexuel (*un jour, je vais te baiser, que tu le veuilles ou non*). Dans le cas du harcèlement sexuel oral au travail (ce que dénonçait tout d'abord la journaliste), il semble en effet relativement logique de rapporter les propos injurieux, sexistes, à caractère sexuel, etc. prononcés par les harceleurs.

Lorsque les faits relèvent du viol ou d'une agression sexuelle, les victimes donnent à voir les paroles du bourreau (Lewi 2018) en plus de leur micro-récit testimonial, l'un s'intégrant dans l'autre. Cela permet d'actualiser le viol en « transformant le réel [...] en du déjà-dit et permettant de l'intégrer dans une chaîne de représentations pour le lecteur ». (2018 : 96). Les lectrices du tweet, peuvent « "sentir", du moins "entendre" » (von Münchow 2018 : 115) les paroles prononcées avant, pendant et après le viol. Quand l'énonciation a lieu avant les faits, le DR est le plus souvent celui de menaces, comme en **(42)** :

(42) TMG15

#MeTooGay C'était un plan cul. Il m'a étranglé et m'a dit "Je vais te tuer" en ricanant. Puis il m'a pénétré de force. J'ai vu que mon téléphone n'avait plus de batterie et j'ai juste subi parce que j'avais peur qu'il me tue si je tentais de m'échapper.

Quand l'énonciation a lieu pendant l'agression, les paroles sont davantage des justifications, comme en **(43)** :

(43) TMI43

#metooinceste j'avais 11 ans quand mon père m'a demandé de lui toucher le sexe « pour voir que c'est doux et que ça durci bien »
Ce n'est jamais qu'un exemple.

Les procédés de culpabilisation et de silenciation relèvent d'un discours prononcé après les faits, ce qu'on retrouve dans les tweets **(44)** et **(45)** :

(44) TJV22

#JaiÉtéViolée par mon ex et quand jlui ait dis que j'allais porter plainte il m'as dis "vas-y porte plainte, de toute façon tu as aucune preuve, je m'y connais en loi. Ce sera classer sans suite"

(45) TMI48T

[tweet 1] #metooinceste "je suis désolé, on n'en parle plus d'accord ? » Ce n'était pratiquement rien ce qu'il m'a fait, et ma propre mère m'a bien fait comprendre que ce n'était pas normal ma réaction, que j'exagerais, que pour être choquée comme je l'étais ça devait forcément

Les cas de DR sont, dans les témoignages, des discours directs introduits par des guillemets, qui « sont les signes les plus importants, ceux qui disent qu'un autre a dit, et qui séparent absolument la parole violeuse de la parole violée. » (Paveau 2014 : 6)

Dans certains tweets les paroles rapportées de l'agresseur remplacent totalement le récit de violences et devient le témoignage lui-même⁴⁷ :

(46) TMI25

"Si tu veux être grande, c'est ce qu'il faut faire mais il ne faut pas en parler aux adultes, parce qu'eux ne parle pas de ce qu'ils font »

#MeTooInceste

En remplaçant totalement le récit du viol par du DR, c'est-à-dire, parce ce qui a été dit pendant ou en périphérie des faits (avant, ou après), l'énonciatrice effectue une ellipse narrative⁴⁸, « définie comme l'absence de quelque chose dans un texte (Pitar 2018), généralement une période de temps dans la vie du narrateur (ou de l'auteur) » (Allard-Gaudreau, Laforest & Cyr 2021 : 5). Avec cette ellipse, ici antérieure⁴⁹, la victime peut « passer par-dessus un pan entier de son existence ou seulement sur certains événements, faits ou actes [et] l'agression ou une partie des sévices est parfois complètement évacuée du discours » (2021 : 5).

Le DR de l'agresseur est donc une stratégie aux multiples finalités. Il permet la contre-appropriation de la violence puisque les énonciatrices font leurs le discours blessant. Il permet aussi de faire entendre les paroles, dans un besoin de faire-vrai du discours testimonial, et replace les VS dans leur dimension langagière violente, tout en le mettant à distance par le biais des guillemets. Enfin, il sert à l'évitement du dire en donnant la possibilité aux victimes de taire les faits, le DR prenant la place du témoignage.

⁴⁷ Ce remplacement reste partiel puisque le hashtag est, comme on l'a vu dans la partie précédente, susceptible de fonctionner métonymiquement comme témoignage. La seule mention du #MeTooInceste permet en **(46)** de contextualiser le discours de l'agresseur et permet de définir, même vaguement, un antécédent à l'expression « ce qu'il faut faire ».

⁴⁸ Les chercheuses distinguent quatre types d'ellipse narrative : antérieure (raconter ce qu'il s'est passé avant les faits), postérieure (après les faits), antérieure-postérieure (avant et après les faits) et latérale (raconter un acte jugé anodin qui s'est passé pendant les faits). Si dans leur étude, il s'agit d'un récit oral d'enfants, dirigé par les questions des enquêteurs, il me semble intéressant de voir de quelle façon ces stratégies peuvent être utilisées par des adultes, et de surcroît sur un support écrit tel que les RSN.

⁴⁹ « [C]e type de saut temporel consiste pour l'enfant à commencer sa réponse en parlant des événements qui se sont produits avant l'agression, puis à laisser le récit en suspens, inachevé, au moment d'entrer dans le vif du sujet » (Allard-Gaudreau, Laforest & Cyr 2021 : 9)

L'autre : entre opérateur de réflexivité et second assault

L'introduction dans le témoignage d'un autre acte d'énonciation, lorsqu'il appartient à un tiers (ni à la victime, ni à l'agresseur), sert d'autres buts. En partie 3.1.2., on a examiné les tweets (30) et (31) qui donnaient à voir le DR ("*Laura, c'est ça du harcèlement sexuel.*", "*mais madame, il vous violait cet homme...*"), comme permettant la prise en charge de la qualification, la négociation antérieure au témoignage, dans un processus de réflexivité. Les témoins intègrent ainsi dans leur témoignage la phase finale, en quelque sorte, de celui-ci, à savoir l'acceptation du viol en tant que viol, et de soi en tant que victime. L'autre est alors opératrice de réflexivité (Trachman 2018).

À contrario, le DR de tiers constitue parfois un *second assault*. Dans leur étude sur les *pain memes*, Mendes, Belisário & Ringrose (2019) avaient souligné que

many victims experienced this second assault, which often forms a significant part of their narrative. When thinking about why this is included in their narrative accounts, we argue that, in the same way as stressing the innocence and worthiness of victims, it is part of the curatorial process used to generate affective intensities amongst audiences. (2019 : 184)

Cette victimisation secondaire (Bogen *et al.* 2019) peut se scinder en deux types distincts. Le premier consiste en la mise en discours de la culture du viol⁵⁰ :

(47) TM8

"En soi, tu le voulais si t'es pas partie" "T'avais qu'à le frapper ou juste dire non" "c'est pas un viol si t'as pas dit non" #metoo

En (47), l'énonciatrice juxtapose trois énoncés s'apparentant aux « petites phrases » de la culture du viol, souvent répétées aux victimes lorsqu'elles témoignent. Comme pour le tweet (46), l'énonciatrice effectue une ellipse, cette fois-ci postérieure, en rapportant à priori des paroles qui lui ont été adressées après son viol, et en particulier après son témoignage.

Le deuxième type consiste plutôt en la minimisation ou justification des faits, la culpabilisation et la silenciation de la victime, le plus souvent par la famille proche ou par les corps policier et judiciaire :

(48) TI50

#Iwas 13 on m'avait dit « tu sais ton oncle fait ça à chaque femme pour lui c'est pas mal »
#Iwas 17 j'ai rien osé dire pq gt tétanisée

(49) TMI71

« Allez on en parle plus. » « Il faut pardonner, ça va briser la famille » J'avais 6 ans la première fois et c'était le jour de mon anniversaire. Cadeau de tonton. On est fort.e.s. Nous sommes pas seul.e.s, nous ne brisons que le silence. #metooinceste #moiaussiamnésie

⁵⁰ Je reviens plus en détails sur la mise en scène de la culture du viol dans la partie 3.2.

(50) TDP1T

[tweet 1] Ce policier, lorsque je suis allée porter plainte, qui a refusé de qualifier les faits en "agression sexuelle" et qui voulait les requalifier en "harcèlement" (« C'est même pas du harcèlement sexuel ça mademoiselle »). Il a fallu que j'appelle sa supérieure. #DoublePeine

Le DR a ici « une visée discursive de *mise à distance*, bien vue par Dominique Maingueneau: "L'énonciateur citant n'adhère pas aux propos cités et ne veut pas les mélanger avec ceux qu'il prend lui-même en charge" (2000 : 120). » (Micheli 2011 : 9) Le DR agit comme stratégie de monstration de la justification **(48)**, de la silenciation **(49)**, et de la minimisation **(50)** que peuvent subir les victimes lorsqu'elles prennent la parole.

« Tu » : le témoignage épistolaire

Si j'ai évoqué les façons conventionnelles d'introduire l'autre en discours (le DR), je note cependant que certaines victimes préfèrent s'adresser directement à l'agresseur, en lui adressant le témoignage de façon épistolaire. Ce faisant, le tweet devient une lettre où il est possible, pour l'énonciatrice, d'insulter son agresseur, de lui demander des comptes, ou simplement de lui faire part de ses actes et de leurs répercussions⁵¹ :

(51) TMI11

TW INCESTE J'avais 8 ans quand tu as commencé à abuser de moi. J'ai réussi à ce que tu arrêtes seulement à mes 16 ans. Tu as détruit ma vie, tu m'as tué. Pendant que toi tu vis la belle vie dans ton camping moi je me tue a essayer d'obtenir justice.

(52) TMG17

à toi qui a profité de ma naïveté et ma jeunesse afin de me ligoter sur ton lit et profiter de moi pour te vider les couilles dans un ado qui disait non mais qui ne pouvait pas car tu l'as rendu muet avec du scotch, muet à cause de ce traumatisme. J'ai perdu confiance #MeTooGay

Ainsi, en **(51)** et **(52)**, le témoignage est adressé à l'agresseur, dans une dimension cathartique, et le pronom personnel de deuxième personne, *tu*, est utilisé pour désigner le bourreau. La victime s'adresse au violeur, et :

en écrivant le « tu », elle n'attend aucune réponse de sa part, elle est consciente qu'il ne lui répondra pas, ce qui donne une sorte de dialogue à sens unique où la femme fait comme si l'homme lisait ces posts et témoignages. » (Messaoudi 2020 : 11)

Certaines victimes, comme en **(52)**, vont même chercher du côté du genre péritextuel de la dédicace auctoriale (Sòstero 2014), avec le syntagme prépositionnel *à toi qui...*, dédiant ainsi leur #MeToo, œuvre testimoniale complète et à part entière, à leur agresseur.

⁵¹ On prend ici en compte le fait que dans certains viols ou certains faits de VS, les faits ne sont pas pris en compte par les agresseurs comme tels. Ainsi, il s'agit pour la victime de qualifier les faits auprès de son agresseur, dans un discours adressé à celui-ci (même s'il ne lira sans doute pas et que ce n'est d'ailleurs pas le véritable but).

(53) TB33T

[tweet 1] #balancetonporc Ton ex vient te voir pour récupérer ses affaires. Tu vis dans un 9 m2. Autant te dire que tu n'as pas de position de repli

[tweet 2] Et lui vient l'idée de ta faire l'amour pour voir. Tu ne veux pas. Il insiste. Il te force. Tu dis non 1000 fois. #balancetonporc

Je souligne aussi que le pronom personnel *tu* a parfois un autre référent, comme dans le tweet (53), ou « le "tu" ici générique vient remplacer le "je" afin de distancier les propos écrits de manière à ne pas trop en souffrir, une façon de s'en détacher et une tentative de ne plus revivre le moment. » (Messaoudi 2020 : 12)

La première partie de la construction d'une contre-réalité des VS consiste donc à dire ou à faire dire les violences pour les faire advenir, avec l'idée sous-jacente d'un discours agissant : leur ampleur est désormais connue à sa juste valeur (un phénomène massif qui touche la majorité des femmes, ainsi que des hommes et des enfants) grâce à la prise de parole individuelle rassemblée en prise de parole collective par le hashtag. Si un évitement du dire persiste, le viol ayant été trop longtemps un non-dit, difficile encore à dévoiler, la qualification des VS en tant que telles, notamment par l'utilisation en discours du praxème *viol*, apparaît comme l'élément le plus important des témoignages postés sur #MeToo et la vingtaine d'autres hashtags. L'introduction de tiers dans les témoignages permet à la fois la prise en charge de la qualification, trop coûteuse pour les énonciatrices elles-mêmes, mais également la prise en compte et la remise en cause de la part langagière des violences (les insultes, menaces et justifications des agresseurs) et celle d'un autre type de violence perpétrée en aval, le *second assault*.

3.2. Dialoguer avec la culture du viol : (re)définir le viol, l'agresseur et la victime

La seconde étape de la construction d'une contre-réalité des VS repose sur une redéfinition des termes : viol, victime et agresseur sont affublés de définitions nouvelles, plus inclusives des faits réellement perpétrés et subis éloignés du *rape script* et plus en accord avec la réalité vécue. Ce processus se fait en dialogue avec la culture du viol, définie en partie 1.2.3. comme une culture discursive, et il se veut agissant et efficace, puisque les témoins s'autorisent à redéfinir des termes juridiques sans y être réellement autorisés.

3.2.1. La culture du viol : une culture discursive

La mise en scène des discours de la culture du viol dans les témoignages

La culture du viol, en tant que culture discursive, s'agence parfois dans les témoignages. Elle apparaît la plupart du temps de façon marquée, par une mise en scène que proposent les énonciatrices. Il s'agit d'énoncés — ce qu'il faut dire du viol et comment il faut le dire, si on reprend les définitions de von Münchow (2021a) présentées au chapitre 1 — de la culture du viol qui vont à l'encontre des victimes, de leur parole et de leur puissance d'agir. Cette mise en scène, largement portée par un DR, n'engendre pas les mêmes effets que le DR présenté au chapitre précédent : le discours, jugé général et acquis par la socialisation (von Münchow 2018, 2021a), produit non pas par un locuteur discret mais par une société entière, est énoncé de façon autonome pour être dénoncé, voir proscrit.

(54) TJC19

#JeLeConnaissais je n'avais que 8 ans...8 ans.....Ne sous estimez pas les agressions sexuelle sous prétexte que c'est « entre enfants donc c'est pas si grave »...c'était mon cousin.

(55) TMI77T

[tweet 2] Je veux que les femmes de ma communauté ne soient pas hantées par une pression de la virginité. Une fois qu'elles auront parlé, je ne veux pas qu'elles entendent - cme moi - « Donc tu n'es plus vierge ? ». Je veux que la honte et l'exclusion changent de camp. #MetooInceste

Dans les tweets (54) et (55) les énoncés de la culture du viol sont introduits par du DR sans mention de locuteur préalable. Le premier énoncé « *entre enfants donc c'est pas si grave* » minimise les agressions sexuelles entre enfants, les *sous estime*, selon la témoignante, qui s'adresse, à l'impératif, à une deuxième personne du pluriel qui n'est pas établie. Dans le second, l'énonciatrice rapporte une question à laquelle elle a vraisemblablement dû répondre après avoir témoigné (- *cme moi*⁵² -) : « *Donc tu n'es plus vierge ?* », imputée à des locuteurs issus de sa *communauté* pour qui la virginité semble importante pour une femme. On a là deux cas où la mise en scène du discours de l'autre sert des intérêts argumentatifs de dénégation (Marignier 2016) du dire :

Les discours sont donc rapportés pour être tenus à distance, dans des logiques argumentatives qui visent à disqualifier la pertinence et la rationalité de ces discours. Mais en même temps que ces paroles sont niées, elles sont données à lire. [...] L'hétérogénéité introduite par le discours rapporté est donc ici à double tranchant. (2016 : 254)

La culture du viol est mise à mal par #MeToo, rendue caduc et malséante, mais ses discours restent donnés à lire, réitérés, mis en scène, et donc, permettent qu'elle continue d'exister. Les

⁵² J'interprète ici le segment « comme moi ».

représentations (la sous-estimation des violences entre enfants et l'idée d'une virginité perdue à cause du viol) sont tout de même marquées (von Münchow 2021a), mais de dominantes (marquage faible, voire absence de marquage grâce au DR) elles deviennent à peine acceptables voire sensibles⁵³.

(56) TJV11T

[tweet 4] Il m'étranglait à l'aide de son avant bras et le plaquant en même temps contre un mur sur le palier d'une maison abandonnée , ce qui laissait peu de visibilité aux gens de me voir même si des gens sont passés..

[tweet 5] Pourquoi t'as pas crier? Tout simplement j'étais tétanisée , j'entendais juste son souffle et les frottement de ses mains. Puis vue qu'il m'étranglait je peinais à respirer

[tweet 6] Faut bien se mettre à l'idée , j'avais 15ans, j'ai toujours été très fine. L'homme avait la quarantaine passé et faisait 2fois ma taille et peut être même mon poids

Dans l'exemple **(56)**, l'énoncé de la culture du viol *Pourquoi t'as pas crier?* nous est donné à lire sans marque de dialogue ou de DR, le seul indice étant la changement de locuteur indexé par l'utilisation du *tu*, montrant un changement dans l'énonciation, et la réponse de l'énonciatrice initiale juste après. Elle a ici recours au dialogisme interlocutif *anticipatif*, plus précisément à une prolepse, où « le discours-réponse prêté à l'allocutaire est rapporté selon une des formes canoniques du DR. » (Bres & Nowakowska 2011 : 169) L'énoncé est donc mis en scène de telle sorte qu'il n'a pas été dit mais qu'il est attendu par l'énonciatrice vis-à-vis des propos qu'elle énoncé juste avant (*ce qui laissait peu de visibilité aux gens de me voir même si des gens sont passés..*). Elle se justifie donc (*Tout simplement j'étais tétanisée*) en imaginant la question inquisitoire qui lui sera probablement posée par la suite. Ici, on voit que l'énoncé n'est pas forcément utilisé à des fins dénégatives, mais plutôt de façon protectrice : l'énonciatrice tente de protéger sa face de victime et son témoignage en contrant les éventuelles questions, assimilables au *second assault*, en les incluant directement dans le récit qu'elle tweet.

On retrouve donc une actualisation de la culture du viol en discours, de telle sorte qu'elle apparaît en tant qu'énoncé presque constitutif du témoignage de viol. Cette mise en scène, argumentative ou protectrice, permet de montrer autonymiquement l'hétérogénéité constitutive de ces énoncés : par la citation en DR, les énonciatrices montrent la non-coïncidence de l'énoncé, sa bizarrerie et son inacceptabilité nouvellement mise en place. Le discours est contesté, marqué, mais mis à distance :

⁵³ On peut aussi voir le DR comme permettant une absence de marquage, puisque l'énoncé est prêté à une autre que l'énonciatrice, mais puisqu'elles sont données à voir, il semble que l'hypothèse d'un marquage fort pour rendre ces représentations à peine accessibles voire sensibles est envisageable.

présenter un énoncé ou un acte de parole en discours rapporté n'est pas vraiment « dire », mais plutôt « dire que quelqu'un d'autre dit ». Ainsi le discours d'autrui même si fortement contesté qu'il en devient quasi inacceptable échappe à la nécessité du non-marquage ou du faible marquage. (von Münchow 2021a : 98)

La mise en scène des discours de la culture du viol dans les critiques féministes

La culture du viol est également mise en scène dans les tweets critiques de militantes féministes, qui visent à la disqualifier et à la contester :

(57) C18 @OpalePublic

[tweet 6] une victime ce qu'elle devrait dire ou faire, pas même une autre victime . Une agression sexuelle n'est pas moins grave qu'un viol sauf pour le code pénal, sinon ça dépend de chacun ! Et puisque c sur ça que j'informe souvent il est possible et même fréquent de subir je dis

Dans le tweet (57), l'énonciatrice (E1) fait usage de la négation dialogique (*Une agression sexuelle n'est pas moins grave qu'un viol*) grâce à laquelle elle « met en scène un énonciateur e1 à qui il attribue l'assertion de l'énoncé positif [...], énoncé auquel [elle] s'oppose par la négation. [...] E1 vient de décrire autrement (que ne le fait le discours dominant) » (Bres 1999 : §12) le viol, et propose une autre représentation de ce qui peut ou doit être dit de cet objet. Elle concède cependant que cet aspect particulier de la culture du viol, la hiérarchisation des violences, est inscrit dans la loi (*sauf pour le code pénal, sinon ça dépend de chacun !*), séparant bien l'aspect social de l'aspect législatif : le dialogue n'est pas entamé avec la loi (jugée par la concession *sauf* comme non modifiable en l'instant) mais avec la société dont émane ce genre d'énoncés positifs. Cette concession permet donc que « [l]a négation pose la relation E1/e1 comme agonale : E1 rejette comme fausse l'assertion de e1. Elle est l'outil parfait pour polémiquer avec l'autre. » (§21)

La particularité de certain des énoncés est qu'ils sont actualisés par #MeToo, c'est-à-dire que la culture du viol, au lieu de s'amenuiser grâce au mouvement, a en réalité pris d'autres formes : contestation de l'ampleur des faits, déni des témoignages, retournement d'une victimisation portée cette fois non plus par les femmes mais par les hommes, soi-disant incapables depuis #MeToo de draguer car empêchés par des féministes prêtes à mentir sur des viols subis, etc. C'est cette forme que prend en (58) la culture du viol montrée :

(58) C1T @CarabinAcitron

[tweet 2] En France il ne s'est rien passé, ni avant ni pendant ni après #MeToo, à tel point qu'on a encore des centaines et des centaines d'hommes (et quelques femmes) qui sont E.FFA.RÉS que ça puisse exister à chaque témoignage (et encore l'émotion est réservée aux non-anonymes)

[tweet 3] enfin quand je dis rien passé, non c'est faux, depuis #MeToo des hordes d'hommes en parlent pour dire qu'ils sont fatigués (et nous donc) qu'il peuvent plus draguer et baiser sans peur que* (peur qu'on vous accuse de viol ? vous êtes si peu surs de vos comportements ?)

[tweet 4] on a eu l'intégralité des hommes mis en causes en France qui ont nié, menacé de diffamation, silencé, joué les victimes (coucou N.H. et G.D.⁵⁴), porté plainte pour diffamation, soutenu par une horde d'hommes hurlant la bave aux lèvres (à.chaque.affaire) que les fausses

[tweet 5] accusations ruinent des carrières et des vies (alors non en fait ce sont les violences sexuelles effectivement commises qui ruinent des carrières et des vies et pas celles des hommes) donc s'il vous plait, cessez donc de jouer les Cunégondes effarouchées à chaque affaire

L'énonciatrice met en scène un discours indirect introduit par des verbes de parole (*parlent, hurlant*) : dans l'un, les *hordes d'hommes* se disent *fatigués (et nous donc) qu'il peuvent plus draguer et baiser sans peur*, dans l'autre, la même *horde d'hommes* est dépeinte *hurlant la bave aux lèvres (à.chaque.affaire) que les fausses accusations ruinent des carrières et des vies*. Dans le deuxième cas, un dialogue est même directement entamé avec les potentiels énonciateurs dans un dialogisme interlocutif anticipatif amalgamé (Bres & Nowakowska 2011 : 172) avec les réponses de l'énonciatrice (*peur que* (peur qu'on vous accuse de viol ? vous êtes si peu surs de vos comportements ?)*).

Elle relate aussi une réaction visible (*qui sont E.FFA.RÉS que ça puisse exister à chaque témoignage*), en insistant sur le lexème *effaré* par l'utilisation de majuscules et la scission du mot représentant une prononciation découpée en syllabes distinctes (/e/ /fa/ /re/).

Enfin, on retrouve encore une fois, dans ce *thread* critique, une négation polémique (Bres 1999). Elle vise à redéplacer le rôle de victime (*alors non en fait ce sont les violences sexuelles effectivement commises qui ruinent des carrières et des vies et pas celles des hommes*), certes mise entre parenthèse mais largement marquée par une négation couplée de l'adverbe *alors* et suivie d'une locution (*en fait*), puis d'une nouvelle négation venant à nouveau contester l'énoncé précédent (*pas celle des hommes*). Ainsi, « [l]a nouvelle représentation est encore émergente et il sied donc de la rendre présente en discours à l'aide d'un marquage fort pour l'imposer davantage. » (von Münchow 2021b : 7). Le discours de la culture du viol est jugé inacceptable et se voit remplacé par de nouveaux discours : « l'interdiction de dire est doublée d'une prescription de ce qu'il faut dire [et le nouvel énoncé politiquement correct] atteste aussi, dialogiquement, d'une évaluation erronée ou négative très répandue envers l'objet du monde en question. » (2021b : 6)

⁵⁴ N.H. et G.D. réfèrent respectivement à Nicolas Hulot et Gérard Darmanin, tous deux ministres (de l'écologie et de l'Intérieur) au moment de l'énonciation, et tous deux mis en cause dans des affaires judiciaires (et médiatiques) de VS.

Les non-dits de la culture du viol : des viols sans violeurs ?

J'ai jusqu'ici discuté d'exemples où la culture du viol est donnée à lire par les témoignages et les féministes. Mais dans les témoignages notamment, la culture du viol persiste de façon plus insidieuse et les énonciatrices la perpétuent sans que cela soit visible. L'exemple le plus marquant de cela réside dans les non-dits de la culture du viol, ce qui ne doit pas ou ne peut pas être dit du viol, en particulier concernant les violeurs. En effet, certains témoignages parlent de viols sans violeurs⁵⁵, ce qui réduit considérablement la portée du témoignage et la qualification du fait : ne pas définir l'autre comme le violeur, c'est concéder que le viol n'en était pas un (Wood & Rennie 1994 : 140), puisqu'il est parfois trop compliqué pour les victimes de concevoir l'autre, le plus souvent lorsqu'il est un membre de la famille ou un proche, comme un violeur. Cela pose évidemment la question « is the woman raped but not by a rapist? » (MacKinnon 1989). Il paraît donc acceptable de dire le viol, mais il reste plus difficile de nommer l'agresseur, d'autant plus que cela peut entraîner des poursuites en diffamation de la part de celui-ci. De ce fait, les victimes le mettent en arrière-plan dans leurs témoignages :

(25) TB22

#MoiAussi #balancetonporc Mon pt copain enlève son préservatif en cours de rapport, ça devient un rapport non-protégé, : c'est un viol !!!

Dans le tweet **(25)**, le verbe *viol* est nominalisé ce qui « allow the exclusion of social actors. [...] [T]he excluded social actors could have been included, for instance, through postmodifying phrases with *by, of, from*, etc., but they haven't been. » (Van Leewen 2008 : 30)

(59) TMP2T

[tweet 1] A 17 ans, on m'a violée durant un évènement syndical.

Je suis malheureusement loin d'être la seule à avoir commencé ma vie politique par un tel évènement. La première vague de dénonciations il y a quelques années avait fait du bien mais il faut aller plus loin #MeTooPolitique

⁵⁵ On retrouve un autre type de « viol sans violeur » dans le système police-justice :

"Régulièrement, assure la magistrate [Maylis de Roeck], des femmes portent plainte après une prise de conscience consécutive à des discussions avec des amies, une association, ou un changement important dans leur vie (divorce, nouvel emploi). "Elles nous disent : "Il a toujours voulu coucher avec moi, mais je ne voulais pas." Elles se rendent compte qu'elles n'ont pas vraiment eu le choix." Elle ne nie pas que ces femmes puissent se sentir victimes, "salies" et qu'elles éprouvent le sentiment d'avoir été un objet. Elle juge nécessaire "que ce mot de "victime" existe pour elles", nécessaire aussi qu'elles puissent être accompagnées par les associations "dans cette étape de se considérer victime, de l'accepter, de se reconstruire". Mais cela ne veut pas dire que judiciairement on pourra faire quelque chose, insiste-t-elle : "Il peut y avoir une victime sans auteur. On ne peut pas condamner un accusé qui n'avait pas conscience ou l'intention de commettre une infraction. C'est peut-être un con qui malmène sa femme, mais cela ne fait pas un auteur d'infraction." Et c'est "la plupart de nos affaires", affirme-t-elle. (Turchi 2021 : 329)

(60) TB34

#balancetonporc consulter un médecin spécialiste de renom assez souvent pour lui faire confiance. Et patatras! finir abusée, violée, choquée

En (59), le verbe *violier* est conjugué, mais le sujet agent est représenté par le pronom personnel *on*, qui « désigne dans ce cas des personnes parfaitement identifiables ou identifiées, mais dont [on] masque l'identité. » (Vignes & Milcent-Lawson 2016 : 249) L'énonciatrice fait donc délibérément le choix de ne pas nommer l'auteur du viol, puisque la langue française donne « the choice between mentioning or not mentioning who is responsible for a given event or for a causal chain of events » (Duranti 2004 : 465). Ce faisant, elle atténue la puissance d'agir du violeur en mettant l'accent sur son ressenti et les conséquences du viol (*choquée*).

Dans l'extrait (60), le verbe *violier* n'est plus qu'un participe passé et est intégré dans un triptyque (*abusée, violée, choquée*) que subit la victime mais que personne ne semble commettre, puisqu'introduits par le verbe infinitif *finir*, dans une construction du type **finir + participe passé**, mettant en scène une conséquence⁵⁶.

Les exemples (25), (59) et (60) montrent trois façons dont les énonciatrices effectuent le *backgrounding*⁵⁷ des acteurs du viol, ce qui « permet dans une série de cas d'évoquer un événement de manière euphémisante. » (von Münchow 2021b : 8).

Lorsque l'agresseur est nommé, en particulier par le lien qui l'unit à la victime⁵⁸, cette dénomination est souvent autonome, portée par des guillemets de non-coïncidence du dire :

(61) TJC5

C'était mon "père" #JeLeConnaissais

(62) TMI9T

[tweet 1] #metooinceste j'avais 8 et 9 ans, lui 14 et 15, c'était mon "frère". Bientôt 6ans de procédure et rien n'a bougé, il vit à côté de chez moi, vient aux repas de famille, passe à la maison... Je suis considérée comme seule fautive.

⁵⁶ La conséquence sans réelle cause est appuyée par l'interjection *Et patatras!* évoquant le fait de dégringoler dans une chute qui le plus souvent est accidentelle.

⁵⁷ Van Leewen distingue bien les cas de suppression, où l'acteur social disparaît totalement d'un discours, des cas de *backgrounding*, où l'acteur apparaît ailleurs dans le discours : « a further distinction should perhaps be made, the distinction between *suppression* and *backgrounding*. In the case of suppression, there is no reference to the social actor(s) in question anywhere in the text. [...] In the case of backgrounding, the exclusion is less radical: the excluded social actors may not be mentioned in relation to a given action, but they are mentioned elsewhere in the text, and we can infer with reasonable (though never total) certainty who they are. They are not so much excluded as deemphasized, pushed into the background. » (Van Leewen 2008 : 29)

⁵⁸ C'est en particulier le cas après #JeLeConnaissais et dans les tweets indexés #MeTooInceste, qui mettent tout deux l'accent sur le lien entre victime et agresseur.

Les termes de parenté *père* et *frère* sont présentés entre guillemets. Les énonciatrices dénoncent ainsi une non-coïncidence du mot pour la chose, les substantifs étant jugés inadéquats en tant que référents. Cela indique qu'il est impensable pour ces victimes de penser l'individu comme ambivalent, à la fois frère ou père et violeur :

Le discours sur les violences sexuelles envers les enfants illustre le phénomène d'exceptionnalisation. On a tendance [...] à associer les agresseurs à des « monstres », à des « fous », à des « prédateurs ». Ces images suggèrent que les violences sexuelles sont hors normes. Elles associent la violence à une menace extérieure, étrangère, alors que les violences intrafamiliales sont bien plus fréquentes. (Zaccour & Lessard 2011 : 199-200)

Le phénomène d'exceptionnalisation et de mise à distance qu'on retrouve en (61) et (62) ne s'oppose donc pas totalement à la représentation de l'agresseur monstrueux, alors même que les tweets dénoncent les VS perpétrées dans la sphère familiale et leur ampleur :

Autrement dit, ce n'est pas parce qu'on s'est forgé une opinion X correspondant à des représentations en cours de devenir dominantes dans une société qu'on se débarrasse par le même mouvement de représentations dominantes Y qu'on a acquises pendant sa socialisation. (von Münchow 2021b : 84)

La culture discursive qu'est la culture du viol est donc bien présente dans les discours qui composent #MeToo : le plus souvent marquée parce que contestée par le mouvement et par les témoins, elle est parfois à peine lisible parce que trop ancrée dans la société. Il arrive parfois qu'elle cohabite avec des énoncés qui la contestent, mettant en scène un véritable tiraillement enduré par les énonciatrices, à la fois portées par un processus de remise en cause totale de celle-ci, mais en même temps encore touchées par des représentations acquises, apprises, et subies. Comme pour la hiérarchisation des violences discutée en 3.2.1., cette perpétuation de la culture du viol participe d'une qualité agissante de celle-ci, parce qu'elle reste citée et réitérée, elle continue, malgré les témoins, d'exister.

3.2.2. #MeToo : un mouvement porteur d'un conflit de définition

Les témoins de #MeToo utilisent leur tweets pour combattre les mythes de la culture du viol, en jouant d'une visée performative de leur discours qui réussirait à être agissant. Ce faisant, elles proposent de nouvelles définitions du viol, de ce qu'est une victime et ce qu'est un violeur, et de ce qui est normal et ce qui ne l'est pas vis-à-vis de la sexualité. Par cette lutte définitionnelle (Delage 2017), elles tentent d'établir des définitions plus larges, plus ancrées dans la réalité de ce qu'elles ont

vécu, et ce, dans un souci d'inclusivité. Les stéréotypes du *blitz rape*, de la « bonne victime » et du « monstre malade » sont remplacés par des témoignages où la banalité du viol et la proximité entre la victime et son bourreau sont criantes.

*(Re)définir le viol*⁵⁹

La redéfinition du viol concerne d'une part le paramètre du lieu de l'agression :

(63) TM3

#MeToo et oh, scoop : mes expériences de harcèlement et d'agressions sexuel.le.s ont eu lieu dans la sphère privée ou pro, pas dans la rue!

(64) TI11

#Iwas 17. Mais certaines personnes qui le connaissent et lui même me font passer pour une folle un viol c'est pas toujours dans une ruelle sombre avec un inconnu

Dans les tweets **(63)** et **(64)**, le mythe du *blitz rape* construit autour d'une agression ayant lieu *dans une ruelle sombre avec un inconnu* est remis en cause par l'usage de la négation dialogique (Bres 1999). Ainsi l'énonciatrice de l'exemple **(63)** oppose ses expériences qui *ont eu lieu dans la sphère privée ou pro* au stéréotype qui voudrait qu'elles aient eu lieu *dans la rue*. En **(64)**, la négation ne porte pas tant sur la qualification existentielle (*un viol c'est dans une ruelle sombre avec un inconnu*), mais bien sur sa qualification précise portée par l'adverbe *toujours* (de Saussure, Rieber & Sthioul 2016 : §30). Le *blitz rape* n'est donc pas totalement banni des représentations du viol, mais son ampleur est restreinte pour laisser place à d'autres scripts. Dans les deux extraits, « [l]es négations polémiques [...] donnent à entendre en creux des définitions portées par les adversaires politiques » (Doury & Micheli 2016 : 127), ici la culture du viol.

La redéfinition du viol concerne également le déroulement de l'acte en lui-même, ce qui est inscrit dans la loi pour qu'un viol soit qualifié de viol :

(65) TM18

Le viol est une atteinte sexuelle avec pénétration commise sans le consentement clair et explicite de la victime. J'avais 16 ans #metoo

(36) TV38T

Le viol est une pénétration (anale, vaginale et orale) désolée de te le dire mais tu es bien une victime de viol...

Les deux énoncés proposés en **(65)** et **(36)** sont des énoncés définitoires copulatifs (Riegel 1987) où le *definiendum*, [*le viol*, relié au *definiens* par la copule *être*. Les définitions se font par inclusion, c'est-à-dire qu'est désignée la classe générale à laquelle appartient le terme (*une pénétration, une*

⁵⁹ On retrouve cette redéfinition dans une grande partie du corpus analysé dans la partie 3.1., notamment dans les tweets 25, 26, 28, 29, 34 et 36.

atteinte sexuelle), puis sont spécifiés ensuite les traits différentiateurs (Micheli 2011 : 6), d'une part *commise sans le consentement clair et explicite de la victime*, d'autre part *anale, vaginale et orale*. Si les définitions données semblent ici se rapprocher des définitions inscrites dans le code pénal, deux aspects sont pourtant redéfinis au prisme des expériences vécues. Communément, le viol est défini comme

non-consensual vaginal penetration. While this definition alleviates some of the problems with the use of broad terms such as sexual assault, it perpetuates the sexual scripts that « penile-vaginal intercourse is the most important sexual act; it is 'real sex' and everything else is devalued as 'foreplay'. This script reflects phallogentric bias » (Muehlenhard et al., 1992, p.29⁶⁰). As a result, the potential benefits individuals can gain from identifying their attack as rape (e.g., directly identifying and coping with the trauma) may be out of reach to those individuals who experienced sexual penetrations of the mouth or anus or penetration by objects other than the penis. » (Maguire & Young 2003 : 41)

Dans l'extrait (65), l'énonciatrice introduit la notion de consentement, de surcroît *clair et explicite*, que devrait donner la victime pour que l'acte sexuel soit qualifié de consenti ; or la loi française ne fait pas mention à ce jour de cette notion, mais s'arrête aux circonstances de « violence, contrainte, menace ou surprise ».

Dans l'extrait (36), la redéfinition se focalise sur le type de pénétration qui constituerait un viol, avec l'ajout de la pénétration *orale* en plus des pénétrations *anale* et *vaginale*. Là encore, la loi française ne reconnaissait pas spécifiquement, à l'époque de l'énonciation, ce type de pénétration comme pouvant être qualifiée de viol, puisque les « actes buccogénitaux » n'ont été ajoutés dans l'article du Code pénal qu'en 2021⁶¹.

(Re)définir une « norme » de la sexualité

Au-delà du viol en lui-même, les énonciatrices témoignantes proposent aussi de redéfinir ce qui constitue aujourd'hui une *norme* de la sexualité. Cette redéfinition d'une sexualité normale se fait en contraste avec ce que la culture du viol rendait *normal* pour les victimes :

⁶⁰ Elles citent Muehlenhard, C. L., Powch, I. G., Phelps, J. L., & Giusti, L. M. (1992). Definitions of rape: Scientific and political implications. *Journal of Social Issues*, 48(1), 23-44.

⁶¹ « Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol. » (Article 222-23-1 du Code pénal), l'ancienne loi faisait seulement mention de « tout acte de pénétration sexuelle » sans y ajouter les actes buccogénitaux.

À noter que la nouvelle loi a également spécifié que les actes commis sur l'auteur par la victime constituent un viol, alors que seuls les actes commis sur la victime étaient pris en compte avant 2021.

(66) TJV1T

[tweet 1] #JaiÉtéViolée, comme l'immense majorité des femmes, en croyant que c'était normal de faire passer ses envies avant les miennes parce que « c'est ça l'amour », « si tu veux pas essayer ça je peux pas être bien avec toi », « mais t'as pas envie de me faire plaisir ou quoi?! »

(67) TPO1

#JaiPasDitOui mais après je me suis dit que c'était normal parce que ça devait sans doute se passer comme ça dans les autres couples aussi

Dans les exemples **(66)** et **(67)**, les énonciatrices reviennent, au prisme de #MeToo et de leur témoignage, sur ce qu'elles trouvaient a priori *normal* dans la sexualité d'un couple⁶². Il s'agissait pour l'une de *faire passer ses envies avant les [s]iennes*, pour l'autre de subir des actes sexuels sans avoir dit oui (*#JaiPasDitOui*). Dans les deux cas, on note des justifications, introduites par la locution conjonctive *parce que*, à cette pseudo normalité : l'énoncé jugé normal en **(66)** est suivi de plusieurs extraits de DR qu'on peut aisément attribuer à son compagnon de l'époque (« *c'est ça l'amour* », « *si tu veux pas essayer ça je peux pas être bien avec toi* », « *mais t'as pas envie de me faire plaisir ou quoi?!* »), celui de l'extrait **(67)** se voit justifier par le fait que *ça devait sans doute se passer comme ça dans les autres couples aussi*. Ce qui était jugé normal est conjugué au passé (*c'était normal*, *#JaiÉtéViolée*, *#JaiPasDitOui*, *ça devait*), montrant ainsi la distance prise par les énonciatrices avec ce type de représentation : ce qui était normal avant #MeToo, entre autres dans la sexualité conjugale, ne l'est donc plus.

D'autres tweets sont plus directs quant à ce qui ne doit pas être jugé normal en termes de sexualité, notamment en ce qui concerne l'inceste :

(68) TMI40

#metooinceste on oublie jamais, surtout quand c'est notre...⁶³ J arrive toujours pas à le dire publiquement j'avais neuf ans et j ai appris des années plus tard que proposer un 69 à un enfant et lui demander de toucher son penis n'étais pas normal !

(69) TMI6T

[tweet 2] alors le premier que j'entend dire que les relations incestueuses peuvent être normales je le saigne. j'ai cru au départ lui faire plaisir et il m'a promis que c'était quelque chose de normal, de courant, que je ne devais jamais le dire à quiconque

⁶² « The statement “somehow being his wife made it not rape,” for example, highlights how an axiomatic feature of the rape myth, namely that women cannot be raped by their husbands, persists, despite the criminalization of spousal rape in many countries. This statement speaks volumes about the seemingly inexorable power of the hegemonic rape culture to reproduce itself, and about the depth to which it denies rape a language to articulate itself; a language in which rape victim-survivors can lay claim to their experience, and by extension, obtain recognition. » (Loney-Howes 2018 : 41)

⁶³ On souligne également ici l'impossibilité de nommer le lien de parenté liant la victime à son agresseur.

L'exemple (68) contient un présupposé introduit par un verbe factif (*j ai appris des années plus tard que*). Ce qui est donné comme présupposé, « présenté comme une vérité acquise et partagée en T, moment de l'énonciation de l'énoncé, et servant simplement de cadre pour le discours ultérieur et de socle où s'ancrent les posés » (Kerbrat-Orecchioni 2018 : 361) n'est pas discutable : *proposer un 69 à un enfant et lui demander de toucher son penis n'[est] pas normal*.

Dans le tweet (69), on retrouve une occurrence de dialogisme interlocutif *anticipatif* sous forme de prolepse (Bres & Nowakowska 2011), où le DR anticipé (*les relations incestueuses peuvent être normales*), prêté à un locuteur indéfini (*le premier que j'entend dire*) se voit donné pour réponse une menace (*je le saigne*), laissant peu de doute quant au fait que l'énonciatrice considère l'inceste comme anormal. Cela contraste avec la suite du tweet, où le caractère normal de l'inceste était positivé par l'agresseur (*il m'a promis que c'était quelque chose de normal*).

Ces tweets réajustent ce qui est considéré comme une sexualité normale, en opposition à une sexualité anormale (viol conjugal, inceste), donc à ce qui peut être qualifié, par extension, de VS, mais qui ne l'était pas forcément jusqu'alors.

(Re)définir la victime de viol

Le processus de conflit de définition ne s'arrête pas au viol et à la sexualité dite normale ou anormale, mais se poursuit autour des protagonistes des agressions sexuelles. La figure de la « bonne victime », ou de la « victime exemplaire » (une femme blanche traumatisée, ayant subi un *blitz rape* qui a laissé des traces de violences, pour caricaturer), est elle aussi remise cause :

(70) TMG6T

[tweet 3] Les victimes de viol ne sont pas toujours traumatisées, mais celles-ci ne sont pas moins légitimes que celles qui en gardent des séquelles. D'ailleurs, j'envoie toute ma force à ces victimes, vous êtes fort.e.s, vous n'êtes pas fautif.ve.s, vous n'êtes pas seul.e.s.

(71) TMG10

Mon frère de mes 11 ans a mes 13 ans, des clients en tant que TDS (mais les putes ça se violent pas bien entendu), puis les mecs à qui tu dis non, à qui tu dis que ça fait mal, qui enlèvent la capote, qui te touchent pendant que tu dors.

#MeTooGay #metooinceste

(72) TJC34

Cetais un ami de mes parents, et oui, il n'y a pas que les femmes.. #JeLeConnaissais

(35) TI39T I was 9. I was 15 mais est-ce que ça compte ? J'étais consentante, enfin autant que peut l'être une fille de 15 ans avec un mec de 25. I was 19 ou 20 je sais pas si ça compte de se forcer pour son mec quand t'es en dépression

Les quatre tweets ci-dessus peuvent tous répondre aux questions « Qui peut se dire victime de viol ? » ou « Qu'est-ce qu'une victime de viol ? » mais se concentrent sur différents aspects de la

figure de victime. L'extrait (70), où est utilisé, comme pour l'exemple (64), une négation dialogique précisée par l'adverbe *toujours*, s'oppose à la représentation d'une victime forcément traumatisée (*Les victimes de viol ne sont pas toujours traumatisées*). Cet énoncé est ensuite renforcé par la dénégation d'une idée reçue de la culture du viol, la hiérarchisation de la souffrance des victimes, introduite par la conjonction *mais*, *celles-ci ne sont pas moins légitimes que celles qui en gardent des séquelles*. On voit ici que ce type de redéfinition

enabled survivors to come out to other survivors in a shared commitment to truth telling and dismantling the cultural scaffolding of rape by complicating popular assumptions about « authentic » rape victims and hegemonic rape trauma scripts. (Loney-Howes 2018 : 38)

Dans le tweet (71), c'est le statut de victime généralement jugé incompatible avec le statut de TDS (travailleuse du sexe) qui est remis en cause. L'énonciateur témoigne de VS subies dans le cadre de son activité de travail du sexe (*des clients en tant que TDS*), et concède ironiquement l'impossibilité empirique de qualifier ce qu'il a subi dans ce cadre de viol, et donc l'impossibilité de se qualifier lui-même de victime. Cette concession, entre parenthèses, est introduite par la conjonction *mais* et ponctuée d'une locution adverbiale d'évidence, *bien entendu*. La redéfinition est ici rendue possible par la mise en contraste des deux énoncés, le témoignage et l'énoncé entre parenthèses, et par le caractère ironique lisible du second. Le témoignant se considère ici comme victime, mais admet pertinemment qu'il ne l'est pas aux yeux de la société.

L'extrait (72) s'oppose à l'idée que seules les femmes sont victimes de VS (*et oui, il n'y a pas que les femmes..*), tandis que dans l'extrait (35) l'énonciatrice, encore en négociation de son statut de victime, ajoute à la définition ce qu'on pourrait qualifier de circonstances aggravantes, à savoir le fait qu'elle avait 15 ans tandis que l'homme en avait 25 (*J'étais consentante, enfin autant que peut l'être une fille de 15 ans avec un mec de 25*), et le fait qu'elle était en dépression (*je sais pas si ça compte de se forcer pour son mec quand t'es en dépression*), deux paramètres pouvant altérer le jugement et le consentement, voulu éclairé. Si elle ne redéfinit pas clairement ce qu'est une victime, elle pose néanmoins des questions quant à ce qui peut ou ne peut pas être inclus dans cette définition, et tente de lancer une discussion sur le sujet.

Ces redéfinitions permettent d'offrir un certain relief à la figure figée de la victime : elle peut être traumatisée ou non, elle peut être une femme, un homme ou un enfant, elle peut être travailleuse du

sexe, ou dans ce que certains peuvent encore appeler une « zone grise »⁶⁴ du consentement... Grâce à ce conflit de définition, la victime ne se voit plus obligée de rentrer dans des cases préconstruites et de correspondre à un stéréotype construit par la culture du viol et par la loi (les deux pouvant se superposer). La définition de ce qu'est une victime s'actualise au cas par cas et devient plus inclusive puisqu'elle repose ici sur la somme des vécus de chacune des témoins.

(Re)définir l'agresseur sexuel

Dernier paramètre du viol, la figure de l'agresseur sexuel ou du violeur est elle aussi redéfinie. Avant #MeToo, l'agresseur sexuel était largement déshumanisé, relégué au rang de monstre. Lorsqu'on acceptait qu'il soit humain, il l'était selon un procédé d'altérisation (Debauche 2011) des violences, imputant celles-ci aux hommes noirs et maghrébins, et donc, par exclusion, les rendant impossibles pour les hommes blancs. Dans le *master narrative* du viol, le violeur était un détraqué et surtout, inconnu de la victime :

notre refus d'admettre que les hommes violents sont des hommes normaux mène aussi au phénomène d'altérisation. Considérez un jugement où le tribunal s'exprime ainsi: « What the accused did to the complainant was barbaric. And no amount of evidence indicating consent can relieve the respondents of criminal responsibility for the savage cruelty they inflicted upon her ». Avec ce genre de vocabulaire, l'homme violent devient l'« autre », une personne intrinsèquement différente : un « fou », un « monstre », un « maniaque », un « porc ». Le violeur qui est considéré comme « fou » est déresponsabilisé, puisque le geste ne s'inscrit plus dans une logique d'oppression et de contrôle visant à retirer un bénéfice personnel. (Zaccour & Lessard 2021 : 201)

Cette définition très restreinte et déresponsabilisante du violeur est mise à mal par les témoignages⁶⁵ :

(73) TJC16T

[tweet 2] Nous dire de faire attention à comment pn s'habille avant de sortir ne règlera jamais le problème. Les agresseurs ne sont pas des vieux pervers perturbés. Ils sont M. (ou Mme.) tout le monde, et ils sont très probablement dans votre entourage.

(74) TMI13T

[tweet 1] Maintenant on peut arrêter de dire que ce sont des monstres, des malades, des fous.. on voit avec le #metooinceste que non. C'est des frères, des pères, des grands-parents, oncles, cousins.. la famille.

J'avais 7 ans, puis 9 environ et aussi 12.. j'ai osé parler pour le 3e.

⁶⁴ On peut lire à ce sujet : Brockbank, Maddie. (2019). The myth of the “gray area” in rape: Fabricating ambiguity and denial. *Dignity: A Journal of Sexual Exploitation and Violence*. Vol. 4, Issue 4, Article 2. <https://doi.org/10.23860/dignity.2019.04.04.02>

⁶⁵ Si j'analyse ici les formes marquées de redéfinition, la plupart des tweets indexés #JeLeConnaissais ont eux-aussi engendré une redéfinition, puisque les personnes nommées sont la plupart du temps connues des victimes.

Les tweets (73) et (74) sont construits sur une base du type **Pas X [mais] Y**. Ainsi les qualifications *vieux pervers perturbés* et *des monstres, des malades, des fous*, sont contestées (en (73) par la négation *ne sont pas*, en (74) par l'injonction à ne plus utiliser ces termes *Maintenant on peut arrêter de dire que*) et sont à la place proposées d'autres qualifications : *M. (ou Mme.) tout le monde* et *des frères, des pères, des grands-parents, oncles, cousins.. la famille*. On voit ici qu'il paraît moins difficile aux témoins, par rapport aux tweets (61) et (62), d'établir un lien de proximité ou de parenté entre la victime et l'agresseur de façon collective, par l'utilisation du pluriel qui désindividualise en quelque sorte les actes (il ne s'agit plus d'un violeur et d'un viol en particulier, mais de violeurs et de viols indistincts et indéfinis, du concept de viol et de VS en général).

(75) TI53

#Iwas 18, dormir c'est pas consentir. 74% des viols sont commis par une personne connue de la victime. La honte doit changer de camp.

La redéfinition est parfois couplée à l'utilisation de chiffres. Dans l'exemple (75), le pourcentage donné (*74% des viols sont commis par une personne connue de la victime*) intervient comme redéfinition (la plupart des violeurs sont connus de leurs victimes) mais aussi comme énoncé d'une performance de *consciousness-raising* (Gleeson & Turner 2019), où l'énonciatrice témoin va également devenir militante en proposant une documentation, même si celle-ci reste minime. L'utilisation de pourcentages permet aussi au témoignage d'acquiescer une certaine véracité qui vient appuyer la redéfinition mise en place, les chiffres apparaissant comme gage de fiabilité vis-à-vis de l'information donnée.

La performativité de la lexicographie folk

D'un point de vue sémantique, le conflit de définition, porté par des témoins n'ayant a priori pas légitimité à décider de la définition de termes (qui plus est juridiques, on y reviendra) apparaît comme agissant et porteur d'une visée performative. L'activité définitoire *folk* (Husson 2020) intervient comme construction d'une réalité nouvelle, où les femmes, dont le discours est doté d'une puissance d'agir récemment acquise grâce à #MeToo, deviennent théoriciennes de leur expérience :

as Hypatia notes, « the discourse of rape has been defined by men—by the potential perpetrator rather than the potential victim, » having the opportunity to claim experience when it has been denied legitimacy and recognition, because it does not fit the normative language of rape, disrupts the hegemonic rape scripts. Thus, in addition to creating a space to claim her own experience of rape, she also enables others to come out whose

stories do not fit within the “Madonna box” (Hypatia’s term for describing the hegemonic conception of the “rape victim” associated with rape and sexual violence) (Loney-Howes 2018 : 41)

Aussi, il ne s’agit plus seulement pour les victimes de témoigner de faits qui entrent dans les cases du « bon viol », mais également de rebattre les cartes du jeu : elles affirment par leur discours que le viol ne se borne pas à « tout rapport sexuel avec un inconnu dans l’espace public, ayant entraîné des lésions physiques observables » (Ruffio 2020) sur une femme dès lors traumatisée à vie, mais qu’il y a peut-être autant de viols qu’il y a de victimes et de violeurs. Cela a un impact direct sur la société, puisque certains tweets de #MeToo ont agi comme des opérateurs de réflexivité (voir partie 3.1.) en donnant la possibilité aux victimes qui ne se pensaient pas victimes de qualifier leurs vécus :

The production of these “alternative” rape scripts produces a “crisis in the norms that govern recognition” insofar as their experiences are unrecognizable within the parameters of permissible discourses about rape that regulate the possibility of obtaining recognition. (Loney-Howes 2018 : 40)

Ce conflit de définition, avant même de toucher le domaine de la loi, a aussi des enjeux du côté judiciaire. Dans son article sur la déqualification des plaintes pour viol, c’est-à-dire « le fait que des dénonciations enregistrées sous la forme d’une main courante sont initialement parvenues au service sous la qualification de viol » (Pérona 2018 : 344), Pérona souligne que les policiers « interprètent le consentement des victimes de manière relationnelle et situationnelle. » (2018 : 355) Cela signifie concrètement que lorsqu’une victime vient porter plainte, le policier⁶⁶ qui la reçoit peut juger nécessaire de déqualifier la plainte selon « des prescriptions comportementales vis-à-vis de la victime » (2018 : 351) et selon son lien avec l’agresseur : plus il sera proche d’elle, plus il sera probable que la plainte soit enregistrée comme main courante. Je cite là un exemple où le consentement (à la fois aspect situationnel et comportemental) de la victime n’est pas pris en compte :

Si Victor [le policier] qualifie la relation sexuelle entre Amélie et Dorian de « concédée », il ne considère pas les rapports décrits comme un viol. Autrement dit, Victor assimile ici le fait de céder au fait de consentir. Comme dans les cas exposés précédemment, le raisonnement policier écarte la question de l’absence du consentement de la victime au profit de la recherche de la manifestation d’un refus par la résistance physique à la relation afin de caractériser l’élément intentionnel de l’infraction (appelé « élément moral » par Victor). (2018 : 353)

⁶⁶ Je choisis ici d’utiliser le masculin pour me référer à la fonction de policier, d’une part parce que les policiers cités dans l’article de Pérona (2018) sont des hommes, d’autre part par souci de représentation.

L'article explicite bien que le raisonnement policier d'évaluation du non-consentement des plaignantes (Ruffio 2020) ne se base, ici, pas sur la loi, mais que les policiers ont une marge de manœuvre importante, liée entre autres aux manques de moyen de la police-justice qui reconnaît ses propres limites en matière de plaintes pour viol (peu de temps, de moyens, de personnels, etc.). Cela signifie donc que la prise de plainte et, par effet boule de neige, la qualification juridique du viol en tant que viol, sont mises entre les mains de la police. Redéfinir les paramètres du viol et donc les représentations mentales de la culture discursive du viol, pourrait donc, hypothétiquement, avoir un impact réel sur la prise de plainte, donc sur la qualification des faits et le parcours judiciaire des victimes.

D'un point de vue discursif, le conflit de définition est marqué par un marquage du discours. Les énoncés définitoires copulatifs agissent comme des surrassertions (von Münchow 2021b), l'activité définitoire *folk* est en elle-même une activité métadiscursive et le tout s'inscrit dans des débats argumentatifs ancrés dans un événement discursif remettant en cause les différents mythes portés par la culture du viol. Ce marquage important traduit donc la nécessité de rendre acceptables ces définitions, ces représentations sociales et mentales, pour qu'elles remplacent les anciennes. C'est dans cette visée performative que sont produits les énoncés définitoires (positifs ou négatifs) qu'ils soient assertifs ou stipulatoires : le *definiendum*, déjà connu et associé à un premier *definiens*, se voit pourvu d'une nouvelle définition, appliquée et applicable, au sein de cette communauté linguistique donnée.

Le glissement entre contestation de la culture du viol (ce qu'on ne doit plus dire) et redéfinition des paramètres du viol (ce qui doit désormais être dit) témoigne d'une évolution discursive quant au viol et à la culture du viol :

Ce qui est dit, en même temps que de faire circuler une représentation sans doute plus émergente (catégorie 3) que dominante (mais dont la circulation est assurée par certains influenceurs, ce qui la rend présente dans l'espace public), pointe vers ce qui ne doit plus être dit parce que véhiculant une représentation fortement contestée, voire inacceptable (catégorie 4 ou 6). (von Münchow 2021b : 6)

3.2.3. La performativité insurrectionnelle de #MeToo

Les discours testimoniaux relayés sous le hashtag #MeToo et la vingtaine d'autres hashtags apparaissent comme une brèche (Marignier 2020) dans l'ordre du discours, une possibilité pour les

femmes victimes d'acquérir une puissance d'agir jusqu'alors impossible à utiliser, pour mobiliser, agir sur le réel, témoigner en étant non seulement écoutées mais aussi crues. On pourrait ainsi parler d'un *empowerment* permis par l'utilisation des RSN :

Face aux médias classiques, les revendications féministes concernant la lutte contre les violences sexuelles masculines se heurtent le plus souvent au système patriarcal et à ses préjugés [...]. En passant par les réseaux sociaux, cette mobilisation féministe échappe (partiellement tout du moins) aux stratégies patriarcales de contrôle, permettant ainsi une autonomisation des individus qui composent le corps social et octroyant davantage de pouvoir aux femmes. Les récentes mobilisations de claviers féministes apparaissent alors comme des pratiques médiatiques numériques alternatives. (Khemilat 2019 : 3)

La rupture de la compétence communicative des femmes

Cet *empowerment*, l'acquisition d'une puissance d'agir qui permet d'obtenir une parole agissante, vient s'opposer à et remplacer un silence imposé aux femmes sur la question des VS. Selon Gérardin-Laverge, cette réduction au silence, qui passe notamment par l'absence partielle ou totale d'écoute et de prise en compte de la parole testimoniale, peut être analysée via le prisme de la performativité :

Elle permet de montrer qu'un discours peut être mis en échec de différentes manières : sur le plan locutoire, s'il n'est pas reconnu comme tel (il échoue à dire) ; sur le plan illocutoire, s'il ne peut pas faire ce qu'il dit (il échoue à faire) ; sur le plan perlocutoire, si les effets attendus d'un discours ne se produisent pas.

[...] une organisation sociale peut empêcher certaines personnes d'agir par leurs discours en un sens perlocutoire. Elles échouent à produire certains effets attendus et prévisibles, même s'ils ne sont pas contenus dans l'acte par nécessité (ils ne le définissent pas comme acte) et même s'ils ne lui sont pas liés de façon illocutoire.

[...] ces groupes [féministes] considèrent que pour prendre la parole il faut être écouté·es. Ils partent du constat que notre parole n'est pas seulement empêchée, mais que lorsque nous parlons notre parole n'est pas entendue. Ils considèrent que le problème n'est pas que toute parole serait réprimée ou interdite (on parle effectivement et on dit plein de choses), mais qu'une certaine parole est empêchée, qu'il s'agit moins de « libérer » que de produire dans le cadre spécifique des groupes de parole. (Gérardin-Laverge 2018a : 608)

En prenant la parole sur les RSN, les femmes utilisent donc leur puissance d'agir en revendiquant l'écoute et un discours qui se veut agissant :

(76) L4

j'aimerais casser le mythe selon lequel les violeurs sont tous des déséquilibrés mentaux qui sévissent la nuit dans les ruelles alors je lance le hashtag "#JeLeConnaissais (ou #JeLaConnaissais)" et j'espère éveiller les consciences

(77) TJC14

Il y a 50 ans, j'avais 3 ans lorsqu'il a commencé à me violer.

#JeLeConnaissais puisqu'il faisait parti de ma famille. Il est mort, je ne peux plus porter plainte. Les violeurs sont la plupart du temps des personnes qu'on connaît. Stop mythe du #viol

(78) TMI46

[tweet 1] Je suis du genre à garder pour moi d'habitude mais j'ai envie que le monde ouvre les yeux sur la réalité de l'inceste en France

J'ai subi ça à l'âge de 12 ans durant quelques mois. C'était mon père, et je ne comprenais pas ce qu'était le sexe

#metooinceste

(79) TMI53

Grave anxiogène ce hashtag, je m'étalerais pas dessus mais comme d'hab, ça fait mal de voir qu'on est autant à subir, mais ce genre d'action c'est nécessaire pour qu'on arrête de croire que l'inceste comme toutes les autres violences sexuelles sont un mythe exagéré #metooinceste

Les quatre tweets ci-dessus expriment bien la reconnaissance par les témoignantes de la puissance de leur discours, dans une perspective métadiscursive. Parler permettrait selon elles de *casser le mythe* et *éveiller les consciences* (76) voir de stopper ce *mythe* (77). Témoigner d'un inceste engendrerait la possibilité *que le monde ouvre les yeux sur la réalité de l'inceste en France* (78), et serait une *action [...] nécessaire pour qu'on arrête de croire que l'inceste comme toutes les autres violences sexuelles sont un mythe exagéré* (79).

Par l'utilisation de verbes transitifs d'action liées au *consciousness-raising* (*casser, éveiller, stopper*), les témoignantes assument et légitiment leur parole comme une parole qui fait quelque chose de *nécessaire*, elles s'octroient par là un pouvoir, cette fameuse puissance d'agir ici explicitée. D'habitude silencieuses et pas (ou peu) écoutées lorsqu'elles témoignaient des VS subies, les femmes provoquent une rupture avec cette compétence communicative passive : le discours testimonial (micro-)récit de VS ne se réduit désormais plus aux discussions tard le soir entre amies, mais se déploie dans la sphère publique :

To tweet #MeToo, regardless of the rest of the message, was to perform a public demand for recognition on behalf of the staggering number of sexual violence survivors worldwide. (Clark-Parsons 2021 : 8)

Ce déploiement d'un discours peu entendu en dehors de ces contextes précis apparaît comme une prise de parole qui remodèle l'identité des victimes. En parlant, elles s'attribuent une place et une voix dans la société, et collectivement, remodèlent l'identité de victime pour s'émanciper :

prendre la parole c'est parler, donc se faire, soi, parlant. L'objet n'existe que dans l'action du sujet, l'objet c'est l'action du sujet, et la prise de parole a des effets en retour sur le sujet. Ainsi, au lieu de considérer que les sujet·tes sont l'origine de leur discours, on peut chercher à voir, au contraire, comment le fait de recevoir ou de tenir certains discours produit des effets sur les sujet·tes, contribue à produire des subjectivités. Donc comment le fait de dire certaines choses peut constituer un acte d'émancipation individuelle et collective. (Gérardin-Laverge 2018a : 555-556)

Faire advenir le viol en discours

Il est indéniable que la force performative des énoncés de #MeToo est perlocutoire, qu'elle n'est pas forcément attendue mais fortuite, que la plupart des effets ne sont pas voulus par les énonciatrices, comme c'est pourtant le cas dans les tweets analysés précédemment. Pourtant, je propose ici de penser certains de ces effets comme illocutoires, c'est-à-dire que selon moi, certains énoncés de #MeToo font ce qu'ils disent : faire exister le viol, en faire la monstration par le langage, en dehors des corps de la victime et de l'agresseur, et par la même, obtenir ou réclamer, s'octroyer le statut de victime, dans un processus semblable à celui du *coming-out* (Loney-Howes 2018). La qualification du viol apparaît comme performatif illocutoire, le viol n'advient que lorsqu'il est dit⁶⁷, avant, il n'était que possibilité, connu et potentiellement reconnu par la victime et l'auteur des faits. La force illocutoire vient notamment de la citation, réitérabilité de l'autocatégoriesation du viol : dire *J'ai été violée* institue le viol comme ayant eu lieu, et il est nécessaire pour dire le viol de prononcer cette phrase ou un équivalent, qui aujourd'hui peut-être très différent de cet énoncé, puisque cela peut correspondre à un hashtag, des points de suspension, une paraphrase, etc.

Le hashtag #MeToo fonctionne donc de la même façon, si ce n'est que la force qu'il puise dans la citation est décuplée par le fonctionnement du hashtag lui-même. Il n'est connu et énoncé à nouveau que parce qu'il est repris après un énoncé inaugural (celui d'Alyssa Milano ou celui de Tarana Burke), qui témoignait des violences subies. En même temps qu'elles disent le viol, les témoins se situent en tant que victimes sur les RSN, et « [g]râce à ces échanges en ligne, elles se constituent une identité collective de victime d'un système abusif (Latté, 2012) » (Sfalti 2021 : §16). Par la répétition, l'identité de victime évolue et prend une autre forme : « [t]hus, following Sedgwick, coming out as a rape victim serves to disrupt or complicate the boundaries of the hegemonic rape script postulated by public discourse. » (Loney-Howes 2018 : 37) L'énoncé *Je suis victime* semble

⁶⁷ Je ne dis pas que le viol n'a pas eu lieu même si la victime ne témoigne pas, mais il n'a eu lieu que pour elle, et potentiellement pour le violeur (même si cela n'est qu'une possibilité).

remplir les conditions d'un performatif illocutoire : énoncé au présent à la première personne du singulier, il agit par son énonciation même, en donnant le statut de victime à son énonciatrice.

L'utilisation intertextuelle des catégories judiciaires

Cette performativité, portée par les énoncés qui disent le viol et qui font les victimes, intervient aussi du fait de l'utilisation de catégories judiciaires par des locutrices qui ne sont pas légitimes à les utiliser. Comme on a pu le voir dans les exemples donnés par Pérona (2018), la qualification des faits de VS en viol (ou agression sexuelle, harcèlement, abus) et de surcroît la qualification des protagonistes en tant que victime et agresseur est à la charge d'abord du policier puis de l'appareil judiciaire (procureur de la République, magistrat, juge, voire jury). La victime témoignante se donne le droit, avec #MeToo, de déterminer elle-même la façon dont elle qualifie les faits, même si elle n'a pas le statut pour le faire et que le contexte ne s'y prête pas. On retrouve ici l'idée d'une performativité insurrectionnelle qui ne réside pas tant dans la réussite (ou l'échec) de l'énoncé, mais bien dans sa tentative de performativité :

il peut y avoir un succès féministe dans les effets perlocutoires même si, et peut-être parce que, l'acte a échoué sur le plan illocutoire. Par exemple, je peux utiliser une procédure en y étant autorisée mais dans des circonstances inadaptées (conditions A2), et sans avoir réellement l'intention de produire l'effet illocutoire prévu par la procédure (conditions Γ)." (Gérardin-Laverge 2017 : 100)

Les témoignantes n'attendent plus que le juge prononce une sentence (énoncé performatif illocutoire du type *Je vous déclare coupable de X* et qui donc les place dans le statut de victime de X) mais s'attribuent le droit de qualifier elles-mêmes les faits et les protagonistes. C'est dans la répétition de cette autocatégorisation que la performativité réside : les catégories *viol*, *violeur*, *violée* ne semblent plus appartenir qu'à l'appareil judiciaire, mais sont désormais à la disposition des victimes⁶⁸, en plus de recouvrir des définitions plus larges et réalistes :

Ces effets émancipateurs individuels et collectifs ont des conséquences transformatrices sur les conditions sociales et politiques qui déterminent la performativité des discours : ils contribuent à affaiblir le pouvoir des actes de parole oppressifs ; ils contribuent à renforcer le pouvoir social de nouveaux/nouvelles locutrices, donc le pouvoir de leurs actes de parole. (Gérardin-Laverge 2018a : 557)

⁶⁸ Cette parole reste évidemment soumise au jugement de la société et à la loi.

Performativité insurrectionnelle : le succès (relatif) de #MeToo

Les discours testimoniaux qui composent #MeToo ont donc une force performative insurrectionnelle, qui tient au contexte socioculturel et historique, à la répétition par milliers des énoncés, à la reprise du discours dans d'autres environnements :

Une prise de parole ne tire pas sa force d'elle-même, mais de son lien à d'autres discours qui la précèdent et qui la suivent. Nous avons vu que comprendre le sens et la performativité d'un discours dans un contexte social, historique et politique implique de ne pas l'analyser comme un énoncé isolé, mais de travailler sur la place qu'il prend dans l'espace des discours, et sur la manière dont il se situe par rapport à d'autres discours. [...] Cela permet de prendre en compte les phénomènes de citation et de résonance qui participent à faire le sens et la performativité d'un énoncé. Un discours peut faire acte parce qu'il est renforcé par les discours qui le précèdent, le suivent et lui font écho. Dans ce cas, on peut considérer que ce n'est pas un énoncé isolé qui est performatif, mais une série d'énoncés, et que la performativité insurrectionnelle désigne moins un acte de parole isolé qu'un acte de parole collectif et polyphonique. (Gérardin-Laverge 2018a : 557-558)

#MeToo n'est performatif que parce qu'il est constitué d'autant de témoignages, fragmentés en différents hashtags en France, repris sur une période de presque cinq ans. Le simple fait de témoigner des VS, collectivement, conteste et modifie l'ordre du discours, notamment grâce à l'usage du numérique (Paveau 2014 : 7-8) :

Prendre la parole lorsqu'on n'y est pas autorisé·e, et pour parler de thèmes invisibilisés ou délégitimés (parce qu'ils seraient de l'ordre de l'intime ou du privé), peut avoir des effets subjectifs émancipateurs. Déjà parce qu'on fait l'expérience d'un certain pouvoir de transgression et de remise en cause [...]. On pose que ce dont on parle est un problème commun, on défend la légitimité de notre mode d'expression et la pertinence de notre intervention. (Gérardin-Laverge 2018a : 556)

Chapitre 4. Les échecs de #MeToo : fragmentation, évènementialisation et difficultés d'émergence

J'ai montré au chapitre précédent la façon dont #MeToo pouvait s'apparenter à un discours agissant, ou en tout cas, voulu agissant par ses énonciatrices : il tente de faire, et dans une certaine mesure, réussit à faire.

Dans ce chapitre, on s'intéressera plutôt au fonctionnement même de #MeToo, en tant que hashtag et mouvement social, et de la manière dont celui-ci l'empêche en quelque sorte d'être pleinement effectif. Cela est notamment dû à une spécification venant sédimenter #MeToo, fragmentant le mouvement en une vingtaine de micromouvements, mais aussi à un figement de #MeToo en tant que marque et nom d'évènement. Enfin, on verra comment l'émergence de ces différents micromouvements assermentés #MeToo a évolué en cinq ans, et quels en ont été les échecs et les élargissements.

4.1. La spécification des témoignages : sédimenter #MeToo

La parole commune s'agglomérant sous les hashtags #MeToo et #BalanceTonPorc n'apparaissant pas suffisante au changement de fond après quelques mois d'utilisation et de médiatisation accrue⁶⁹, des utilisatrices du RSN ont décidé de lancer d'autres hashtags. Cela a engendré deux processus allant de pair : une sédimentation du mouvement #MeToo, c'est-à-dire des apports successifs⁷⁰ (sous forme de hashtags et de témoignages) au mouvement qui finissent, par accumulation, par former un tout, et une spécification des témoignages selon différents paramètres (sphère culturelle, géographique, type d'agression, agresseur, etc.), pour tenter au mieux de mettre en place des changements socio-politiques à plus petite échelle. Je discute ici des deux processus qui se répondent et se construisent dans un même mouvement.

⁶⁹ C'est ma propre lecture des évènements, renforcée par des discussions avec certaines militantes féministes actives dans le mouvement #MeToo en France.

⁷⁰ D'après le TFLi : <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=2657190525;>

4.1.1. La sédimentation du mouvement

La sédimentation du mouvement est évidemment construite par le nombre de hashtags mis en circulation en France. L'agglomération de plus d'une vingtaine, estampillés #MeToo et « libération de la parole », forme depuis 2017 un tout, un agrégat nommé *Le mouvement #MeToo*.

L'injonction à témoigner, vingt fois...

L'un des premiers aspects de cette sédimentation est, dans les tweets lanceurs des hashtags, la répétition d'une injonction à témoigner dirigée vers les femmes victimes de VS. Les appels à témoignage se placent sur un continuum graduel, allant d'énoncés factuels sans injonction aux énoncés conjugués au mode impératif donnant l'ordre aux femmes de poster leur histoire sur les RSN.

(1) L4 @Insija

j'aimerais casser le mythe selon lequel les violeurs sont tous des déséquilibrés mentaux qui sévissent la nuit dans les ruelles alors je lance le hashtag "#JeLeConnaissais (ou #JeLaConnaissais)" et j'espère éveiller les consciences

(2) L6T @Myloute

[tweet 1] En réponse au #JaiÉtéUnVioleur je lance #JaiÉtéViolée. Par un homme que j'aimais et qui en a en plus profité. violemment. A faire des trucs qui me dégoutaient, juste parce que "tu m'aimes, non ?" plus de 16 ans plus tard les traumas sont tjs là.

Les énonciatrices des tweets (1) et (2) utilisent toutes les deux le verbe *lancer* au présent de l'indicatif. Ainsi, la possibilité de reprise est donnée aux utilisatrices du RSN par la simple mise en circulation du hashtag en tant qu'affordance du RSN, elle est présupposée par le lancement lui-même et par le commentaire métadiscursif qui précède le segment figé utilisé de façon autonymique : *je lance (le hashtag) #X*. Parce que ce ne sont pas les premiers hashtags lancés, leurs créatrices connaissent le fonctionnement de tels outils et misent sur leur viralité, le verbe *lancer* supposant la reprise future, à la fois comme outils d'indexation des témoignages et dans la lignée d'un *hashtag activism* (Smith 2020) performatif.

(3) L5 @memespourcoolkidsfeministes

👊 Mes cool kids féministes, J'ai jamais reçu autant de messages/témoignages qu'avec cette histoire de chauffeurs violeurs. Je n'ai actuellement pas Twitter, mais si vous voulez aider : taggez @uberfr au max là dessus. Le htag ?

#UberCEstOver

Pareil ici, pareil sur Facebook. On inonde, ensemble on a toute puissance.

Milliards de pesos, bravo d'être qui vous êtes. ❤️

(4) L7 @SoleilDecembre

Vous pouvez crier dans mes mentions jusqu'à ce que l'un d'entre nous meurt si ça vous fait plaisir. On ne se taira plus. Ni vos insultes, ni vos accusations, ni votre mépris ne nous ferons taire. La honte doit changer de camp.

#CesarDeLaHonte

#JeSuisVictime

(5) L15T @memespourcoolkidsfeministes

[story 1] TW VIOLS

Aujourd'hui, on doit parler des IEP/Sciences Po et des violences sexuelles qui s'y produisent

[story 1] Partagez. TW VIOLS EN SÉRIE

Les témoignages de ce matin sont giga hard, et pendant ce temps les écoles effacent les commentaires qui dénoncent.

La loi du silence toujours.

#SCIENCEPORCS

Un Darmanin par exemple, c'est ScPo Lille.

Les élites politiques que l'on a sont celles que l'on forme là-bas.

On ne peut pas continuer à y apprendre l'impunité aux violeurs et le silence aux victimes.

Plus haut sur le continuum injonctif, les tweets lanceurs utilisent un présent de l'indicatif, paraphrase linguistique de l'impératif (Milickova 1991 : 22), dont l'« emploi [...] pour exprimer une injonction s'explique par la valeur de certitude et d'immédiateté que le locuteur attribue à l'accomplissement du procès. » (Zaman 2005 : 374) Dans les exemples (3), (4) et (5), le pronom *on* inclut l'énonciatrice et les lectrices dans l'action réalisée par les verbes (*on inonde, on doit parler, on ne peut pas continuer*), ce qui vient atténuer l'injonction puisque l'action ordonnée est ou sera également réalisée conjointement par l'énonciatrice qui l'ordonne. L'utilisation des verbes modaux, à la valeur déontique, *devoir (la honte doit changer de camp)* et *pouvoir* (utilisé avec une négation) renforce les injonctions au changement et à la prise de parole, tandis que l'usage d'une « phrase assertive ayant comme prédicat un verbe à l'indicatif présent peut atténuer une injonction parce qu'elle présente sa réalisation comme inéluctable. » (2005 : 374)

En (4), l'énoncé *On ne se taira plus* se rapproche d'un slogan analysé par Gérardin-Laverge :

De très nombreux slogans dénoncent la réduction au silence et l'invisibilisation. Ce faisant, ils disent et font ce qu'ils disent. Par exemple le slogan « Nous ne nous taisons plus. / Nous ne nous terrons plus », dit lors d'une manifestation, constitue un moyen de ne plus se taire et de ne plus se terrer. Par l'homophonie de « se taire » et « se terrer », il fait le lien entre le silence et l'invisibilisation (se terrer, c'est se cacher, donc être invisible). En cela, la prise de parole est déjà une contestation de l'ordre social. Mais il peut être difficile de prendre la parole, et dans ce cas, il faut contester l'ordre social pour pouvoir parler. [...] Le sujet locuteur est un « nous » non défini, qui renvoie aux féministes en lutte, mais peut constituer une invitation plus générale à ceux qui entendent, au reste de la société. (Gérardin-Laverge 2018a : 635-636)

L'usage du verbe (*ne pas*) *se taire* au futur agit là encore comme une périphrase de l'impératif : l'accord est posé sur le fait que l'énonciatrice, et avec elle, les femmes qui lisent le tweet, qui témoignent sous le hashtag, ne se tairont plus : le sujet pronom personnel de troisième personne correspond ici à une première personne du pluriel, un *nous* inclusif qui regroupe l'énonciatrice (*je*), les interlocutrices lectrices du tweet (*tu/vous*), et le groupe des femmes (*elles*). La performativité de l'énoncé est portée, comme celle du slogan discuté par Gérardin-Laverge, par le caractère déjà entamé du futur, l'action *ne pas se taire* ayant déjà commencé au moment où le tweet a été posté, par la simple mise en discours de l'énoncé.

Un grade au-dessus dans le continuum de l'injonction, le tweet (6) et son autrice *invite[nt]* une catégorie précise d'individus (*toutes les personnes harcelées sexuellement, agressée ou violées dans le milieu théâtral*) à témoigner :

(6) L17T @mariecchambel

[tweet 2] J'invite toutes les personnes harcelées sexuellement, agressée ou violées dans le milieu théâtral à témoigner avec le hashtag #metootheatre

Nous n'avons plus peur.

Mort à l'omerta 🔥

Je souligne aussi dans ce tweet le syntagme nominal *Mort à l'omerta* 🔥, construit sur l'interjection *mort à*, qu'on pourrait considérer comme un slogan, l'emoji⁷¹ « feu » symbolisant la révolte et la phrase *Nous n'avons plus peur*, qu'on peut analyser de la même façon que l'exemple (4), en termes de performativité.

(7) L2T @Alyssa_Milano

[tweet 1] If you've been sexually harassed or assaulted write 'me too' as a reply to this tweet

[capture d'écran d'un message écrit dans un éditeur de texte :

"Me Too.

Suggested by a friend: "If all the women who have been sexually harassed or assaulted wrote 'Me Too.' as a status, we might give people a sense of the magnitude of the problem. »]

Dans les tweets (3) et (7), le mode impératif est utilisé, mais sa valeur déontique est rendue facultative par la mise en discours de conditions à l'aide de la conjonction *si* : *If you've been sexually harassed or assaulted write 'me too' as a reply to this tweet, si vous voulez aider : taggez @uberfr.*

⁷¹ « Dans les tweets, comme dans des écrits d'autres genres liés aux technologies numériques, tels les SMS ou les courriels, le scripteur a la possibilité de recourir à des émoticônes et à des émojis. Ces signes iconiques sont des pictogrammes (au sens de Vaillant (2013)), visant la plupart du temps à indiquer l'émotion ou l'attitude énonciative du locuteur. » (Magué, Rossi-Gensane, Halté 2020)

Les émojis peuvent prendre la place d'un élément syntaxique de la phrase (nom ou verbe), avoir une fonction illustrative ou une fonction de modalisation. La plupart du temps, les émojis sont iconiques.

L'injonction est réalisée en (8) par la forme *ne pas hésiter à* suivi de la locution conjonctive *pour que* introduisant un but (pouvoir plus facilement partager les témoignages grâce à la fonction d'indexation du hashtag), tandis qu'en (9), l'impératif est directement inclus dans le hashtag lui-même (*balance ton X*) :

(8) L9T @iwascorsica

[tweet 1] Vos témoignages aident des victimes à prendre conscience qu'elles ne sont pas seules.

Vos témoignages aident les gens à se rendre compte que ça arrive aussi chez nous.

N'hésitez pas à utiliser le hashtag #Iwascorsica pour qu'on puisse plus facilement partager le votre.

(9) L11 @atinelia_pearl_

@elvis.romeo m'a agressée sexuellement. #balancetonrappeur

Enfin, plusieurs tweets utilisent le mode impératif, « manifestation linguistique de la modalité injonctive. Cela est associé à une force illocutionnaire générique – la force injonctive -, subsumant plusieurs forces secondaires ou spécifiques » (Zaman 2005 : 370). Pour Petitjean (1995) :

[l]'énoncé de forme impérative s'inscrit directement dans la co-locution \ l'interaction locuteur-destinataire y est immédiate, sans ambiguïté. Le locuteur n'y apparaît pas en tant que sujet de l'action, laquelle est centrée sur le destinataire qu'elle interpelle et implique. Le locuteur établit certains rapports avec son destinataire pour le convaincre d'adopter sa pensée, d'effectuer l'action qu'il préconise. Purement pragmatique, la forme impérative est en soi dépourvue de toute puissance exécutoire mais, en même temps, elle supprime la liberté de l'initiative du destinataire. (1995 : 19)


L'impératif est utilisé dans les exemples (5), (10), (11) et (12) :

(10) L1T @LettreAudio

[tweet 1] #balancetonporc !! toi aussi raconte en donnant le nom et les détails un harcèlent sexuel que tu as connu dans ton boulot. Je vous attends »

[tweet 2] « " Tu as des gros seins. Tu es mon type de femme. Je vais te faire jouir toute la nuit" Eric Brion ex patron de Équidia #balancetonporc »

(11) L8T @NousToutesOrg

[tweet 1] Parmi les éléments de l'enquête #JaiPasDitOui, on trouve le fait que les femmes ayant commencé leur vie sexuelle par un acte non désiré ni consenti sont plus souvent exposées aux violences. #Thread  [capture d'écran d'un visuel : #JaiPasDitOui écrit en blanc sur un fond violet]

[tweet fin du thread] Partagez les résultats de l'enquête #NousToutes

Témoignez avec le hashtag #JaiPasDitOui

(12) L16T @Const_vila

[tweet 9] Donc si, pour se faire entendre il faut passer par un mot-dièse alors : go. Pour nous, victimes, porter plainte, témoigner auprès d'un commissariat pour violences sexuelles c'est une #DoublePeine. Et ca m'est arrivé moi aussi.

Dans l'extrait (5), l'ordre porté par la modalité boulique impérative est dirigé vers le partage de la story (*partagez*) pour permettre un accroissement de la visibilité de l'énonciatrice et donc une plus

grande circulation du hashtag. En **(10)**, l'impératif est utilisé avec la deuxième personne du singulier, mis en exergue par le pronom clitique (*toi aussi raconte*). L'injonction est d'autant plus forte que l'énonciatrice ajoute à la fin du tweet *Je vous attends*, énoncé qui montre l'attente de résultats concrets dans la reprise du hashtag et les témoignages. Comme pour la majorité des tweets lanceurs, l'énonciatrice « se jette à l'eau » la première et poste son témoignage directement dans le tweet ou en réponse, ce qui atténue considérablement ce que j'appelle ici « ordre » : les énonciatrices n'obligent évidemment pas les femmes à témoigner, mais « le[s] locut[rices] manipule[nt], dirige[nt], accompagne[nt] la pensée et l'acte du destinataire pour obtenir le résultat escompté » (Petitjean 1995 : 30-31).

Dans l'exemple **(11)**, c'est le verbe *témoigner* qui est utilisé à l'impératif, donnant cet ordre aux femmes, représentées par la deuxième personne du pluriel (*témoignez*). Comme en **(5)**, on retrouve l'injonction à partager, cette fois-ci les résultats de l'enquête qui ont mené à la création du hashtag (*Partagez les résultats de l'enquête*). La forme anglaise *go*, en **(12)**, pourrait également être interprétée comme impératif, avec un ordre donné non pas aux lectrices mais à l'énonciatrice elle-même, s'auto-persuadant d'utiliser, et donc de lancer, un énième hashtag.

La sédimentation d'un genre de discours

La sédimentation de #MeToo se traduit aussi par la mise en place d'un genre de discours (von Münchow 2021a; Beacco 2004) où les attendus énonciatifs d'un néo-genre, le discours testimonial micro-récit de VS sur les RSN, sont repris dans les témoignages. Ainsi, en **(13)** le hashtag #IWas induit la témoignante à lister les âges qu'elle avait lors des actes subis, tandis qu'en **(14)**, le hashtag #JeLeConnaissais pousse la témoignante à divulguer le lien de parenté qui la lie à son agresseur :

(13) TI1

#Iwas 12,13,14,15,16,17,18,19,20.

(14) TJC8

C'était mon demi frère #JeLeConnaissais

Ces deux formes, *c'était X* et *j'avais X ans* (ou *Iwas* lorsque le hashtag est utilisé) se retrouvent sous plusieurs des hashtags (en particulier #JeLeConnaissais, #IWas et #IWasCorsica, #MeTooGay, #MeTooInceste) et parfois de façon combinée, par exemple dans l'extrait **(15)** grâce à la conjonction de coordination *et* :

(15) TMI37

J'avais 8 ans et c'était mon cousin préféré⁷². #metooinceste

L'âge de la victime et le lien social ou de parenté qui la relie à l'agresseur apparaissent alors comme les deux paramètres nécessaires au témoignage, paramètres qui par leur mise en discours permettent de ne pas avoir à parler des VS en elles-mêmes : l'important semble résider davantage dans ces caractéristiques que dans la qualification des faits (le hashtag servant de substitut contextualisant l'énoncé).

Au fur et à mesure de la mise en circulation des nouveaux hashtags, un modèle, un moule énonciatif d'un genre de discours se construit. Il semble possible ici de parler d'un patron, défini comme

[m]oules syntaxiques ou séquentiels avec une combinatoire lexicale plus ou moins restreinte, les patrons peuvent être de l'ordre du syntagme ou de la proposition (patron syntaxique), voire avoir un empan inter-propositionnel (patron séquentiel). Ils peuvent comporter des places qui ne sont pas toujours toutes actualisées. Nous posons l'existence d'un continuum entre des séquences très figées et d'autres qui le sont moins. Le moindre degré de figement est représenté par des associations notionnelles (Sitri, Née & Veniard 2016 §8)

Les témoignantes disposent de ce patron syntaxique (**Sujet + Verbe + Complément**) et opèrent une routine discursive (§8), c'est-à-dire mettent en relation ce patron avec « des déterminations discursives et des fonctions textuelles propres à un genre ou une sphère d'activité » (§8), ici le témoignage/micro-récit de VS sur les RSN.

Cette routine discursive peut d'ailleurs être reprise ironiquement, moquée, pour donner à voir l'inutilité d'un tel exercice ou du moins la résignation quant au trop grand nombre de violences subies au cours d'une vie. C'est ce qu'on retrouve en (16), où l'énonciatrice de ce *thread* critique met en place un dialogisme avec cette forme figée du témoignage par la mise en liste des noms de ses agresseurs, des lieux de ses agressions et de son âge (ou sa tranche d'âge) au moment de celles-ci :

(16) C2T @lixiacls

[tweet 5] Perso j'ai vécu un agression majeure, sur plusieurs années, je me souviens du nom, des lieux, des gestes (heureusement, pas tous, pas tout), mais ma vie sexuelle est émaillée de violences, parce que je suis une femme, qui a été dans des relations hétérosexuelles.

[tweet 6] Alors on écrit quoi: Jean-Jacques, au village, gamine, machin dont jme souviens plus lnom, au bal, ado, Mouss, au bar, gamine, un autre oubli, paris, étudiante, un autre oubli de nom, paris, étudiante, un autre oubli de nom mais je me souvient de son visage, paris, étudiante.

⁷² On peut souligner ici un contre exemple de l'analyse que j'ai faite en partie 3.2.1. sur l'impossibilité à nommer le violeur, puisque le lien de parenté entre la victime et son agresseur est ici montré sans guillemets.

En proposant cet énoncé sous forme de question au lecteur (*alors on écrit quoi*), l'énonciatrice, qui s'inclut dans le groupe plus large des femmes témoignantes par le pronom *on*, remet en question cette routine discursive. L'accumulation par la parataxe, la répétition d'un schéma triptyque *nom, lieu, âge* renforce la sédimentation déjà bien ancrée dans le genre de discours, et l'utilisation de l'adverbe *alors*, marque l'opposition entre les tweets 5 et 6 : la présentation du continuum des VS subies ne doit pas obligatoirement engendrer la réitération de ce genre de témoignage où certains paramètres sont manquants ou approximatifs (*machin dont jme souviens plus lnom, un autre oubli, un autre oubli de nom, un autre oubli de nom mais je me souvient de son visage*).

La comparaison des hashtags

L'un des autres aspects de la sédimentation du mouvement réside dans le processus de comparaison mis en place dans les discours, où les hashtags sont pris comme couches successives mises en concurrence sur le plan qualitatif, notamment vis-à-vis de leur réussite ou de leur échec. Cette comparaison de ressemblance dite « simple » (Fuchs 2017), qui « consiste à déclarer l'entité comparée *semblable* à l'entité comparante ; autrement dit, les deux entités sont clairement distinctes (il ne s'agit pas d'une identité), mais elles partagent certains traits qui permettent de les rapprocher » (§38), s'effectue via plusieurs moyens. Le premier, et le plus conventionnel, est la conjonction *comme*, dont le propre est « de cheviller la subordonnée à la matrice par le biais, non de la quantité, mais de la *manière* (ou, plus généralement, du *modus*) » (§40).

(17) C17 @OpalePublic

Twitter devant #JeSuisVictime (comme devant #JaiEteViolee) Ouhlala TOUS CES TÉMOIGNAGES c horrible . Hé les gens y a max 9000 tweets soit un microscopique minuscule échantillon . Nous sommes des millions en France .

Dans l'exemple **(17)**, cette comparaison est réalisée entre parenthèses pour comparer #JeSuisVictime et #JaiEtéViolée quant à la réaction de Twitter, paraphrasée par un discours direct rapporté et exagérée à l'aide des caractères majuscules (*TOUS CES TÉMOIGNAGES c horrible*) et de l'onomatopée *Ouhlala*.

(18) C15 @Debizoux_

En fait le #JeLeConnaissais c'est le #BalanceTonPorc de 2019 c'est ça ?

(19) C19 @FOuassak

En France j'ai l'impression qu'on comprend enfin que #metoo c'était pour une grande partie des victimes un #metooinceste ...

Parce que celles, et ceux, qu'on viole sont pour une grande partie des enfants.

La comparaison peut être faite via la copule être, qui permet la mise en équivalence référentielle (Micheli 2010) des deux entités, ici #JeLeConnaissais et #BalanceTonPorc. Elle porte en **(18)** sur la

qualité temporelle des hashtags, l'ajout du CDN de 2019⁷³ venant proposer la spécification comparative entre une occurrence antérieure et une postérieure. Dans l'extrait (19), la comparaison porte plutôt sur le type de violence sexuelle subie : là encore l'antériorité-postériorité est mise en discours, cette fois par l'utilisation du présent (*on comprend*) puis du passé (*c'était*). La militante propose ainsi une comparaison des hashtags #MeToo et #MeTooInceste au prisme d'une relecture du premier via le second, puisque la majorité des VS commises le serait sur des enfants et dans le cadre familial.

Les temps verbaux sont également utilisés à cet effet dans ces tweets :

(20) C14 @ElwardAazard

[tweet cité en réponse au L17T] Le #metooedition n'avait pas fait suffisamment de bruit, j'espère que le #meetotheatre saura se faire entendre. Il y a des choses qui bougent et c'est bien.

(21) C18 @OpalePublic

[tweet 1] Visiblement twitter "prend conscience" avec #JeSuisVictime mais c ballot il avait déjà "pris conscience" avec #JaiEteViolee Bref on rappelle les basiques (pour moi ce sera sur les violences sexuelles sur mineurs) : une victime met en moyenne 16 ans à en parler, porter

En (20), #metooedition⁷⁴ est comparé à #meetotheatre dans leur capacité à faire *suffisamment de bruit et se faire entendre*. L'usage du passé (*n'avait pas fait*) puis du futur (*saura*), relié par le présent (*j'espère que*) permet la mise sur le même plan en termes de but des deux hashtags, ils sont donc comparés pour leur efficacité, sur le plan de leur capacité d'action, puisqu'il s'agit là de réussir à faire. L'effectivité est également le paramètre qualitatif de comparaison en (21), où les hashtags #JeSuisVictime et #JaiEteViolée sont comparés, en tant que moyen (*avec*) quant à leur capacité à engendrer une prise de conscience ("*prend conscience*", "*pris conscience*") sur Twitter. L'utilisation de guillemet de non-coïncidence du mot pour la chose, de pair avec la dichotomie présent/passé, vient accentuer ici l'absence réelle de prise de conscience sur la situation des VS. Cela engendre d'ailleurs, comme on peut le voir dans la suite du tweet, la proposition d'un *rappel[...]* [*d]es basiques* sur le sujet : la visée performative des hashtags est considérée ratée.

Je voudrais enfin revenir sur un dernier type de comparaison proposé dans l'extrait (22), qui s'effectue cette fois-ci par une négation du type *C'est x pas y*. L'équivalence référentielle produite par *être* est niée, mais les hashtags #MeToo et #MeTooGay sont tout de même comparés, mis sur le même plan en tant que hashtags de témoignage :

⁷³ Je discute de la forme **Le + hashtag + CDN** en partie 4.2.2.

⁷⁴ La forme n'ayant été que très peu reprise, il n'est pas pris en compte dans les vingt hashtags de mon corpus. Je discute cependant du MeToo de l'édition en partie 4.3.

(22) C20T

It's #Metoo not #MetooGay , apprenez a respecter et arrêter d'invisibiliser le travail des femmes noires activistes. L'intention est mauvaise et les effets sont encore plus négatifs.

Il s'agit là pour l'énonciatrice de dénoncer l'invisibilisation du travail des femmes noires activistes (elle fait ici référence à Tarana Burke) en utilisant un nouvel hashtag, donc une forme modifiée, pour dénoncer les VS subies par les hommes gays.

La sédimentation du mouvement : un effet reconnu par les féministes

La répétition d'une injonction au témoignage de la part des internautes à l'origine des tweets lanceurs montre que le mouvement est construit en couches successives. Ces apports forment une masse globale basée sur une même routine discursive, mise en place au fur et à mesure du lancement des hashtags, et globalement reprise pour apporter à la cohérence de #MeToo et l'uniformité des témoignages. Cette sédimentation, aussi analysable sous le prisme de la comparaison des différents hashtags, mis au même niveau et reliés tant par leur fond (ce qui y est dit et leur effectivité) que par leur forme (celle du hashtag, comme j'en discute dans la partie suivante, et celle du témoignage), est un effet reconnu par les militantes féministes; elles en discutent et la critique :

(2) L6T @Myloute

[tweet 2] (enfin des # du genre y'a du en avoir 120 je me doute bien. Là c'est juste une réponse directe aux autres cons là)

(23) C5T @michtosincere

[tweet 1] C'est quand même bien pratique pour Mme Schiappa de sous-traiter l'incarnation des violences sexistes et sexuelles aux hommes racisés, alors que ce mandat aura vu des MeToo successifs être complètement ignorés par le pouvoir.

(24) C16 @rolande_barthes

Et du coup, maintenant le #JaiétéViolée.

Combien de hashtags avant qu'on nous écoute enfin ?

Dans le tweet lanceur (2), l'énonciatrice souligne l'existence de nombreux autres hashtags ayant la même visée que celui qu'elle propose : *enfin des # du genre y'a du en avoir 120 je me doute bien*. La sédimentation d'un nombre important de couches est exagérée par le nombre 120⁷⁵, tandis qu'en (23), l'accent est plutôt mis sur le caractère successif des vagues : *ce mandat aura vu des MeToo successifs*. En (24), la locution *du coup* et l'adverbe *maintenant* viennent remettre en cause la nécessité de l'apparition du nouvel hashtag #JaiÉtéViolée. Le nombre de hashtags est discuté sous la forme d'une question *Combien de hashtags avant qu'on nous écoute enfin ?* avec l'adverbe *enfin* qui accentue l'attente d'une réelle écoute.

⁷⁵ Ce tweet lanceur n'est pourtant que le sixième que j'ai repéré : la sédimentation était donc déjà largement repérée à près d'un tiers du nombre du hashtag actuel.

4.1.2. La spécification des violences subies

Cette sédimentation s'est faite en parallèle d'un processus de spécification, qui permet de désigner avec précision⁷⁶ les VS subies. Avec

[l]'institutionnalisation et la visibilisation croissantes des violences faites aux femmes se sont accompagnées d'un mouvement de spécification des violences – selon leurs destinataires, leur nature (violences sexuelles, harcèlement, mutilations), l'espace dans lequel elles se déploient (violences conjugales, harcèlement au travail, etc.), en fonction de leur mode de problématisation ou de leurs liens avec les réseaux de criminalité organisée (traite, exploitation sexuelle et commerciale) – et de spécialisation de leur traitement social et politique. (VisaGe 2019)

Si cette spécification s'opère donc à grande échelle pour l'ensemble des violences faites aux femmes, elle s'opère aussi à plus petite échelle, en France, pour les VS spécifiquement. Chaque déclinaison s'attèle donc à recueillir des témoignages de violences subies selon différents paramètres. L'ensemble de questions « who, what, where, when, why and how » (Bogen *et al.* 2019 : 10) auxquelles répondaient les témoignages sous #MeToo (et en France également sous #BalanceTonPorc) est lui aussi fractionné et c'est indépendamment que chaque hashtag vient répondre à l'une ou l'autre de ces questions, voire réunit plusieurs des paramètres.

Au niveau de la forme, si l'on retrouve des hashtags totalement nouveaux (#UberCestOver), ou des hashtags qui sont des phrases du type **sujet + verbe (+ complément)** (#JeSuisVictime), la plupart des hashtags créés le sont à partir des formes inaugurales #MeToo⁷⁷ et #BalanceTonPorc. Les créatrices des hashtags font appel à ces hashtags connus dans un fort dialogisme de la nomination où la forme du précédent sert à la compréhension de la lectrice. Ainsi, les hashtags initiaux deviennent des *formal idioms* (Shore 2020) et la fonction poétique du langage est mise en jeu. C'est ce qu'on retrouve aux États-Unis avec le hashtag #BlackLivesMatter :

a productive “formal idiom,” X lives matter (Fillmore et al. 505–06), that swiftly became a conventional sign unit in its own right. Speakers utter distinct instances of this idiom by filling its open variable with adjectives (trans, indigenous), quantifiers (all, no), or compounding nouns (clown, animal). In the inheritance metaphor used by cognitive

⁷⁶ D'après le TLFi : <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=1788192600;>

⁷⁷ Si on peut parler aux États-Unis d'un caractère spécifique à #MeToo lié aux VS dans le monde du cinéma américain, par sa relation à l'affaire Weinstein, je ne retiens pas cette spécificité pour l'usage français. Les tweets #MeToo français relèvent d'une variété de VS dans des sphères très différentes, sa juxtaposition avec #BalanceTonPorc lui ayant sans doute fait perdre cette qualité spécifique.

linguistics, X lives matter is a parent construction that, along with its exemplar, imparts form and meaning to the children that instantiate it (Goldberg, *Constructions: A Construction Grammar Approach* 72–74). (Shore 2020 : 177)

Pour Shore, le hashtag a engendré « hundreds of offspring » (2020 : 176)⁷⁸ et « partially prefabricated a whole field of utterances » (2020 : 176) :

In addition to being one of the utterances that accumulate endlessly in parole, it has also become a conventional element of collective linguistic knowledge, or langue (Saussure). Over the past several years, “Black lives matter” has emerged as the central exemplar on which other X lives matter utterances are based (Bybee 714; Hopper). (2020 : 176)

Si les deux processus semblent similaires, je distingue cependant le cas de #BlackLivesMatter, où les *children* hashtags viennent prendre en considération d’autres minorités sociales (ou d’autres groupes sociaux antagonistes, #BlueLivesMatter, ou hyperonymes, #AllLivesMatter) dans une relocalisation du phénomène sur le même paradigme, et le cas de #BalanceTonPorc et #MeToo, pour lesquels il s’agit plutôt de dérivation, d’extension ou spécification au sein d’une même sphère.

« Balance ton quoi ? » : une spécification de l’agresseur

#BalanceTonPorc a été repris comme moule pour la création d’hashtags du type **Balance Ton X** où les hashtags viennent puiser dans un paradigme d’hyponymes⁷⁹ pour le terme X (#BalanceTonYoutubeur et #BalanceTonRappeur). Je souligne ici l’utilisation du déterminant possessif *ton*, qui agit selon moi comme une resignification de la figure de victime par la mise en discours du lien social entre la témoignante et l’agresseur : la possession, redonnée à la femme victime, semble lui redonner dans le même temps une certaine puissance d’agir.

À l’inverse, #SciencesPorcs utilise la partie finale du hashtag initial, mis au pluriel, dans un jeu de mot avec l’établissement Sciences Po, où *porcs* remplace *Po*. Les *porcs* réfèrent ici aux étudiants de l’établissement mis en cause dans des affaires de VS ainsi que certains personnels les ayant couverts.

⁷⁸ Sur le sujet de #BlackLivesMatter et des différentes reprises, voir aussi Dejmanee, T., Millar, J., Lorenz, M., Weber, K., & Zaher, Z. (2022). #Aboriginallivesmatter: Mapping Black Lives Matter discourse in Australia. *Media International Australia*. <https://doi.org/10.1177/1329878X221088053>

⁷⁹ Considérons ici que *porc* pourrait être hyperonyme de tous les groupes d’agresseurs visés par la suite, même si le tweet de Sandra Muller fait explicitement référence au harcèlement sexuel au travail et classe donc le hashtag dans la sphère professionnelle. De nombreux témoignages indexés par ce hashtag font en effet référence à des situations de VS en dehors du travail, en partie parce que les deux hashtags inaugurateurs sont apparus quasiment au même moment, retirant en quelque sorte la spécificité du hashtag français quant à sa sphère d’application, comme ça a été le cas pour le hashtag anglo-saxon.

Le jeu de mot⁸⁰ est également de mise pour le hashtag #UberCestOver, avec une rime en /œʁ/. Les agresseurs spécifiés ici le sont via leur profession, chauffeurs VTC de la société Uber, qui a également étouffé plusieurs affaires. Dans les deux derniers cas, si la spécification de l'agresseur s'opère, il s'agit également d'une spécification de la sphère sociale (les établissements Sciences Po, les IEP, etc.) et spatiale (les véhicules VTC Uber).

#MeToo + modifieur restrictif : une spécification des sphères sociales

Les hashtags engendrés via #MeToo l'ont été grâce à l'ajout de modifieurs restrictifs. Il serait également possible de considérer #MeToo comme **MeToo** + **ø**, avec **ø** en tant qu'hyperonyme qui viendrait englober un paradigme d'hyponymes. Peu importe l'hypothèse de formation sémantique qu'on privilégie, cela donne un modèle du type **MeToo** + **substantif/adjectif** qui a permis la création de #MeTooGay, #MeTooInceste, #MeTooThéâtre, #MeTooMédias ou encore #MeTooPolitique.

Les trois derniers hashtags proposent une spécification des témoignages selon la sphère sociale dans laquelle les VS ont été commises (le monde du théâtre, celui des médias et celui de la politique). Pour les deux premiers, la spécification concerne à la fois la sphère sociale et le type d'agresseur. #MeTooInceste insiste sur un type de violence sexuelle spécifique, l'inceste; par l'utilisation de ce substantif sont déterminés le lien social qui relie la victime à son agresseur (un lien familial et/ou filial) ainsi que la sphère sociale et spatiale où se passe les violences (la famille et la maison). Dans le cas de #MeTooGay, l'adjectif *gay* met en avant, comme le souhaitait son créateur⁸¹, la spécificité de la victime (un homme gay), mais aussi celle de l'agresseur (*idem*, le plus souvent), et la sphère dans laquelle se sont établies les violences (le milieu gay).

Comme pour #BalanceTonPorc et #SciencesPorc, #MusicToo utilise quant à lui la seconde partie du hashtag, l'adverbe *too*, pour spécifier les violences subies dans le monde de la musique.

⁸⁰ On note ici que les deux hashtags « jeu de mots » ont été lancés par la militante féministe Anna Toumazoff (@memespourcoolkidsfeministes) sur Instagram. On peut potentiellement voir un régime de visibilité différent sur ce RSN que sur Twitter, ce qui expliquerait la différence de registre.

⁸¹ Matthieu Foucher insistait cependant davantage sur la spécification de la victime en tant qu'homme gay, puisqu'il souhaitait mettre en avant les violences subies par les hommes gays, certes dans les milieux gays, mais surtout dans l'enfance, qu'elles aient été pédocrimelles ou incestuelles. Voir à ce sujet son article où l'idée d'un MeToo gay a été abordée pour la première fois dans la presse : <https://www.vice.com/fr/article/bv84b5/a-la-recherche-du-metoo-gay-homosexualite-agression-sexuelle>

#Je... : focus sur la victime

D'autres hashtags sont apparus depuis ces cinq ans, qui contiennent des propositions simples du type **pronom ISG sujet + verbe (+ complément)**, comme #JeLeConnaissais, #JaiPasDitOui, #JaiÉtéViolée, #JeSuisVictime et #IWas. Ce type de hashtag

peut être intégré à la phrase et assumer une fonction syntaxique [...] ou bien il peut constituer à lui seul une phrase à part entière, qu'elle soit minimale (#jattends) ou développée (#HétérosNousSoutenonsLeMariagePourTous). (Vidak 2016 : 221-222)

Si #MeToo comprenait déjà un pronom personnel de première personne, celui-ci était tonique (*me, moi*) et s'agençait dans une construction figée *me too*. Là, le pronom personnel de première personne est sujet des verbes transitifs *connaître* et *dire* à la voix active, et sujet du verbe *être* aux voix actives (*je suis victime, I was*⁸²) et passives (*j'ai été violée*). Tous ces hashtags opèrent ainsi un *focus* sur la victime témoignante, désormais ayant le rôle agent sujet, mais les spécifications sont pourtant de différents ordres.

Comme on l'a vu en partie 3.1.2. le hashtag #JaiÉtéViolée permet la qualification des faits à l'intérieur même du hashtag, mais il contraint cependant le témoignage : seules les victimes de viol (au sens du *blitz rape*) peuvent y témoigner, tandis que les autres victimes (de harcèlement sexuel, d'agressions, ou de viol ne correspondant pas au *rape narrative*, etc.) sont laissées à l'écart, ou se retrouvent à devoir se justifier de témoigner d'autres faits (*#JaiÉtéViolée ou plutôt abusé sexuellement* dans le tweet (25)). On peut ici voir le dialogisme de la nomination porté par le praxème *viol* qui n'est pas encore porteur d'une nouvelle définition plus large :

(25) TJV10T

[tweet 1] #JaiÉtéViolée ou plutôt abusé sexuellement, à l'âge de 4 ans, je n'arrive pas à savoir si se faire pénétré la bouche avec la langue est aujourd'hui considéré comme un viol, le tout suivis d'attouchements, mes parents n'ont rien fait, ma mère qui est sur Twitter m'a dit :

Le hashtag #JaiÉtéViolée entre également en dialogisme avec le hashtag #JaiÉtéVioleur, lancé le même soir sur les RSN par un youtubeur *En réponse au #JaiÉtéUnVioleur je lance #JaiÉtéViolée* en (2) :

(2) L6T @Myloute

[tweet 1] En réponse au #JaiÉtéUnVioleur je lance #JaiÉtéViolée. Par un homme que j'aimais et qui en a en plus profité. violemment. A faire des trucs qui me dégoutaient, juste parce que "tu m'aimes, non ?" plus de 16 ans plus tard les traumatismes sont tj's là.

On note ici dans la reprise de la forme *J'ai été X* un parallèle fait entre l'identité de violeur et l'action d'avoir été violée énoncée au passif, plutôt qu'un parallèle avec l'identité de victime (on n'a pas

⁸² Le verbe de la traduction française est *avoir*, mais j'estime que la construction avec le verbe *to be* en anglais est ici à garder et à analyser comme telle (je n'ai d'ailleurs repéré aucune traduction du hashtag).

#JaiÉtéVictime). L'utilisation du passif⁸³ « évacue la responsabilité de la victime, mais occulte entièrement l'agresseur. Stylistiquement, la voix passive sert à effacer l'agent, comme quand une dirigeante admet que « des erreurs ont été commises » (Zaccour & Lessard 2021 : 195). L'agent, s'il est introduit dans l'exemple (2), ne l'est que rarement dans les tweets comprenant ce hashtag. La mise à l'écart du violeur est produite au profit d'une focalisation plus importante sur la victime et ce qu'elle a vécu.

#JeLeConnaissais permet une nouvelle fois une spécification de l'agresseur, mais cette fois-ci par la relation qui le lie à la victime : c'est à elle que revient la charge de définir ce lien dans son témoignage. J'ai montré dans la partie précédente que ce hashtag menait les témoins à produire des énoncés du type *c'était X*, où X apparaît souvent comme **pronom possessif + substantif** de parenté (frère, oncle), de filiation (père, grand-père) ou de toute autre connexion proche (voisin, ami, collègue). Le hashtag ne propose donc pas une spécification en type d'agresseur, mais permet de démontrer que les agresseurs sont en majorité connus de leurs victimes.

#JaiPasDitOui, lancé par le collectif féministe #NousToutes, et qui est aussi le nom d'une de leurs enquêtes⁸⁴, se rapporte à la notion de consentement, jugée comme la donnée fondamentale du rapport sexuel consenti. Les témoignages attendus se doivent donc de relever d'une non-prise en compte de cette absence de consentement, avec la mise en valeur d'un consentement oral (dire oui, ne pas dire oui) bafoué.

#JeSuisVictime apparaît comme le hashtag qui se rapproche le plus d'un *coming-out* (Loney-Howes 2018). La figure de la victime est reprise en (26) et (27) dans un sens mélioratif, lié à la notion de honte, jugée comme révolue :

(26) TV9

#JeSuisVictime

Parce que victime n'est pas un gros mot.

Parce que ça fait partie de moi.

Parce que je ne devrais pas en avoir honte.

Parce que même si je n'ai plus de haine, j'ai toujours la rage.

(27) TV33

#jesuisvictime et je ne le considère plus comme une honte

Bien que le terme victime soit souvent associé à la pitié et à la passivité, je rejoins Mendes, Belisário & Ringrose qui

⁸³ J'ai déjà discuté de l'utilisation de la forme passive et du *backgrounding* des auteurs de VS en partie 3.2.1.

⁸⁴ L'enquête est à retrouver ici : https://www.noustoutes.org/ressources/Dossier_complet_JaiPasDitOui.01.pdf

argue that digital technologies have opened up new ways of communicating, disclosing and narrating experiences of sexual violence which bypass victims' inability to speak "unspeakable things" (Keller et al. 2018) and thus provide them with "narrative agency" (Spry 1995). (2019 : 173)

En suivant cette idée d'une nouvelle puissance d'agir, j'estime pouvoir parler ici de resignification (Butler 1993, Paveau 2014) : la figure de la victime, jugée négativement dans la culture discursive actuelle, est réappropriée par les victimes elles-mêmes, qui se revendiquent de cette appellation par l'utilisation du hashtag. Le retournement du stigmate est d'autant plus fort dans le contexte d'émergence du hashtag — il en tire peut-être même sa force —, la 45^e cérémonie des César lors de laquelle Roman Polanski, jugé coupable de plusieurs crimes sexuels et exilé hors des États-Unis, a été récompensé à plusieurs reprises.

Le dernier hashtag utilisant le pronom sujet de première personne, #IWas, spécifie quant à lui l'âge des victimes au moment des faits dont elles témoignent. L'attention sur l'âge permet trois choses : un gage de crédibilité associé au témoignage, la possibilité d'« insister sur le jeune âge des victimes » (Sapio 2019 §52) dans une perspective de *trauma porn*, et l'évitement du dire, par une métonymie où l'âge énoncé représente l'acte subi⁸⁵.

#IwasCorsica : l'unique spécification géographique

Dans la lignée d'#IWas, le hashtag #IWasCorsica a été formé et avec lui le collectif éponyme. Il s'agit là de la seule spécification géographique (certaines étant spatiales comme on a pu le voir avec #UberCestOver ou #MeTooInceste). Il s'agit pour les organisatrices de recenser les témoignages émergeant directement de Corse, région jugée particulièrement touchée par une « omerta historique » quant aux crimes sexuels⁸⁶. Le mouvement a notamment engendré plusieurs manifestations sur l'île ainsi que, sur le plan juridique, des dépôts de plaintes massifs dû au caractère répété de certaines violences commises par les mêmes individus.

⁸⁵ Je me réfère pour cette dernière idée au travail de Ruchon sur les récits numériques de parents endeuillés, où elle introduit la notion de métonymie pour renvoyer à l'utilisation du prénom de l'enfant décédé : « Avishai Margalit montre que se souvenir du nom d'une personne, c'est se souvenir de la personne elle-même. La métonymie est une figure de rhétorique qui a été retravaillée en linguistique. Elle met en relation deux termes, le terme conventionnel et un autre terme, avec lequel le premier entretient une relation logique de contiguïté (par exemple, de cause à effet, de la partie au tout, du contenant au contenu). La métonymie permet en ce sens de renvoyer à une réalité plus complexe, ou du moins plus spécifique²⁹. Le nom propre a pour fonction usuelle de désigner. Or il y a ici supplément de sens par métonymie. Ainsi, le prénom représente l'individu dans sa complétude sans qu'il soit besoin de préciser « l'enfant décédé qui s'appelait X ». » (Ruchon 2021 : 373)

⁸⁶ Je renvoie par exemple à cette vidéo du média Konbini sur le sujet : <https://www.facebook.com/watch/?v=320685339096298>

La formation du hashtag du type **I was + toponyme** a permis aux victimes d'explorer dans leurs témoignages deux spécifications : l'une géographique, l'autre du paramètre de l'âge, comme ici :

(28) TIC4

#Iwas12 quand j'ai subi des attouchements et viols et la part de cette personne. La dernière fois qu'il a mis sa main sur moi il avait 18 ans et moi 13.

Nous sommes minimum 4 à avoir subi des agressions sexuelles de cet individu. Plaintes classées sans suite. #Iwascorsica

Je souligne aussi que les deux hashtags (#Iwas et #IWas Corsica) sont utilisés en **(28)**, ce qui s'explique par les quelques jours seulement, début juin 2020, entre les lancements des deux hashtags. Le premier était donc toujours en circulation intensive sur Twitter lorsque le second a été créé, comme ça a été le cas avec #BalanceTonPorc et #MeToo en octobre 2017.

#DoublePeine : un nouveau type de violence

J'inclus également dans mon corpus des témoignages postés sous le hashtag #DoublePeine et le hashtag lui-même. S'il n'est pas directement un hashtag qui enjoint les femmes à témoigner des VS subies, il les enjoint indirectement : il invite en effet à témoigner du *second assault* subi lors d'un dépôt de plainte⁸⁷ ou lors d'une première prise de parole dans un cadre policier ou judiciaire. Le témoignage de VS en lui-même — et avec lui les VS — est donc présumé, mais le point focal reste la double peine engendrée par les réactions policières et judiciaires encadrées par la culture du viol qui est plus que prégnante dans ces institutions. La spécification réside donc, pour ce hashtag, dans ce *shift* où l'important n'est plus la première violence vécue mais la seconde⁸⁸. Cela permet de distinguer une dernière spécification vis-à-vis du type de violence : #DoublePeine pour le *second assault*, #BalanceTonPorc pour le harcèlement sexuel (en particulier oral), #MeTooInceste pour l'inceste.

Le mouvement #MeToo apparaît comme fragmenté : la vingtaine de hashtags se partagent les VS selon des paramètres précis, avec le but apparent de cercler le plus finement possible les enjeux des différents types de violences pour mieux les médiatiser et les combattre. Ainsi, on distingue des

⁸⁷ On peut lire à ce sujet Pérona, O. (2018). Déqualifier les viols : une enquête sur les mains courantes de la police judiciaire. *Droit et société*, 99, 341-355. <https://doi.org/10.3917/drs1.099.0341>. La déqualification du viol par les policiers peut en effet apparaître comme l'une des réalisations du *second assault* lors du dépôt de plainte.

⁸⁸ Je souligne qu'en mai 2022 un nouvel hashtag #OnNePortePasPlaintePourlArgent est apparu, visant à témoigner de la difficulté des procédures judiciaires et du dépôt de plainte pour parer le stéréotype qui accuse les femmes victimes de porter plainte pour récupérer, à la suite d'un procès, des dommages et intérêts.

hashtags spécifiant l'agresseur, la sphère sociale et culturelle, la sphère géographique ou le type de violence, construits entre autres sur le modèle des hashtags inaugurateurs #MeToo et #BalanceTonPorc. On distingue également des hashtags centrés sur la victime, avec une énonciation à la première personne du singulier à l'intérieur même de celui-ci.

Cette spécification démontre que les prétendues propriétés agissantes des discours de #MeToo (réussir à donner à voir la magnitude des VS et engendrer des changements sociaux) n'ont pas été atteintes. À défaut de produire un discours agissant, les témoins et militantes féministes ont donc poursuivi leur entreprise en proposant des témoignages à plus petite échelle, sur une période de maintenant cinq ans.

La sédimentation en hashtags successifs et la spécification du mouvement selon différents paramètres des VS subies ont fait de #MeToo un événement discursif (Paveau 2019a) fractionné qui à la fois est à l'origine d'un premier échec et l'incarne. Ce que devait mettre en place #MeToo et la puissance d'agir qui devait être rendue accessible aux femmes par le témoignage sur les RSN n'ont pas abouti, puisqu'il a fallu (et puisqu'il faut encore) que les militantes féministes continuent de lancer des hashtags et spécifient avec précision les questions qu'elles souhaitent aborder et médiatiser.

Malgré cela, on ne peut enlever au témoignage et au hashtag la capacité d'agir qu'ils acquièrent, notamment par la citationnalité. Comme pour le nombre de témoignages agrégés sur les RSN, le nombre de déclinaisons différentes a aussi permis au mouvement d'acquiescer une certaine crédibilité. Dans une perspective dialogique, les hashtags se répondent, tant par leur forme (le dialogisme de la nomination (Siblot 2001)), que par les témoignages qu'ils induisent, créant un genre de discours et une routine discursive repérable et réutilisable.

Dans la partie suivante, je traiterai du deuxième échec, qui concerne plutôt le hashtag #MeToo en lui-même, en tant que Npr polyréférentiel et marque *à la française*, restreinte en paroxysme de la « libération de la parole » des femmes en France.

4.2. #MeToo : du nom propre d'évènement à la marque® française

Le hashtag #MeToo a d'abord été le nom d'un mouvement, lancé en 2007 par l'activiste afro-féministe Tarana Burke. À l'époque, le *Me Too movement*⁸⁹ est restreint à l'espace étasunien et le segment *me too* donne son nom à un mouvement visant à aider les minorités à prendre la parole sur les questions de VS. Il est motivé d'un point de vue sémantique : *me too* signifie *moi aussi*, locution construite, en anglais comme en français, d'un pronom personnel suivi d'un adverbe, et que Burke n'avait pas réussi à prononcer à l'époque face à une jeune fille victime elle aussi. Le nom du mouvement a été repris par Alyssa Milano en 2017. Là encore, le segment langagier est utilisé dans son sens propre, proposition énoncée par l'actrice pour que les femmes puissent témoigner des VS qu'elles ont subi, énoncé qu'elle-même poste pour servir de modèle et témoigner.

Par la suite, le segment est utilisé sur Twitter en tant que hashtag, donc précédé du signe #. Assez vite, ce figement engendre le déplacement du terme MeToo : dire #MeToo ne veut plus dire *me too* (moi aussi), comme l'a souhaité Alyssa Milano (et Tarana Burke avant elle) et le *me* est désémantisé. En effet, les femmes ne peuvent plus réellement répondre *me too* en tant qu'énonciatrices, mais simplement reprendre le hashtag en tant que performance (Gleeson & Turner 2019; Clark-Parsons 2021) pour faire partie du mouvement. #MeToo est donc, en deuxième étape de sa transformation, un hashtag, séquence figée en cours de désémantisation. Par la suite, cet usage matériel de #MeToo en tant que lui-même, c'est-à-dire en tant que lien hypertexte ayant permis aux femmes de tweeter leurs témoignages, est repris :

(16) C2T @lixiacls

[tweet 1] J'en peux plus de tous les #JeSuisVictime sur mon feed là. C'est dur de lire et cest compliqué de pas lire. C'est bien de parler mais j'ai l'impression que c'est un peu spectacle morbide, comme pr #MeToo, où les journalistes voulaient savoir par qui comment ou on avait été violées

#MeToo réfère en (16) au hashtag, et reste d'ailleurs cliquable dans le tweet. La mise en comparaison avec un autre hashtag apparu plus tard, #JeSuisVictime, permet aussi de pencher pour cette acception, tout comme l'évocation de la lecture matérielle des tweets. Lorsque on parle du *hashtag #MeToo*, on parle donc d'une chose matérielle, un objet, une pratique langagière attestée qui indexe des témoignages sur un RSN.

⁸⁹ Le site Internet du mouvement est à retrouver ici : <https://metoomvmt.org/get-to-know-us/tarana-burke-founder/>

4.2.1. #MeToo comme praxonyme : un nom propre d'évènement

L'évènement de la » libération de la parole », retour sur une formule

Les prises de parole d'Alyssa Milano et de Sandra Muller à l'automne 2017 sont des actions individuelles transformées en actions collectives qui ont créé l'évènement (Moirand 2014 : 3-4). Leur déroulement sur les RSN ont permis aux citoyennes ordinaires (utilisatrices du RSN Twitter) d'intervenir « dans la construction discursive (voire visuelle) des événements » (2014 : 13-14) : le mouvement #MeToo a été collectivement mis en place, à travers une grande partie du monde, par des femmes et des militantes féministes. #MeToo représente donc un évènement discursif, il est en ce sens un praxonyme, c'est-à-dire un Npr d'évènement.

Mais très vite, cet évènement a été défini comme celui de *la libération de la parole des femmes*, ce qui a délimité et orienté les enjeux et les possibilités du mouvement, comme l'expliquent Neveu et Quéré :

Dès lors qu'un évènement a été identifié sous une description (un attentat politique, une grève, une émeute, un krach boursier, etc.), son explication et son interprétation sont orientées et délimitées par la teneur sémantique des termes utilisés pour cette description (1996 : 15).

Cette description a été reprise pour chaque nouvel hashtag, rendant impossible les changements nécessaires et attendus par les féministes qui en sont à l'origine, en positionnant cette *libération* comme une fin plutôt qu'un outil permettant un changement systémique.

(29) CL4T @mapav8

[tweet 1 - tweet cité en réponse à tweet 2] je me suis toujours demandé si les gens qui proclamaient la "libération de la parole" y croyaient vraiment - le patriarcat, c'est une structure, une imprégnation invisible et souvent inconsciente, et les modifications des structures, c'est une question de... siècles ?

[tweet 2] @gunthert On croyait que #Metoo avait touché la France. Mais avec le César de Polanski, le soutien à Darmanin ou à Girard, le constat persiste: pour les élites culturelles ou politiques, la voix du bourreau a décidément plus de poids que celles des victimes...

C'est cette lecture qu'on retrouve en (29) avec l'emploi du verbe *proclamer*, affirmer quelque chose avec force, le manifester avec évidence (on pense par exemple à l'expression « proclamer son innocence », où l'innocence est à prouver). Cette lecture est appuyée par la dichotomie présentée dans le tweet 2, où *on croyait que #MeToo avait touché la France* est opposé par la conjonction *mais* aux évènements qui montrent le contraire.

La *libération de la parole*, peut-être définie ici comme une formule, au sens de Krieg-Planque, une notion discursive qui « correspond à une utilisation particulière du "mot" » (2009a : 20). Pour elle, la formule « présente un caractère figé ; s'inscrit dans une dimension discursive; fonctionne comme une référence social; comporte un aspect polémique » (2009a : 63). Le sens de « mot » n'est pas à prendre ici au sens strict, Krieg-Planque note en effet que si de nombreuses formules sont constituées d'un lexème seul, « les formes privilégiées de la formule ont un caractère relationnel. La mise en relation des différents « termes » provoque en effet des scandales, crée des significations nouvelles, suggère des rapports qu'il s'agit pour les locuteurs d'accueillir ou de défaire. » (2009a : 78)

La formule est utilisée par certaines associations féministes :

(30) CL2 @efFRONTees

Les effronté-es apportent leur soutien total à Sandra Muller, en procès, accusée de diffamation par Eric Brion qu'elle avait dénoncé comme son harceleur dans le tweet viral qui allait lancer ce grand mouvement de libération de la parole des femmes avec #BalanceTonPorc et #Metoo !

Mais quelques tweets se rapprochent « d'autres manifestations discursives [qui] indiquent encore qu'à un moment donné la formule est devenue un point de passage obligé, qu'elle s'est imposée avec une fonction de cadrage du débat » (2009a : 100).

(31) CL1T @LudivineDeFe

[tweet 1] Ça me gêne terriblement de lire ça et là "libération de la parole des femmes" en parlant des agressions sexuelles #MeToo
Ça fait des années qu'on en parle, mais personne n'écoutait vraiment.

En **(31)**, comme en **(29)**, la formule est mise entre guillemets, ce qui vient renforcer son figement. Mais dans ces deux tweets, la formule est critiquée, l'une des dénonciatrices ressent de la *gêne*, l'autre en a *marre* de la lire et de l'entendre. Cette « libération de la parole » est d'ailleurs mise en opposition avec l'écoute reçue par les femmes prenant la parole dans l'extrait **(31)** *Ça fait des années qu'on en parle, mais personne n'écoutait vraiment.*

(32) CL5T

[tweet 1] marre du discours de libération de la parole ça fait des années que Paye ton IEP publie des dizaines de témoignages d'agressions, viols, racisme, LGBTIphobies dans les IEP c'est juste qu'à l'époque la direction et les oppresseurs avaient pas peur de ça

[tweet 2] pour que une info/revendication perce la surface faut des années à s'époumonner le tout pour 0 reconnaissance à la fin lol

En **(32)**, la formule est utilisée pour parler d'un *discours*, qu'on pourrait inscrire dans la continuité de la culture discursive qu'est la culture du viol, formée de discours divers. Ici, il s'agirait dans un

univers discursif post-féministe⁹⁰, d'instrumentaliser la « libération de la parole » pour la restreindre : elle serait déjà advenue, les femmes auraient déjà parlé et terminé de parler, il n'y aurait donc plus rien à faire dans le domaine de la lutte contre les VS, puisque la capacité d'action féministe ne comprendrait que la seule parole libérée des femmes. L'utilisation de cette formule produit ainsi une limitation du mouvement #MeToo dans le champ des possibilités d'actions.

Repenser l'utilité de l'évènement

Précisément parce qu'il est contraint par la formule *libération de la parole des femmes*, l'utilité du mouvement #MeToo est parfois remise drastiquement en cause par les militantes féministes.

(16) C2T @lixiacl

[tweet 1] J'en peux plus de tous les #JeSuisVictime sur mon feed là. C'est dur de lire et cest compliqué de pas lire. C'est bien de parler mais j'ai l'impression que c'est un peu spectacle morbide, comme pr #MeToo, où les journalistes voulaient savoir par qui comment ou on avait été violées

(33) C3T @Kuzcotopia

[tweet 1] J'ai peur pour le #metooinceste qu'on se retrouve une fois encore avec une avalanche de témoignages, et c'est tout. Receuilir le récit des victimes est une étape importante et nécessaire mais elle ne doit pas être la finalité du parcours politique. Un moyen, pas un objectif.

[tweet 2] On l'a vu avec #MeToo, une fois les témoignages passés, quelles conséquences il y a ? Quels changements pérenne pour empêcher un tel schéma existe-t-il ? Qu'avons récolté si ce n'est les ouins ouins dans les médias et des procès en diffamation ?

[tweet 3] On l'a évoqué avec @MatthieuFoucher sur le MeTooGay qui n'a pas lieu. Notamment parce qu'on ne sait que laisser la place aux témoignages. Un témoignage c'est important, c'est bouleversant émotionnellement mais c'est juste pas ça qui change la donne.

[tweet 4] Je repense à cette phrase du docu LSD. de @CAllezard sur les violences sexuelles qui dit un truc : c'est pas la parole qu'il faut libérer, c'est l'écoute qui faut modifier.

[tweet 5] C'est pas à nous victimes de violences sexuelles de changer notre façon de parler, c'est aux personnes à qui ont le dit de se poser la question de si elles écoutent vraiment, et ce qu'elles font ou ne font pas pour prévenir ces violences.

[tweet 6] La charge du travail sur les violences ne peut plus reposer sur la construction de notre discours, du travail de le rendre suffisamment poignant pour qu'il VOUS fasse réagir. Si t'es pas foutu.e d'écouter, t'es autant complice que les autres dès lors que tu sais & refuses d'agir

Ces deux extraits (16) et (33) expriment l'inquiétude vis-à-vis de la nécessité de la masse de témoignages, notamment pour les hashtags qui suivent #MeToo (respectivement #JeSuisVictime et #MeTooInceste). Avec le syntagme nominal *spectacle morbide*, l'énonciatrice évoque l'idée du fétichisme (Trachman 2018) qui entoure les témoignages de VS. La même idée est véhiculée par la proposition *la construction de notre discours, du travail de le rendre suffisamment poignant pour*

⁹⁰ Pour une définition du post-féminisme, voir par exemple McRobbie, A. (2004). Post-feminism and popular culture. *Feminist media studies*, 4(3), 255-264. <https://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/1468077042000309937>

qu'il VOUS fasse réagir, où la charge discursive, exprimée par le verbe *rendre* et le substantif *construction*, est imposée aux témoignantes pour permettre une réaction de la part des lecteurs. L'adresse aux lecteurs est d'ailleurs appuyée par l'utilisation de lettres capitales VOUS.

L'*emotional tax* (Mendes, Ringrose & Keller 2020) est aussi largement évoquée par des expressions qui mettent l'accent sur la tâche qui incombe aux féministes et aux femmes qui prennent la parole : *prendre en charge ce dialogue de merde, la charge du travail, la construction de notre discours, du travail*. Ces expressions permettent ainsi la remise en question de la réelle utilité de ces témoignages, la fin, espérée mais pas atteinte, ne justifiant pas forcément les moyens mis en place.

La réduction du mouvement à une simple « libération de la parole », donnant à voir les témoignages seulement comme des prises de paroles individuelles et collectives sans autre visée, lui retire une partie de son pouvoir agissant. Il semble en effet que cette qualification concède une félicité de #MeToo dans ses effets, et ce dès 2017, alors même que la sédimentation et la spécification analysées dans la partie précédente témoignent du contraire. Il s'agit là d'un paradoxe : #MeToo aurait été agissant et efficace dès la première tentative, en « libérant la parole » des femmes, mais il lui aurait pourtant fallu plus d'une vingtaine d'autres tentatives de cette même libération, à l'ampleur et à l'ambition moins importantes pour que la parole atteigne sa visée performative.

4.2.2. #MeToo comme marque

L'inscription dans une dynamique temporelle : l'après #MeToo ?

De nombreux discours dans la presse, pris dans une perspective constructiviste (Moirand 2014 : 9), inscrivent #MeToo dans une dynamique temporelle (Moirand & Reboul-Touré 2015 : 109) :

(34) PA2 AFP (la voix du nord)

[titre] #JeSuisVictime : un nouveau hashtag trois ans après #Metoo et #Balancetonporc

(35) PA3 Emmanuel Laurentin (France Culture)

[accroche] La Corse incarne-t-elle la nouvelle vague du féminisme français "post #MeToo"

(36) PA4 @khedidjabe

Dans ce premier épisode, de jeunes filles en feu racontent l'après #MeToo, où tout est encore à faire. Disponible sur @Mediapart et sur vos plateformes de podcasts (en échange d'un mail).



Dans ces trois exemples, les éléments (*trois ans*) *après*, *l'après* ou *post*, préposés à #MeToo, « à la fois le rappellent et projettent un avenir » (Moirand 2014 : 11). Ces prépositions « marquent une

interprétation événementielle [et] procèdent également de [la] conception du Npr, comme nom d'un individu susceptible de voir évoluer son sens et changer sa signification. » (Lecolle 2007 : 111)

Le hashtag cité en (34) est montré comme n'appartenant pas aux témoignages issus du hashtag #MeToo, à juste titre puisqu'ils se rejoignent sous de nouveaux hashtags, mais permettent « l'évènementialisation » (2007 : 111) de #MeToo en sa qualité de hashtag inaugural de « libération de la parole ». Dans cette perspective, #MeToo est donc décrit comme un événement clos, terminé, ne comprenant que les prises de paroles et témoignages portés par les hashtags #MeToo et #BalanceTonPorc. Il est une « référence partagée, au moins par ceux qui appartiennent aux mêmes « sphères d'activité langagière », selon M. Bakhtine (Grillo 2007), [et] il peut signaler une nouvelle phase du récit » (Moirand & Reboul-Touré 2015 : 110).

Malgré tout, dans d'autres discours, l'évènement est décrit comme toujours en cours et le mouvement contient de ce fait les nombreux hashtags émergeant au fil du temps :

(37) PV1 #Iwas Corsica, la vague #metoo qui secoue la Corse

En (37), l'image de la vague indique l'appartenance à un événement plus grand, et l'usage du présent montre le caractère toujours actuel de #MeToo.

#MeToo : un nom de marque ? Le praxonyme comme modèle

Dans la perspective d'un événement clos et positionné dans les discours en tant que précédent par le mot-événement (Moirand & Reboul-Touré 2015 : 111), #MeToo semble terminé. Le praxonyme « sert désormais à caractériser des événements de même type ailleurs » (2015 : 110), ce même type étant celui d'une prise de parole, de témoignages de viols et VS subies par des femmes, d'un micro-événement reprenant les mêmes codes (un hashtag propulsé sur Twitter et des témoignages par centaines ou milliers). On retrouve ici l'idée que

les noms propres d'événement permettent de répondre à un besoin médiatique d'analogie et de comparaison. Il s'agit là pour l'instance médiatique de mettre différents événements en parallèle, par des procédés d'analogie et de comparaison que les journalistes vont souvent envisager comme des « mises en perspectives » (Krieg-Planque 2009b : 5).

Dans la presse, les analogies sont nombreuses et #MeToo devient le modèle à suivre :

(38) PD1 Jack Canal plus

[titre] #MUSICTOO, LE COLLECTIF QUI VEUT DEVENIR LE #METOO DE LA MUSIQUE

(39) PD3 Sophie Durocher (Journal de Montreal)

le #MeToo de l'inceste

(40) PD6 Florence Richard (Jeune Afrique)

[titre] L'affaire du viol mimé à la télé va-t-elle permettre un #MeToo ivoirien ?

(41) PD8 @Ellefrance

Libre, glamour, superstar : Vanessa Paradis est notre covergirl cette semaine

Exclusif, #MeToo chez les top modèles, la parole se libère. L'album photo secret de Karl Lagerfeld.

On retrouve dans les exemples (38) et (39) l'utilisation de groupes nominaux sous la forme **le #MeToo (de) X** où #MeToo est utilisé comme Npr suivi d'un complément du nom. Dans les exemples (40) et (41), l'adjectif de nationalité et le syntagme prépositionnel introduit par *chez* fonctionnent de la même manière, en déplaçant la sphère d'attaque du hashtag. Ce type de discours a d'ailleurs été souligné et critiqué par des militantes féministes :

(42) C7T @Lucie_OttoBruc

[tweet 1] "Le #metoo de [choisir un corps de métier]" Jpp 🎪

[tweet 2] Vous dites "Metoo" pour pas dire des termes trop "militants" (d'après la classe politique dominante)

[tweet 3] Des victimes qui se réunissent pour demander un changement ça date d'avant metoo, on peut choisir d'autres formulations mais aujourd'hui on utilise ce terme comme on utilise le nom d'une marque pour définir tout les produits similaires


[tweet 4] quand on s'est mit à dire "Nutella" pour pâte à tartiner On réduit une chose à une marque, avec toutes les avantages que ça donne à cette dernière Metoo est devenu une marque les agences de com l'ont bien compris et le résultat c'est une dépolitisation pour une capitalisation par certainEs (en position de privilègeS)

[tweet 5] Ce que j'adore dans le fait que vous foncez droit dans le piège, c'est qu'en plus ça invisibilise à nouveau la question des violences sexuelles et de la culture viol que Metoo devait mettre en lumière et le terme est utilisé même pour pour parler de violences autres

[tweet 6] D'ailleurs faudra ouvrir le dossier : « Metoo en France : un échec pour les changements de fond, un gain pour le capitalisme »

La reprise de la forme **le + #MeToo + de + CDN** (ici le CDN étant *choisir un corps de métier* encadré par des crochets, résumant le paradigme des substantifs possibles) montre qu'elle est identifiée, dans l'extrait (42), comme une forme figée, accentuée par l'utilisation de guillemets produisant l'effet d'un DR. Ce DR est commenté par l'acronyme « Jpp » (j'en peux plus), ce qui montre un certain un ras le bol de l'énonciatrice. L'énoncé est ponctué d'un emoji « chapiteau », pictogramme iconique utilisé comme un modalisateur « visant [...] à indiquer l'émotion ou l'attitude énonciative du locuteur » (Magué, Rossi-Gensane, Halté 2020). Le chapiteau semble ici renvoyer au cirque et à la figure du clown, analysant la forme figée rapportée comme une bouffonnerie ou une farce à laquelle l'énonciatrice assiste, comme sous un chapiteau de cirque.

La seconde partie du *thread* rapproche #MeToo d'un nom de marque, notamment grâce à la comparaison avec la marque de pâte à tartiner Nutella qui a remplacé l'appellation première pour une

majorité des locuteurs. L'énonciatrice dénonce ainsi la réduction à un seul terme des témoignages et des mouvements de témoignages, en qualifiant les différents hashtags de *produits similaires* à #MeToo. L'idée d'un Npr de marque, d'un produit marchandable, est renforcée par le fait que les hashtags les plus utilisés sur Twitter sont dotés d'un pictogramme, sorte de certification officialisant le statut du hashtag. #MeToo est alors rendu lisible comme « #MeToo  »⁹¹ sur le RSN. L'utilisation comme marque semble également faire écho à la notion de *fame-minism*⁹², un féminisme identitaire qui voit dans la performance du témoignage une valeur marchande certaine (gain de followers sur les RSN, contrats d'édition, etc.) et qui lie le statut de survivante de violences sexuelles ou conjugales à celui de féministe (Moro 2021).

#MeToo utilisé comme nom commun : le cas de l'antonomase

Si l'on accepte de qualifier #MeToo de Npr, on peut repérer de nombreuses occurrences d'antonomase dans les discours⁹³. Dans cette figure de style, « [l]e Np modifié est accompagné de déterminants qui lui « font perdre [son] caractère "unique" et "singulier" » (Kleiber, 1981, p. 332) et lui permettent de catégoriser, sans toutefois supprimer sa fonction identifiante. » (Siblot & Leroy 2018 : 94). Le Npr est donc employé comme un nom commun, et l'antonomase participe à « [l]a mise en discours de la prototypicité » (Krieg-Planque 2009b : 6) permettant à « l'instance médiatique de hiérarchiser, de construire des occurrences comme étant prototypiques. » (2009b : 6)

Dans le corpus, on note des antonomases sous la forme **le + #MeToo + de + CDN**, en (44) par exemple. Cette construction est d'ailleurs mise en parallèle avec une antonomase concernant un Npr de personne (l'une est présente dans le titre de l'article, l'autre en accroche). Le Npr Weinstein, patronyme, est lui aussi érigé en parangon (des agresseurs sexuels célèbres et puissants), comme on le voit en (44) et (45). Dans les deux cas, la formule est mise entre guillemets, ce qui permet tant un

⁹¹ Cela peut être rapproché des forme « Nom de marque ® » avec le symbole ® pour « registered » par exemple.

⁹² Le *fame-inism* est un néologisme créé par Roxane Gay en 2014 et qui nomme la performance de féminisme de personnalités publiques, notamment des femmes connues (stars, célébrités, ou micro-célébrités), performance qui leur permet d'accroître leur popularité, en particulier sur les RSN et dans les médias *mainstream*.

⁹³ On pourrait en effet préférer la seule référence en tant que nom de mouvement, comme pour le mouvement #BlackLivesMatter, mais celui-ci ne peut être sujet à une antonomase (on ne retrouve pas d'occurrence de « les #blacklivesmatters », sauf peut-être pour référer aux militants par métonymie, ou « mon #blacklivesmatter » par exemple), ce qui renforce l'hypothèse de #MeToo comme Npr, puisque lui, est sujet à l'antonomase.

figement de celle-ci ainsi qu'une mise à distance du dire, probablement motivée par l'écriture journalistique où une mise à distance des propos est requise.

(43) PD7 Anthony Vincent (Madmoizelle)

[titre] Le « Weinstein de la mode » va-t-il tomber ? Carla Bruni et d'autres mannequins se mobilisent

[accroche] Un #MeToo de la mode peut-il avoir lieu ? C'est la question qui agite l'industrie depuis plusieurs années, notamment autour du cas de Gérald Marie, ancien patron Europe de la puissante agence de mannequins Elite.

(44) PW1 David Douïeb (LCI)

[titre] « Le Weinstein de Suède » : Jean-Claude Arnault, ce Français à l'origine du report du prix Nobel de littérature

(45) PW3 Marc Fourny (Le Point)

[titre] Pour Lio, Serge Gainsbourg était « le Weinstein » de la chanson française

On retrouve également des occurrences où #MeToo est précédé du déterminant article indéfini pluriel *des* :

(23) C5T @michtosincere

[tweet 1] C'est quand même bien pratique pour Mme Schiappa de sous-traiter l'incarnation des violences sexistes et sexuelles aux hommes racisés, alors que ce mandat aura vu des MeToo successifs être complètement ignorés par le pouvoir.

Enfin, des occurrences apparaissent où #MeToo (ou pour l'exemple **(47)** son sous-événement correspondant aux témoignages issus du monde des médias) est possédé par des personnes ou des sphères professionnelles, avec l'usage des pronoms possessifs *mon* et *son* :

(46) TMM3T

[tweet 1] Mon #MeTooMedias est à lire ici (un texte publié anonymement en février). Le journaliste qui a voulu me violer est devenu red chef, grâce à ses potes de la direction et la RH qui l'ont couvert. Moi, je suis partie en presse féminine pour éviter les porcs.

(47) PD9 Binge Audio

Le monde de la cuisine a-t-il raté son #MeToo ?

Ici, tout comme dans l'exemple **(43)**, « le Np en antonomase est accompagné d'un complément classifiant [...] qui pointe le domaine dans lequel le référent discursif endosse les caractéristiques du référent originel qui lui sont attribuées » (Siblot & Leroy 2018 : 98). Le référent discursif visé est donc un autre micro-événement semblable à #MeToo, c'est-à-dire un autre événement de « libération de la parole », qui s'effectue dans une autre sphère, un autre domaine (en **(46)** le monde des médias et en **(47)** celui de la cuisine).

#MeToo apparaît donc comme un précédent, un modèle servant à la qualification d'autres événements de « libération de la parole » ou d'autres hashtags. Utilisé comme comparatif par les médias, il permet de séparer un avant d'un après #MeToo. Utilisé en tant qu'antonomase, il devient

une sorte de marque « à la française »⁹⁴, parangon ou prototype préférentiel d'un évènement sans-précédent de prise de conscience sur les VS, qui permet d'indexer toute nouvelle tentative comme étant liée et découlant du #MeToo inaugural.

4.2.3. La polyvalence de #MeToo

Mouvement, micro-mouvement(s) et phénomène

MeToo est donc largement exploité pour son sens évènementiel, mais d'autres facettes (Cislaru 2015), sens ou référents sont actualisés en discours et participent de la polyvalence du segment figé en tant que Npr. Ainsi, trois cas de figure se présentent dans le corpus : soit le sens (ou le référent) de #MeToo est actualisé en discours par le co-texte; soit il apparaît en Npr seul (via des processus de métonymie par exemple), mais son sens reste lisible (grâce au contexte présent dans le discours); soit enfin, le sens de #MeToo n'est pas accessible et il est difficile ou impossible de choisir lequel est proposé par les locutrices. Dans ce dernier cas, je propose l'idée que #MeToo est un Npr polyvalent ou polyréférentiel.

#MeToo est parfois actualisé en discours comme référant à un *mouvement* :

(48) TMI39T

[tweet 1] #MeTooInceste comme déjà dit ici, 20 ans par le frère de mon père. Omerta totale du côté familial et dans la communauté religieuse où cela a eu lieu, jusqu'au mouvement #metoo. Il est dans la peur que je porte plainte (ce que je vais faire quand j'aurai le temps).

Dans l'exemple (48), #MeToo est qualifié de mouvement, mais semble restreint à l'action collective portée par le hashtag #MeToo seul, #MeTooInceste étant placé à part dans le raisonnement et le discours de l'énonciatrice : celle-ci est capable de parler sous le hashtag #MeTooInceste parce que le mouvement #MeToo, issu et porté par le hashtag éponyme, a aidé à une prise de conscience (*Omerta totale [...] jusqu'au mouvement #metoo*). Ainsi, #MeToo réfère à deux choses qui se recoupent, le mouvement #MeToo issu du hashtag, placé à la même hauteur que les autres hashtags utilisés par la suite, et le Mouvement⁹⁵ #MeToo comme mouvement social large, regroupant à la fois le hashtag #MeToo et les autres hashtags. On a donc :

Mouvement #MeToo = (mouvement) #MeToo + (mouvement) #BalanceTonPorc + [...] + (mouvement) #MeTooGay + [...] + (mouvement) #MeTooPolitique, etc.

⁹⁴ Je reprends ici l'expression contenue dans le titre du livre de Valérie Rey-Robert (2020), *Une culture du viol à la française*, plusieurs fois cité dans ma recherche.

⁹⁵ L'utilisation d'une majuscule sert ici à distinguer les deux acceptions.

La page Wikipédia⁹⁶ consacrée à #MeToo est d'ailleurs intitulée *Mouvement MeToo* et recouvre l'ensemble des initiatives prises par la suite sous différents noms.

Dans cette idée de mouvement, l'utilisation du terme « vague » est largement répandue pour parler de #MeToo, et là encore, deux utilisations sont co-occurentes. Soit le terme *vague* est utilisé au singulier pour parler du Mouvement #MeToo comme en (37) ou ici :

(49) PV3 @m_mezerai

Après le cinéma , la musique et le sport , la vague #MeToo commence à déferler sur le théâtre. La YouTubeuse @mariecchambel témoigne et promet la fin de l'omerta @Myriam_Bounafaa @CamilleGrenu @Fredodido @franceinfo #MeTooTheatre @NousToutesOrg

Soit le terme est utilisé au pluriel pour référer aux micromouvements, des vagues successives qui se sédimentent pour former un tout, dans un processus de fragmentation grâce au pluriel. C'est le cas en (50), où l'on peut voir une mise à distance de #MeToo par rapport au hashtag plus récent #DoublePeine, produite par une comparaison par l'utilisation de la conjonction *comme* :

(50) PV2 Le Point

[texte de l'article] Comme lors des vagues #MeToo, les personnes victimes de violences sexistes, sexuelles ou conjugales peuvent témoigner de la mauvaise prise en charge des forces de l'ordre avec le hashtag #DoublePeine.

Cette double nature portée par #MeToo (Mouvement large et mouvement restreint) semble venir de l'absence de « phases de stabilisation en "nom d'événement" » (Moirand & Reboul-Touré 2015 : 109) puisque le nom d'évènement est le hashtag en lui-même, déjà stabilisé par le fait d'être un technomorphème figé devenu un phrasème à part entière. Il n'est donc pas anodin que pour qualifier l'entière du mouvement, ce soit le nom-évènement MeToo qui soit repris, mais au pluriel, comme on peut le lire dans l'exemple (23) (*des metoo successifs*).

#MeToo est également actualisé dans le discours en tant que nom de phénomène, défini comme « [t]out ce qui arrive, se produit, se manifeste et qu'on peut observer sans en connaître ou sans en rechercher obligatoirement la cause »⁹⁷ :

(51) PP3 @OuestFrance

Le phénomène #MeToo a sensibilisé aux violences conjugales

⁹⁶ À retrouver ici : https://fr.wikipedia.org/wiki/Mouvement_MeToo

⁹⁷ D'après le TLFi : <http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=1353678720;>

(52) PP4 @Le_Figaro

L'affaire Duhamel a-t-elle brisé le silence autour de l'inceste? Depuis samedi, des milliers de victimes d'inceste présumées témoignent sur Twitter sous ce hashtag, trois ans après le phénomène #metoo. #MeTooInceste

Selon Sini, le terme « phénomène » peut être un hyponyme d' « évènement », et mis en distribution complémentaire avec les qualifications « incident », « accident », « avènement » ou « fait » (Sini 2019 : 3). #MeToo réfère donc à un phénomène, ou peut être défini comme tel ; la relation d'hyponymie avec la notion d'évènement participant à la constitution du feuilleté de sens, ou de référents dans le monde réel.

Zones de flou : quand on ne sait plus vraiment ce à quoi #MeToo réfère

J'ai montré jusqu'ici à quoi pouvait référer #MeToo dans les discours lorsque le segment langagier se comporte en praxonyme et que son sens est actualisé en discours, permettant une désambiguïsation dans son utilisation. Je propose maintenant cinq sens ou référents différents qui, bien qu'ils soient actualisés en discours la plupart du temps, sont parfois indissociables (ou largement laissés ambigus) dans certains énoncés : /hashtag/ /évènement/ /mouvement restreint/ /Mouvement large/ /phénomène/.

(53) C1T @CarabinAcitron

[tweet 1] Dites les journalistes qui traitent des violences sexuelles Vous allez continuer encore longtemps à nous égrener le temps après #MeToo ? 1 an après #MeToo, 2 ans après #MeToo on dirait que ça vous surprend à chaque fois que rien ne se soit passé. soyons clair :

[tweet 2] En France il ne s'est rien passé, ni avant ni pendant ni après #MeToo, à tel point qu'on a encore des centaines et des centaines d'hommes (et quelques femmes) qui sont E.FFA.RÉS que ça puisse exister à chaque témoignage (et encore l'émotion est réservée aux non-anonymes)

[tweet 6] et à nous sortir des grand "OH LA LA 2 ANS APRÈS #METOO Y A ENCORE DES VIOLS" quand vous faisiez en boucle des articles sur "les hommes en crise" "que fait on de leur virilités pauvres choupis perdus" il ne me semble que pas que c'était pour soutenir les femmes ni lutter contre

Dans l'exemple (53), #MeToo peut être à la fois un évènement, mais également un hashtag ou un mouvement.

Dans l'exemple (34) discuté plus haut, #Metoo est mis en parallèle avec #Balancetonporc, il ne réfère donc pas au Mouvement. Mais il est difficile de dire s'il réfère au mouvement restreint ou au simple hashtag. On retrouve une ellipse (la suppression des syntagmes *le mouvement* ou *le hashtag* par exemple), motivée pragmatiquement par le type de discours dont il s'agit, un discours de presse où, tout comme dans les tweets, le nombre de caractères et de mots est compté.

(54) PD4 Franceinfo

#MeToo du sport : près de 400 signalements recueillis par la cellule sur les violences sexuelles dans le sport

En **(54)**, seul le sens /hashtag/ ne semble pas être possible, puisque le titre d'article ne fait pas référence à un autre hashtag mais à une « libération de la parole » via des signalements directement recueillis par une cellule spécifique (et non sur les RSN)⁹⁸.

(55) C26 @mariecchambel

Yo la gauche, au lieu de partager la tribune immonde et diffamante de Marianne sur #MeToo, partagez la tribune que nous (=l'ensemble des #MeToo existants) avons faite chez Libération pour interpeller les candidats à la présidentielle.

(29) CL4T @mapav8

[tweet 2] On croyait que #Metoo avait touché la France. Mais avec le César de Polanski, le soutien à Darmanin ou à Girard, le constat persiste: pour les élites culturelles ou politiques, la voix du bourreau a décidément plus de poids que celles des victimes...

En **(55)** et en **(29)**, les cinq sens ou référents peuvent être pris en compte et sont, dans une certaine mesure, indissociables les uns des autres, rendant #MeToo polyréférentiel.

Il est possible d'expliquer cette polyvalence par un phénomène de métonymie. #MeToo, sorte de toponyme sur les RSN (le hashtag étant un lien hypertexte menant à une page web) se voit utilisé pour référer aux choses se passant dans ce lieu (un mouvement social, un évènement de la « libération de la parole », etc.). On pourrait donc rapprocher cet usage d'une métonymie de type lieu/produit ou contenant/contenu.

Le dernier exemple de cette polyvalence est sans doute le plus frappant et correspond à un slogan de manifestation reprenant le slogan populaire « Police partout / Justice nulle part » :

(56) P1 @Giulia_Fois_

Justice nulle part, #Metoo partout... Bravo les meufs. Vous faites du bien.

Dans la construction du slogan en **(56)**, MeToo est rapproché de la police dans ce qui serait une omniprésence sur la place publique, et comparée à la justice, qui elle, ne serait présente nulle part. Le segment pourrait alors se référer au hashtag dans sa matérialité, aux témoignages issus de ce hashtag, à l'évènement de la « libération de la parole » qui se perpétue, au mouvement restreint ou au Mouvement, voire au phénomène... Ce slogan pose donc une question : De quoi #MeToo est-il le nom ?

Cette question résume son deuxième échec constitutif : à la fois hashtag, praxonyme à l'allure de marque française, nom de mouvement et de sous-mouvements, phénomène... #MeToo semble

⁹⁸ Je discute de ces mouvements « hors #MeToo » en partie 4.3.

assurément polyvalent. Mais cette polyvalence parfois proche du flou empêche de distinguer le sens ou le référent du segment dans certains discours. #MeToo est alors relégué au rang de parangon, et il agit parfois simplement comme *token*, marque populaire ou évènement féministe de ce premier quart du 21^e siècle, sans que soient pris en compte d'autres aspects que ceux de la « libération de la parole » des femmes si médiatisée, comme le conflit de définition analysé au chapitre 3, par exemple.

4.3. Les conditions d'émergence des hashtags : évolutions et échecs

J'ai montré dans les parties 4.1. et 4.2. la façon dont #MeToo s'était à la fois sédimenté et spécifié, et la façon dont, en tant que praxonyme, le hashtag était devenu une sorte de marque, un parangon de la « libération de la parole » brandi à chaque nouvelle vague de témoignages. Cela m'amène maintenant à discuter de la façon dont ces hashtags, faisant suite aux #MeToo et #BalanceTonPorc inauguraux, ont émergé sur les RSN. Si une vingtaine d'entre eux ont en effet connu un certain succès dans leur reprise et leur couverture médiatique, d'autres ont totalement échoué de ce point de vue. Un *shift* des conditions de l'émergence s'est également opéré, ainsi qu'un élargissement des sphères de témoignage aux violences non-sexuelles. À contrario, le mouvement a également permis de lancer plusieurs vagues de témoignage de VS « hors hashtag », avec une prise en charge par la justice ou des commissions d'enquête.

Le shift des conditions d'émergence

Trois types de conditions d'émergence des hashtags peuvent être distingués. Le premier type (qui l'est aussi chronologiquement) était une émergence par autorisation (Paveau 2019) : une femme, plus ou moins connue, postait un témoignage sur Twitter tout en proposant un hashtag qu'elle demandait aux femmes, de façon injonctive, d'utiliser (on l'a vu en partie 4.1.). Ce hashtag obtenait ensuite, grâce au nombre exponentiel de tweets qu'il indexait, une importante couverture médiatique. Dans la moitié des cas, le tweet lanceur était lié à une affaire médiatique déjà connue, ou mise au jour dans le même temps. Ainsi, #MeToo a été lancé par Alyssa Milano à la suite de l'affaire Weinstein aux États-Unis, #BalanceTonPorc par Sandra Muller qui dénonçait un ancien patron de la chaîne de télévision française Équidia, #JeSuisVictime faisait suite à la consécration de Polanski aux Césars, #JaiPasDitOui à l'enquête #NousToutes sur le consentement, #MeTooInceste à la publication du livre

de Camille Kouchner sur l'inceste qu'a subi son frère. Dans les autres cas, la couverture médiatique était davantage liée au fait que l'agresseur était connu, comme pour #BalanceTonRappeur, où une femme dénonçait le rappeur Roméo Elvis et #BalanceTonYoutubeur, qui visait plusieurs youtubeurs suivis par des milliers d'internautes sur la plateforme.

Le deuxième type d'émergence est ce qu'on pourrait qualifier d'émergence par recueil de témoignage préalable. Cette stratégie a été notamment utilisée sur Instagram, pour #UberCEstOver, #SciencesPorcs et #DoublePeine (lancé à la fois sur Twitter et Instagram) par la militante féministe Anna Toumazoff. Il s'agissait pour ces trois hashtags de recueil de témoignages sur Instagram, par messages privés, republiés ensuite en *story*. Le hashtag était ensuite lancé sur les RSN puis couvert médiatiquement, en premier lieu par des médias *mainstream* (Brut, Konbini, etc.) et ensuite par les médias audiovisuels classiques et la presse écrite. Il est intéressant de noter que ce type d'émergence n'a pourtant pas engendré de vague de témoignages considérable sur les RSN, le hashtag ayant été repris majoritairement de façon métadiscursive, pour critiquer, commenter, ou analyser le mouvement. Dans le cas de #DoublePeine, les témoignages sont cependant toujours mis en ligne sur un site Internet⁹⁹.

Enfin, le troisième type d'émergence s'est fait par TribUne (Ruffio 2020), c'est-à-dire par enquêtes journalistiques poussées (#MeTooMédias¹⁰⁰) ou par tribunes médiatiques (#MeTooPolitique¹⁰¹) ayant fait la Une de journaux nationaux (Libération et Le Monde). Les hashtags ont donc été proposés par les événements médiatiques eux-mêmes, respectivement l'affaire PPDA et l'affaire Hulot, et nommés par des formes figées déclinées de #MeToo. Ces hashtags n'ont donc pas eu de tweet lanceur, ils sont apparus dans la presse avant d'être repris sur Twitter. On peut également noter que les deux hashtags ont été érigés en association dès leur création¹⁰², ce qui a permis d'accroître leur couverture médiatique en prolongeant et en diversifiant leur action.

⁹⁹ <https://doublepeine.fr/>

¹⁰⁰ https://www.liberation.fr/societe/droits-des-femmes/les-huit-femmes-qui-accusent-ppda-lancement-lassociation-metoomedias-20211109_MDLMSN5ISNGLBIHGDKC7ZEWGAU/

¹⁰¹ https://www.lemonde.fr/idees/article/2021/11/15/nous-exigeons-que-le-monde-politique-prenne-enfin-en-compte-le-mouvement-metoo_6102086_3232.html

¹⁰² C'est également le cas pour #MusicToo, <https://twitter.com/musictoofrance>, et pour #IWasCorsica, https://twitter.com/iwascorsica?ref_src=twsrc%5Egoogle%7Ctwcamp%5Eserp%7Ctwgr%5Eauthor

On voit dans cette typologie un véritable glissement dans les conditions d'émergence du hashtag, glissement presque chronologique puisque si le premier type est encore repris (pour #MeTooThéâtre par exemple), les deux derniers ont vraiment été des sortes d'étapes dans le mouvement #MeToo. Les hashtags proposés spontanément pour accompagner un témoignage de personnalité publique ou d'anonyme ont laissé place à des recueils de témoignages pris en charge par les militantes féministes elles-mêmes sur des plateformes dédiées ou sur leurs comptes RSN, puis à des affaires médiatiques, prises en charge par des équipes de journalistes d'investigation, n'ayant de #MeToo plus que le nom et la caractéristique : une marque de la « libération de la parole ».

#MeTooGay vs #metoolesbien : échec d'une émergence

Certains hashtags, comme #MeToo, ont été repris instantanément. D'autres, comme #MeTooGay, ont dû attendre quelques mois avant d'être réutilisés¹⁰³. D'autres enfin n'ont quasiment pas été repris, ou l'ont été seulement par hasard. C'est le cas du #metoolesbien (57), que je compare au #MeTooGay (58) :

(57) C21

à quand le #metoolesbien ?

(58) L13 @MatthieuFoucher

« Pour @VICEfr, j'ai décidé d'enquêter sur un sujet qui me fait cogiter depuis très longtemps : la très forte prévalence d'abus sexuels vécus par les gays dans l'enfance et l'adolescence puis l'âge adulte et les nombreuses difficultés spécifiques à en parler » [lien de l'article A la recherche du #MeToo gay]

Le #metoolesbien est issu d'initiatives personnelles et singulières (l'exemple (57) n'est pas le seul tweet utilisant une variante de ce hashtag, qui sont à chaque fois des tentatives isolées), mais il n'a jamais été repris massivement. Il s'agit là d'un essai de hashtag s'étant heurté à un échec dans son émergence : il est resté au stade embryonnaire. On peut d'ailleurs voir en (57) qu'il reste à l'état d'interrogation, l'énonciatrice se demandant donc si l'émergence aura lieu un jour. Dans le cas du #metoolesbien, l'échec de l'émergence peut être expliqué par les non-dits (von Münchow 2021a) de la culture du viol. Si #MeTooGay a pu émerger, son pendant féminin est resté tu, en raison de l'impossibilité de penser les VS comme touchant les femmes lesbiennes. Selon Wittig (1980), « les lesbiennes ne sont pas des femmes », il paraît donc complexe de les voir en tant que victimes lorsque

¹⁰³ #MeTooGay a en effet été proposé par Matthieu Foucher dans son article sur Vice, mais il n'a été repris qu'après le suicide tragique de Guillaume T., qui accusait de viol deux membres du parti communiste parisien.

la victime hégémonique est censée l'être. Si l'agresseur est une femme, le même problème se pose, puisqu'on assiste à une véritable impossibilité de penser la violence sexuelle féminine¹⁰⁴ :

Qu'une agression sexuelle commise par une femme n'implique pas de coït est à la source de malentendus et préjugés. À cela se superpose d'une part de non-reconnaissance sociale de l'attraction d'une femme envers une autre, d'autre part l'idée qu'il est inconcevable qu'une femme puisse être violente (Girshick, 2002). Une forme de sexisme et aussi d'hétérosexisme joue un rôle dans le mythe que l'agression sexuelle entre femmes n'existe pas (Malinen, 2014). Selon certains a-priori, seuls des hommes, en raison de leur appareil génital et du pouvoir social dont ils disposent, pourraient commettre des viols; on sait toutefois qu'une femme puisse aussi commettre des agressions sexuelles (INSPQ, 2018). Cette vision de l'agression centrée sur le viol masculin occulte une multitude d'actes à caractère sexuel condamnables, tels que le harcèlement, les attouchements, l'exhibitionnisme, la pénétration avec des objets dont les impacts sont tout aussi considérables." (Dorais & Gervais 2018 : 59)

Dans le même temps, Wittig (1983) explique que les femmes lesbiennes ne sont pas prises en compte par le militantisme féministe et encore moins par la société : les lesbiennes n'apparaissent pas dans la sphère publique et médiatique (Coffin 2020), il reste donc compliqué de parler des violences qui peuvent être perpétrées au sein de relations lesbiennes, et leur médiatisation ne ferait qu'accroître la lesbophobie¹⁰⁵.

Parce que les lesbiennes n'« existent pas », les violences perpétrées par des hommes sur des femmes lesbiennes seraient là encore compliquées à articuler. Par la pratique du viol correctif, défini comme « une agression sexuelle commise sur une lesbienne [...] pour la punir de ses actions supposées ou reconnues [...] censé « guérir » la victime de son homosexualité [...] lorsqu'elle survit à ses blessures » (Prieur & Dupont 2012), les femmes lesbiennes sont dépossédées de leur sexualité et apparaissent hétérosexuelles aux yeux du monde, rendant caduc l'idée d'un #metoolesbien. A contrario :

un mythe récurrent associe l'orientation sexuelle lesbienne ou bisexuelle à une agression sexuelle préalable. L'idée que les lesbiennes ont été agressées sexuellement alors qu'elles étaient enfants ou encore qu'elles « deviennent » homosexuelles suite à une agression se retrouve beaucoup dans l'imaginaire collectif (Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal, 2018). Certains individus, y compris des professionnels de l'aide, veulent mordicus trouver la « cause » qui aurait amené une

¹⁰⁴ Je renvoie à Harrati, S. & David, V. (2015). Les femmes auteures de violences sexuelles : étude clinique du parcours de vie et de la dynamique de l'agir sexuel violent. *Bulletin de psychologie*, 538, 319-330. <https://doi.org/10.3917/bupsy.538.0319>

¹⁰⁵ On peut proposer un parallèle ici avec la vague d'islamophobie qu'a déclenché la lancée d'un #MeTooMosquée dénonçant les violences vécues par les femmes musulmanes au sein de leurs mosquées.

femme à être attirée envers une autre femme.[...] Certaines vont jusqu'à taire le fait qu'elles ont été agressées par une femme par crainte d'être invalidées dans leur sexualité. (Dorais & Gervais 2018 : 60).

On comprend donc les différentes raisons qui ont conduit à l'échec de l'émergence du #metoolesbien, raisons ancrées dans la culture du viol, bien que celles-ci en soient des angles morts¹⁰⁶, pas ou peu encore discutés et remis en cause.

Une libération de la parole hors hashtag

Bien que plus de vingt hashtags aient été lancés, une « libération de la parole » a eu lieu sans l'utilisation d'un hashtag : #MeToo a entraîné des prises de parole, prises en charge par des cellules (#MeToo du sport en (54)), des tribunes (#MeToo de l'édition en (59)), ou des commissions d'enquête (la CIASE pour les abus sexuels dans l'Église, la CIIVISE¹⁰⁷ pour l'inceste et les VS faites aux enfants). On retrouve encore une fois, dans les exemples (54) et (59), la forme #MeToo + de + CDN discutée en partie 4.2.2. qui place les prises de parole dans le sillage de #MeToo en tant que modèle :

(54) PD4 Franceinfo

[titre] #MeToo du sport : près de 400 signalements recueillis par la cellule sur les violences sexuelles dans le sport

(59) PD5 Libération

[texte de l'article] Il en a fallu du temps, pour que le premier #MeToo de l'édition émerge.

Certaines prises de parole ont été engendrées par #MeToo, comme celle issue de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église :

Après avoir recueilli, pendant 32 mois, plus de 6 000 témoignages, procédé à des dizaines d'auditions de victimes, d'auteurs, de témoins ou d'experts, la CIASE, en tant que commission ad hoc, a cessé ses activités avec la publication de son rapport.

¹⁰⁶ On pourrait également discuter des VS faites aux enfants dans les milieux *queer*, comme dans cet article : Niedergang, P., & Piterbraut-Merx, T. (2021). Violence sexuelle ou « initiation »?. Communautés, trauma et normativité queer. *GLAD!. Revue sur le langage, le genre, les sexualités*, (10). <https://journals.openedition.org/glad/2734>. On peut d'ailleurs y lire :

« Mais, dans le milieu gay, il semble que la circulation des codes, des concepts et la présence d'espace de parole sont encore trop faibles, si ce n'est dans quelques îlots. Cette quasi-absence n'empêche pas les violences d'avoir lieu, puisque les individus sont toujours confrontés à des événements qui outrepassent les frontières de l'acceptable, et aux souvenirs de ces événements (les deux temps du traumatisme). Cette absence ne fait que recouvrir le problème, voire contribue à sa reproduction parce que le silence est la matrice où se reproduit la violence. Cette absence d'espace pour élaborer, construire la parole empêche surtout l'émergence d'un troisième temps du traumatisme, celui de son élaboration consciente et en commun. » (§33).

Ce passage montre que malgré #MeToo et #MeTooGay, les VS au sein des communautés *queer* et gaies restent tués et peu prises en compte.

¹⁰⁷ <https://www.ciivise.fr/>

Le rapport cherche en premier lieu à « faire la lumière » ; il estime ainsi à 216 000 le nombre de victimes mineures d'abus sexuels par des ecclésiastiques, 330 000 en comptant les abus commis par des laïcs au service de l'Église. (Lanier, Montourcy & Sherratt 2022)

Cette commission, lancée un an après #MeToo était « chargée de faire la lumière sur les abus sexuels sur mineurs dans l'Église catholique depuis 1950, de comprendre les raisons qui ont favorisé la manière dont ont été traitées ces affaires et de faire des préconisations, notamment en évaluant les mesures prises depuis les années 2000 ».¹⁰⁸ Sur la page du site Internet intitulée « Mission », il est noté que la commission « contribuera à libérer et recueillir la parole des victimes. Son existence manifeste la reconnaissance que des abus graves ont été commis sur des mineurs et des personnes vulnérables. » On voit ici que la CIASE est mise en relation avec #MeToo grâce à la mise sous description, la fameuse « libération de la parole », comme pour le #MeToo du sport¹⁰⁹. Pour le #MeToo de l'édition, le lien est fait via *une libération de l'écoute*¹¹⁰.

Dans le cas de la CIIVISE, l'initiative a été décriée par certaines militantes féministes, notamment du fait du nombre de témoignages déjà récoltés grâce au #MeTooInceste :

(60) C9T @ValerieGC

[tweet 1] mais excusez moi, mais des témoignages vous n'en avez pas assez ? Pourrait-on passer directement à l'étape suivante ? à savoir : de l'argent pour prévenir, détecter et réduire les violences sexuelles.

[tweet 2] Encore une commission qui va perdre 6 mois à recueillir des témoignages, 6 mois à les analyser pour en conclure que "ah mon dieu bien des choses sont à améliorer". (si elle ne saute pas après les présidentielles, remarquez).

[en tweet cité réponse à] @CIIVISE_contact

👉 C'est la rentrée pour la CIIVISE. L'occasion de faire le point sur :

✅ Le lancement de l'appel à témoignages

✅ Les dispositifs d'écoute et d'accompagnement des victimes mis en place

#inceste #violencessexuelles

[plus loin dans la conversation] @valerieCG

En termes de com', l'appel à témoignage c'est très vendeur. ca donne l'illusion aux gens qu'ils sont partie prenante du truc. ca me rend malade de rage.

[réponse] @Owiowiiii

Exactement. C'est de la com' 😞😞

[réponse] @CarabinAcitron

¹⁰⁸ Tiré du site Internet de la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église : <https://www.ciase.fr/mission-de-la-commission/>

¹⁰⁹ Le magazine Terra Femina parle par exemple d'une « libération de la parole fondamentale » : https://www.terrafemina.com/article/violences-sexuelles-le-sport-francais-balance-enfin-ses-porcs_a352390/1

¹¹⁰ https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/metoo-dans-ledition-tout-le-monde-savait-20210508_RY6DGYMATNHHKBC4FRVRYNOY2N4/

j'ai vu ça il y a quelque jours mais franchement je suis écoeurée, ça avance à reculons. il y eu une déferlante sur metoo inceste mais demandons en plus pour etre sur sur sur j'espère qu'ils ne sont pas à la recherche de porte étandard,

#MeTooFac : l'élargissement de la libération de la parole au-delà du viol

Si les victimes ont parfois témoigné des VS subies sans utiliser de hashtags, certains hashtags ont à contrario été utilisés pour dénoncer des faits répréhensibles qui n'étaient pas liés à des VS. C'est le cas de #MeTooFac¹¹¹, hashtag et association, qui dénonce non seulement les VS mais également toute forme de violence au sein des établissements universitaires, en particulier les violences sexistes ou le plagiat de travaux d'étudiants. On peut aussi citer #MeTooPolice, qui agit sur deux plans : à la fois la lutte contre les VS perpétrées par les policiers sur leurs collègues et des femmes victimes, mais également la lutte contre les violences policières perpétrées sur les populations racisées. Enfin, on peut prendre l'exemple de #MeTooHandicap et #MeTooPsychiatrie, peu repris sur Twitter et dans les médias, visant à dénoncer les violences validistes vécues par les personnes handicapées et psychiatisées¹¹² :

(61) BP1

[tweet 1] Alors euh comment vous dire. Ici c'était censé être un compte fan de @november_ultra mais c'est mon compte public aussi. Le seul. Du coup je partage. Je lance après #balancetonporc et #MeToo le mouvement #balancetonpsychiatre. Je compte sur vous pour RT en masse.

[tweet 2] #balancetonpsychiatre J+13 ça donne quoi? Une hospitalisation psy, des proches qui harcèlent le 15. Une agression sexuelle en HP où on prétend « calmer mon état », mon « virage maniaque ». La honte c'est ceux qui veulent me faire taire, pas moi. Aidez moi à faire entendre ma voix.

On retrouve en **(61)** les mêmes codes du discours de lancement de hashtag, avec la proposition *je lance X*, la comparaison avec les hashtags inauguraux par leur temporalisation *après #balancetonporc et #MeToo*, et l'appel à partager le tweet et le hashtag *Je compte sur vous pour RT en masse et Aidez moi à faire entendre ma voix*. Le hashtag n'a cependant pas connu de succès puisqu'il n'a jamais été repris.

¹¹¹ https://twitter.com/metoo_fac

¹¹² Les VS sont tout de même largement abordées, mais elles font dans ces cas là partie de violences plus larges vécues par les personnes handicapées et psychiatisées, que ce soit au sein du couple (violences conjugales), de la famille (violences sur les enfants handicapés), ou de structures spécialisées (en particulier les violences vécues au sein des hôpitaux psychiatriques).

On a là un troisième échec discursif, lié directement à l'échec interne au fonctionnement des hashtags : ils peuvent échouer en tant que hashtag, c'est-à-dire ne pas être repris¹¹³ (#metoolesbienne) et donc n'indexer qu'un seul tweet, peuvent couvrir des phénomènes de violences au-delà des VS (#MeTooFac), ou ne pas être créés alors qu'ils pourraient l'être (les faits dénoncés par la CIASE ou la CIIVISE). Cela renvoie évidemment aux questions de qui décide d'inclure une libération de la parole dans #MeToo (en tant que mouvement global) et de qui décide de figer en hashtag un nouveau #MeToo ? (on a par exemple #MeTooInceste mais le #MeToo de l'édition). Cela met au jour des rapports de pouvoir dans le discours autorisé et légitimité qu'est #MeToo : certaines sphères autorisent, légitiment et écoutent les témoignages, tandis que d'autres les taisent. Les témoignages de certaines sphères entraînent une réponse médiatique tandis que ceux d'autres sphères ne sont pas pris en compte, presque de façon aléatoire (bien qu'il n'y ait en réalité rien d'aléatoire dans ces choix sociopolitiques). En bref, l'émergence et les conditions d'émergences des hashtags évoluent, s'adaptent au besoin médiatique, et échouent dans de nombreux cas.

¹¹³ Sur ce sujet on peut également discuter de l'échec de l'émergence d'un #MeTooTvRéalité. Lire par exemple cette interview de Valérie Rey-Robert : <https://www.marieclaire.fr/sexisme-dans-la-telerealite-les-productions-continuent-d-engager-des-candidats-qu-ils-savent-misogynes-et-violents,1427034.asp?fbclid=IwAR0duKQtvKyvAH7cMimWFAIDq4i30QSIF1QzAMNKFmHjfdzMrXPmjEy11fl>

Chapitre 5. L'échec discursif

5.1. Les échecs de la performativité escomptée du mouvement #MeToo

J'ai tenté de montrer, dans le chapitre 3, ce qui a pu fonctionner chez #MeToo (notamment grâce à une performativité insurrectionnelle liée à la prise de parole elle-même), puis dans le chapitre 4, ce qui n'a pas fonctionné, mais seulement d'un point de vue purement (socio)linguistique et discursif : je n'ai analysé que ce qui pouvait transparaître du discours lui-même comme étant des signes de félicité ou d'échec de la visée performative, de la puissance d'agir des victimes dans le discours testimonial de viol sur les RSN, mais aussi dans les discours féministes critiques du mouvement, ou dans la presse, qui présente #MeToo comme une révolution active et efficace.

J'aimerais maintenant m'intéresser au pan plus social de #MeToo, aux échecs et avancées tangibles : si le discours performatif a des effets sur le monde, ces conséquences doivent se voir, êtres en quelque sorte palpables. Par exemple, lorsqu'un prêtre marie deux personnes par la prononciation d'un *Je vous déclare mari et femme*¹¹⁴, ces deux individus sont réellement mariés, c'est-à-dire qu'ils forment une famille aux yeux de la loi, qu'ils partagent un compte en banque ou que l'un héritera de l'autre si l'un d'eux décède. De même lorsqu'une promesse est actée par la prononciation de *Je te promets que...*, il s'en suivra l'attente de la réalisation de celle-ci d'une part, et l'engagement de celle qui promet par la réalisation de cette promesse de l'autre. #MeToo, présenté comme discours agissant sur le monde, le faisant évoluer sur les questions de VS, remettant en cause la culture du viol, devrait en suivant ces modèles, avoir eu et toujours avoir des effets visibles sur la société française. Si #MeToo est un discours performatif, s'il dote les victimes témoignantes d'une puissance d'agir, un changement doit être tangible, visible, palpable.

[L]a médiatisation de #MeToo a contribué à la diffusion dans la presse française d'un cadrage du viol centré sur l'analyse des logiques structurelles des violences, par la démultiplication d'enquêtes exclusives et de tribUnes, dépassant une couverture strictement réduite à la présentation des faits reprochés et des parties impliquées caractéristique des récits d'enquêtes policières et chroniques judiciaires, contrainte au respect de la règle de « la chambre à coucher ». (Ruffio 2020)

¹¹⁴ Ou *femme et femme*, ou *mari et mari*.

Au niveau social et surtout médiatique, #MeToo a engendré la prise en compte des VS mais également des violences masculines faites aux femmes. On peut par exemple relever la mise en place de décomptes des féminicides par le Collectif Féminicides par compagnons ou ex¹¹⁵ et par #NousToutes, ou encore la création du collectif Collages Féminicides¹¹⁶ en 2019, qui s'est étendu depuis, comme #MeToo, à d'autres aspects des violences faites aux femmes et aux minorités (collages dénonçant des viols, collages juifs, collages lesbiens, etc.).

Au niveau purement législatif, deux avancées majeures sont à souligner. Tout d'abord la promulgation de la loi Schiappa du 3 août 2018 « renforçant la lutte contre les VS et sexistes »¹¹⁷, qui a notamment porté en infraction le harcèlement de rue et allongé à 30 ans (après la majorité des victimes présumées) le délai de prescription des VS. On peut ensuite noter la promulgation, à la suite de #MeTooInceste, de la loi du 21 avril 2021 « visant à protéger les mineurs des crimes et délits sexuels et de l'inceste »¹¹⁸ qui a quant à elle étendu, de façon minimale, la définition du viol (en y ajoutant les rapports buccogénitaux non consentis par exemple), et celle de la victime (en mettant en place un seuil de non consentement pour les mineurs de moins de 15 ans et de 18 ans dans le cas de l'inceste).

En ce sens, en prenant en compte l'aspect législatif et le déplacement des violences faites aux femmes du fait divers isolé au véritable problème politique et public nécessitant une réponse médiatique et sociale, #MeToo semble avoir été agissant. Le discours composé des milliers de témoignages de femmes victimes de VS a engendré une prise de conscience générale en France, pays dans lequel la culture du viol est ancrée avec force, en posant le sujet comme objet d'un « débat

¹¹⁵ https://fr.wikipedia.org/wiki/Collectif_F%C3%A9minicides_par_compagnons_ou_ex

¹¹⁶ On peut lire à ce sujet : <https://noemieantigone.wordpress.com/2021/08/18/les-collages-feministes-entre-performativite-militante-et-jugement-de-performativite/>

¹¹⁷ Texte de loi à retrouver ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000037284450>

¹¹⁸ Texte de loi à retrouver ici : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043403203>

d'intérêt général »¹¹⁹. Pourtant, on a pu le voir, la félicité du discours performatif n'est une réussite qu'en demi-teinte¹²⁰ :

L'essayiste Laure Murat ajoute que #MeToo reste, en France, une succession de scandales, plus qu'un problème systémique qu'on examine « de façon concertée, globale » et dont on tire les conséquences. (Turchi 2021 : 70)

La sociologue Véronique Le Goaziou note le décalage saisissant qui existe entre les discours et les pratiques. Jamais les violences sexuelles n'ont occupé une telle place dans le débat public, jamais elles n'ont pas l'objet d'une condamnation sociale si forte (le viol est devenu l'un des crimes les plus graves, quasiment à l'échelle d'un meurtre). Mais leur traitement judiciaire effectif, les moyens alloués, les recherches dédiées et l'évolution concrète des « mentalités ordinaires » restent bien en deçà. (2021 : 376)

#MeToo est un discours agissant, mais seulement partiellement. La culture du viol persiste malgré tout et les effets attendus (changement massif dans les représentations sociales et les discours, en plus d'une prise de conscience générale, d'une meilleure prise en charge policière et judiciaire des victimes, et évidemment, une chute du nombre de viols commis) ne sont pas visibles.

On voit par exemple dans la partie 3.2.2. que le conflit de définition persiste, il ne s'arrête pas aux premiers hashtags, mais les témoignantes continuent, jusqu'à #MeTooInceste et #MeTooPolitique, de proposer de nouvelles définitions du viol et de ses paramètres. Cela montre qu'aussi performative que soit la lexicographie *folk*, elle reste limitée par le contexte — les tweets n'ont parfois que très peu d'audience, la nouvelle définition ne s'étend donc pas du tout — et par la culture du viol encore trop prégnante — on l'a vu avec les exemples de viols sans violeurs de la partie 3.2.1. Cette

¹¹⁹ Le terme est utilisé par la 11e chambre civile de la Cour de cassation dans leurs arrêts rendus quant aux plaintes pour diffamation contre Sandra Muller et Alexandra Besson. Un article de Mediapart sur la question est à retrouver ici : <https://www.mediapart.fr/journal/france/110522/metoo-la-cour-de-cassation-consacre-le-droit-la-parole-des-femmes>

¹²⁰ Évidemment, cinq ans reste un temps trop court pour réellement quantifier les changements et il faudrait de toute manière opérer un saut interprétatif pour montrer les effets d'un discours sur le monde, mais les premiers bilans sont plutôt négatifs. En 2020, seul 1 à 2% des viols débouchaient sur une condamnation, et toujours aujourd'hui, « 73% des plaintes pour violences sexuelles sont classées sans suite. » (Turchi 2021 : 238). Entre 2017 et 2020, on notait une multiplication par cinq du nombre de victimes enregistrées par les forces de l'ordre, mais ni les budgets des associations d'aide aux victimes ni le budget alloué à la formation de la police sur ce sujet n'ont augmentés pendant ces trois ans, et la même année Gérard Darmanin, encore mis en cause dans une enquête pour viol, est nommé ministre de l'Intérieur. En 2021, le nombre recensé de victimes de viols a augmenté de 33% : « la part de faits anciens augmente (notamment pour les mineurs victimes) : en particulier, la proportion de violences sexuelles commises plus de cinq ans avant leur enregistrement est passée de 12 % en 2018, à 15 % en 2020, et 19 % en 2021 », précise-t-on au Service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI) ». Il est évidemment souligné que les femmes témoignent, depuis le début de #MeToo, d'un nombre important de violences passées, mais si ce chiffre est martelé par le ministère, il n'est rien dit du nombre de viols déclarés et commis la même année, ce qui rend encore impossible à ce jour le calcul de véritables statistiques quant à la hausse ou à la baisse des VS commises en France depuis l'émergence du mouvement #MeToo.

redéfinition s'exerce même dans les tweets critiques des militantes féministes, preuve que sa mise en place reste complexe et que les témoins n'ont pas forcément réussi à transformer leurs énoncés définitoires stipulatoires en un discours agissant¹²¹.

De la même façon, j'ai montré en partie 3.1. comment certaines parties de la culture du viol persistaient dans les témoignages, comme avec l'auto-cadrage des témoignages pour déranger le moins possible le *status quo*, les difficultés à utiliser le bon mot pour parler des VS subies, ou encore la hiérarchisation implicite de certaines violences selon leur gravité.

J'aimerais également revenir sur le tweet (1), lanceur du hashtag #Comment fait-on pour que les hommes cessent de violer¹²², lancé (mais très peu repris) juste après #MeTooInceste et #MeTooGay :

(1) L14 @Melusine_2

Il y a savoir et il y a entendre, lire et compter. Violences sexuelles massives contre les femmes, les enfants, les hommes gays. Et une question de civilisation : comment fait-on pour que les hommes cessent de violer ?

L'énoncé fait référence aux hashtags précédemment cités ainsi qu'à #MeToo (et possiblement aux autres hashtags) par les trois syntagmes nominaux qui réfèrent aux victimes, juxtaposés par parataxe : *Violences sexuelles massives contre les femmes, les enfants, les hommes gays*. La sédimentation est mise en scène par le discours, mais ce n'est pas directement elle qui est remise en question. Il s'agit plutôt de critiquer la réception du mouvement (*il y a savoir et il y a entendre, lire et compter*), et de chercher un moyen de traiter le mal à la racine (*comment fait-on pour que les hommes cessent de violer*). Ce tweet, et le hashtag qui en découle, aussitôt modéré par la plateforme et donc relégué au non politiquement correct, cristallise les échecs de #MeToo. L'énonciatrice et les quelques militantes féministes ayant pu reprendre le hashtag sans représailles du RSN s'accordent sur le fait qu'il est désormais nécessaire d'aller plus loin que l'ont fait #MeToo et ses dérivés, en traitant les VS comme un problème social, ancré dans un patriarcat hétérosexiste, et nécessitant des

¹²¹ Un exemple assez probant de l'échec de ces redéfinitions (et d'un *backlash* de #MeToo mis en place par des anti-féministes masculinistes) peut être lu dans l'affaire Depp-Heard, où, parce qu'elle ne correspond pas à la figure de la « bonne victime » (bisexuelle, borderline, s'étant largement défendue physiquement des violences, etc.), Amber Heard est mise en cause comme agresseuse et portée en justice pour diffamation au printemps 2022. Lire par exemple cet article : <https://medium.com/@hannahxsummers/the-assassination-of-amber-heard-a2e861ad5ded>

À la suite de cette affaire a été lancé en France le hashtag #mauvaisevictime, que je n'ai pas le temps de traiter dans cette recherche, mais qui confirme mon hypothèse d'un échec dans la construction d'une contre-réalité des VS, puisqu'il est encore nécessaire en juin 2022 d'opérer un conflit de définition quant aux victimes de viol qui ne correspondent pas au stéréotype de la victime.

¹²² Il n'y a pas d'occurrence du hashtag lui-même dans le tweet et la première occurrence du hashtag n'a pas été retrouvée, mais le tweet lanceur du hashtag, en tant qu'énoncé non figé, est celui-ci. Deux variantes du hashtag ont été utilisées, l'une avec le verbe *cesser*, l'autre avec le verbe *arrêter*.

actions politiques, judiciaires, législatives et culturelles, pour qu'il soit résolu, c'est-à-dire pour que les VS, majoritairement perpétrées par les hommes, diminuent, voire cessent.

Même la conséquence fondamentale, la « libération de la parole » des femmes¹²³, jugée comme ultime but de #MeToo pour une large partie de la société, n'est en vérité que partielle. Si j'ai pu montrer que la prise de parole des femmes était en soi, un acte de performativité insurrectionnelle avec des effets concrets (les femmes peuvent enfin parler, presque librement¹²⁴, des VS qu'elles ont subi), cette prise de parole n'a pas été possible pour toutes les victimes.

Pour Phipps, autrice de l'ouvrage *Me, not you*, #MeToo provient avant tout d'un féminisme *mainstream* largement dominé par « white and privileged women » (2020 : 6). Aussi, le mouvement n'a pas ou peu pris en compte les autres systèmes de domination et d'oppressions imbriquées les uns aux autres simultanément, comme a pu le faire Crenshaw (2005) avec la méthodologie de l'intersectionnalité, qui pense les liens et les intersections entre les systèmes de race-genre-classe et sexualité :

Sexual violence is a pivot for the intersecting systems of heteropatriarchy, racial capitalism and colonialism. And politically white feminism, whether mainstream or reactionary, fails to interrogate two of the three. It is complicit with the racial capitalism, and its colonial and neo-colonial expansion, which frames violent and sexually violent abuses of power. (Phipps 2020 : 161)

Cette surmédiation d'un féminisme blanc et de femmes blanches cisgenres et hétérosexuelles a contribué à l'impossibilité d'un renouvellement totalement des stéréotypes du viol liés au *blitz rape* et à la victime parfaite. Dans sa thèse, McBride a d'ailleurs montré que la couverture médiatique du mouvement par les médias américains (et il semble aller de même en France) était l'une des raisons pour lesquelles les femmes non blanches n'étaient pas représentées et ne se sentaient pas représentées par #MeToo :

This constructs definitions of victimhood, credibility, and types of perpetrators around a very narrow image that limits the potential for inclusivity within the movement. By constructing a limited definition of what the movement is, what it does, and who it is for, the narrative in mainstream media, specifically the NYT, has alienated many survivors

¹²³ À ce sujet on peut écouter cet épisode du podcast On ne peut plus rien dire de Binge Audio : <https://www.youtube.com/watch?v=KXMSReMF70E>

¹²⁴ Comme Sandra Muller, les 24 femmes ayant dénoncé les VS perpétrées par PPDA, Coline Berry, ayant dénoncé les VS incestuelles commises par son père et sa compagne de l'époque, ou Amber Heard, ayant dénoncé les violences, entre autre sexuelles, de Johnny Depp, ont été poursuivies en diffamation pour avoir parlé.

from #MeToo who do not feel represented in these definitions. In doing this, the movement as portrayed in the NYT has also failed to create a space for more complex, nuanced conversations about who is affected by sexual violence and how sexual violence must be addressed by examining the foundations of patriarchal power that allow sexual violence to perpetuate. Instead, it has reinforced dominant, patriarchal constructions regarding who is affected by sexual violence (women, specifically powerful women), who perpetuates sexual violence (men, specifically powerful men and serial abusers), as well as excluded stories that acknowledge that many marginalized groups (people of color, Trans people, migrants etc.) are disproportionately affected by sexual violence. (McBride 2019 : 127)

Des femmes parlent, mais pas toutes les femmes. Des victimes témoignent, mais pas toutes les victimes. Les victimes jugées *unrapeable*, comme les femmes noires¹²⁵ (Mendes, Belisário & Ringrose 2019 : 186) ou les travailleuses du sexe (2019 : 189) se voient accorder moins de légitimité lorsqu'elles témoignent.

Yet, in order to truly challenge dominant rape myths, it is crucial that stories from supposedly “unrapeable” or “unworthy” victims are told. As Michael Salter (2013) highlights, standards of perceived feminine “respectability” and “credibility” are applied in the online world, and shape who is discursively recognised as a “deserving” victim, and these standards are highly racialised and classed (Ringrose and Walkerdine 2018). (2019 : 189)

5.2. Théoriser l'échec discursif de #MeToo

#MeToo est un discours qui semble porter en lui une force performative, ou plutôt qui le désire. Mais la mise en discours de celui-ci l'empêche en même temps d'agir. Il ne s'agit pas forcément d'un échec pur au sens d'Austin, mais un échec constitutif du discours : il ne peut agir parce que rien, dans la société, n'est prévu pour qu'il agisse :

Comme l'a mis en évidence Rae Langton¹²⁶, une des manières de réduire au silence peut être de laisser parler (laisser réaliser un acte locutoire) tout en empêchant ce discours d'avoir des effets illocutoires et/ou perlocutoires. Par exemple, le stéréotype sexiste selon lequel une femme, dans une interaction sexuelle, ne dit pas « oui » mais pense « oui », empêche celles qui disent « non » d'être prises au sérieux, donc de mettre fin à l'interaction en disant « non ». (Gérardin-Laverge 2018b : 13-14)

¹²⁵ Voir par exemple ce mémoire de recherche sur l'affaire DSK : Mumah, J. (2012). Western media attitudes toward an immigrant of color sex crime victim: Case study: The DSK case. University of North Texas.

¹²⁶ Elle cite Langton, R. (2009). Sexual solipsism: Philosophical essays on pornography and objectification. Oxford University Press.

L'acte locutoire de #MeToo, c'est-à-dire les témoignages, est produit, mais les effets illocutoires ou perlocutoires sont réduits voire empêchés totalement.

On a donc, avec #MeToo, affaire à un discours qui pense qu'il fait ce qu'il dit mais qui ne le fait pas, un discours à la puissance d'agir contrée, barrée, entravée. Un discours qui *clash*, qui affronte une culture discursive ancrée, millénaire et nationale (voire internationale) : la culture du viol.

En disant qu'il dit qu'il fait, avant même de réellement faire, le discours soi-disant agissant n'agit plus. Ainsi le constat de « libération de la parole » émis avant même qu'elle ne se libère totalement n'a fait que retarder et entraver la libération de la parole toute entière (elle a d'ailleurs pour cela été diluée, fractionnée, échelonnée). Le discours a été interrompu, puisque jugé comme produit et clos, sans attendre que celui-ci termine de mettre en place ses effets perlocutoires : il y en a donc eu, mais peu, et certains n'ont pas été produits dans leur intégralité.

L'échec discursif n'est donc pas total mais partiel. Comme j'ai pu le montrer au chapitre 3, certaines des visées discursives de #MeToo ont été atteintes : la qualification des violences en dehors du système judiciaire, par les victimes elles-mêmes, a permis la reconnaissance symbolique des vécus, le conflit de définition a permis la mise en place d'une conversation vis-à-vis de la culture du viol et de son vocabulaire, et une performativité insurrectionnelle a été atteinte par la simple liberté de parole des femmes dans l'espace public sur ces sujets jugés auparavant comme sensibles et restreints à « la chambre à coucher » (Ruffio 2020).

Mais si ces petites avancées ont été engendrées par le mouvement, la réelle force illocutoire n'a pas eu l'effet escompté. Au chapitre 4, j'ai discuté la façon dont #MeToo n'est devenu, en cinq ans, qu'un moule locutionnel permettant de créer des micro-événements de « libération de la parole » des unes et des autres selon des typifications socioculturelles, un nom de marque utilisé pour paraphraser le témoignage de harcèlement, agression sexuelle ou viol, et même parfois le témoignage en général (comme avec #MeTooFac, #MeTooPolice ou #MeTooPsychiatrie).

La sédimentation et la spécification des témoignages à la fois cause et matérialise cet échec. La sédimentation qui devait permettre *in fine*, par le nombre de hashtags et leur diversité, une réelle remise en question de la culture du viol et de son ancrage dans toutes les sphères sociales, chez les individus de tous les âges, dans tous les domaines, de telle sorte qu'il aurait été impossible de continuer à faire semblant de ne pas entendre et de ne pas comprendre la parole des femmes et leurs témoignages, n'a pas eu cet effet. La spécification, qui devait quant à elle permettre que l'étendue

des témoignages soit plus restreinte, pour engendrer des changements à plus petite échelle dans des sphères précises ou agir par rapport à des problèmes précis (comme l'inceste par exemple), n'a pas non plus été effective.

D'un point de vue chronologique, lorsqu'on reprend les tweets lanceurs des hashtags, on peut clairement voir qu'en cinq ans, les objectifs de lancement n'ont pas évolué, prouvant ainsi l'impuissance certaine de ces mouvements sociaux.

En octobre 2017, Alyssa Milano lançait #MeToo en espérant *give people a sense of the magnitude of the problem*, deux ans plus tard, une utilisatrice Twitter lançait #JeLeConnaissais pour tenter de *casser le mythe selon lequel les violeurs sont tous des déséquilibrés mentaux qui sévissent la nuit dans les ruelles [et] éveiller les consciences*. En 2020, soit déjà plus de deux ans après #MeToo, le hashtag #JeSuisVictime était lancé par une utilisatrice qui promettait qu'*On ne se taira plus [...] La honte doit changer de camp*, quelques mois plus tard, #IWasCorsica cherchait lui à *visibiliser les violences sexuelles en Corse*. En février 2021, la militante féministe Anna Toumazoff lançait #SciencesPorcs sur Instagram, elle disait *On ne peut pas continuer à y [i.e. Sciences Po] apprendre l'impunité aux violeurs et le silence aux victimes*. Huit mois après Marie Coquille-Chambel lançait #MeTooThéâtre en scandant *Nous n'avons plus peur. Mort à l'omerta* 🔥, tandis que les femmes du mouvement MeTooPolitique demandaient à *ce que le monde politique prenne enfin en compte le mouvement #metoo*. Enfin, en janvier 2022, soit près de quatre ans et demi après le lancement du premier hashtag, le collectif @metoomedias tweetait *Il faut parler. Il faut que ça s'arrête*.

Cette courte chronologie, non exhaustive, des différents buts verbalisés par les actrices de #MeToo au fil des années, montre qu'il ne suffit pas de dire pour faire, que les énoncés, voulus et souvent jugés comme performatifs, agissants, octroyant aux énonciatrices une puissance d'agir sur le monde qui les entoure et dans lequel elles évoluent, sont parfois soumis à des échecs forts. Il faut cependant espérer que la force performative des énoncés du mouvement #MeToo finira un jour par fonctionner, qu'elle soit illocutoire, ou perlocutoire. Que la magnitude du problème soit prise en compte, que les mythes portés par la culture du viol disparaissent et qu'une nouvelle réalité des VS, portée par une redéfinition totale, tant du viol que des protagonistes du viol, que la honte change définitivement de camp, que l'impunité des violeurs et que le silence des victimes prennent fin, que les femmes n'aient plus peur de parler, que le monde politique prenne les initiatives adéquates au niveau social, politique et judiciaire, et qu'enfin, les violences cessent.

Conclusion

En utilisant, dans ce travail de recherche, la méthodologie de l'analyse du discours numérique, les outils de la linguistique (notamment ceux de l'analyse du discours et de la sémantique) et en me plaçant dans le cadre des *Gender & Language Studies*, j'ai tenté de voir dans quelle mesure le mouvement #MeToo avait permis la construction d'une contre-réalité des VS en France, en me concentrant sur l'analyse d'un corpus varié composé de tweets de témoignage issus de #MeToo, de *threads* critiques postés par des militantes féministes, et de tweets issus de la presse généraliste.

J'ai montré dans un premier temps les quelques réussites des discours de #MeToo, c'est-à-dire des témoignages postés via la vingtaine de hashtags que comprend ce mouvement. Il s'agit selon moi d'une tentative de construction d'une contre-réalité des violences sexuelles via les RSN, en partant du principe que ces discours seraient agissant : en disant (ou en faisant dire) les VS, les témoins en ont fait la monstration, ce qui a permis à la société de voir (ou d'entendre) ces violences, leur ampleur et leur répétition notamment dans la vie des femmes.

La deuxième partie de cette tentative de construction réside dans la mise en place d'un conflit de définition permettant aux témoins de redéfinir le triptyque viol-violeur-violée, ainsi qu'une certaine norme de la sexualité. Ce conflit de définition s'est mis en place en dialogue avec la culture du viol, une culture discursive poliçant ce qu'on (ne) doit (pas) dire du viol et comment on (ne) doit (pas) le dire, et que #MeToo tente de faire évoluer. En s'opposant à cette culture du viol, en réutilisant également des catégories judiciaires (viol, victime), et en prenant la parole sur un sujet tabou et souvent peu écouté, les femmes témoins ont produit un discours à la performativité insurrectionnelle, aux effets perlocutoires, un discours à priori agissant alors même que celui-ci ne devait pas l'être, offrant par la même une puissance d'agir nouvelle aux témoins.

Par contraste, en me concentrant davantage sur les *threads* critiques de militantes féministes et les tweets de presse, mais également sur les hashtags en eux-mêmes dans leur matérialité, j'ai ensuite montré les échecs de #MeToo, à savoir une fragmentation, une évènementialisation et des difficultés d'émergence des hashtags.

J'ai montré la façon dont le mouvement #MeToo s'était à la fois sédimenté et spécifié dans un même mouvement, ce qui est pour moi un premier échec. Le discours de #MeToo, en tant qu'hashtag

inaugural, n'a en effet pas réussi à agir, sa visée performative n'a pas été atteinte, puisque les militantes ont compris la nécessité de réitérer l'expérience à plus petite échelle en lançant d'autres hashtags plus spécifiques depuis cinq ans.

J'ai, de plus, analysé #MeToo en tant que praxonyme, Npr d'un évènement terminé et passé, devenu un précédent, une sorte de marque française brandie pour chaque nouvelle vague de « libération de la parole », formule qui réduit largement les capacités d'action du mouvement. La polyvalence de #MeToo, à la fois segment langagier, hashtag, nom d'évènement, de mouvement et de micromouvements mais aussi de phénomène, m'est également apparu comme un certain échec. En effet, puisque ce hashtag possède plusieurs sens ou référents, son utilisation parfois floue : #MeToo n'est de ce fait parfois qu'un simple mot-clé médiatique.

Le dernier échec de #MeToo réside enfin dans les conditions d'émergence que j'ai analysées, qui comprennent à la fois de nombreuses évolutions, dans leur forme et sur le fond, mais également quelques échecs d'émergence, avec des hashtags qui n'ont pas réussi à éclore.

Par la suite, j'ai essayé de prendre du recul sur ces analyses en interprétant ces résultats au prisme d'une lecture plus sociologique, en discutant des effets ou de l'absence d'effets concrets de #MeToo en France, qu'ils soient sociaux, politiques ou législatifs.

Enfin, j'ai tenté de théoriser ce que peut être un échec discursif, c'est-à-dire le fait, pour un discours, de se vouloir agissant, de chercher une visée performative, sans que cette propriété agissante ne puisse être acquise ou atteinte pleinement.

Bibliographie

- Ahearn, L. M. (2001). Language and agency. *Annual Review of Anthropology*, 30(1), 109–137.
- Ahearn, L. M. (2010). Agency and language. *Society and Language Use*, 7, 28–48. <https://doi.org/10.1075/hoph.7.03ahe>
- Allard-gaudreau, N., Laforest, M., & Cyr, M. (2021). Les modalités du non-dévoilement dans les récits d'enfants victimes d'agression sexuelle : une étude de l'ellipse narrative. *Travaux Neuchâtelois de Linguistique*, 75, 1–19.
- Ambroise, B. (2009). *Performativité et actes de parole*.
- Amossy, R. (2004). L'espèce humaine de Robert Antelme ou les modalités argumentatives du discours testimonial. *Semen*, 17. <https://doi.org/10.4000/semen.2362>
- Austin, J. L. (1962). *How to do things with words*. Clarendon Press.
- Authier-Revuz, J. (1982). Hétérogénéité montrée et hétérogénéité constitutive : éléments pour une approche de l'autre dans le discours. *DRLAV. Documentation et Recherche En Linguistique Allemande Vincennes*, 26(1), 91–151. <https://doi.org/10.3406/drlav.1982.978>
- Authier-revuz, J. (1984). Hétérogénéité(s) énonciative(s). *Langages*, Mars 84(73), 98–111. <https://www.jstor.org/stable/41681984>
- Beacco, J. C. (2004). Three linguistic perspectives on the notion of discursive genre. *Langages*, 153(1), 109–119. <https://doi.org/10.3917/lang.153.0109>
- Bogen, K. W., Bleiweiss, K. K., Leach, N. R., & Orchowski, L. M. (2019). #MeToo: Disclosure and Response to Sexual Victimization on Twitter. *Journal of Interpersonal Violence*. <https://doi.org/10.1177/0886260519851211>
- Bourdieu, P. (1975). Le langage autorisé. *Actes de La Recherche En Sciences Sociales*, 1(5), 183–190.
- Bres, J. (1999). 8. Vous les entendez ? Analyse du discours et dialogisme. *Modèles Linguistiques*, XX–2(40), 71–86. <https://doi.org/10.4000/ml.1411>
- Bres, J. (2017). Dialogisme, éléments pour l'analyse. *Recherches En Didactique Des Langues et Des Cultures*, 14(2), 0–11.
- Bres, J., & Nowakowska, A. (2011). Sourires de chat sans chat: discours rapporté et dialogisme interlocutif anticipatif. In *IVe colloque international du groupe Ci-dit" Discours rapporté, citation et pratiques sémiotiques"*, Université de Nice-Sophia Antipolis, Nice, 11-13 juin 2009 (pp. 167–181).
- Bres, J., & Nowakowska, A. (2018). Dialogisme : du principe à la matérialité discursive.
- Bres, J., & Verine, B. (2002). Le bruissement des voix dans le discours : dialogisme et discours rapporté. *Faits de Langues*, 19, 159–169.

- Buisson, C. (2021). *L'affaire Baupin. Crédibilité, soutiens et résistances*. Faire Face Aux Violences Sexuelles. Résistances Des Acteur-Trice-s. Outils de Chercheur-Se-S. 11 et 12 mars 2021, MSH Paris Nord et Campus Condorcet
- Butler, J. (1993). Critically queer. *GLQ: A Journal of Lesbian and Gay Studies*, 1(1), 17–32.
- Butler, J. (2005). *Trouble dans le genre : pour un féminisme de la subversion*. Éditions La Découverte.
- Cervulle, M., & Pailler, F. (2014). #mariagepourtous : Twitter et la politique affective des hashtags. *Revue Française Des Sciences de l'information et de La Communication*, 4. <https://doi.org/10.4000/rfsic.717>
- Cislaru, G. (2015). Les facettes des toponymes: des données contextuelles aux modèles sémantiques. In J. Löfström & B. Schnabel-Le Corre (Eds.), *Challenges in Synchronic Toponymy* (pp. 99–119). Narr Francke Attempo Verlag.
- Clark-parsons, R. (2019). “I SEE YOU, I BELIEVE YOU, I STAND WITH YOU”: # MeToo and the performance of networked feminist visibility. *Feminist Media Studies*, 1–19. <https://doi.org/10.1080/14680777.2019.1628797>
- Coffin, A. (2020). *Le génie lesbien*. Grasset.
- Crenshaw, K. W., & Bonis, O. (2005). Cartographies des marges : intersectionnalité, politique de l'identité et violences contre les femmes de couleur. *Cahiers Du Genre*, 39(2), 51. <https://doi.org/10.3917/cdge.039.0051>
- de Saussure, L., Raeber, T., & Sthioul, B. (2016). Aspect sporadique et négation. *Syntaxe et Sémantique*, n° 17(1), 17–36. <https://doi.org/10.3917/ss.017.0017>
- Debauche, A. (2011). *Viol et rapports de genre. Émergence, enregistrements et contestations d'un crime contre la personne*. Institut d'études politiques de Paris.
- Delage, P. (2017). *Violences conjugales: du combat féministe à la cause publique*. Presses de Sciences Po.
- Derrida, J. (1972). Signature contexte événement. *Marges de La Philosophie*.
- Détrie, C., Siblot, P., & Vérine, B. (Eds.). (2001). *Termes et concepts pour l'analyse du discours. Une approche praxématique*. Honoré Champion.
- Dorais, M., & Gervais, M. J. (2018). *Documenter la problématique des violences sexuelles commises envers les personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBT)*.
- Doury, M. (2015). Les procédés de crédibilisation des témoignages comme indices des normes argumentaires des locuteurs. *Rhetoric and Argumentation*, 167–180.
- Doury, M., & Micheli, R. (2016). The argumentative stakes of definition: The case of the debate on the opening of marriage to same-sex couples. *Langages*, 204(4), 121–137. <https://doi.org/10.3917/lang.204.0121>

- Duranti, A. (2004). Agency in Language. In Duranti (Ed.), *A Companion to Linguistic Anthropology* (pp. 451–473).
- Foucault, M. (1976). *Histoire de la folie à l'âge classique*. Gallimard.
- Frath, P. (2015). Dénomination référentielle, désignation, nomination. *Langue Française*, 188(4), 33–46. <https://doi.org/10.3917/lf.188.0033>
- Fuchs, C. (2017). Comparaison et paradigme. *Signata. Annales Des Sémiotiques*, 8, 51–64.
- Gaatone, D. (1999). Réflexions sur la syntaxe de ‘ne... que.’ In *L'emprise du sens. Structures linguistiques et interprétations. Mélanges de syntaxe et de sémantique offerts à Andrée Borillo par un groupe d'amis, de collègues et de disciples* (pp. 101–115).
- Gavey, N. (1999). “I Wasn’t Raped, But...” : Revisiting Definitional Problems in Sexual Victimization. In S. Lamb (Ed.), *New Versions of Victims Feminists Struggle with the Concept* (pp. 57–81). New York University Press.
- Gérardin-Laverge, M. (2017). Performativité du langage et empowerment féministe. *Philonsorbonne*, 11, 93–105. <https://doi.org/10.4000/philonsorbonne.917>
- Gérardin-Laverge, M. (2018a). *Le langage est un lieu de lutte. La performativité du langage ordinaire dans la construction du genre et des luttes féministes*. Université Paris 1 Panthéon sorbonne.
- Gérardin-Laverge, M. (2018b). « C’est en slogant qu’on devient féministe » Hétérogénéité du genre et performativité insurrectionnelle. *Semen*, 44, 1–26. <https://doi.org/10.4000/semen.10779>
- Ghliiss, Y. (2019). Les photo-discours WhatsApp : éléments d’analyse d’une affordance d’une application mobile. *Corela*, HS-28. <https://doi.org/10.4000/corela.8480>
- Gilmore, L. (2019). Frames of witness: The Kavanaugh hearings, survivor testimony, and #MeToo. *Biography - An Interdisciplinary Quarterly*, 42(3), 610–623. <https://doi.org/10.1353/bio.2019.0062>
- Gleeson, J., & Turner, B. (2019). Online Feminist Activism As Performative Consciousness-Raising: A #metoo case study. *MeToo and the Politics of Social Change*, 53–69. https://doi.org/10.1007/978-3-030-15213-0_4
- Greco, L. (2016). Defining gender and kinship in LGBTQ context: Definition As Categorical laboratory and as performance. *Langages*, 204(4), 139–153. <https://doi.org/10.3917/lang.204.0139>
- Gunnarsson, L. (2018). “Excuse Me, But Are You Raping Me Now?” Discourse and Experience in (the Grey Areas of) Sexual Violence. *NORA - Nordic Journal of Feminist and Gender Research*, 26(1), 4–18. <https://doi.org/10.1080/08038740.2017.1395359>
- Harding, S. (1986). *The science question in feminism*. Cornell University Press.
- Harding, S. (1995). “Strong objectivity”: A response to the new objectivity question. *Synthese*, 104(3), 331–349. <https://doi.org/10.1007/BF01064504>
- Heisler, T., Vincent, D., & Bergeron, A. (2003). Evaluative metadiscursive comments and face-work in conversational discourse. *Journal of Pragmatics*, 35(10–11), 1613–1631.

- Hooper, J. B. (1975). On Assertive Predicates. In *Syntax and Semantics* vol.4 (pp. 91–124). BRILL. https://doi.org/10.1163/9789004368828_005
- Husson, A.-C. (2016). Les Hashtags Militants, Des Mots-Arguments. *Fragmentum*, 2194(48), 105. <https://doi.org/10.5902/fragmentum.v0i48.23295>
- Husson, A.-C. (2020). Activité définitoire folk et argumentation en contexte polémique. *Corela*, HS-31, 0–17. <https://doi.org/10.4000/corela.11106>
- Kerbrat-Orecchioni, C. (2018). La présupposition in situ. In A. Biglari & M. Bonhomme (Eds.), *La Présupposition entre théorisation et mise en discours* (pp. 357–379).
- Khemilat, W. (2019). # Metoo et # Balancetonporc : les réseaux sociaux comme levier des mobilisations féministes.
- Krieg-planque, A. (2009a). *La notion de formule en analyse du discours: cadre théorique et méthodologique*. Presses Université Franche-Comté.
- Krieg-planque, A. (2009b). À propos des « noms propres d'événement ». *Les Carnets Du Cediscor*, 11. <https://doi.org/doi.org/10.4000/cediscor.759>
- Lacroix, R. (en préparation). *Les auto-descriptions défensives* [titre provisoire].
- Lanier, C., Montourcy, M., & Sharratt, E. (2022). Le long chemin de croix de l'Église française. Retours sur le rapport rendu par la Commission indépendante sur les abus sexuels dans l'Église le 5 octobre 2021. *Revue Du Centre de Recherches et d'études Sur Les Droits Fondamentaux*.
- Lecolle, M. (2007). Polysignifiante du toponyme , historicité du sens et interprétation en corpus. Le cas de Outreau. *Corpus*, 6(2007). <https://doi.org/10.4000/corpus.1122>
- Lecolle, M., Reboul-Touré, S., & Paveau, M.-A. (2009). Les sens des noms propres en discours. *Les Carnets Du Cediscor*, 11. <https://doi.org/doi.org/10.4000.cediscor.736>
- Lecolle, M., Veniard, M., & Guérin, O. (2018). Pour une sémantique discursive : propositions et illustrations. *Langages*, n° 210(2), 35–54. <https://doi.org/10.3917/lang.210.0035>
- Leewen, T. van. (2008). *Discourse and practice: New tools for critical discourse analysis*. Oxford university press.
- Lefort, P. (2012). Le dire impossible et le devoir de dire : des gloses pour dire l'indicible. *SHS Web of Conferences*, 1, 583–597. <https://doi.org/10.1051/shsconf/20120100041>
- Les membres du laboratoire junior VisaGe. (2019). Vivacité des recherches sur les violences fondées sur le genre : la création du laboratoire junior «VisaGe». *Mouvements*, n° 99(3), 67. <https://doi.org/10.3917/mouv.099.0067>
- Lewi, O. (2018). Rôle et usage du discours rapporté dans la fabrique de l'éthos du témoin-survivant. L'exemple des récits de vie déposés au Mémorial de la Shoah (de 1945 à nos jours). In *Le Discours rapporté. Temporalité, histoire, mémoire et patrimoine discursif* (pp. 91–106). Classiques Garniers.
- Loney-Howes, R. (2018). Shifting the Rape Script: “Coming Out” Online as a Rape Victim. *Frontiers: A Journal of Women Studies*, 39(2), 26. <https://doi.org/10.5250/fronjwomestud.39.2.0026>

- MacKenzie, J. (2021). Analysing gendered discourses online. Child-centric motherhood and individuality in Mumsnet Talk. In J. Angouri & J. Baxter (Eds.), *The Routledge Handbook of Language, Gender, and Sexuality* (pp. 408–421).
- MacKinnon, C. A. (1989). Rape: On Coercion and Consent. In *Toward a Feminist Theory of the State* (pp. 171–183). Harvard University Press.
- Magué, J.-P., Rossi-Gensane, N., & Halté, P. (2020). De la segmentation dans les tweets : signes de ponctuation, connecteurs, émoticônes et émojis. *Corpus*, 20. <https://doi.org/10.4000/corpus.4619>
- Maguire, K. C., & Young, S. L. (2003). Talking about sexual violence. *Women and Language*, 26(2), 40–52.
- Maingueneau, D. (1996). *Les Termes clés de l'analyse du discours*.
- Marignier, N. (2015). L'agentivité en question: Étude des pratiques discursives des femmes enceintes sur les forums de discussion. *Langage et Société*, n° 152(2), 41–56. <https://doi.org/10.3917/lis.152.0041>
- Marignier, N. (2016). *Les matérialités discursives du sexe: la construction et la déstabilisation des évidences du genre dans les discours sur les sexes atypiques*. Sorbonne Paris Cité.
- Marignier, N. (2017). Les « énonciations de privilèges » dans le militantisme féministe en ligne : description et critique. *Argumentation et Analyse Du Discours*, 18. <https://doi.org/10.4000/aad.2309>
- Marignier, N. (2019). Les savoirs sur les pratiques langagières féministes et LGBTQI entre académie et militantisme. *Cahiers de l'ILSL*, 58, 87–107.
- Marignier, N. (2020). Pour l'intégration du concept d'agency en analyse du discours. *Langage et Société*, n° 170(2), 15. <https://doi.org/10.3917/lis.170.0015>
- Marignier, N. (2021). Performativité. *Langage et Société*, n° 174(3), 263–266. <https://doi.org/10.3917/lis.hs01.0264>
- Mcbride, M. (2019). #MeToo Means Who?: Shining a Light on the Darkness A Rhetorical Analysis of Inclusivity and Exclusivity within the #MeToo Movement. In *Dickinson College Honors Theses*. Dickinson College.
- Mendes, K., Belisario, K., & Ringrose, J. (2019). Digitised Narratives of Rape : Disclosing Sexual Violence Through Pain Memes. In U. Andersson, L. Karlsson, M. Edgren, & G. Nilsson (Eds.), *Rape Narratives in Motion* (pp. 171–198). Palgrave Macmillan.
- Mendes, K., Ringrose, J., & Keller, J. (2018). #MeToo and the promise and pitfalls of challenging rape culture through digital feminist activism. *European Journal of Women's Studies*, 25(2), 236–246. <https://doi.org/10.1177/1350506818765318>
- Messaoudi, S. (2020). Écrits De Détresse De Femmes Victimes De Violences Conjugales. *SHS Web of Conferences*, 78, 01003. <https://doi.org/10.1051/shsconf/20207801003>
- Micheli, R. (2010). Argumentation et réflexivité langagière : propositions pour l'étude de l'usage. *Verbum*, XXXII(1).

- Micheli, R. (2011). Quand l'affrontement porte sur les mots en tant que mots : polémique et réflexivité langagière. *Semen*, 31, 97–112. <https://doi.org/10.4000/semen.9164>
- Milickova, L. (1991). *La forme impérative et ses paraphrases*.
- Moirand, S. (2004). L'impossible clôture des corpus médiatiques. La mise au jour des observables entre catégorisation et contextualisation. *Travaux Neuchâtelois de Linguistique*, 40, 71–92.
- Moirand, S. (2011). Du sens tel qu'il s'inscrit dans l'acte de nommer. *Ciências Da Linguagem e Didática Das Linguas*, 165–179.
- Moirand, S. (2014). L'événement «saisi» par la langue et la communication. *Cahiers de Praxématique*, 63. <https://doi.org/10.4000/praxematique.2362>
- Moirand, S., & Reboul-Touré, S. (2015). Nommer les événements à l'épreuve des mots et de la construction du discours. *Langue Française*, 188(4), 105. <https://doi.org/10.3917/lf.188.0105>
- Moïse, C., & Hugonnier, C. (2019). Discours homophobe. Le témoignage comme discours alternatif. *Semen*, 36(47), 2017–2018. <https://doi.org/10.4000/semen.12795>
- Moro, S. (2021). Fame-inisme et visibilité : enjeux et perspectives. Les Violences Sexistes Après #MeToo, *Le Labo Junior* « VisaGe. Violences Fondées Sur Le Genre. Données, Santé, Jeux d'échelles ».
- Munchow, P. von. (2018). Discours rapporté, rapport à l'histoire et construction de communautés : français et allemands. La Première Guerre mondiale dans les manuels scolaires d'histoire français et allemands. In H. Barthelemb-Raguin, G. Komur-Thilloy, J. M. Lopez-Munos, S. Marnette, & L. Rosier (Eds.), *Le Discours rapporté. Temporalité, histoire, mémoire et patrimoine discursif* (pp. 107–122). Classiques Garniers.
- Münchow, P. von. (2021a). *L'analyse du discours contrastive*. Lambert-Lucas.
- Münchow, P. von. (2021b). Du politiquement correct et d'autres procédés de correction discursive. *Ilcea*, 42. <https://doi.org/10.4000/ilcea.11776>
- Neveu, E., & Quéré, L. (1996). Présentation. *Réseaux*, 14(76), 5–7.
- Nugara, S. (2011). *Nommer la violence dite privée : une dynamique entre langue, discours et genre*.
- Oppermann-Marsaux, E. (2019). De voilà à voilà voilà L'évolution d'un marqueur discursif en français (19e-20e siècles). *Studia Linguistica Romanica*, 2, 88–106.
- Paveau, M.-A. (2008). Le toponyme, désignateur souple et organisateur mémoriel. L'exemple du nom de bataille. *Mots*, 86, 23–35. <https://doi.org/10.4000/mots.13102>
- Paveau, M.-A. (2009). De Gravelotte à Bir Hakeim. Le feuilleté mémoriel des noms de bataille. *Les Carnets Du Cediscor. Publication Du Centre de Recherches Sur La Didacticité Des Discours Ordinaires*, 11, 137–150.
- Paveau, M.-A. (2013a). Technologie discursive. Technologies Discursives [Carnet de Recherche]. <http://technodiscours.hypotheses.org/?p=277>

- Paveau, M.-A. (2013b). Technodiscursivités natives sur Twitter Une écologie du discours numérique. *Revue Internationale de Sciences Humaines et Sociales Appliquées*, 9, 1–19.
- Paveau, M.-A. (2014). Quand les corps s'écrivent . Discours de femmes à l'ère du numérique. In E. Bidaud (Ed.), *Recherches de visages. Une approche psychanalytique*. Hermann. <https://hal-univ-paris13.archives-ouvertes.fr/hal-01163501>
- Paveau, M.-A. (2015a). Ce qui s'écrit dans les univers numériques. *Itinéraires*, 2014–1, 0–23. <https://doi.org/10.4000/itineraires.2313>
- Paveau, M.-A. (2015b). La part d'ombre de l'analyse du discours. In G. Phillippe & J. Angermuller (Eds.), *Analyse du discours et dispositifs d'énonciation. Autour des travaux de D. Maingueneau*. Lamber-Lucas. <https://hal-univ-paris13.archives-ouvertes.fr/hal-01163504>
- Paveau, M.-A. (2019a). Les filles de Diogène, les porcs et les couteaux. In *Cours petite fille ! #metoo #timesup #noshamefist. des femmes*, 81–90.
- Paveau, M.-A. (2019b). Technographismes en ligne. Énonciation matérielle visuelle et iconisation du texte. *Corela*, HS-28. <https://doi.org/10.4000/corela.9185>
- Peltier, J. P. G., & Ranson, D. L. (2020). Le marqueur discursif bon : ses fonctions et sa position dans le français parlé. *SHS Web of Conferences*, 78, 01006. <https://doi.org/10.1051/shsconf/20207801006>
- Pérona, O. (2018). Déqualifier les viols : une enquête sur les mains courantes de la police judiciaire. *Droit et Société*, 99(2), 341–355. <https://doi.org/10.3917/drs1.099.0341>
- Petitjean, L. (1995). L'impératif dans le discours politique. *Mots*, 43(1), 19–32. <https://doi.org/10.3406/mots.1995.1971>
- Phipps, A. (2020). *Me, not you: The trouble with mainstream feminism*. Manchester University Press.
- Piot, M. (2004). *La conjonction même si n'existe pas!*
- Prieur, C., & Dupont, L. (2012). État de l'art. Géographies et masculinités. *Géographie et Cultures*, 83, 9–31.
- Rastier, F. (2010). Témoignages inadmissibles. *Littérature*, 3, 108–129.
- Riegel, M. (1987). Définition directe et indirecte dans le langage ordinaire : les énoncés définitoires copulatifs. *Langue Française*, 73, 29–53.
- Ruffio, C. (2020). #MeToo. Publictionnaire. *Dictionnaire Encyclopédique et Critique Des Publics*. <http://publictionnaire.huma-num.fr/notice/metoo/>
- Sapio, G. (2019). L'amour qui hait. La formule « crime passionnel » dans la presse française contemporaine. *Semen*, 23(47). <https://doi.org/10.4000/semen.12324>
- Sarale, J.-M. (2021). Praxème. *Langage et Société*, N°174(3), 285–288. <https://doi.org/10.3917/ls.hs01.0286>
- Sfalti, H. (2021). La reconnaissance et la réparation des souffrances subies au Bon Pasteur. *Genre Sexualité & Société*.
- Shore, D. (2020). The Form of Black Lives Matter. *PMLA*, 135(1), 175–179.

- Siblot, P. (1992). Ah ! Qu'en termes voilés ces choses-là sont mises. *Mots*, 30(1), 5–17. <https://doi.org/10.3406/mots.1992.1677>
- Siblot, P. (2001). De la dénomination à la nomination. Les dynamiques de la signifiante nominale et le propre du nom. *Cahiers de Praxématique*, 36, 189–214.
- Siblot, P., & Leroy, S. (2018). L'antonimase entre nom propre et catégorisation nominale. *Mots*, 63(*Noms propres*), 89–104. <https://doi.org/10.3406/mots.2000.2207>
- Sini, L. (2019). Événements, discours, médias : réflexions à partir de quelques travaux récents. *Argumentation et Analyse Du Discours*, 14(Avril 2015), 0–18. <https://doi.org/10.4000/aad.1912>
- Sitri, F., Née, É., & Veniard, M. (2016). Les routines, une catégorie pour l'analyse de discours: le cas des rapports éducatifs. *Lidil*, 53, 71–93.
- Smith, K. A. (2020). Exploring Why Women Use # MeToo to Share Personal Experiences of Sexual Assault : A Qualitative Descriptive Study. *The Macksey Journal*, 1. <https://www.mackseyjournal.org/publications/vol1/iss1/145>
- Sostero, G. (2014). La fabrique du pré-dire. *Poétique*, 175(1), 121. <https://doi.org/10.3917/poeti.175.0121>
- Trachman, M. (2018). L'ordinaire de la violence. Un cas d'atteinte sexuelle sur mineure en milieu artistique. *Travail, Genre et Sociétés*, 40(2), 131–150. <https://doi.org/10.3917/tgs.040.0131>
- Turchi, M. (2021). *Faute de preuves: enquête sur la justice face aux révélations #MeToo*. Seuil.
- Vadot, M. (2016). De quoi Intégration est-il le nom? L'importation d'une querelle de mots dans le champ de la formation linguistique des migrants. *Argumentation et Analyse Du Discours*, 17.
- Vergès, F. (2019). *Un féminisme décolonial*. La Fabrique éditions.
- Vidak, M. (2016). Le mot-dièse (hashtag): émergence d'une nouvelle forme de figement dans une diachronie très courte. *Language Design: Journal of Theoretical and Experimental Linguistics*, 18, 217–234.
- Vignes, S., & Milcent-Lawson, S. (2016). *Giono. Les Âmes fortes*. Éditions Atlande.
- Wittig, M. (1980). La pensée straight. *Questions Féministes*, 45–53.
- Wittig, M. (1983). Les questions féministes ne sont pas des questions lesbiennes. *Amazones d'hier, Lesbiennes d'aujourd'hui*, 2(1), 10–14.
- Wood, L. A., & Rennie, H. (1994). Formulating rape: The discursive construction of victims and villains. *Discourse & Society*, 5(1), 125–148. <https://doi.org/10.1177/0957926594005001006>
- Zaccour, S., & Lessard, M. (2021). La culture du viol dans le discours juridique : soigner ses mots pour combattre les violences sexuelles. *Canadian Journal of Women and the Law*, 33(2), 175–205. <https://doi.org/10.3138/cjwl.33.2.03>
- Zaman, F. (2005). Modalités de réalisation de l'injonction. Les formes verbales. In S. Antofi & E. Arjoca-ieremia (Eds.), *Romanian language and literature* (pp. 368–375).

Annexes

Tweets lanceurs

L1T

#Balancetonporc

13/10/17 @LettreAudio

[tweet 1] #balancetonporc !! toi aussi raconte en donnant le nom et les détails un harcèlement sexuel que tu as connu dans ton boulot. Je vous attends »

[tweet 2] « " Tu as des gros seins. Tu es mon type de femme. Je vais te faire jouir toute la nuit" Eric Brion ex patron de Équidia #balancetonporc »

L2T

#MeToo

15/10/17 @Alyssa_Milano

[tweet 1] If you've been sexually harassed or assaulted write 'me too' as a reply to this tweet

[capture d'écran d'un message écrit dans un éditeur de texte :

"Me Too.

Suggested by a friend: "If all the women who have been sexually harassed or assaulted wrote 'Me Too.' as a status, we might give people a sense of the magnitude of the problem. »]

[tweet 2] Me Too.

L3T

#Balancetonyoutubeur

06/08/18 @xSqueeZie

[tweet 1] Les youtubeurs (y compris ceux qui crient sur tous les toits qu'ils sont féministes) qui profitent de la vulnérabilité psychologique de jeunes abonnées pour obtenir des rapports sexuels on vous voit 🙄🙄

La vérité finit toujours par éclater 🧠

[tweet 2] Je ne vais pas porter d'accusations précipitées mais les concernés ne sont pas forcément ceux auxquels vous pensez.

Je voulais dans un 1er temps mettre un doigt sur ces pratiques et inciter les concernés à vite arrêter.

Traiter ce sujet est complexe et nécessite du temps...

L4

#Jeleconnaisais

(La capture d'écran a été récupérée sur Google Image, le tweet a été supprimé par son autrice, mais a été consigné par des sites internet, comme Cosmopolitan <https://www.cosmopolitan.fr/jeleconnaisais-le-hashtag-qui-rappelle-que-9-fois-sur-10-le-violeur-est-un-proche,2027993.asp>)

13/06/19 @1nsija

j'aimerais casser le mythe selon lequel les violeurs sont tous des déséquilibrés mentaux qui sévissent la nuit dans les ruelles alors je lance le hashtag "#JeLeConnaissais (ou #JeLaConnaissais)" et j'espère éveiller les consciences

L5

#UberCEstOver

@memespourcoolkidsfeministes [Instagram]



Mes cool kids féministes, J'ai jamais reçu autant de messages/témoignages qu'avec cette histoire de chauffeurs violeurs. Je n'ai actuellement pas Twitter, mais si vous voulez aider : taggez @uberfr au max là dessus. Le htag ?

#UberCEstOver

Pareil ici, pareil sur Facebook. On inonde, ensemble on a toute puissance.

Milliards de pesos, bravo d'être qui vous êtes.



[le texte est écrit en noir sur fond blanc et fait parti d'une série de stories Instagram mises à la Une du profil d'Anna Toumazoff, où elle relate des témoignages reçus et prépare le hashtag]

L6T

#JaiÉtéViolée

20/12/19 @Myloute

[tweet 1] En réponse au #JaiÉtéUnVioleur je lance #JaiÉtéViolée. Par un homme que j'aimais et qui en a en plus profité. Violamment. A faire des trucs qui me dégoutaient, juste parce que "tu m'aimes, non ?" plus de 16 ans plus tard les traumatismes sont tjrs là.

[tweet 2] (enfin des # du genre y'a du en avoir 120 je me doute bien. Là c'est juste une réponse directe aux autres cons là)

L7

#JeSuisVictime

29/02/20 @SoleilDecembre

Vous pouvez crier dans mes mentions jusqu'à ce que l'un d'entre nous meurt si ça vous fait plaisir. On ne se taira plus. Ni vos insultes, ni vos accusations, ni votre mépris ne nous ferons taire. La honte doit changer de camp.


#CesarDeLaHonte

#JeSuisVictime

L8T

#JaiPasDitOui

03/03/20 @NousToutesOrg

[tweet 1] Parmi les éléments de l'enquête #JaiPasDitOui, on trouve le fait que les femmes ayant commencé leur vie sexuelle par un acte non désiré ni consenti sont plus souvent exposées aux violences. #Thread  [capture d'écran d'un visuel : #JaiPasDitOui écrit en blanc sur un fond violet]

[tweet fin du thread] Partagez les résultats de l'enquête #NousToutes
Témoignez avec le hashtag #JaiPasDitOui

L9T

#Iwas et #IWasCorsica

07/06/20 @iwascorsica

(Le tweet lanceur de ce hashtag n'a pas été retrouvé mais le collectif et compte twitter #Iwas Corsica a été créé et à relayer l'appel à témoignage, le hashtag découle d'un premier hashtag #IWas, lancé outre-atlantique par des utilisatrices anglophones, et je n'ai pu retrouvé le premier tweet)

[tweet 1] Vos témoignages aident des victimes à prendre conscience qu'elles ne sont pas seules.

Vos témoignages aident les gens à se rendre compte que ça arrive aussi chez nous.

N'hésitez pas à utiliser le hashtag #Iwascorsica pour qu'on puisse plus facilement partager le votre.

[tweet 2] Cela permet de visibiliser les violences sexuelles en Corse, mais aussi de vous regrouper entre vous. Certaines peuvent avoir les mêmes agresseurs et pourront partager leur vécu, et réunir des preuves et des témoignages. #iwascorsica

[tweet 3] On dit qu'ici, "tout le monde se connaît" : retournons cela à notre avantage. #iwascorsica

L10

#MusicToo

Le #MusicToo a été créé par Emily Gonneau, pour intituler son article du 12 novembre 2019 sur son blog, mais le premier tweet réutilisant ce hashtag n'a pas été retrouvé.

L11

#Balancetonrappeur

@atinelia_pearl_ [Instagram]

@elvis.romeo m'a agressée sexuellement. #balancetonrappeur

[le texte est écrit en blanc sur fond noir]

L12

#MeTooInceste

14/01/21 @MChenevance Marie Chenevance

J'avais 5 ans. En une soirée, ce frère de ma mère a bouleversé ma candeur et assombri le cours du reste de ma vie. En une seconde, j'avais 100 ans. #MeTooInceste

[le pseudo de l'utilisatrice est celui d'un titre d'une chanson de Barbara]

L13

#MeTooGay

23/09/20 @MatthieuFoucher

« Pour @VICEfr, j'ai décidé d'enquêter sur un sujet qui me fait cogiter depuis très longtemps : la très forte prévalence d'abus sexuels vécus par les gays dans l'enfance et l'adolescence puis l'âge adulte et les nombreuses difficultés spécifiques à en parler »

[lien de l'article À la recherche du #MeToo gay <https://www.vice.com/fr/article/bv84b5/a-la-recherche-du-metoo-gay>]

L14

#Commentfaitonpourqueleshommescessentdeviolier

22/01/21 @Melusine_2

[La première occurrence du hashtag n'a pas été retrouvée mais le tweet lanceur du hashtag est celui de Mélusine, militante féministe active sur Twitter. Deux variantes du hashtag ont été utilisées, une avec le verbe « cesser », l'autre avec le verbe « arrêter ». L'URL du tweet n'est pas trouvable puisque le tweet a été supprimé par Twitter]

Il y a savoir et il y a entendre, lire et compter. Violences sexuelles massives contre les femmes, les enfants, les hommes gays. Et une question de civilisation : comment fait-on pour que les hommes cessent de violer ?

L15T

#SciencesPorcs

@memespourcoolkidsfeministes [Instagram]

[story 1] TW VIOLS

Aujourd'hui, on doit parler des IEP/Sciences Po et des violences sexuelles qui s'y produisent » (le texte est mis en sous-titre sur une vidéo où Anna parle)

[story 1] Partagez. TW VIOLS EN SÉRIE

Les témoignages de ce matin sont giga hard, et pendant ce temps les écoles effacent les commentaires qui dénoncent.

La loi du silence toujours. [ce segment est surligné en rose]

#SCIENCEPORCS [ce segment est inscrit en tant que hashtags selon le vernaculaire Instagram, et Anna a ajouté deux doigts pointés de part et d'autre de lui en émoji]

Un Darmanin par exemple, c'est ScPo Lille.

Les élites politiques que l'on a sont celles que l'on forme là-bas.

On ne peut pas continuer à y apprendre l'impunité aux violeurs et le silence aux victimes. [Ces deux derniers paragraphes sont surlignés en rose] »

[le texte est mis en sous-titre sur une vidéo où Anna parle]

L16T

#DoublePeine

28/09/21 @Const_vila

[tweet 1] Depuis une semaine Anna Toumazoff recueille la parole de celles qui sont allées porter plainte pour une agression sexuelle / un viol auprès du Commissariat Central de Montpellier. Et sans surprise : c'est hallucinant, ça donne la rage.

[en tweet cité à]

@AnnaToumazoff

Au Commissariat Central de @montpellier_, on explique aux victimes de viol qu'une personne qui a bu est forcément consentante. [Thread sur la prise en charge des victimes au commissariat central de Montpellier]

[tweet 2] Côté capitale, quand je me suis rendue au commissariat du XI e pour une agression sexuelle, à l'accueil, en toute bienveillance, une femme a hurlé "NON MAIS ATTENDEZ C'ETAIT YA UN AN A QUOI CA SERT DE VENIR MAINTENANT ? ».

[tweet 3] Elle a d'ailleurs décidé de transformer mon rdv avec un policier pour une main courante en un rdv pour une plainte, sans me demander mon avis parce que "Ca a l'air grave quand même". (PS. je sais ce qu'une main courante signifie).

[tweet 4] Pendant mon rendez-vous, alors qu'on m'avait dit que je parlerai avec une femme, c'est un homme qui s'est présenté à moi. Quand il a été question d'alcool, il a dit que ça changeait un peu la donne. Il a quitté la pièce pour "aller demander à son supérieur".

[tweet 5] Imaginez la force que demande rien que le fait de passer la porte d'un commissariat, de dire haut et fort "agression sexuelle" ou "viol" aux policiers à l'entrée quand ils nous demandent la raison de notre venue.

[tweet 6] Imaginez l'attente dans le hall. Les crampes au ventre. Le fait de savoir que niveau justice ça ne servira pas à grand chose mais que bon : on le fait quand même, pour protéger nos sœurs.

[tweet 7] Maintenant imaginez le mur que les victimes se prennent, tout le temps, trop souvent à Montpellier, à Paris, partout. On n'en peut plus.

[tweet 8] On paye nous pour notre suivi psy après un tel trauma, on gère nous même notre choc post-traumatique. On est seule. Seule. Même face à la police. Seule. On porte tout, seule.

[tweet 9] Donc si, pour se faire entendre il faut passer par un mot-dièse alors : go. Pour nous, victimes, porter plainte, témoigner auprès d'un commissariat pour violences sexuelles c'est une #DoublePeine. Et ca m'est arrivé moi aussi.

[tweet 10] Et s'ils nous proposent de la réalité virtuelle pour les agresseurs sexuelles et les violeurs je vous jure : je casse tout.

[tweet 11] Formez la police, formez les gens de l'accueil. Je suis allée dire au policier à l'entrée du commissariat ce que cette femme avait dit, le "pourquoi maintenant" et j'ai eu le droit à un "désolée, vous n'êtes pas la seule mais on ne peut rien faire".

[tweet 12] Pendant l'entretien, on a mis quelqu'un qui n'avait jamais eu à remplir ce genre de PV. Complètement perdu. Gentil hein mais perdu et maladroit.

[tweet 13] et pour rappel : on se refile en bouche-à-oreille entre victimes les noms des commissariats qui "accueillent bien" en cas de violences sexuelles. Celui-ci était censé être bien. Imaginez les autres. Imaginez Montpellier.

[tweet 14] Et oui, je sais, j'ai des amies qui ont été bien reçues et écoutées mais l'écrasante majorité a vécu l'enfer en déposant une plainte ou une main courante

L17T

#MeTooTheatre

07/10/21 @mariecchambel

[tweet 1] J'ai été violée par un comédien de la Comédie-Française pendant le premier confinement, pendant que je faisais un malaise. Il est toujours membre de la Comédie-Française, même si la direction est au courant d'une plainte déposée.

#metootheatre

[tweet 2] J'invite toutes les personnes harcelées sexuellement, agressée ou violées dans le milieu théâtral à témoigner avec le hashtag #metootheatre

Nous n'avons plus peur.

Mort à l'omerta 🔥

Témoignages

#Balancetonporc

TB1

14/10/17

Un red chef, grande radio, petit couloir, m'attrapant par la gorge : "un jour, je vais te baiser, que tu le veuilles ou non" #balancetonporc

TB6

15/10/17

Qd ton ex mari te contraint par la force à 1 acte sexuel non consenti et que tu ne portes pas plainte pr préserver tes enf

#balancetonporc

TB8T

15/10/17

[tweet 1] Mon ancien responsable l'été 2015. Une fois en voiture alors qu'on préparait une de nos animations, il m'a proposé : #balancetonporc

[tweet 2]"Juste un doigt t'inquiète, personne ne le saura". J'ai refusé maintes fois et jamais rien il ne s'est passé. #balancetonporc

[tweet 3] C'est ma mère qui m'a ouvert les yeux il y a peu en me disant "Laura, c'est ça du harcèlement sexuel." #balancetonporc

TB22

17/10/17

#MoiAussi #balancetonporc Mon pt copain enlève son préservatif en cours de rapport, ça devient un rapport non-protégé, : c'est un viol !!!

TB23

18/10/17

Sodomisée par surprise pendant un acte sexuel. 10 ans pour réaliser que cette demi-seconde était un viol. #BalanceTonPorc

TB33T

16/10/17

[tweet 1] #balancetonporc

Ton ex vient te voir pour récupérer ses affaires. Tu vis dans un 9 m2. Autant te dire que tu n'as pas de position de repli

[tweet 2] Et lui vient l'idée de ta faire l'amour pour voir. Tu ne veux pas. Il insiste. Il te force. Tu dis non 1000 fois. #balancetonporc

[tweet 3] Il te viole en fait. Tu es mal. Tu es en pleurs. Et il te dis : « maintenant je sais que c'est fini entre nous, » #balancetonporc

[tweet 4] Mais pour lui, c'était juste vérifier s'il y avait encore une adéquation sexuelle. Comme si je lui devais ce « service ». #balancetonporc

[tweet 5] Et le pire c'est que pour lui, il ne doit pas y avoir de problème. Je n'ai rien dit. Je voulais juste ne plus avoir aucun rapport avec lui

TB34

17/10/17

#balancetonporc consulter un médecin spécialiste de renom assez souvent pour lui faire confiance. Et patatras! finir abusée, violée, choquée

#MeToo

TM3

16/10/17

#MeToo et oh, scoop : mes expériences de harcèlement et d'agressions sexuel.le.s ont eu lieu dans la sphère privée ou pro, pas dans la rue!

TM8

17/10/17

"En soi, tu le voulais si t'es pas partie" "T'avais qu'à le frapper ou juste dire non" "c'est pas un viol si t'as pas dit non" #metoo

TM9

17/10/17

Et sinon, #MeToo

Merci à la prof qui m'a engueulée quand j'ai dit que "c'était pas si grave c'était pas un viol" (Funfact, en fait si)

TM14

17/10/17

Mon 1er rapport sexuel a été forcé, par mon copain qui en avait "marre d'attendre" que je suis prête. J'avais 15 ans. #MeToo #balancetonporc

TM18

17/10/17

Le viol est une atteinte sexuelle avec pénétration commise sans le consentement clair et explicite de la victime. J'avais 16 ans #metoo

TM23T

21/10/17

[tweet 1] Fin de soirée, on dort tous dans le salon. Je me réveille avec le doigt de l'un de mes amis à l'intérieur de moi. Il m'a fallu 10 ans #metoo

[tweet 2] Pour comprendre que ça s'appelait un viol. J'avais 17 ans. #metoo #moiaussi

#JeLeConnaissais

TJC5

13/06/19

C'était mon "père" #JeLeConnaissais

TJC8

13/06/19

C'était mon demi frère #JeLeConnaissais

TJC9

13/06/19

C'était mon voisin voilà voilà #JeLeConnaissais

TJC14

13/06/19

Il y a 50 ans,j'avais 3 ans lorsqu'il a commencer à me violer.

#JeLeConnaissais puisqu'il faisait parti de ma famille. Il est mort, je ne peux plus porter plainte.

Les violeurs sont la plupart du temps des personnes qu'on connaît.

Stop mythe du #viol

TJC16T

13/06/19

[tweet 1] Sans donner de détails: #JeLeConnaissais

[tweet 2] Nous dire de faire attention à comment pn s'habille avant de sortir ne règlera jamais le problème. Les agresseurs ne sont pas des vieux pervers perturbés. Ils sont M. (ou Mme.) tout le monde, et ils sont très probablement dans votre entourage.

TJC19

13/06/19

#JeLeConnaissais je n'avais que 8 ans...8 ans.....Ne sous estimez pas les agressions sexuelle sous prétexte que c'est « entre enfants donc c'est pas si grave »...c'était mon cousin.

TJC24T

13/06/19

[tweet 1] #JeLeConnaissais J'ai encore du mal à en parler... Et je ne suis même pas encore 100% sûre que c'était du viol. Mais quand je lui disais que j'étais pas chaud il me disait "tu boudes ?". Je ressentais une pression. La dernière fois que je l'ai vu il a interprété et j'en suis

[tweet 2] ressortie bouleversée. Donc voilà c'est la dernière fois que je vais en parler parce que j'ai encore extrêmement honte, surtout pour cette dernière fois. Mais vu ce hastag je me suis dis "on ne sait jamais" et j'ai décidé de parler.

[tweet 3] Enfin, pour cette dernière fois justement j'ai pu me barrer avant que ça aille loin.

TJC31

13/06/19

... #JeLeConnaissais

TJC34

14/09/19

Cetais un ami de mes parents, et oui, il n'y a pas que les femmes.. #JeLeConnaissais

TJC35

14/09/19

#JeLeConnaissais

Première fois que je l'exprime publiquement, à demi mot mais c'est dur...

#Jaiétéviolée

TJV1T

20/12/19

[tweet 1] #JaiÉtéViolée, comme l'immense majorité des femmes, en croyant que c'était normal de faire passer ses envies avant les miennes parce que « c'est ça l'amour », « si tu veux pas essayer ça je peux pas être bien avec toi », « mais t'as pas envie de me faire plaisir ou quoi?! »

[tweet 2] Le #JaiÉtéUnVioleur, je le trouve bien léger putain. Vous ÊTES et serez toujours ces pourritures incapables de contrôler vos pulsions, qui pensent que tout leur est dû, y compris un corps. Votre pseudo bien pensance ne réparera pas les victimes, étouffez vous avec

TJV7T

20/12/19

[tweet 1] soirée du 13-14 juin 2015, environ 6h du mat, j'étais totalement bourrée donc je m'allonge pour me reposer et un de me « « « meilleurs potes » » » a profité de mon état pour entrer dans mon intimité, j'étais presque inconsciente, impossible de bouger ou de parler #JaiÉtéViolée

[tweet 2] Quelques minutes après qui m'ont semblé être des heures, mon cerveau s'est dit « meuf, tire toi », je me suis levée et je suis partie

(Je tiens à préciser que ce mec m'envoyait des photos de sa vieille bite sur snap) #JaiÉtéViolée

TJV10T

20/12/19

[tweet 1] #JaiÉtéViolée ou plutôt abusé sexuellement, à l'âge de 4 ans, je n'arrive pas à savoir si se faire pénétré la bouche avec la langue est aujourd'hui considéré comme un viol, le tout suivis d'attouchements, mes parents n'ont rien fait, ma mère qui est sur Twitter m'a dit :

[tweet 2] "Je lui ai dit que si il recommençait je lui mettrais une claque" j'ai 25 ans et aujourd'hui je suis toujours traumatisé, puis re abusé sexuellement de mes 15 ans à mes 18 ans, par un père tyrannique, borderline, menaçant, chez qui je vivais parce que ma mère s'en-

[tweet 3] Foutait clairement de ma gueule et que j'étais contrainte de vivre chez lui, éloigner de tous, il n'a pris que 8 mois ferme au passage.

Puis à mes 17 ans lors de l'anniversaire des 18 ans de mon cousin son frère en a profité pour que je sois ivre coucher sur un lit-

[tweet 4] Pour toucher ma poitrine et s'arrêter quand quelqu'un venait voir comment j'allais sauf que j'étais ivre et depuis tout ça me hante.. Sans compter certains mecs qui ont abusé de tout ça, de mon passé pour que je couche avec eux car il fallait le faire sinon j'étais nulle.

TJV11T

20/12/19

[tweet 1] J'avais 15ans, un homme m'a doigter en pleine rue. J'ai réussi à m'enfuir. Quelque temps après, il m'a coursé en me montrant son sexe. Je me suis encore enfuis. Ni le collège, ni mes parent ne m'avaient cru. J'ai aucune nouvelle de la police #JaiÉtéViolée

[tweet 2] Laissez pas les gens vous traitez de menteuse, de folle etc. J'avais des traces psychologiques comme des traces physiques de tout ça. Personne ne devrait vivre ça et qu'on l'accuse après.

[tweet 3] Si je rajoute quelques détails : l'homme avait plus de 40 selon ma description , un daron quoi

[tweet 4] Il m'étranglait a l'aide de son avant bras et le plaquant en même temps contre un mur sur le palier d'une maison abandonnée , ce qui laissait peu de visibilité aux gens de me voir même si des gens sont passés..

[tweet 5] Pourquoi t'as pas crier? Tout simplement j'étais tétanisée , j'entendais juste son souffle et les frottement de ses mains. Puis vue qu'il m'étranglait je peinais à respirer

[tweet 6] Faut bien se mettre à l'idée , j'avais 15ans, j'ai toujours été très fine. L'homme avait la quarantaine passé et faisait 2fois ma taille et peut être même mon poids

[tweet 7] Par chance, j'ai repris mes esprit au bout de quelques minutes (genre 5 environs) et lui ai mis un giga coup de genoux dans ces couillasses et je suis partie en courant le pantalon complètement débrailler

[tweet 8] J'ai porté plainte en laissant un portrait robo (assez approximatif) à la police de la ville, mais depuis je n'ai toujours aucunes nouvelles

TJV22

20/12/19

#JaiÉtéViolée par mon ex et quand jlui ait dis que j'allais porter plainte il m'as dis "vas-y porte plainte, de toute façon tu as aucune preuve, je m'y connais en loi. Ce sera classer sans suite"

#Jesuisvictime

TV9

29/02/20

#JeSuisVictime

Parce que victime n'est pas un gros mot.

Parce que ça fait partie de moi.
Parce que je ne devrais pas en avoir honte.
Parce que même si je n'ai plus de haine, j'ai toujours la rage.

TV10

29/02/20

#JeSuisVictime

Premier copain violeur, agression sexuelle par un prof il y a 2 ans. Voilà. Bonne journée.

TV16

29/02/20

Deux fois à 15 ans.

Relations à 17 ans avec un de mes enseignants.

La dernière fois date de septembre 2019. J'ai voulu porter plainte, elle a été refusée.

J'ai développé un cptsd. Ma vie est un enfer.

#JeSuisVictime

TV18

29/02/20

#JeSuisVictime ce hashtag parle de lui même. Rien de plus à dire...

TV27

29/02/20

#JeSuisVictime

Je m'estime "chanceuse" de n'avoir subit qu'un ""simple attouchement"" quand j'avais 7-8ans, comparé aux souffrances que BEAUCOUP de femmes endurent encore aujourd'hui..

Vous êtes si fortes ❤️

PS: visez la gorge, les couilles et les yeux

TV31

29/02/20

et puis merde,

#JeSuisVictime,

Parce que je n'ai pas été assez forte et sûre de moi pour m'affirmer lorsqu'il me "boudier" si je refusais ou qu'il me faisait comprendre que "si je lui faisais confiance je devais dire oui", et que depuis que je m'en suis toujours pas remise

TV32T

29/02/20

[tweet 1] Soirée du nouvel an.

On boit, on rentre, on baise.

Je veux arrêter car j'ai mal mais il termine malgré mes demandes.

J'ai dit stop et il a fait le sourd, et oui, ça aussi ça s'appelle un viol

#JeSuisVictime et c'est pas une honte

[tweet 2] J'ai absolument aucune rancœur ni traumatisme ni quoi que ce soit, et j'ai de la chance, on était jeunes, ni lui moi ne réalisons vraiment ce qui venait de se passer, je savais juste que c'était pas bien.

Éduquez vos enfants au consentement d'avant, pendant et après l'acte.

[tweet 3] C'est hyper important parce que certaines personnes vont très bien le vivre, et d'autres vont en souffrir toute leur existence.

Et les hommes, petite piqûre de rappel parce que ça fait pas de mal : non c'est non.

Allez la bise.

TV33

29/02/20

#jesuisvictime et je ne le considère plus comme une honte

TV36

29/02/20

Le #JeSuisVictime il me fait ressasser beaucoup trop de choses enfouies... franchement grand respect à toutes celles (et ceux) qui trouvent la force et le courage d'en parler

TV37

29/02/20

[tweet 1] TW : agression sexuelle / viol ?

Parce que la transphobie m'a conduit à choisir la rue ou lui.

Parce que le chantage sur personne vulnérable.

Parce que je croyais être redevable.

Parce que l'acephobie et les "mais en couple, on couche ensemble".

#JeSuisVictime

[tweet 2] Parce que je n'ai jamais eu la force de vraiment en parler à quiconque.

Parce que la peur. Parce que la honte. Parce que les autres. Parce que la justice. Parce que l'état.

Parce que vous êtes plus prompt à nous tomber dessus que sur les coupables.

#JeSuisVictime.

[tweet 3] J'avais 20 ans. Et je vous hais. Vous qui avez choisi de glorifier un violeur et pedocriminel.

#JeSuisVictime. Nombre d'autres l'ont été et le sont. Noyé•e•s dans votre indifférence et votre complicité.

TV38T

29/02/20

(Agression sexuelle) je n'ai pas été à proprement victime de viol mais mon ex a abusé de moi pendant 7 mois en me forçant à le sucer et à le laisser me toucher etc #JeSuisVictime

[tweet 2 tweet de @Y en réponse à TV38] Le viol est une pénétration (anale, vaginale et orale) désolée de te le dire mais tu es bien une victime de viol...

[tweet 3 tweet de @X en réponse à @Y] Je sais bien que légalement s'en est mais pour beaucoup c'est beaucoup moins grave

[tweet 4 tweet de @Z en réponse à TV38] Si ma belle c'était un viol, tu a été porter plainte ?

[tweet 5 tweet de @X en réponse à @Z] Non « ça sert à rien » dixit ma mère

[tweet 6 tweet de @Z en réponse à @X] Pas de mots...

TV44

29/02/20

Ce n'est pas parce que ce ne sont pas des viols au sens premier du terme que "ce n'est rien".

L'insistance. Les mains. Les mots.

#JeSuisVictime

TV48T

01/03/20

[tweet 1] #JeSuisVictime J'avais 17 ans non il ne m'a pas violé mais il m'a touché, s'est frotté contre moi, m'a allongée sur son lit alors que sa petite fille que je gardai était dans la pièce à côté j'ai dit non à plusieurs reprises je l'ai repoussé. Par chance j'ai été sauvée par

[tweet 2] Quelqu'un qui est venu frapper à la porte je suis partie en courant. J'avais 17 ans il m'avait connu bébé. Sa défense je croyais que t'étais majeur !! Bref j'ai eu de la chance par rapport à d'autres mais oui je suis victime ! Force à toutes 💪

#Jaipasditoui

TPO1

04/03/20

#JaiPasDitOui mais après je me suis dit que c'était normal parce que ça devait sans doute se passer comme ça dans les autres couples aussi

#Iwas

TI1

04/06/20

#Iwas 12,13,14,15,16,17,18,19,20.

TI11

04/06/20

#Iwas 17. Mais certaines personnes qui le connaissent et lui même me font passer pour une folle un viol c'est pas toujours dans une ruelle sombre avec un inconnu

TI23

04/06/20

I was 18, par un inconnu.

I was 19, par l'ex de ma grande soeur.

I was 20, par un ami.

#Iwas

TI31

04/06/20

je serais sûrement jamais prête à en parler, ça fait 4 fois j'efface mes tweets parce que j'ai peur mais #iwas 15 et 16

TI33

04/06/20

#Iwas 18. J'ai cédé.

J'ai longtemps mis le mot viol de côté.

Mais je me suis rendue compte que dire « non » une bonne vingtaine de fois, puis céder par fatigue et contrainte, ce n'est pas consentir.

C'était du viol.

TI39T

04/06/20

[tweet 1] J'arrive pas à faire le #Iwas parce que je me sens pas légitime, après tout ce temps et toute mon éducation féministe je pense encore que c'est pas des vrais viols et que c'est de ma faute, j'ose même pas en parler à ma psy parce que je supporterais pas qu'elle me soutienne pas

[tweet 2] Et aussi il y a plein d'événements qui sont devenus très flous. Des trucs glauques et normalement marquants mais dont je me rappelle à peine et qui ressemblent presque à des faux souvenirs. J'ai pas confiance en moi-même parce que je me dis que je suis peut-être une simulatrice

[tweet 3] Ce qui est presque sûr c'est : I was 9.

I was 15 mais est-ce que ça compte ? J'étais consentante, enfin autant que peut l'être une fille de 15 ans avec un mec de 25.

I was 19 ou 20 je sais pas si ça compte de se forcer pour son mec quand t'es en dépression

[tweet 4] I was 22 23 24 mais est-ce que ça compte quand tu te prostitues, ou quand tu acceptes de coucher avec un mec et son pote mais pas le troisième par exemple

Y a presque personne qui sait la vie de débauche sale que j'ai pu avoir et je sais que des gens irl vont voir et être choqués

[tweet 5] Je meurs de honte et de regret mais j'en peux plus de garder tout ça pour moi, j'arrive pas à en parler à ma psy alors ici jpeux tout cracher jme dis en vrai on sen fout c un tweet parmi des milliers et moi ça me libère.

[tweet 6] Jme suis mise dans des situations où je ne pouvais qu'être agressée sexuellement et violée. C'est ma faute sûrement, ou pas j'en sais rien, j'ai jamais su faire la différence entre être consentante et lâcher l'affaire pour que ça passe vite.

[tweet 7] Je suis jalouse des vraies victimes qui ont subi des vrais viols dont elles étaient totalement innocentes. Vous vous rendez compte la bassesse d'esprit ? envier des victimes pqq elles sont moins sales que moi

[tweet 8] Et c'est seulement grâce au féminisme que je commence à peine, vaguement, à peut-être me dire que oui c'était pas ma faute. Mais j'arrive pas encore à en être convaincue.. ça serait une autre fille que moi-même je lui dirais tu es légitime. Mais moi non

TI48

04/06/20

#Iwas 16, par toi qui n'a pas su garder tes sales mains dans tes poches, crève.

TI49

04/06/20

#Iwas 8, 12, 17 🙌

TI50

04/06/20

#Iwas 13 on m'avait dit « tu sais ton oncle fait ça à chaque femme pour lui c'est pas mal »

#Iwas 17 j'ai rien osé dire pqq gt tétanisée

TI51

05/06/20

I was 17, totalement tétanisé même si ce n'était que des attouchements #Iwas

TI53

05/06/20

#Iwas 18, dormir c'est pas consentir. 74% des viols sont commis par une personne connue de la victime. La honte doit changer de camp.

TI55

05/06/20

« Grâce » au #Iwas je viens à peine de réaliser quelque chose que j'avais minimisé et nié malgré mon ressenti de l'époque: I was 14, 2 fois en l'espace de quelques mois.

#IwasCorsica

TIC4

09/06/20

#Iwas12 quand j'ai subit attouchements et viols et la part de cette personne. La dernière fois qu'il a mis sa main sur moi il avait 18 ans et moi 13.

Nous sommes minimum 4 à avoir subit des agressions sexuelles de cet individu. Plaintes classées sans suite. #Iwascorsica

TIC5

08/06/20

#Iwascorsica #Iwas around 30 et dans un enfer conjugal instruction tjrs en cours.

Quand ma fille de 3a m'a parlé de ce qu'il lui faisait j'ai porté plainte et quand j'ai parlé de ma vie privée l'enquêteur a tilté en me disant "mais madame, il vous violait cet homme..."

#MeTooInceste

TMI6T

16/01/21

[tweet 1] #metooinceste à mes neuf ans, j'étais en cm1, mon père m'a pour la première fois apporter de l'attention et a proposer à ce qu'on prenne un bain ensemble. après, il m'a forcé à le sucer. puis finalement, il m'a violé pendant des années et a manipulé mon entourage.

[tweet 2] alors le premier que j'entend dire que les relations incestueuses peuvent être normales je le saigne. j'ai cru au départ lui faire plaisir et il m'a promis que c'était quelque chose de normal, de courant, que je ne devais jamais le dire à quiconque

[tweet 3] du coup au départ je l'ai fait et un jour seulement je me suis dis que ce n'était pas normal. mais j'ai jamais rien pu faire contre ça, j'ai juste été à sa merci jusqu'à ce que je puisse être indépendant. impossible de porter plainte : il était lui même flic.

[tweet 4] soutien à toutes les victimes qui maintenant ont des énormes traumatismes et se sentent super sales :)))))) et mort aux porcs.

TMI9T

16/01/21

[tweet 1] #metooinceste j'avais 8 et 9 ans, lui 14 et 15, c'était mon "frère".

Bientôt 6ans de procédure et rien n'a bougé, il vit à côté de chez moi, vient aux repas de famille, passe à la maison...

Je suis considérée comme seule fautive.

[tweet 2 tweet de @Y en réponse à TMI9] J'avais 9 ans ,(c'était mon frère) il me disait de le sucer dans la cabane du jardin ou dans sa chambre , pas un viol mais il m'a quand même forcé pis j'étais qu'une enfant je comprenais pas et je n'arrive toujours pas à avoir de relation sérieuse a presque 18 ans ..

[tweet 3 tweet de @X en réponse à @Y] Une fellation forcée est un viol. Courage à vous, c'est lui le coupable.

[tweet 4 tweet de @Z en réponse à TMI9] J'avais 10 ans, lui 65, mon grand-père. Dans la famille on m'a appelée "la petite putain ».

[tweet 5 tweet de @Z en réponse à @X] [tweet déjà tweeté intégré en tant que réponse] FRANCE - Inceste.

A vous tous et toutes qui témoignez d'inceste ou de violences sexuelles lorsque vous étiez enfants, l'OENDDF vous apporte un énorme soutien.

Votre parole doit se libérer sur les réseaux sociaux et par des témoignages en justice. [photographie, visuel de NousToutes : Une.e enfant n'est jamais consentant.e à un acte sexuel avec un.e adulte]

TMI10

16/01/21

Ça s'est passé à plusieurs reprises entre mes 6 et 8 ans. C'était un autre enfant de la famille, qui lui était adolescent. J'ai compris que j'étais une victime à l'âge de 40 ans. #metooinceste

TMI11

16/01/21

TW INCESTE

J'avais 8 ans quand tu as commencé à abuser de moi. J'ai réussi à ce que tu arrêtes seulement à mes 16 ans. Tu as détruit ma vie, tu m'as tué. Pendant que toi tu vis la belle vie dans ton camping moi je me tue a essayer d'obtenir justice.

#metooinceste

TMI13T

16/01/21

[tweet 1] Maintenant on peut arrêter de dire que ce sont des monstres, des malades, des fous.. on voit avec le #metooinceste que non. C'est des frères, des pères, des grands-parents, oncles, cousins.. la famille.

J'avais 7 ans, puis 9 environ et aussi 12.. j'ai osé parler pour le 3e.

J'ai

[tweet 2] Cru être entendue par ma génitrice. Mais non. Elle a flippé pi c'était pas un viol...

C'est seulement à 17 ans, en foyer que des éducatrices m'ont vraiment écoutée. Je n'y croyais plus..

Pour les 2 premiers, personne ne sait. Ne saura jamais. C'est trop tard de toute façon.

[tweet 3 - tweet rédigé dans des réponses au tweet initial et repris par le lien en suite du thread

<https://twitter.com/FeeLiseuse/status/1350779600822013952>]

Tous les fous ne sont pas violeurs, tous les violeurs ne sont pas fous, monstres, pervers. C'est ça qu'on essaye d'expliquer.

Le seul point vommun de tous ces criminels dont il est question dans ce # c'est qu'ils font parti de la famille. Que tous, on peut en entendre : merde,

[tweet 4 - tweet rédigé dans des réponses au tweet initial et repris par le lien en suite du thread]

Ce sont pas des monstres. Ce sont des humains. Des proches. Dire que ce sont des monstres retire le fait que ce sont des "humains" des "membres" de la famille.

Dire que c'est des monstres ça fait croire que c'est pas leur faute, qu'ils ont une part inexplicable, indéfinissable

TMI23

16/01/21

#MeTooInceste

TMI25

16/01/21

"Si tu veux être grande, c'est ce qu'il faut faire mais il ne faut pas en parler aux adultes, parce qu'eux ne parle pas de ce qu'ils font »

#MeTooInceste

TMI27

16/01/21

Bon, bon, bon... allez.

J'avais entre 8 et 12 ans.

Beau-frère, 15 à 19 ans.

Seules deux personnes le savent, je dois encore le croiser (rarement, heureusement).

Ne rien dire (situation ultra-conflictuelle entre les parents).

Il a une fille.

Je culpabilise.

#metooinceste

TMI29T

16/01/21

[tweet 1] #MetooInceste Je tergiverse depuis quelques heures et puis fuck. Un oncle par alliance, des étés dans une grande maison partagée et les siestes sont devenues crasses pendant 3-4 ans. 4 soeurs à y être passées, qui ne se parlent plus. Une famille abîmée. Et 7 années de...

[tweet 2] ... psychanalyse pour comprendre que, non, ce n'est pas ça l'affection et, non, je n'y suis pour rien. Fuck aussi au précédent psy : "et vous n'avez ressenti aucun plaisir ?". L'inceste est d'une banalité bien trop dégueulasse. Que la honte et le poids changent de camp.

TMI37

16/01/21

J'avais 8 ans et c'était mon cousin préféré. #metooinceste

TMI39T

16/01/21

[tweet 1] #MeTooInceste comme déjà dit ici, 20 ans par le frère de mon père. Omerta totale du côté familial et dans la communauté religieuse où cela a eu lieu, jusqu'au mouvement #metoo. Il est dans la peur que je porte plainte (ce que je vais faire quand j'aurai le temps).

[tweet 2] Maintenant le plus dur est de reconstruire les liens familiaux (je recommande beaucoup le livre La petite fille sur la banquise pour comprendre), et de se reconstruire. Mais ça commence à aller franchement mieux, on peut s'en sortir. Mais la colère est toujours là. #MeTooInceste

[tweet 3] Je ne prétends pas être une modèle, j'en paye encore les pots cassés (comme l'anorexie mentale par exemple), mais j'ai appris à ne plus le définir uniquement que par cela. C'est un très long apprentissage et il faut beaucoup d'indulgence avec soi 🙏 #MeTooInceste

[tweet 4] Me *

[tweet 5] Par contre si je peux me permettre pour les autres victimes du #MeTooInceste, j'ai eu énormément de mal à accepter que statistiquement les victimes de violences sexuelles dans l'enfance en étaient encore plus victime après. Je refusais ce déterminisme plus que tout.

[tweet 6] Mais finalement on peut aussi tourner ça en selfcare, en se disant qu'on sait qu'on a un terrain difficile et propice à « attirer » certaines personnes malintentionnées, et on peut donc être plus méfiante et s'en protéger. C'est un conseil que je me permets, s'il peut vous aider.

[tweet 7] Et autre réflexion sur le #MeTooInceste mais j'aurais pu m'en sortir à un moment, vers 13 ans. J'ai fait une crise d'angoisse en cours d'histoire quelques heures avant un moment où je devais voir ce type. Sauf que l'histoire n'était clairement pas mon fort, et -

[tweet 8] - je n'arrivais pas à différencier la professeure qui me mettait de mauvaises notes de l'humaine. Je lui ai tout raconté, elle m'a dit qu'elle prendra les mesures nécessaires.

Le lundi de retour au collège je lui ai sauté dessus, affichant mon plus beau sourire -

[tweet 9] - de façade, pour lui dire que tout était réglé (énorme mensonge, dans ma famille personne n'avait été au courant de cette crise d'angoisse). Elle a mis la main sur mon épaule pour me demander si j'étais sûre, et étant une très bonne menteuse je lui ai dit oui et -

[tweet 10] - l'ai remerciée. Elle m'a évidemment dit de ne pas hésiter à la recontacter. Mais dans mon esprit j'avais juste fait preuve de faiblesse en montrant cette « faille » en public, et j'avais surtout très peur de me faire disputer par ma famille (en particulier ma mère -

[tweet 11] - avec qui j'avais des rapports très toxiques).

Et quand je vois cette prof d'histoire, dont je me souviens encore du nom et des cours d'éducation civique déjà — rétrospectivement — avec un angle féministe, je ne peux pas m'empêcher de me dire que l'engrenage de l'inceste -

[tweet 12] - est trop puissant pour en sortir les victimes si les autres membres de la famille ne sont pas prêt-e-s à le reconnaître lorsqu'ils sont au courant (comme dans mon cas).

[tweet 13] Désolée d'apporter du pessimisme sur ce #MeTooInceste, mais ce sont des situations qui nous engluent comme des moucherons à du papier tue mouches, ce sont des dynamiques très complexes et variables selon les situations, et on met du temps à se sortir de cette -

[tweet 14] - sensation d'être englué-e (et encore, lorsque l'on a la chance de s'en sortir comme moi).

Force à toustes #MeTooInceste

TMI40

16/01/21

#metooinceste on oublie jamais, surtout quand c'est notre... J arrive toujours pas à le dire publiquement j'avais neuf ans et j ai appris des années plus tard que proposer un 69 à un enfant et lui demander de toucher son penis n'étais pas normal !

TMI43

16/01/21

#metooinceste j'avais 11 ans quand mon père m'a demandé de lui toucher le sexe « pour voir que c'est doux et que ça durci bien »

Ce n'est jamais qu'un exemple.

TMI46

16/01/21

[tweet 1] Je suis du genre à garder pour moi d'habitude mais j'ai envie que le monde ouvre les yeux sur la réalité de l'inceste en France

J'ai subi ça à l'âge de 12 ans durant quelques mois. C'était mon père, et je ne comprenais pas ce qu'était le sexe

#metooinceste

[tweet 2] J'ai mis quatre ans à me souvenir, j'ai vécu le pire durant mon adolescence

J'essaie de me reconstruire jour après jour

Ne restez pas muets, libérez vous

TMI48T

16/01/21

[tweet 1] #metooinceste

"je suis désolé, on n'en parle plus d'accord ? »

Ce n'était pratiquement rien ce qu'il m'a fait, et ma propre mère m'a bien fait comprendre que ce n'était pas normal ma réaction, que j'exagerais, que pour être choquée comme je l'étais ça devait forcément

[tweet 2] Être plus grave ; et les autres m'ont bien fait comprendre que je n'avais pas le droit de ne plus venir aux événements en famille, que c'est moi qui brisais la famille.

Mon propre frère qui répond (quand je lui dit que j'aimerais qu'on arrête de parler de lui devant moi) que

[tweet 3] C'est la meilleure ça.

Certains de mes cousins ne sont pas au courant, parce que ça pourrait le faire baisser dans leurs estime.

C'est le petit secret sombre de la famille, qu'il faut enterrer ; qu'il faut être compréhensif, qu'il est vieux et se sent seul.

[tweet 4] Peut importe que moi je suis trauma et que j'en fasse souvent des cauchemars ; je ne suis que la gamine chiante qui fait un caprice et exagère.

Celle qui est égoïste parce qu'elle ne veut plus fêter son anniversaire.

[tweet 5] Qui a une mère qui lui dit qu'elle a toujours été de son côté, n'a jamais prit le côté de son père ; et d'un autre côté lui a hurlé dessus d'aller se faire soigner en crise d'angoisse ; et n'a jamais rien fait pour sa fille pour qu'elle se sente appréciée et accompagnée

[tweet 6] Qui a tant besoin d'en parler à ses amis pour a l'air la confirmation que non, c'est pas normal se comportement de sa propre famille, qui a été tellement été soulagée que des amis lui aitproposé de l'heberger quelques temps, et l'ont accueillit chez eux

[tweet 7] Vous savez pas à quel point je vous suis reconnaissante les potos, genre vraiment, merci ❤️

TMI53

16/01/21

Grave anxiogène ce hashtag, je m'étalerais pas dessus mais comme d'hab, ça fait mal de voir qu'on est autant à subir, mais ce genre d'action c'est nécessaire pour qu'on arrête de croire que l'inceste comme toutes les autres violences sexuelles sont un mythe exagéré #metooinceste

TMI64

16/01/21

J'arriverai pas à poster et à témoigner sur ce #, vous êtes tou•te•s extrêmement fort•es et courageux•ses je vous admire, vous n'êtes pas seul•es, NOUS ne sommes pas seul•es #metooinceste

TMI71

16/01/21

« Allez on en parle plus. » « Il faut pardonner, ça va briser la famille » J'avais 6 ans la première fois et c'était le jour de mon anniversaire. Cadeau de tonton. On est fort.e.s. Nous sommes pas seul.e.s, nous ne brisons que le silence. #metooinceste #moiaussiamnésie

TMI77T

17/01/21

[tweet 1] J'avais 4 ans, 5 ans, 6 ans... je ne sais même plus. C'était mon oncle.

#metooinceste

Parler pour parler ne me satisfait pas. Témoigner ne me satisfait pas. Je veux des changements politiques. Pas davantage de punitions mais une véritable politique de prévention.

[tweet 2] Je veux que les femmes de ma communauté ne soient pas hantées par une pression de la virginité.

Une fois qu'elles auront parlé, je ne veux pas qu'elles entendent - cme moi - « Donc tu n'es plus vierge ? ».

Je veux que la honte et l'exclusion changent de camp.

#MetooInceste

#MeTooGay

TMG2T

22/01/21

[tweet 1] Je ne m'exprime que rarement ici mais le #MeTooGay me donne du courage.

Mon expérience est finalement comme les vôtres. Du premier baisé forcé dans une soirée gay lambda, au rancard qui tourne au pire... Je me sent moins seul à vous lire. Solidaires tout.e.s ensemble

[tweet 2] Quand la douleur a remplacé le plaisir, quand la contrainte c'est substituée au désir ce n'est jamais que pour une fois. ❤️

On met de côté, c'est pas si grave, on oublie. On est plus fort que ça !

Mais on a plus trop envie..., on laisse traîner, on est méfiant. On verra plus tard !

TMG6T

22/01/21

[tweet 1] J'avais 19 ans. Il insistait pour me pénétrer. J'ai cédé. Il me faisait mal. J'ai pas cherché à batailler et l'ai laissé finir son affaire.

J'ai la chance de ne pas en être traumatisé, c'est juste un détail de ma vie. Mais ça n'en est pas moins une agression sexuelle.

#MeTooGay

[tweet 2] J'avais pas forcément envie d'en parler parce que comme je l'ai dit je n'en tiens pas rigueur et ne suis pas traumatisé, mais hors de question pour moi, juste parce que ça ne m'atteint pas, de dire que ce n'est pas un viol. Du moins, de dire que c'est pas une agression sexuelle.

[tweet 3] Les victimes de viol ne sont pas toujours traumatisées, mais celles-ci ne sont pas moins légitimes que celles qui en gardent des séquelles. D'ailleurs, j'envoie toute ma force à ces victimes, vous êtes fort.e.s, vous n'êtes pas fautif.ves, vous n'êtes pas seul.e.s.

TMG8T

22/01/21

[tweet 1] on s'en fout mais avec #MeTooGay et la discussion que j'ai eu avec un pote ce soir, je me rends compte et j'accepte enfin (après 4 ans de déni) que mon premier plan grindr était un prédateur sexuel de ouf et que je l'ai fais sous la contrainte

[tweet 2] j'ai ouvert grindr littéralement juste parce que je m'ennuyais. j'étais dans Avignon et en attendant d'aller à une séance de cinéma avec des amis j'avais rien à faire. un mec qui m'avait déjà dis qu'il voulait qu'on se voit a forcé à nouveau

[tweet 3] or il faisait giga froid genre j'avais vraiment trop froid donc l'idée était même plutôt en acceptant de me mettre au chaud. forcément un inconnu, j'avais la boule au ventre de ouf. il était moche en plus

[tweet 4] on a discuté et j'étais vraiment très très peu à l'aise, il me mettait vraiment pas à l'aise, il parlait de lui, qu'en soirée si il voulait pécho quelqu'un il le pouvait, parce que "il arrive toujours à ses fins ».

[tweet 5] j'étais pas woke à 17 ans mais j'avais déjà trouvé ça grave pas ouf et prédateur. j'ai même failli lui dire. au bout d'un moment il était en mode "du coup??" du coup il m'a pécho j'ai jamais eu aussi peu envie d'embrasser quelqu'un il me dégoûtait uugh

[tweet 6] à poils, etc, il forçait pour que je le suce alors que j'avais vraiment très peur des ist (c'est toujours le cas) il m'a redemandé genre 3 fois en mode allez s'il te plaît etc. mais je l'ai pas fait (heureusement)

[tweet 7] au final, j'avais tellement pas envie que je crois que mon corps a compris l'idée genre je me suis forcé à le démonter super vite pour finir le plus vite possible et ça a marché et après j'ai vite évité la discussion et je me suis rhabillé puis cassé assez vite

[tweet 8] et après je suis allé direct au cinéma, la boule toujours au ventre de ouf (j'avais mal carrément) et j'ai rejoins mes amis et mes parents alors que j'avais encore son odeur sur lui et jme sentais si sale c'était vraiment horrible

[tweet 10] bref désolé y'a plein de détails dégueu donc on se fout mais ça fait 4 ans que ça me reste en tête et que j'ai peur de le recroiser quand je retourne à Avignon.

[tweet 11] J'en ai parlé à personne même à mes potes donc en vrai ça fait du bien que ça sorte

TMG10

22/01/21

Mon frère de mes 11 ans a mes 13 ans, des clients en tant que TDS (mais les putes ça se violent pas bien entendu), puis les mecs à qui tu dis non, à qui tu dis que ça fait mal, qui enlèvent la capote, qui te touchent pendant que tu dors.

#MeTooGay #metooinceste

TMG15

22/01/21

#MeTooGay C'était un plan cul. Il m'a étranglé et m'a dit "Je vais te tuer" en ricanant. Puis il m'a pénétré de force. J'ai vu que mon téléphone n'avait plus de batterie et j'ai juste subi parce que j'avais peur qu'il me tue si je tentais de m'échapper.

TMG17

22/01/21

à toi qui a profité de ma naïveté et ma jeunesse afin de me ligoter sur ton lit et profiter de moi pour te vider les couilles dans un ado qui disait non mais qui ne pouvait pas car tu l'as rendu muet avec du scotch, muet à cause de ce traumatisme. J'ai perdu confiance #MeTooGay

#DoublePeine

TDP1T

30/09/21

[tweet 1] Ce policier, lorsque je suis allée porter plainte, qui a refusé de qualifier les faits en "agression sexuelle" et qui voulait les requalifier en "harcèlement" (« C'est même pas du harcèlement sexuel ça mademoiselle »). Il a fallu que j'appelle sa supérieure. #DoublePeine

[tweet 2] Ce même policier qui ne comprenait pas en quoi mon agression sexuelle avait pu être un "préjudice moral" et qui essayait de minimiser les faits dans ma plainte. Il a fallu que je lui fasse corriger une tonne de choses pour que ça colle à ce qui s'était passé. #DoublePeine

[tweet 3] Ce même policier qui a insisté une dizaine de fois pour savoir pourquoi je portais plainte deux ans après les faits et à qui j'ai dû répondre dix fois la même chose, alors que concrètement ON S'EN TAPE, j'étais là maintenant. #DoublePeine

[tweet 4] Je suis sortie de là lessivée et déprimée. Portez plainte auprès du procureur directement et n'allez pas voir les flics, c'est le meilleur conseil que je puisse vous donner. #DoublePeine

#MeTooMedias

TMM3T

10/11/21

[tweet 1] Mon #MeTooMedias est à lire ici (un texte publié anonymement en février). Le journaliste qui a voulu me violer est devenu red chef, grâce à ses potes de la direction et la RH qui l'ont couvert. Moi, je suis partie en presse féminine pour éviter les porcs.

[tweet 2] Harcèlement sexiste chez Vice. Tentative de viol dans une grosse rédaction d'actualité. Harcèlement sexiste et moral chez Glamour, avec menaces physiques d'un confrère.

Je suis fatiguée, amère mais surtout solidaire de mes consœurs, dont bcp ont vécu pire. #MeTooMedias

TMM4

10/11/21

J'en dirai pas plus mais j'ai quitté le journalisme #MeTooMedias

#MeTooPolitique

TMP2T

15/11/21

[tweet 1] A 17 ans, on m'a violée durant un évènement syndical.

Je suis malheureusement loin d'être la seule à avoir commencé ma vie politique par un tel évènement. La première vague de dénonciations il y a quelques années avait fait du bien mais il faut aller plus loin #MeTooPolitique

[tweet 2] Il faut aller plus loin par ce que ces environnements restent des environnements dangereux, où l'on ne se sent pas en sécurité.

Je voudrais saluer le courage de toutes les femmes qui non seulement parlent, mais aussi se mobilisent en s'entraident #MeTooPolitique

[tweet 3] J'ai la profonde conviction qu'il ne faut plus rien laisser passer. Invisibilisation, micro-agressions, "blagues" sexistes: c'est par ces mécanismes que l'on maintient la culture du viol, et l'omerta. #MeTooPolitique

[tweet 4] Je voulais juste envoyer beaucoup de courage à toutes mes camarades. Celles qui subissent, qui s'accrochent, qui dénoncent.

Celles qui aussi parfois lâchent prise pour mieux se protéger (et il n'y a pas de honte à ça !)

Celles, nombreuses, qui font vivre la sororité

Threads critiques

C1T

6/10/19 @CarabinAcitron

[tweet 1] Dites les journalistes qui traitent des violences sexuelles Vous allez continuer encore longtemps à nous égrener le temps après [#MeToo](#) ? 1 an après [#MeToo](#), 2 ans après [#MeToo](#) on dirait que ça vous surprend à chaque fois que rien ne se soit passé. soyons clair :

[tweet 2] En France il ne s'est rien passé, ni avant ni pendant ni après [#MeToo](#), à tel point qu'on a encore des centaines et des centaines d'hommes (et quelques femmes) qui sont E.FFA.RÉS que ça puisse exister à chaque témoignage (et encore l'émotion est réservée aux non-anonymes)

[tweet 3] enfin quand je dis rien passé, non c'est faux, depuis [#MeToo](#) des hordes d'hommes en parlent pour dire qu'ils sont fatigués (et nous donc) qu'il peuvent plus draguer et baiser sans peur que* (peur qu'on vous accuse de viol ? vous êtes si peu surs de vos comportements ?)

[tweet 4] on a eu l'intégralité des hommes mis en causes en France qui ont nié, menacé de diffamation, silencié, joué les victimes (coucou N.H. et et G.D.), porté plainte pour diffamation, soutenu par une horde d'hommes hurlant la bave aux lèvres (à.chaque.affaire) que les fausses

[tweet 5] accusations ruinent des carrières et des vies (alors non en fait ce sont les violences sexuelles effectivement commises qui ruinent des carrières et des vies et pas celles des hommes) donc s'il vous plait, cessez donc de jouer les Cunégondes effarouchées à chaque affaire

[tweet 6] et à nous sortir des grand "OH LA LA 2 ANS APRÈS [#METOO](#) Y A ENCORE DES VIOLS" quand vous faisiez en boucle des articles sur "les hommes en crise" "que fait on de leur virilités pauvres choupis perdus" il ne me semble que pas que c'était pour soutenir les femmes ni lutter contre

[tweet 7] les violences sexuelles, et les violences faites aux femmes (y a juste à regarder comment vous titrez encore a chaque féminicide et comment vous défendez vos titres à la con) en gros arrêtez de faire semblant d'être concernés par le problème et de nous prendre pour des dindes et

[tweet 8] bougez vos culs

C2T

03/03/20 @lixiacl

[tweet 1] J'en peux plus de tous les [#JeSuisVictime](#) sur mon feed là. C'est dur de lire et cest compliqué de pas lire. C'est bien de parler mais j'ai l'impression que c'est un peu spectacle morbide, comme pr [#MeToo](#), où les journalistes voulaient savoir par qui comment ou on avait été violées

[tweet 2] En tous cas perso j'ai 23 ans, et j'essaie encore de trouver les mots justes pour écrire à mon agresseur alors que ça fait presque 10 ans que c'est fini j'en ai grave marre. J'en ai marre d'être en colère puis j'en ai aussi marre de devoir prendre en charge ce dialogue de merde

[tweet 3] Je suis ultra partagée. On sait déjà qu'on est TOUTES victimes de violences sexuelles, à différents niveaux, est-ce que ça fait plus de ben d'en parler ici que d'en parler dans des groupes non-mixtes où on va plus loin, dans l'écoute, dans le soutien, dans le conseil ?

[tweet 4] Est-ce que ma réflexion elle est pas ultra privilégié parce que j'ai accès à ces groupes, parce que j'ai déjà parlé, parce que j'ai déjà confronté ? On en fais quoi de ces mouvements ? On se regarde et on pleure ? On s'organise ? On sort ds la rue avec une pancarte autour de cou?

[tweet 5] Perso j'ai vécu un agression majeure, sur plusieurs années, je me souviens du nom, des lieux, des gestes (heureusement, pas tous, pas tout), mais ma vie sexuelle est émaillée de violences, parce que je suis une femme, qui a été dans des relations hétérosexuelles.

[tweet 6] Alors on écrit quoi: Jean-Jacques, au village, gamine, machin dont jme souviens plus lnom, au bal, ado, Mouss, au bar, gamine, un autre oubli, paris, étudiante, un autre oubli de nom, paris, étudiante, un autre oubli de nom mais je me souvient de son visage, paris, étudiante.

[tweet 7] Les violences sexuelles que j'ai vécues elles sont terribles, comme toutes, mais qu'est-ce qu'elles sont banales, dans la vie des femmes pis dans la mienne. Y'a pas de sexualité sans violences, y'a aussi pas de sexualité dans les violences subies.

[tweet 8] J'ai des colères que je suis aujourd'hui incapable de nommer, je me souviens des situations, violeur, mais j'ai oublié tes noms.

C3T

17/01/21 @Kuzcotopia

[tweet 1] J'ai peur pour le [#metooinceste](#) qu'on se retrouve une fois encore avec une avalanche de témoignages, et c'est tout. Receuillir le récit des victimes est une étape importante et nécessaire mais elle ne doit pas être la finalité du parcours politique. Un moyen, pas un objectif.

[tweet 2] On l'a vu avec [#MeToo](#), une fois les témoignages passés, quelles conséquences il y a ? Quels changements pérenne pour empêcher un tel schéma existe-t-il ? Qu'avons récolté si ce n'est les ouins ouins dans les médias et des procès en diffamation ?

[tweet 3] On l'a évoqué avec [@MatthieuFoucher](#) sur le MeTooGay qui n'a pas lieu. Notamment parce qu'on ne sait que laisser la place aux témoignages. Un témoignage c'est important, c'est bouleversant émotionnellement mais c'est juste pas ça qui change la donne.

[tweet 4] Je repense à cette phrase du docu LSD. de [@CAllezard](#) sur les violences sexuelles qui dit un truc : c'est pas la parole qu'il faut libérer, c'est l'écoute qui faut modifier.

[tweet 5] C'est pas à nous victimes de violences sexuelles de changer notre façon de parler, c'est aux personnes à qui ont le dit de se poser la question de si elles écoutent vraiment, et ce qu'elles font ou ne font pas pour prévenir ces violences.

[tweet 6] La charge du travail sur les violences ne peut plus reposer sur la construction de notre discours, du travail de le rendre suffisamment poignant pour qu'il VOUS fasse réagir. Si t'es pas foutu.e d'écouter, t'es autant complice que les autres dès lors que tu sais & refuses d'agir

C5T

11/02/21 @michtosincere

[tweet 1] C'est quand même bien pratique pour Mme Schiappa de sous-traiter l'incarnation des violences sexistes et sexuelles aux hommes racisés, alors que ce mandat aura vu des MeToo successifs être complètement ignorés par le pouvoir.

[tweet 2] "Changeons la loi pour des faits résiduels, pour ne surtout rien changer de ce qui est dénoncé comme faisant système"

[tweet 3] Le bilan de ce fémonationalisme d'Etat ce sera d'avoir rassuré les dominants et épaulé l'extrême-droite, sans avoir libéré la majorité des femmes de la précarité, de la violence des conjoints, des morts quelques fois.

C7T

08/05/21 @Lucie_OttoBruc

[tweet 1] “Le #metoo de [choisir un corps de métier]” Jpp 🏰

[tweet 2] Vous dites “Metoo” pour pas dire des termes trop “militants” (d’après la classe politique dominante)

[tweet 3] Des victimes qui se réunissent pour demander un changement ça date d’avant metoo, on peut choisir d’autres formulations mais aujourd’hui on utilise ce terme comme on utilise le nom d’une marque pour définir tout les produits similaires

[tweet 4] quand on s’est mit à dire “Nutella” pour pâte à tartiner On réduit une chose à une marque, avec toutes les avantages que ça donne à cette dernière Metoo est devenu une marque

les agences de com l’ont bien compris et le résultat c’est une dépolitisation pour une capitalisation par certainEs (en position de privilègeS)

[tweet 5] Ce que j’adore dans le fait que vous foncez droit dans le piège, c’est qu’en plus ça invisibilise à nouveau la question des violences sexuelles et de la culture viol que Metoo devait mettre en lumière et le terme est utilisé même pour pour parler de violences autres

[tweet 6] D’ailleurs faudra ouvrir le dossier : « Metoo en France : un échec pour les changements de fond, un gain pour le capitalisme »

C9T

17/09/21 @valerieCG

[tweet 1] mais excusez moi, mais des témoignages vous n’en avez pas assez ?

Pourrait-on passer directement à l’étape suivante ? à savoir : de l’argent pour prévenir, détecter et réduire les violences sexuelles.

[tweet 2] Encore une commission qui va perdre 6 mois à recueillir des témoignages, 6 mois à les analyser pour en conclure que "ah mon dieu bien des choses sont à améliorer". (si elle ne saute pas après les présidentielles, remarquez).

[en tweet cité réponse à]

13/09/21 @CIIVISE_contact Commission indépendante inceste

🤔 C’est la rentrée pour la CIIVISE.

L’occasion de faire le point sur :

✅ Le lancement de l’appel à témoignages

✅ Les dispositifs d’écoute et d’accompagnement des victimes mis en place

#inceste #violencessexuelles

[plus loin dans la conversation]

@valerieCG

En termes de com', l'appel à témoignage c'est très vendeur. ca donne l'illusion aux gens qu'ils sont partie prenante du truc. ca me rend malade de rage.

[réponse] @Owiowiiii

Exactement. C’est de la com’ 🙄 🙄

[réponse] @Carabinacitron

<https://twitter.com/CarabinAcitron/status/1438850911946821635>

j'ai vu ça il y a quelque jours mais franchement je suis écoeurée, ça avance à reculons.
il y eu une déferlante sur metoo inceste
mais demandons en plus pour etre sur sur sur
j'espère qu'ils ne sont pas à la recherche de porte étendard,

C14

07/10/21 @ElwardAazard

Le #metooedition n'avait pas fait suffisamment de bruit, j'espère que le #meetotheatre saura se faire entendre. Il y a des choses qui bougent et c'est bien.

[tweet cité en réponse au L17T]

C15

14/06/19 @Debizoux_

En fait le #JeLeConnaissais c'est le #BalanceTonPorc de 2019 c'est ça ?

C16

20/12/19 @rolande_barthes

Et du coup, maintenant le #Jaieteviolee.

Combien de hashtags avant qu'on nous écoute enfin ?

C17

29/02/20 @OpalePublic

Twitter devant #JeSuisVictime (comme devant #JaiEteViolee) Ouhlala TOUS CES TÉMOIGNAGES c horrible . Hé les gens y a max 9000 tweets soit un microscopique minuscule échantillon . Nous sommes des millions en France .

C18

29/02/20 @OpalePublic

[tweet 1] Visiblement twitter "prend conscience" avec #JeSuisVictime mais c ballot il avait déjà "pris conscience" avec #JaiEteViolee Bref on rappelle les basiques (pour moi ce sera sur les violences sexuelles sur mineurs) : une victime met en moyenne 16 ans à en parler , porter

[tweet 2] plainte n'est ni une évidence ni une fin en soi ni le graal qui guérit , vous pouvez demander à une victime si elle souhaite porter plainte mais pas lui répéter 10 fois si elle veut pas (si elle a moins 15 ans c signalement par contre) .

Ce n'est pas parce que VOUS (je viens

[tweet 3] de le lire) avez parlé 1 mois après et avez été crue que les autres sont anormales ! Hélas être crue (c mon cas) c la minorité , parler vite c aussi la minorité , obtenir réparation en justice c également la minorité .

Peu importe ce que fait/dit/veut l'enfant/ado c'est à

[tweet 4] l'adulte de dire NON , on ne touche pas à un mineur , point .

L'immense majorité des victimes est agressée/violée par un proche , pas l'inconnu dans la ruelle (ça arrive évidemment) .

Y a pas de "yaka porter plainte" quand on sait l'ultra violence d'un parcours judiciaire qui

[tweet 5] peut réellement traumatiser . (je ne dis pas de pas porter plainte je dis : on fout la paix aux victimes elles font ce qu'elles peuvent/veulent)

Les victimes sont des femmes et des hommes, victimes d'hommes et de femmes (mère tante grand-mère oui oui)

Personne ne peut dire à

[tweet 6] une victime ce qu'elle devrait dire ou faire, pas même une autre victime .

Une agression sexuelle n'est pas moins grave qu'un viol sauf pour le code pénal, sinon ça dépend de chacun !

Et puisque c sur ça que j'informe souvent il est possible et même fréquent de subir je dis

[tweet 7] bien SUBIR donc contre son gré du plaisir sexuel . C'est destructeur, c'est une torture, dès que j'en parle des victimes m'écrivent en DM en disant n'avoir jamais osé en parler : vous n'êtes pas seules et ce livre parle de ce tabou en particulier dans l'inceste , vous pouvez

[tweet 8] en trouver des extraits épinglé sur mon profil, c ce livre https://ebook.chapitre.com/ebooks/plaisir-honteux-9782890914247_9782890914247_10.html... .

Un conseil qu'on m'a donné qd j'ai parlé à une asso : dans les conseils qu'on vous donnera, gardez ce qui vous convient et jetez le reste ! Take care !

[tweet 9] [@Le__Doc](#) [@LehmannDrC](#) [@doclamarre](#) [@Kalie_mero](#) [@SylvainASK](#) [@EcouleMieux](#) [@mgourmelon](#) [@docteurniide](#) [@delamare41](#) tant que twitter se re-re-re-re-re-réveille...

C19

16/01/21 @FOuassak

En France j'ai l'impression qu'on comprend enfin que #metoo c'était pour une grande partie des victimes un #metooinceste ...

Parce que celles, et ceux, qu'on viole sont pour une grande partie des enfants.

La lutte continue! 🦊

C20T

22/01/21

[tweet 1] It's #Metoo not #MetooGay , apprenez a respecter et arrêter d'invisibiliser le travail des femmes noires activistes. L'intention est mauvaise et les effets sont encore plus négatifs.

[tweet 2] Give to Tarana Burke the props she deserves she dedicates her life to this revolution and each and every day you ignore her and her work. and we know why

C21

22/01/21

à quand le #metoolesbien ?

[#metoogay](#) [#metoo](#)

CL1T

13/05/18 @LudivineDeFe

[tweet 1] Ça me gêne terriblement de lire ça et là "libération de la parole des femmes" en parlant des agressions sexuelles #MeToo

Ça fait des années qu'on en parle, mais personne n'écoutait vraiment.

[tweet 2] Mais c'est assez révélateur de la façon dont sont considérées les victimes. Comme par l'exemple la difficulté des victimes à porter plainte (et à voir leurs plaintes aboutir), ou encore ceux qui ont été accusés de violences sexuelles et qui continuent tranquillement leur vie

[tweet 3] Et puis ça fait un peu reposer la responsabilité sur les victimes. Comme si elles s'étaient tues jusqu'à présent. Alors que non. C'est juste que personne n'écoutait celles qui osaient en parler. Et celles qui ne disaient rien : à quoi bon ? personne n'écoute, personne n'agit.

[tweet 4] Certes, beaucoup de femmes ont parlé en même temps. Et enfin on nous a écouté. Et ça indigné personne qu'on ait dû en arriver là pour être enfin écoutée et considérée ? Les assos féministes brassent du vent depuis 50 ans ?

[tweet 5] Quand les médias se sont emballés sur #MeToo, j'ai en premier lieu été contente. Puis en colère. très en colère.

Ceux qui me disaient il y a qqs années "nan mais t'es trop jolii pour le métro" quand je leur racontais une agression sexuelle disent auj "c pas normal cette histoire »

[tweet 6] Ce serait bien qu'aujourd'hui on prenne nos responsabilités d'écouter·e·s.

Nous n'avons pas écouté les victimes qui parlaient.

CL2

29/05/19 @eFRONTees

Les effronté·es apportent leur soutien total à Sandra Muller, en procès, accusée de diffamation par Eric Brion qu'elle avait dénoncé comme son harceleur dans le tweet viral qui allait lancer ce grand mouvement de libération de la parole des femmes avec #BalanceTonPorc et #Metoo !

CL4T

28/07/20 @mapav8

[tweet 1 - tweet cité en réponse à tweet 2] je me suis toujours demandé si les gens qui proclamaient la "libération de la parole" y croyaient vraiment - le patriarcat, c'est une structure, une imprégnation invisible et souvent inconsciente, et les modifications des structures, c'est une question de... siècles ?

[tweet 2 <https://twitter.com/gunthert/status/1286887387222564864>] @gunthert On croyait que #Metoo avait touché la France. Mais avec le César de Polanski, le soutien à Darmanin ou à Girard, le constat persiste: pour les élites culturelles ou politiques, la voix du bourreau a décidément plus de poids que celles des victimes... https://www.huffingtonpost.fr/entry/démission-de-girard-hidalgo-saisit-la-justice-et-ecarte-2-elues-eelv-de-sa-majorite_fr_5f1b0011c5b6f2f6c9f5b9ee

CL5T

10/02/21

[tweet 1] marre du discours de libération de la parole ça fait des années que Paye ton IEP publie des dizaines de témoignages d'agressions, viols, racisme, LGBTIphobies dans les IEP c'est juste qu'à l'époque la direction et les oppresseurs avaient pas peur de ça

[tweet 2] pour que une info/revendication perce la surface faut des années à s'époumonner le tout pour 0 reconnaissance à la fin lol

Tweets de presse

PA1

9/06/20 France Bleu RCFM

<https://www.francebleu.fr/infos/societe/iwas-le-temoignage-d-une-jeune-corse-1591688000>

[accroche] Après #Metoo, après #Balancetonporc, la parole des femmes se libère à nouveau sur les réseaux sociaux. Avec #Iwas les témoignages affluent en continu, notamment sur Twitter, et la Corse n'y échappe pas.

PA2

08/03/20 AFP

<https://www.lavoixdunord.fr/722272/article/2020-03-08/jesuisvictime-un-nouveau-hashtag-trois-ans-apres-metoo-et-balancetonporc>

[titre] #JeSuisVictime : un nouveau hashtag trois ans après #Metoo et #Balancetonporc

PA3

10/07/20 Emmanuel Laurentin

<https://www.franceculture.fr/emissions/le-temps-du-debat/iwascorsica-un-post-metoo-francais>

[accroche] La Corse incarne-t-elle la nouvelle vague du féminisme français "post #MeToo"

PA4

01/09/21 @khedidjabe Khedidja Zerouali

<https://twitter.com/khedidjabe/status/1433012709142958081>

Dans ce premier épisode, de jeunes filles en feu racontent l'après #MeToo, où tout est encore à faire.

Disponible sur @Mediapart et sur vos plateformes de podcasts (en échange d'un mail). 🔥 🔥 🔥

[lien du Podcast. « La relève » : des jeunes filles en feu Mediapart]

PD1

20/07/20 Jack

<https://jack.canalplus.com/articles/lire/musictoo-le-collectif-qui-veut-devenir-le-metoo-de-la-musique?tl=fr?tl=fr>

[titre] #MUSICTOO, LE COLLECTIF QUI VEUT DEVENIR LE #METOO DE LA MUSIQUE

PD2

23/09/20 Matthieu Foucher

<https://www.vice.com/fr/article/bv84b5/a-la-recherche-du-metoo-gay>

[texte de l'article] J'ai envie que le #MeToo gay existe

PD3

25/01/21 Sophie Durocher

<https://www.journaldemontreal.com/2021/01/25/le-metoo-de-linceste>

[titre] le #MeToo de l'inceste

PD4

02/04/21 Franceinfo

https://www.francetvinfo.fr/sports/violences-sexuelles-dans-le-patinage/metoo-du-sport-pres-de-400-sigalements-recueillis-par-la-cellule-sur-les-violences-sexuelles-dans-le-sport_4356759.html

[titre] #MeToo du sport : près de 400 signalements recueillis par la cellule sur les violences sexuelles dans le sport

PD5

8/05/21 Collectif de plus de 100 personnalités de l'édition

https://www.liberation.fr/idees-et-debats/tribunes/metoo-dans-ledition-tout-le-monde-savait-20210508_RY6DGYMATNHKBC4FRVRYNOY2N4/

[texte de l'article] Il en a fallu du temps, pour que le premier #MeToo de l'édition émerge.

PD6

07/09/21 Florence Richard

<https://www.jeuneafrique.com/1228626/societe/laffaire-du-viol-mime-a-la-tele-va-t-elle-permettre-un-meetoo-ivoirien/>

[titre] L'affaire du viol mimé à la télé va-t-elle permettre un #MeToo ivoirien ?

PD7

08/09/21 Anthony Vincent

<https://www.madmoizelle.com/le-weinstein-de-la-mode-va-t-il-tomber-carla-bruni-et-dautres-mannequins-se-mobilisent-1193462>

[titre] Le « Weinstein de la mode » va-t-il tomber ? Carla Bruni et d'autres mannequins se mobilisent
[accroche] Un #MeToo de la mode peut-il avoir lieu ? C'est la question qui agite l'industrie depuis plusieurs années, notamment autour du cas de Gérald Marie, ancien patron Europe de la puissante agence de mannequins Elite.

PD8

09/09/21 @ELLEfrance Magazine ELLE

<https://twitter.com/ELLEfrance/status/1435878017302159361>

Libre, glamour, superstar : Vanessa Paradis est notre covergirl cette semaine

Exclusif, #MeToo chez les top modèles, la parole se libère. L'album photo secret de Karl Lagerfeld.

#covergirl #vanessaparadis #karllagerfeld #elle #ellenkiosque

[tweeté avec une photo de la couverture]

PD9

06/10/21 Programme B (Binge Audio) Thomas Rozec, Zazie Tavitian et Quentin Bresson

<https://www.binge.audio/podcast/programme-b/le-monde-de-la-cuisine-a-t-il-rate-son-metoo>

Le monde de la cuisine a-t-il raté son #MeToo ?

PV1

05/07/20 L'union

<https://www.lunion.fr/id161353/article/2020-07-05/iwas-corsica-la-vague-metoo-qui-secoue-la-corse>
[titre] #Iwas Corsica, la vague #metoo qui secoue la Corse

PV2

30/09/21 Le Poing

<https://lepoing.net/commissariat-central-de-montpellier-double-peine-pour-les-victimes/>

[texte de l'article] Comme lors des vagues #MeToo, les personnes victimes de violences sexistes, sexuelles ou conjugales peuvent témoigner de la mauvaise prise en charge des forces de l'ordre avec le hashtag #DoublePeine.

PV3

09/10/21 @m_mezerai Mohamed Mezerai

https://twitter.com/m_mezerai/status/1446743253781467138

Après le cinéma, la musique et le sport, la vague #MeToo commence à déferler sur le théâtre. La YouTubeuse @mariecchambel témoigne et promet la fin de l'omerta @Myriam_Bounafaa @CamilleGrenu @Fredodido @franceinfo #MeTooTheatre @NousToutesOrg
[extrait vidéo FranceInfo matinale sur le sujet]

PP1

06/09/20 @clhebdo5

<https://twitter.com/clhebdo5/status/1302567722421686273>

« En France, on est dans le pays où l'on considère que la main aux fesses c'est aussi important pour le patrimoine national que le vin de Bordeaux. ». Lauren Bastide (@lapoudreNE) revient sur la place des femmes et les résistances au phénomène #metoo en France. #Clhebdo
[vidéo de l'interview de Lauren Bastide dans C l'hebdo par Ali Badou]

PP2

08/11/18 @lemondefr

<https://twitter.com/lemondefr/status/1060571573105672192>

Depuis un an, la rédaction du « Monde » s'est mobilisée et organisée pour prendre la mesure du phénomène #metoo, en rendre compte et y répondre. Making of. | par @Bekouz & @ecazi https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/11/04/comment-le-monde-travaille-sur-metoo-depuis-un-an_5378687_3232.html?utm_medium=Social&utm_source=Twitter#Echobox=1541668103

PP3

04/03/19 @OuestFrance

<https://twitter.com/OuestFrance/status/1102507321408786434>

Le phénomène #MeToo a sensibilisé aux violences conjugales <https://www.ouest-france.fr/faits-divers/harcelement/le-phenomene-metoo-sensibilise-aux-violences-conjugales-6246284>

PP4

17/01/21 @Le_Figaro

https://twitter.com/Le_Figaro/status/1350782640295731200

L'affaire Duhamel a-t-elle brisé le silence autour de l'inceste? Depuis samedi, des milliers de victimes d'inceste présumées témoignent sur Twitter sous ce hashtag, trois ans après le phénomène #metoo. #MeTooInceste https://www.lefigaro.fr/actualite-france/metooinceste-des-milliers-de-temoignages-apres-l-affaire-duhamel-20210117?utm_medium=Social&utm_source=Twitter#Echobox=1610886652

PW1

04/05/18 David Douïeb

<https://www.lci.fr/international/agressions-viols-le-weinstein-de-suede-jean-claude-arnault-ce-francais-a-l-origine-du-report-du-prix-nobel-de-litterature-2086124.html>

[titre] « Le Weinstein de Suède » : Jean-Claude Arnault, ce Français à l'origine du report du prix Nobel de littérature

[accroche] SCANDALE SEXUEL - L'Académie suédoise a annoncé ce vendredi sa décision de ne pas attribuer de prix Nobel de littérature cette année. Une décision motivée par l'éclatement de l'affaire Jean-Claude Arnault en novembre dernier. Mais qui est ce Français accusé d'avoir harcelé et violé une trentaine de femmes ?

PW2

09/10/19 @somniaadeomissa Lucile

<https://twitter.com/somniaadeomissa/status/1193180087782400000>

Faut surtout garder le prénom de la coiffeur (Élodie), le patron est un gros sexiste ingrat qui regrettait de ne pas pouvoir être le « Weinstein de la coiffure » :)

PW3

17/09/20 Marc Fourny

https://www.lepoint.fr/people/pour-lio-serge-gainsbourg-etait-le-weinstein-de-la-chanson-francaise-17-09-2020-2392359_2116.php

[titre] Pour Lio, Serge Gainsbourg était « le Weinstein » de la chanson française

[accroche] Sur Arte Radio, la chanteuse Lio a réglé ses comptes avec Gainsbourg, qu'elle n'hésite pas à comparer avec le producteur hollywoodien condamné pour viol.

UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE

ATTESTATION DE NON-PLAGIAT

Je, soussigné Noémie Trovato, déclare avoir rédigé ce travail sans aides extérieures non mentionnées ni sources autres que celle qui sont citées. L'utilisation de textes préexistants, publiés ou non, y compris en version électronique, est signalé comme telle. Ce travail n'a été soumis à aucun autre jury d'examen sous une forme identique ou similaire, que ce soit en France ou à l'étranger, à l'université ou dans une autre institution, par moi-même ou par autrui. Je suis informé(e) que mon travail est susceptible d'être contrôlé avec un logiciel destiné à cet effet, avec les conséquences prévues par la loi en cas de plagiat avéré.



Attribution-NonCommercial-ShareAlike 4.0 International (CC BY-NC-SA 4.0)